Le rapport secret d'un comité du Barreau viendrait appuyer les accusations de Sicotte contre la Sûreté

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, vendredi 9 décembre 1966 / sainte Valérie, vierge / 82e année, No 286 / 4 cahiers / 52 pages / Météo : averses / Min. 35 / Max. 50

par François TREPANIER

QUEBEC, — Un comité spécial du Barreau de la province reconnaît que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada dans l'affaire des incendies criminels.

Ce fait est contenu dans le rapport du comité qui fut chargé de mener une enquête bien avant les élections à la suite de certaines plaintes formulées par des avocats de la défense qui eurent de la difficulté à remplir leur mandat à cause des agissements de policiers.

Il est question de procureurs de la Couronne

Dans son rapport qui était demeuré secret jusqu'à maintenant, le comité spécial du Barreau constate également que des procureurs de la Couronne eurent vent de ces incidents et il s'interroge sur leur attitude.

Le comité note, par ailleurs, qu'il ne put compléter son enquête parce que ces procureurs de la Couronne ne furent pas entendus malgré qu'ils aient été assignés et il regrette de ne pas avoir obtenu plus d'informations de ces derniers.

Ces représentants de la Couronne se seraient abstenus de témoigner à la suite d'une intervention personnelle de l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, qui aurait fait savoir, par l'intermédiaire d'un de ses émissaires Me Yves Pratte, que ceux-ci ne pouvaient être forcés de témoigner.

Dans ses allégués, Me Pratte aurait mis en doute les pouvoirs du Barreau sur les procureurs de la Couronne et contesté le caractère un peu spécial du comité.

L'affaire des incendies criminels

Le rapport du comité, qui a près d'une trentaine de pages, porte essentiellement sur les traitements qui furent infligés à certaines des personnes arrêtées dans l'affaire des incendies criminels et sur les relations de ces personnes avec leur avocat.

Le rapport fait état en particulier des interrogatoires que durent subir certaines de ces personnes dans un local de la Sûreté provinciale sur la rue McGill à Montréal. Ce local est actuellement décrit à Québec, dans les milieux juridiques, comme la "chambre des tortures de la PP".

Le rapport mentionne que ces

Voir RAPPORT en page 2

Loi provinciale sur le référendum déjà jugée ultra-vires • En page 15

Les préposés à la cueillette du courrier votent la grève

par Jacques LAFRENIERE et André BELIVEAU

Les Postes canadiennes — autrefois royales — connaissent des difficultés par les temps qui courent.

Après les facteurs et les postiers, c'est maintenant au tour des préposés à la cueillette du courrier de montrer les dents.

Les employés de la maison Rod Service Ltée, qui détient la presque totalité des contrats de transport du courrier entre Drummondville et Ottawa, ont en effet donné mandat à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève dès qu'ils le jugeront opportun.

Selon un chef syndical, l'arrêt de travail sera décrété d'ici quelques jours, à moins d'un revirement-surprise dans la tournure des négociations.

Le vote de grève a été pris au scrutin secret au cours d'une assemblée tenue au sous-sol de l'église Saint-Sauveur, à Montréal. Plus de 99 pour cent (244 sur 246) des votants se sont prononcés en faveur de l'arrêt de travail.

Ce n'est pas l'étiquette qui compte

Si le syndicat mettait maintenant sa menace à exécution — et il semble probable qu'il le fasse, aucune clause de la convention de travail n'étant encore réglée et les deux parties paraissant assez éloignées l'une de l'autre — le service postal pourrait être paralysé dans presque tout l'ouest du Québec à quelques jours de la période des Fêtes.

M. William Houle, président régional de l'Association des postiers du Canada (FTQ-CTC), qui assistait à l'assemblée d'hier soir, a donné l'assurance à ses camarades de la CSN que ses commettants respecteraient leur décision et ne risqueraient pas de compromettre leur action s'ils débrayaient effectivement. "CTC ou CSN, je ne me pose pas de questions, a-t-il dit, Ce qui m'intéresse dans les produits, c'est pas le label, c'est ce qu'il y a dans la canne!"

Des contrats d'importance

Rod Service Ltée, société dirigée par l'ancien lutteur Rodrigue Turcotte, compte 350 employés et possède quelque 300 camions. Depuis 1952, année où elle a acheté le roulant de Sénécal Transport Ltée, elle a bénéficié (sans soumissions publiques, prétend le syndicat) d'importants contrats de transport du courrier accordés par le ministère des Postes : cueillette du courrier des boites aux lettres à Montréal ($557,191), colis postaux à Montréal ($897,800), service des gares et des quais à Montréal ($494,783), trajets entre bureaux de postes de Montréal ($353,900), livraison spéciale à Montréal ($213,690), services à Lachine, à Pointe-aux-Trembles, à Ottawa, et trajets Montréal-Hawkesbury, Montréal-Mont-Laurier, Montréal-Sainte-Agathe et Montréal-Drummondville.

Jusqu'au 19 novembre 1965, les employés de Rod Service étaient représentés par un "syndicat de boutique". Depuis cette date, cependant, ils sont affiliés à la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN). Ils négocient présentement leur premier contrat de travail en qualité de membres de la CSN.

Le principal grief des employés porte sur les heures de

Voir PREPOSES en page 2



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Brouillard sur Montréal

Grisaille, pluie, brouillard. Les Montréalais, comme d'ailleurs la majorité des citoyens de la Belle Province, ont fort à faire depuis quelques jours pour se mettre dans l'esprit des Fêtes. Et il en sera ainsi encore quelques jours. La météo prévoit pour aujourd'hui des records de température, le thermomètre devant atteindre 55 degrés. Le "front chaud", qui nous vaut cette température exceptionnelle, ne se déplace que très lentement. On ne prévoit pas avant le début de la semaine prochaine un changement majeur des conditions météorologiques. Il fera chaud durant la fin de semaine et le temps sera pluvieux. A l'aéroport international de Dorval, la visibilité était relativement bonne ce matin et le temps maussade ne causait aucun ennui majeur aux mouvements des avions.

Mise au jour de l'empire Weston-Loblaw

OTTAWA (PC) — Un véritable empire de l'alimentation a été mis au jour, hier devant le comité parlementaire qui fait enquête à Ottawa sur le coût de la vie au Canada.

Le complexe Weston-Loblaw, qui groupe en tout 150 compagnies et qui est considéré comme le cinquième en importance dans le monde, a décidé de révéler les noms des entreprises qu'il contrôle et les chiffres de ses affaires devant le comité d'enquête et, en même temps, devant ses actionnaires.

Le chiffre d'affaires de toutes ces compagnies atteint les trois milliards de dollars. La moitié des ventes de ces compagnies sont faites aux Etats-Unis.

Leur actif de $793,000,000 comprend 1,850 supermarchés et autres entreprises de détail, des intérêts dans 1,500 autres magasins, ainsi que dans 80 usines et 250 entrepôts.

Les membres du comité ont appris que Weston-Loblaw avait le contrôle de la chaine pharmaceutique Tamblyn et de la compagnie "British Columbia Packers", la plus grande salaison de poisson au Canada.

La compagnie Loblaw Groceteria possède ou contrôle certaines chaines d'alimentation telles que Dionne Ltée, de Mont-

Ottawa ne pourrait, à cause de la constitution, prendre des mesures efficaces contre la hausse des prix.

— Page 25

Voir EMPIRE en page 2

Rhodésie : Wilson est coincé entre le bloc des afro-asiatiques et l'opposition tory

(d'après Reuter, AFP, PA, UPI) — Le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne a reçu aux Communes, hier, l'approbation de sa guerre économique limitée contre la Rhodésie, mais il subit, par contre, au Conseil de sécurité de fortes pressions de la part des pays noirs d'Afrique qui, eux, veulent, contre la Rhodésie, des sanctions qui ne soient pas "limitées" mais globales.

En effet, le bloc afro-asiatique — le plus considérable et le plus puissant au sein de l'Assemblée générale de l'ONU — veut que la Grande-Bretagne ajoute le pétrole (importation vitale en Rhodésie) sur sa liste de produits devant être frappés d'embargo. Ces pressions afro-asiatiques ont, comme contrepartie, les pressions de l'opposition conservatrice en Grande-Bretagne, laquelle veut empêcher l'embargo du pétrole, de peur que cette mesure n'encourre les représailles économiques de l'Afrique du Sud (grand importateur de produits anglais).

L'embargo (limité) proposé par Londres comprend les produits suivants : le tabac, l'amiante, le minérai de fer, le chrome, la fonte, le sucre, les viandes et les produits à base de viande, ainsi que les cuirs et les peaux.

Pour ou contre la force

Le Conseil de sécurité (qui s'attaquait au problème hier soir) se réunit de nouveau ce matin à onze heures (HNE). Hier, M. George Brown, chef de la diplomatie britannique à l'ONU, a dit dans son discours devant le Conseil qu'il n'ignorait pas que certaines nations estimaient insuffisantes les mesures demandées par la Grande-Bretagne "et préconisaient l'usage de la force".

"Je voudrais simplement dire, a enchainé M. Brown, que

Voir RHODESIE en page 2

Le "malaise" aux Communes et le conflit dans les ports prennent fin

par Jacques PIGEON

OTTAWA — La chance, un miracle peut-être, ont tiré d'embarras le gouvernement libéral que Gilles Grégoire, seul, a paralysé mercredi.

Cinq minutes avant la reprise des travaux de la Chambre, à deux heures trente de l'après-midi, le ministre John Nicholson a appris que le conflit dans les neuf ports du Pacifique venait de prendre fin.

Donc, le geste du député indépendantiste n'aura pas eu les funestes conséquences que plusieurs craignaient, c'est-à-dire le prolongement indu du conflit.

Dès le début de la séance, le ministre du Travail s'est levé pour mettre fin au suspense. Le député de Lapointe avait, jusque-là, refusé de dire s'il s'apprêtait encore à refuser le consentement unanime dont avait besoin le gouvernement pour présenter sa législation d'urgence.

Evidemment, le règlement du conflit rendait toute législation inutile et, de tous les coins de la Chambre, on a chaleureusement applaudi le porteur de la bonne nouvelle.

Ce sont les représentants patronaux qui, à la fin, ont plié. Moyennant une condition. Ils ont accepté le compromis que le ministre leur avait soumis au cours du week-end précédent, à la condition que le gouvernement institue une enquête pour déterminer les causes du conflit et, par-delà, en prévenir d'autres.

Réprobation du geste de Grégoire

Le conflit dans les ports du Pacifique a duré près de dix jours et ce sont les contremaîtres qui, après avoir réclamé l'accréditation syndicale, ont entraîné le lock-out.

Quant à M. Grégoire, il n'a obtenu aucune promesse du ministre des Transports à l'effet que des brise-glace garderaient le chenal du fleuve ouvert tout l'hiver.

Bien plus, toute la Chambre a condamné son geste qui, d'après le leader parlementaire de la Chambre, équivalait à du chantage.

C'est un député libéral, M.

Voir CONFLIT en page 2

Adoption en 3e lecture de l'assurance-maladie

OTTAWA (DNC) — Le projet de loi sur l'assurance-frais médicaux a été adopté en troisième lecture hier, par 177 voix contre 2, après que la chambre eut disposé par 103 à 80 d'un amendement conservateur exigeant que la mise en vigueur de "Medicare" soit reportée de juillet 1968 à juillet 1967.

Seuls deux créditistes de l'Ouest ont voté contre "Medicare".

Au moment du vote sur l'adoption du projet de loi dans son entier, les libéraux se sont

Voir ADOPTION en page 2

AUJOURD'HUI

Effets de la campagne contre la cigarette

Un rapport rendu public par le ministre fédéral de la Santé nationale et du bien-être social révèle que plus d'un million de Canadiens qui fumaient habituellement la cigarette ont réussi à se libérer de cette habitude. Par ailleurs, sur les 5,500,000 Canadiens que l'on croit être encore des usagers habituels de la cigarette, 45 pour cent ont sérieusement tenté de cesser de fumer.

— Page 25

Aide aux étudiants : deuxième lecture

L'Assemblée législative du Québec a adopté hier en principe le nouveau projet d'aide aux étudiants.

— Page 51

Pas de crise au NPD-Québec

M. Charles Taylor, que l'on considère comme le penseur du parti, a affirmé hier soir "qu'il n'y a pas de crise au bureau exécutif du Nouveau parti démocratique et que personne ne quitte son poste".

— Page 15

Coût des primes d'assurance-auto

La hausse des primes d'assurance-automobile s'établira autour de un pour cent au Canada en 1967. Cependant, dans la région de Montréal, la Fédération des assureurs du Canada prévoit une baisse de quatre pour cent.

— Page 11

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Les souvenirs d'une institutrice de Montréal

•

L'électronique et la formation des étudiants



Jacques TETRAULT, maire de Laval

Québec étudiera en priorité le grave problème financier de Ville de Laval

par Claude GENDRON

Le gouvernement provincial étudiera en priorité le projet de Loi de Laval, pour aider la ville à résoudre ses problèmes financiers. Un des articles du bill concerne la consolidation des déficits de $10,000,000 dont la ville a hérité des anciennes municipalités de l'île Jésus, au moment de la fusion.

En outre, Québec, mis au courant de la situation dans les menus détails, est en train d'élaborer une formule d'aide financière à la ville, qui pourrait se traduire par une ou des subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Finalement, le cri d'alerte, lancé lundi soir par le vice-président de l'Exécutif de Laval, M. André Lagarde, et les pourparlers des derniers jours ont suscité certaines interventions qui permettront à la ville d'obtenir rapidement l'argent dont elle a besoin pour s'administrer en attendant la rentrée des taxes.

Voilà, en somme, ce que nous avons appris de bonne source, hier. On n'ignore pas que le cri d'alerte de M. Lagarde, a causé beaucoup d'émoi en plusieurs milieux, tant chez les contribuables qu'auprès des autorités provinciales.

Dans les jours qui ont suivi, le maire Jacques Tétreault et les hauts fonctionnaires municipaux, dont le gérant, M. Marc Perron, ont eu des entretiens avec le premier ministre, M. Daniel Johnson, et le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

Rentré à Laval, hier soir, le maire Tétreault a déclaré au représentant de LA PRESSE que le gouvernement provincial, à la suite de ces entretiens, était très sensibilisé aux problèmes de la ville et en connaissait toutes les données.

"Je ne saurais vous dire ce que fera le gouvernement, précise M. Tétreault. Je ne sais pas encore moi-même; et si je le savais, cela reviendrait au gouvernement de le faire".

Certes, il n'y aura ni faillite, ni tutelle. Le ministre des Affaires municipales l'a déjà affirmé. Il semble bien — ce n'est cependant pas confirmé — que le gouvernement accordera à la ville certaines subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Hors de tout doute, la consolidation des déficits des anciennes municipalités, et la création de nouveaux services municipaux ou l'installation de nouvelles structures dans des services qui existaient déjà pour répondre aux besoins des citoyens d'une "grande ville" comme Laval, sont à l'origine des problèmes financiers actuels.

Si on évalue les premiers à $10 millions, on établit les seconds — causés directement par la fusion, dit-on — à un peu plus de $3 millions.

Les suggestions que la ville a présentées à Québec

Au cours de son entrevue, exclusive, le maire Tétreault nous a fait part des suggestions que la ville avait proposées au gouvernement :

— **1. Consolidation des déficits :** "Beaucoup se méprennent sur ces termes, dit M. Tétreault. S'il est facile de dire

Voir LAVAL en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 38, 39 et 42 à 50
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 6
Finance / 34 à 36
Horoscope / 33
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 39
"Navigation" / 10
Nouvelles internationales / 41
Nouvelles métro / 37
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 24
Spectacles et concerts / 20 et 22
Sports / 27 à 32
Vie féminine / 16, 18 et 19
Vie mondaine / 17
Vie syndicale / 9
Votre médecin / 33

CKAC 73

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

empruntons ce qu'il faut pour payer les déficits et en répartir le coût sur une période déterminée, ce que nous ferons en définitive, il n'en va pas de même aux yeux de la loi. Une ville ne doit pas accumuler de déficits d'administration. Si au terme d'une année, on en enregistre un, on doit l'inscrire au budget de l'année suivante et taxer en conséquence.

"Dans des circonstances normales, Laval n'échapperait pas à cette loi et c'est pour cela qu'elle ne peut décider d'elle-même d'emprunter $10 ou $15 millions pour combler les déficits d'administration. Elle doit auparavant en obtenir le pouvoir en vertu d'une loi spéciale adoptée par l'Assemblée législative. C'est la portée d'un des articles du projet de loi que la ville a déjà déposé devant la Législature et auquel le gouvernement accordera une priorité".

— 2. Les subventions gouvernementales : "Si Québec adopte une formule de subventions, reprend M. Tétreault, je suggère que ces sommes ne soient pas affectées aux déficits, car alors ce serait consacrer ou approuver en quelque sorte des erreurs administratives. Je verrais plutôt ces subventions servir à l'administration et avoir une portée directe sur la taxation de façon à freiner la hausse de la taxe générale; ce qui, à mon avis, bénéficierait à tous les citoyens également".

Le maire a déjà expliqué que les déficits accumulés seront répartis entre les contribuables des anciennes municipalités au prorata du déficit que chaque ville a enregistré. Les villes avaient déjà encouru ces déficits au moment de la fusion, le 6 août 1965. M. Tétreault ajoute qu'en appliquant des subventions aux déficits, les citoyens de Laval en bénéficieraient de façon fort inégale.

Quant au manque de liquidités dont M. Lagarde a parlé lundi soir, il semble bien que le cri d'alerte et les pourparlers entrepris cette semaine ont rapidement produit un bon effet et la confiance chez les banquiers. Dans les milieux municipaux, on espère pouvoir régler le problème d'ici quelques jours tout au plus.

Brève rétrospective des événements

Il faut préciser, par ailleurs, que les problèmes financiers de Laval n'avaient pas été tout à fait imprévus au moment de la fusion. Si, le 6 août 1965, le bill 63 créait la ville de Laval, on n'en a pas moins poursuivi l'administration financière des 14 anciennes villes jusqu'au 31 décembre de cette même année, de façon séparée.

La liquidation des anciennes administrations devait entraîner l'intégration des structures financières. Selon certains observateurs, on aurait pris des mesures peut-être analogues à celles qu'on est sur le point d'annoncer, après avoir suivi des chemins différents.

Mais, les jeux de la politique et des élections hâtives ont donné des orientations différentes aux événements. Avant même la fin de 1965, le conseil provisoire de Laval, dirigé par le maire Jean-Noel Lavoie, était partiellement défait aux élections municipales de novembre. M. Tétreault fut élu à la mairie et, selon les prévisions de la charte, forma lui-même l'exécutif avec des élus de son groupe politique.

Pour sa part, le gouvernement provincial de M. Lesage appela des élections quelque six mois plus tard avec les résultats que l'on sait. Ainsi, le gouvernement ne put apporter à la charte, soit par bill privé soit par bill public, les amendements nécessaires pour régler le problème financier avant que la situation ne devienne trop serrée pour la ville. Voilà, comment, dans les très grandes lignes, on explique les événements.

A Québec de décider de l'opportunité d'une enquête

Il reste un point, cependant, à éclaircir. On a parlé d'erreurs administratives dans les administrations des anciennes villes de Laval. Le maire Tétreault lui-même y a fait allusion à plusieurs reprises récemment. Y aura-t-il enquête sur ces administrations? Si oui, qui la fera et quelle sorte d'enquête sera-ce?

Interrogé à ce sujet, le maire Tétreault a reconnu que son administration avait fouillé dans les livres de certaines anciennes villes. "Nous avons fait des constatations parfois fort désagréables, dit-il. Mais nous n'avons pas poussé nos recherches très loin, et nous n'avons pas encore décidé de les poursuivre plus avant. Des analyses de ce genre seraient assez onéreuses pour la ville."

Si on devait faire enquête, cela reviendrait-il à la ville ou au gouvernement de la faire? M. Tétreault doute que la ville puisse décider de la faire elle-même. "Nous n'en avons pas les moyens, d'abord. Et je crois que cela revient au gouvernement. Si celui-ci décide que l'enquête est opportune et s'il nous le demande, la ville pourrait la faire, à la condition qu'elle n'ait pas à en payer la note", conclut le maire sur ce point.

ADOPTION

SUITE DE LA PAGE 1

payé la tête de l'opposition tant conservatrice que néo-démocrate qui ne pouvait s'offrir le luxe d'enregistrer, dans le journal officiel, sa dissension à un projet de loi d'une telle envergure.

Tout au plus cette opposition a-t-elle eu le plaisir de faire observer au gouvernement, lors de la mise aux voix de l'amendement, qu'il votait contre une promesse répétée mille fois aux électeurs canadiens.

Au début de la semaine, on avait cru que la troisième lecture du bill se ferait mercredi, mais ce n'est qu'hier soir que le vote final a été pris.

Medicare a donc maintenant franchi la principale étape et les ministériels ne cachent pas leur soulagement. Avant de quitter la chambre hier, M. Pearson a tapoté à plusieurs reprises l'épaule de son ministre de la Santé, M. MacEachen, qui s'en est tiré avec brio.

Le bill franchira maintenant une étape en théorie beaucoup plus facile, celle du Sénat, avant d'obtenir la sanction royale.

Avant d'ajourner ses travaux, hier soir, la chambre a commencé l'étude en seconde lecture du bill sur le revenu garanti amendant la loi des pensions du Canada.

CONFLIT

SUITE DE LA PAGE 1

David Gross, qui a demandé à M. George MacIlraith s'il entendait, en consultation avec ses collègues, chercher à amender les règlements de la Chambre de façon à ce qu'un député seul ne puisse contrecarrer la volonté du Parlement.

Evidemment, la question a été jugée irrecevable par le président, mais de tous les coins de la Chambre, on a chaleureusement endossé les propos du député de Victoria. Et le premier ministre a échappé un "oui" qu'a saisi le sténographe.

La navigation d'hiver

Le député Maurice Allard (Sherbrooke) a aussi repris le grand thème de son collègue Gilles Grégoire et a demandé au ministre des Transports ce qu'il allait faire pour corriger la situation.

"Je me suis renseigné, a dit M. Pickersgill, et on m'a appris que le port de Montréal n'a été fermé que durant une journée en 1945: c'était la veille du jour de l'An."

Mais un député de la Nouvelle-Ecosse a demandé lui aussi des assurances au ministre qui, d'après lui, ne doit pas céder aux pressions des Québécois.

Le ministre lui a offert la parfaite réponse du politicien : "Je ne me propose pas de prendre des mesures pour l'entraves pour accélérer la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent et je ne me propose pas de prendre de mesures pour l'entraver."

EMPIRE

SUITE DE LA PAGE 1

réal, Power Supermarkets, O. K. Economy Stores, National Grocers et Kelly Douglas and Co.

Weston-Loblaw a également des intérêts dans Donlands Dairy, Zehr Markets et Federal Farms, Eplett Ice Cream, Eplett Dairies, Lane's Bakeries, Devon Dairies, Universal Coolers.

A la tête des entreprises Weston et Loblaw, des compagnies de gestion ont permis de garder secrète l'identité de certains de leurs intérêts.

Même aujourd'hui, la liste fournie au comité tait les noms de plusieurs compagnies inactives dont les activités sont dirigées par des compagnies mère, dont Sunbeam Bakeries, Montreal Biscuit et Paulin Chambers. La chaîne Red and White leur appartient, de même que la compagnie William Neilson (chocolats), McCormick's, Willards Chocolate, Westfair Foods, Somerville Industries, Weston Bakeries, Weston Biscuit, National Tea (E.-U.), Loblaw Inc. (E.-U.), Kelmac Investments, Edward Douglas Investments, Nabob Foods, Super-Valu, etc.

Weston-Loblaw possède aussi la compagnie Eddy Paper, l'un des plus importants producteurs de papiers et de produits du papier au Canada, de même que Somerville Industries, productrices de carton qui a aussi des intérêts dans l'imprimerie et la lithographie.

C'est dans les années 1920 que George Weston a commencé l'expansion en incorporant sa compagnie qui, jusque-là, était une entreprise familiale.

Les révélations d'aujourd'hui ne tiennent pas compte des intérêts que l'empire Weston-Loblaw possède en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud et en Australie.

Tout le complexe est maintenant sous la présidence du président de Weston, M. George-C. Metcalf, âgé de 62 ans, dont le bureau-chef se trouve à Toronto. M. Garfield Weston, âgé de 68 ans, s'occupe de l'aspect mondial de tout l'empire, de son bureau de Londres.

M. Weston, sa famille et leurs fondations contrôlent la firme Wittington Investments Ltd, qui possède des actions majoritaires dans des compagnies d'alimentation du bloc de la livre sterling et qui contrôle 51 pour 100 du vote de la compagnie George Weston Ltd.

PREPOSES

SUITE DE LA PAGE 1

travail. Ils contestent les statistiques de la compagnie, selon qui leur semaine de travail moyenne serait de 50 heures. Ils affirment, eux, que cette semaine moyenne est plutôt de 60 ou 70 heures. Plusieurs d'entre eux font 80 heures, et on affirme que la semaine de travail a même atteint, en quelques cas, 108 heures.

Les chauffeurs, en particulier, soulignent qu'on les oblige à se rendre au travail à une heure donnée et, une fois rendus, à attendre les ordres, parfois pendant des heures. La compagnie ne tiendrait compte de ces heures d'attente ni dans ses statistiques ni dans le calcul des salaires.

Le syndicat réclame donc la réduction de la semaine de travail à 40 heures au bout de deux ans, sans diminution du salaire hebdomadaire. La compagnie offre de ramener la semaine à 40 heures en trois ans, mais le syndicat estime que le salaire horaire qu'elle propose équivaudrait à une diminution du salaire hebdomadaire, ce qu'il trouve inacceptable.

Le ministère enquête

Le salaire horaire actuel des 285 chauffeurs est de $1.97, et le temps supplémentaire est payé à taux simple. Les chauffeurs estiment que leur salaire hebdomadaire moyen, à ce taux, est d'environ $120 pour plus de 60 heures de travail.

Le syndicat juge tout aussi inacceptable plusieurs autres offres de la compagnie: aucun jour de maladie payé, pas de salaire pour les employés qui négocient pendant leurs heures de travail, etc.

Dernièrement, devant ce que le syndicat appelle "l'état déplorable des conditions de travail de ces employés", des représentants de la Fédération canadienne des employés des services publics sont allés remettre un mémoire à ce sujet au ministre des Postes Jean-Pierre Côté. Ce dernier a alors ordonné la tenue d'une enquête sur l'administration et le fonctionnement de Rod Service, enquête qui ne serait pas encore terminée.

Etat "déplorable" des camions

Au cours d'une conférence de presse tenue peu avant l'assemblée d'hier soir, les négociateurs syndicaux ont insisté particulièrement sur les conditions de travail de ces employés.

Un conseiller juridique de la Fédération, Me Bernard Bastien, a fait part de nombreux télégrammes qu'il a fait parvenir au ministre des Postes, à celui des Transports et au Service de santé de Montréal afin de les renseigner sur la situation.

"Les camions, a-t-il dit, sont dans un état déplorable. Sur bon nombre d'entre eux, les serrures des portières ne fonctionnent pas et pourtant, on a congédié il y a quelque temps un chauffeur qui s'était éloigné de son camion en oubliant de fermer ses portes à clef."

Les préposés à la cueillette du courrier dans les boîtes rouges familières doivent effectuer des relevés cinq ou six fois par jour, à heures fixes. Ils ne sont pas payés pour le temps d'attente entre chaque tournée.

Ils doivent bien souvent, surtout ceux qui sont affectés à la livraison spéciale, faire diligence pour acheminer le courrier à temps. "Les citoyens qui se plaignent de la vitesse à laquelle nous conduisons, disent les chauffeurs, devraient comprendre que si nous allons vite parfois, c'est que nous courons après notre pain."

Les négociations doivent se poursuivre au cours du week-end. Un porte-parole de l'entreprise a déclaré hier soir qu'aucune mesure spéciale n'avait été prise en prévision d'une grève, mais que les négociations du week-end pouvaient apporter des changements. Du côté syndical, la structure de grève est établie et les employés n'attendent maintenant que le signal de leurs dirigeants pour débrayer.

RHODESIE

SUITE DE LA PAGE 1

nous savons tous par expérience qu'il est facile de commencer à faire usage de la force, mais souvent très difficile de prévoir où cet usage peut mener et comment on pourrait le modérer ou l'arrêter."

Faisant allusion à l'embargo sur le pétrole, le diplomate a dit qu'il accepterait "une telle mesure supplémentaire" à condition toutefois qu'elle ne comporte pas de danger de faire évoluer la crise vers une confrontation avec des pays tiers.

Le chef de la diplomatie américaine, M. Arthur Goldberg, a félicité M. Brown pour son discours qu'il a qualifié de "profond et courageux".

Opinions et divergences

M. Goldberg a dit: "La résolution proposée au Conseil par le Royaume-Uni sera appuyée par les Etats-Unis qui, dès l'origine de cette affaire, ont reconnu la responsabilité constitutionnelle de Londres dans la recherche d'une solution par tous les moyens pacifiques et appropriés."

Le Togo, de son côté, considère que "si le chantage de Ian Smith continue, nous demanderons à Londres d'user purement et simplement de la force pour réduire la rébellion rhodésienne."

Nuançant cette attitude, l'Inde trouve que les "sanctions limitées" qu'on propose "ne vont pas assez loin et resteront vraisemblablement sans effet." Le chef de la diplomatie indienne, M. Chagla, a notamment demandé que l'embargo s'applique aux importations de pétrole et de produits pétroliers. Il a cependant déclaré que si des sanctions globales elles-mêmes "ne mettaient pas le régime illégal de M. Smith sur les genoux", il faudrait recourir à la force. Mais ce recours, a-t-il ajouté, devrait s'effectuer sous les auspices de l'ONU.

A Londres et à Salisbury

C'est par 353 voix contre 244 que la Chambre des communes de Londres a approuvé, hier soir, la politique rhodésienne du gouvernement travailliste, au terme d'un débat de deux jours, l'un des plus animés que le parlement de Westminster ait connus depuis la crise de Suez.

En revanche, la Chambre des lords a repoussé, la nuit dernière, après un débat de près de onze heures une motion semblable. C'était un vote purement symbolique et qui n'a étonné personne, la Chambre haute étant formée d'une forte majorité conservatrice.

A Salisbury, le premier ministre Ian Smith a déclaré aujourd'hui qu'il ne considérait pas le fait que Londres en soit à demander des sanctions obligatoires comme la fin de tout espoir d'un règlement négocié.

Alors qu'il se rendait à son bureau ce matin, des reporters ont demandé à M. Smith s'il donnerait suite à la menace qu'il a faite de proclamer la république en Rhodésie, maintenant que Londres a transporté le problème à l'ONU. "Nous n'avons pas encore sérieusement réfléchi là-dessus, a dit M. Smith, je crois qu'il est préférable pour le moment de laisser les choses se décanter."

RAPPORT

SUITE DE LA PAGE 1

interrogatoires furent conduits dans des conditions anormales, soit jour et nuit, et il signale qu'ils donnèrent lieu à des actes de cruauté et de brutalité.

Ces actes de brutalité, selon les dépositions, seraient du genre de ceux dont fait état l'action en dommages intentée par Louis Sicotte au début de la semaine en Cour supérieure à Montréal.

Cette action en dommages, au montant de $250,000 attribue des actes de torture à des membres de la Sûreté provinciale et des membres de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada.

Elle soutient notamment que Sicotte aurait été battu, piétiné, brûlé avec des mégots de cigarettes et qu'il aurait reçu des coups aux parties génitales.

Le rapport du comité du Barreau parle également des difficultés qu'ont rencontrées certains avocats de la défense dans l'exercice de leur mandat.

Il signale que certains détenus ont été privés du droit de voir leur avocat et il fait remarquer que dans d'autres cas, des détenus ont été forcés de renvoyer leur avocat.

Selon les informations communiquées à LA PRESSE, le rapport du comité du Barreau aurait été remis avant les élections au ministre de la Justice, Me Claude Wagner, et le nouveau ministre M. Jean-Jacques Bertrand s'en serait vu remettre une copie après son élection.

Des membres du Barreau auraient également insisté, il y a peu de temps, auprès du ministre de la Justice, pour que le comportement de certains membres de la Sûreté provinciale soit l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, selon certaines sources dignes de foi, le projet de Me Wagner de soumettre un projet de loi à l'Assemblée législative pour que les procureurs de la Couronne et les hauts officiers du ministère de la Justice soient soustraits de la juridiction du Barreau aurait pris naissance à l'occasion de l'enquête du comité du Barreau lorsque les procureurs de la Couronne mêlés à l'affaire des incendies criminels auraient été assignés.





Exclusivité

L'entente cordiale !

C'était fête hier après-midi pour les parlementaires à Québec. Il s'agissait en l'occurrence de la fête patronale de l'Université Laval qui avait attiré dans la vénérable institution des personnalités politiques et autres. Au nombre des premières, nous apercevons, dans la photo du haut, l'ancien et le nouveau premier ministre du Québec, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson, discutant sérieusement, semble-t-il, "dans le dos" de M. Hugues Lapointe, lieut.-gouverneur. Photo du bas, l'ancien et le nouveau ministre de l'Education, MM. Paul Gérin-Lajoie et Jean-Jacques Bertrand, s'échangent une poignée de mains amicale, sous le regard approbateur du maire de Québec, M. Gilles Lamontagne.

Le CTC: n'y a pas d'inflation au pays

OTTAWA. — Il n'y a pas d'inflation au Canada, selon le Congrès du Travail du Canada, du moins au sens où on l'entend habituellement quand on utilise cette expression.

Toute mesure restrictive de la part du gouvernement, à ce moment-ci, risquerait de plonger l'économie canadienne en pleine récession, affirme le CTC dans un mémoire soumis au comité parlementaire d'enquête sur la hausse du coût de la vie.

"Les gens que nous représentons sont parfaitement conscients de la hausse des coûts des denrées, et attendent impatiemment des solutions.

"Toutefois, si par inflation on veut dire un mouvement ascensionnel des prix fort, général et prolongé, d'une importance telle qu'il compromet les prévisions économiques, sème la crainte dans le commerce et affaiblit la position du Canada au plan international, nous devons affirmer que le Canada ne souffre pas d'une inflation dans ce sens".

Le mémoire ajoute : "Nous ne croyons pas que la situation des prix au Canada nécessite d'importantes mesures restrictives de la part du gouvernement, sous la forme d'augmentations de taxes, de réduction des dépenses gouvernementales, etc."

Selon le CTC l'inflation au niveau des salaires n'existe pas. Au cours des récentes années, les salariés ont repris leur juste part des revenus de l'activité économique canadienne, suivant le cycle traditionnel qui fait que les chefs d'entreprises sont les premiers à bénéficier de l'augmentation des profits.

Le mémoire du CTC cite l'économiste W. A. Beckett qui, récemment, dans une livraison de Monthly Business Review, écrivait que l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre correspond à la phase finale d'un mouvement inflationniste.

Saisie par la Syrie l'IPC cherche d'autres routes pour transiter son pétrole

BEYROUTH, Liban (UPI) — Le gouvernement militaire syrien appuyé par Moscou, a saisi hier les oléoducs géants et les installations évalués à des dizaines de millions de dollars, de quatre sociétés occidentales. C'est là la plus importante saisie au Moyen-Orient depuis que l'Egypte a nationalisé le canal de Suez en 1956.

Le gouvernement de Damas, déjà impliqué dans des tentatives de renverser le souverain pro-occidental Hussein, de Jordanie, entraîne du même coup de puissants intérêts américains dans la crise qui sévit présentement au Moyen-Orient.

Les Etats-Unis ont lancé hier un appel à la Syrie, lui demandant de cesser l'agitation qu'elle a déclenchée dans cette région. Le porte-parole du Département d'Etat, M. Carl Bartch, a dit à Washington que le chef d'Etat syrien, le Dr Nureddin Atassi, n'aidait nullement à pacifier la situation en recommandant aux Jordaniens de se révolter contre le roi Hussein. Il a ajouté que les Etats-Unis surveillent étroitement les événements déclenchés par la saisie des installations pétrolières occidentales.

Un décret émis à Damas a annoncé que le gouvernement syrien avait saisi toutes les installations de l'Iraq Petroleum (IPC), un consortium de sociétés pétrolières britanniques, américaines, hollandaises et françaises dans le but de renforcer ses demandes de royautés accrues, Deux sociétés américaines "Esso" et "Mobil Oil" à elles seules possèdent 23 pour cent des actions de la société.

Les oléoducs géants qui s'échelonnent sur une distance de 300 milles transportent le pétrole d'Iraq à travers la Syrie vers la Méditerranée. Les autres intérêts de l'IPC en Syrie comprennent des stations de pompage, des bureaux et des installations au terminus de Banias, à la raffinerie de Homs et à Damas même.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 35
MAXIMUM DEMAIN : 50

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — Régions de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est : nuageux avec quelques averses et très doux ; vents du sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 35 et 50 ; Sherbrooke 40 et 50.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions du St-Maurice, des Laurentides, de Québec, du Lac-St-Jean, de Rimouski et de Gaspé : pluie ou bruine occasionnelle, doux, vents légers. Minimum et maximum à Québec et Ste-Agathe 32 et 40, Gaspé, La Tuque, Chicoutimi, Rivière-du-Loup et Mont-Joli 32 et 35.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Iles : nuageux avec pluie ou bruine occasionnelle, doux ; vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau 30 et 35 ; Sept-Iles 28 et 35.

TEMOIN

Toute personne ayant été témoin ou possédant des renseignements concernant un accident d'automobile survenu le 9 novembre à l'intersection d'Henri-Bourassa et Jean-Meunier à 9:15 p.m. entre une Renault bleue et une Studebaker verte est priée de communiquer immédiatement avec

L. FLANZ au No. 866-8965

à lire!

une publication en rotogravure consacrée au

CHATEAU CHAMPLAIN

PLACE DU CANADA MONTRÉAL



qui paraîtra dans

LA PRESSE

DEMAIN

DURANT 8 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours

H. DARWIN
présente
pour la huitième année

EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES

Exécutées par un groupe de
17 artistes européens
et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 55	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE

SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL

Entrée gratuite *Catalogue gratuit*

DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286



Montréal doit interdire la discrimination dans les services publics qu'il réglemente

— Le Comité pour la défense des droits de l'homme

par Claude GRAVEL

Les dirigeants du Comité pour la défense des droits de l'homme ont l'intention de revenir bientôt à la charge et de demander au maire Jean Drapeau de faire adopter une réglementation "précise" au sujet de la discrimination qui, selon eux, se pratique dans la métropole.

Dans une entrevue accordée dont "la révision sera faite dans une semaine" et qu'ils lui feront parvenir, les responsables du comité demanderont que l'administration municipale "établisse un règlement interdisant la discrimination dans tous les services publics qui opèrent avec un permis de la ville".

Dans une entrevue accordéehier soir à LA PRESSE, le secrétaire exécutif du comité, M. Langis Sirois, a stipulé que le mémoire portera sur trois genres de discrimination : raciale, religieuse et ethnique, qu'il prévoira une réglementation-type ainsi qu'une série de "sanctions".

Selon lui, ces mesures sont rendues encore plus nécessaires par suite de la tenue à Montréal de l'Exposition universelle. "On craint que, durant l'Expo, ne se produisent des incidents fâcheux de discrimination envers des visiteurs. Il suffirait de quelques incidents pour qu'il y ait des scandales pouvant entrainer des répercussions au plan international. Et cela ternirait évidemment la réputation de la province de Québec."

M. Sirois a fait remarquer que le problème de la discrimination à Montréal "prend de plus en plus d'envergure avec l'immigration". Selon lui, les dernières enquêtes faites sur cette question ont révélé, par exemple, que les Noirs "étaient refusés dans les logements dans une proportion de 15 à 20 pour cent".

M. Sirois a dit que si, à la suite des représentations de son comité, "le maire ne veut rien faire ou n'offre pas satisfaction, d'autres mesures seront prises parce qu'on considère que la situation ne peut plus être tolérée".

Interrogé au sujet de ces "mesures", le secrétaire exécutif du Comité pour la défense des droits de l'homme a seulement laissé entendre qu'elles pourraient prendre la forme de marches ou de manifestations.

M. Sirois a affirmé que la ville de Montréal avait présentement le pouvoir de suspendre ou d'enlever des permis dans

Voir DISCRIMINATION page 4

"La Corporation de gaz naturel favorise l'exploitation des usagers"

— Le syndicat (CSN)

Le syndicat qui représente les 800 grévistes de la Corporation de gaz naturel du Québec et cette entreprise en sont venus aux prises verbales encore une fois hier, cette fois au sujet du maintien des services essentiels et de l'exploitation dont seraient victimes les usagers du gaz naturel qui doivent faire effectuer des réparations.

En négiciant avec la CGNQ une entente sur le maintien des services essentiels pendant la durée de la grève, le syndicat a voulu protéger au maximum la population et lui éviter les contrecoups de la grève, déclare le syndicat de la CSN, dans un communiqué.

"Actuellement, non seulement la Corporation n'utilise pas les hommes que le syndicat lui fournit pour ces services essentiels, mais ce faisant, elle favorise l'exploitation de la population montréalaise par des gens qui ne pensent qu'à faire plus d'argent avec cette grève.

"En effet, la CGNQ semble profiter de ce que ses clients habituels ignorent quels sont leurs droits. Elle dit clairement dans les textes publicitaires qu'elle diffuse par le truchement des média d'information, qu'un des avantages à devenir un abonné du gaz est que la Corporation fournit à ses clients des services gratuits de réparation. C'est même ce qui, en 1958, avait marqué la relance de cette compagnie et l'avantage qu'elle avait pris sur les compagnies qui offrent d'autres systèmes de chauffage, puisqu'à l'époque les compagnies qui fournissent de l'huile à chauffage, par exemple, ne procuraient pas de services gratuits à leurs abonnés."

Mais, soutient le syndicat, depuis ledébut de la grève, la compagnie déclare à ses clients qu'elle ne peut les servir et qu'ils devraient plutôt appeler un plombier. "La population qui fait appel à la CGNQ devrait insister pour qu'on lui fournisse des services : le syndicat a justement négocié une entente de services essentiels qui garantit un nombre suffisant de travailleurs pour que la population soit assurée de recevoir les services à domicile auxquels elle a droit."

Le syndicat fait ensuite état de l'exploitation dont seraient victimes plusieurs abonnés, de la part des plombiers qui présentent des factures fort élevées. On cite le cas de deux abonnés.

Le point de vue patronal.

Le directeur du service des relations extérieures de l'entreprise, M. Samuel Gagné, n'a pas mis de temps à répliquer. Il attribue la paternité de la déclaration du syndicat au direc-

Voir GAZ NATUREL page 4

Québec veut sauver le Village historique Jacques-de-Chambly

QUEBEC. (Par F.T.) — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, a déclaré, hier matin, à l'Assemblée législative, que son ministère a l'intention de sauver le village historique de Jacques-de-Chambly, dans le comté de Taillon.

M. Tremblay répondait au député libéral de Chambly, M. Pierre Laporte, qui lui avait demandé si son ministère a l'intention d'accorder une subvention de $100,000 au village pour lui permettre de payer ses créanciers.

M. Tremblay a précisé cependant qu'à la demande de l'Auditeur général de la province, qu'il a décrit comme l'Inspecteur général des finances, son ministère ne prendra aucune décision quant au versement de la subvention avant d'avoir reçu un rapport sur les subventions versées antérieurement au village.

Il a ajouté que le gouvernement a été incapable jusqu'ici d'obtenir des renseignements sur l'utilisation de ces subventions.

Selon l'ancien ministre des Affaires culturelles, le versement de la subvention de $100,000, permettrait au village d'obtenir d'autres mantants d'intérêts privés. Ces montants ne seraient versés cependant qu'à la condition que le gouvernement provincial participe également au paiement des comptes du village.

Question "peu sérieuse"

M. Tremblay a qualifié, par ailleurs, de peu sérieuse une autre question de M. Laporte touchant le fameux Livre Blanc du ministère des Affaires culturelles.

Ce Livre Blanc, comme on le sait, avait été préparé à la demande de M. Laporte et le nouveau ministre a toujours refusé de le rendre public.

Histoire de taquiner le nouveau ministre, M. Laporte a demandé à M. Tremblay : "Etes-vous au courant que les décisions que vous avez annoncées, hier, touchant un Musée de l'Homme à Québec et la création d'un comité sur la langue administrative étaient contenues dans le Livre Blanc aux pages 53 et 189 ?"

"La question n'est pas sérieuse", s'est contenté de répondre M. Tremblay.

Au cours de la période des questions, le ministre de la

Voir VILLAGE en page 4

FAITS divers

Collision mortelle à Laprairie

Un résidant de Colombie-Britannique a été tué dans une collision impliquant deux automobiles et un camion survenue, vers 12 h. 35 hier après-midi, sur la route 9B, près de Laprairie, en banlieue sud de Montréal.

La victime, qui est morte sur le coup, a été identifiée comme étant M. Henri Devost, de Terrace, à 96 milles à l'est de Prince Rupert, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Au moment de l'accident, l'infortuné voyageur se dirigeait vers Saint-Jean pour y voir un ami.

D'autre part, le chauffeur du camion impliqué a été transporté avec des blessures mineures à l'hôpital Charles LeMoyne, à Greenfield Park, tandis que la conductrice de la seconde automobile est sortie indemne de la triple collision.

Un homme fait une chute mortelle

Un homme de 59 ans, récemment sorti d'un hôpital où l'avait conduit une dépression nerveuse, a fait une chute mortelle, vers 11 h. 15 hier matin, en tombant du 4e étage de l'immeuble Medico-Dental, au 1396 ouest, rue Sainte-Catherine.

La victime qui a été tuée sur le coup, s'est écrasée sur le béton d'une ruelle située derrière le bâtiment, au pied de l'escalier de sauvetage.

Une employée a signalé que l'homme, d'apparence extrêmement fébrile, avait gagné le 4e étage de l'immeuble Medico-Dental près de deux heures avant sa chute. Tout porte les policiers à croire à un drame du désespoir.

Laiterie dévalisée à Saint-Michel

Trois individus armés de revolvers et d'une carabine au canon tronqué ont réussi à s'enfuir avec une somme d'environ $500, vers 10 h. 42 hier soir, au terme d'un vol commis à la laiterie Perrette, au 7385 boulevard Saint-Michel, à Saint-Michel.

M. Wilfrid Pressault, l'em-

Voir FAITS DIVERS page 4



photo René Picard, LA PRESSE

Le vol organisé au port

Trois barils contenant chacun 50 gallons de vodka, plusieurs dizaines de paires de gants, divers articles de toilette, des récepteurs de radio et d'autres accessoires électriques, évalués ensemble à environ $5,000 et constituant le produit de vols récemment commis sur les quais de Montréal, ont été saisis par des policiers du port au cours d'une descente effectuée hier après-midi dans un garage situé au 522 rue Bossuet. Dans la maison attenante à cette caverne d'Ali-Baba, un suspect a de plus été arrêté. Il s'agit de Claude Chiasson, un débardeur qui devait comparaître ce matin sous une série d'accusations de "possession illégale". Notre photo montre, de gauche à droite, l'agent Roger Leblanc, le capitaine Roger Charbonneau, ainsi que les agents Jean-René Berger et Claude Lebreux, dressant l'inventaire des marchandises retrouvées après avoir participé à l'opération. On sait qu'une douzaine de débardeurs ont déjà été traduits en justice depuis que, voici moins de trois mois, les policiers du port de Montréal et les gardiens de l'agence Citadel ont intensifié leur guerre au vol organisé sur les quais de la métropole.

Un écolier de 13 ans est accusé d'avoir allumé 11 incendies

Un écolier de 13 ans devait comparaître aujourd'hui en cour du Bien-être social sous un lot d'accusations relatives à onze incendies criminels commis à brefs intervalles durant le mois dernier et qui ont jeté plusieurs familles montréalaises sur le pavé en causant des dégâts estimés à plus de $50,000.

Tous les sinistres imputés à l'adolescent ont dévasté des constructions diverses, habitations ou immenbles commerciaux, situés entre les numéros civiques 5200 et 6000 de l'avenue du Parc et de la rue Jeanne-Mance. Selon le capitaine Jean-Paul Whissell, qui dirige les enquêtes du Service d'incendie de Montréal et dont les hommes ont arrêté le jeune suspect, mardi après-midi, dans la métropole, l'enfant aurait d'ailleurs allumé tous les incendies à partir de la ruelle séparant les deux artères mentionnées, soit à l'arrière des bâtiments qui ont été ravagés.

Le plus important des incendies a causé des dégâts évalués à $25,000, tandis que les pertes se montent à $10,000 dans un autre cas. Ensemble, les dommages atteignent plus de $50,000.

Le jeune présumé pyromane a pu être appréhendé grâce aux descriptions concordantes fournies aux investigateurs par plusieurs personnes qui avaient remarqué sa présence sur les lieux des différents sinistres.

Traduit hier en compagnie de sa mère devant le commissaire des Incendies du district de Montréal, M. John McDougall, l'adolescent, dont on ne peut divulguer l'identité, la loi l'interdisant, en raison de son âge, aurait avoué tous les actes criminels qui lui sont reprochés.

L'hôpital Queen Elizabeth n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants

L'administrateur de l'hôpital Queen Elizabeth, M. John Partlo, a tenu à démentir, par ses avocats, une information publiée dans notre journal, le 6 décembre, lui attribuant la parternité d'une déclaration qu'il n'aurait jamais faite.

Cet hôpital éprouve des difficultés avec son service d'entretien ménager depuis le 1er décembre, alors que l'entreprise Nationwide Interior Maintenance Co. Ltd. a succédé à l'entrepreneur précédent, la Brooklin's Cleaners, pour effectuer le service d'entretien ménager.

Le nouveau sous-traitant est arrivé sur les lieux avec son personnel, ce qui a provoqué la mise à pied des 49 employés de Brooklin's Cleaners qui avait mis fin à son contrat.

C'est alors que, par erreur, on a attribué à M. Partlo la déclaration voulant que la nouvelle entreprise ait offert aux employés de Brooklin's Cleaners de travailler pour elle, si ces employés consentaient à abandonner leur adhésion syndicale. Cette déclaration ne peut être attribuée à M. Partlo, puisque l'hôpital n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants.

Plus un seul océanique dans la Voie maritime depuis ce matin

Il n'y avait plus ce matin un seul océanique dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Le dernier, le cargo britannique "New York City" a franchi les écluses de Saint-Lambert aux petites heures ce matin, et au lever du soleil, il était déjà loin dans le fleuve, en aval de Montréal. Il ne s'est pas arrêté dans le port de la métropole.

Dans les registres officiels de la Voie maritime, il a franchi les écluses à 3 h. 27 du matin.

Dans le journée d'hier, le "New York City" a dû jeter l'ancre une deuxième fois à cause du brouillard. Il a mouillé à proximité des écluses de Beauharnois. Il lui restait alors une très courte distance à parcourir avant de se trouver dans le fleuve.

Ainsi a pris fin ce matin le suspense annuel de la course contre l'hiver.

Les autorités de la Voie maritime prévoient cependant que celle-ci restera ouverte encore jusqu'au 13 décembre. Ce matin, il y avait une vingtaine de péniches de lac, entre Port Colborne et Montréal.

L'an dernier, à la faveur du temps doux comme cette saison, la navigation s'est poursuivie jusqu'au 16 décembre dans la Voie maritime. Il ne sera cependant pas possible d'atteindre encore une fois cette date, car d'importants travaux de réfection doivent commencer le 15.

La Voie maritime aura connu cette année l'une de

Voir OCEANIQUE en page 4

Usine de filtration: querelle entre Longueuil et Jacques-Cartier

par Claude MASSON

La sourde mésentente qui régnait entre l'ancien conseil municipal de Longueuil et les autorités de Jacques-Cartier se perpétuera-t-elle avec le nouveau conseil élu il y a un mois ?

Une toute petite phrase qu'aurait prononcée le nouveau maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, a provoqué en tout cas une querelle sur les mots entre lui et son collègue de Jacques-Cartier, le maire Roland Therrien.

C'est au cours d'une récente assemblée de la Commission intermunicipale de la rive sud, alors que certains membres de l'organisme trouvaient exagérés les profits perçus par l'usine de filtration de Jacques-Cartier aux dépens des contribuables des sept autres municipalités desservies par celle-ci, que M. Robidas aurait estimé à $1 million "les profits annuels nets de l'usine de filtration de Jacques-Cartier".

Cette déclaration qu'on lui attribue a suffi pour mettre le "feu aux poudres". Le maire Roland Therrien, dans une mise au point, déclare notamment :

"Je dois d'abord signaler le fait qu'au lendemain de l'élection à Longueuil, lorsque j'ai offert par téléphone mes félicitations à M. Robidas, celui-ci a exprimé l'espoir qu'aucune déclaration intéressant Jacques-Cartier et Longueuil ne soit faite sans discussions préalables par les maires de ces deux villes. Depuis cette date, me conformant au souhait de mon confrère, je me suis abstenu de toute déclaration qui pourrait être préjudiciable aux bons rapports entre les deux municipalités. En ce qui concerne M. Robidas, cependant, il n'en a pas été ainsi."

Selon le maire de Jacques-Cartier, son collègue de Longueuil est "complètement dans les nuages" lorsqu'il avance de pareils chiffres. "Comment pouvons-nous réaliser des profits nets d'un million de dollars par année avec notre usine de filtration lorsque le total des ventes aux sept municipalités n'atteint pas $500,000, sans compter que de cette somme il faut déduire le montant du coût de la production, ce que tout bon administrateur devrait savoir", de dire le maire Therrien.

Négation du maire Robidas

Le maire de Longueuil, par contre, est convaincu n'avoir jamais fait allusion à $1 million en profits nets mais plutôt en bénéfices bruts. M. Robidas a confirmé avoir mentionné le chiffre d'un million de dollars d'affaires pour l'usine de filtration de Jacques-Cartier. Mais, coïncidence, lors d'une entrevue télévisée, mercredi soir, il a de nouveau mentionné un million de dollars de "bénéfices nets". Etait-ce une erreur dans la terminologie ?

Pour plusieurs observateurs municipaux, la querelle ne serait pas uniquement une affaire de mots. Au contraire, la ville de Longueuil désirerait enlever quelques clients à Jacques-Cartier, qui fournit présentement l'eau potable aux municipalités de Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Hubert, Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Greenfield Park et Laflèche.

Dans sa mise au point, le maire Therrien fait d'ailleurs allusion à cette possibilité : "Cette sortie de M. Robidas ne cache-t-elle pas un grand désappointement, du fait que l'usine de Longueuil, maintenant agrandie, cherche sans succès des débouchés au détriment de Jacques-Cartier ? La même vieille histoire se répète".

D'autre part, prié d'apporter quelques précisions à ce sujet, le maire de Longueuil a expliqué aux membres du conseil, après l'assemblée régulière de mercredi soir, que la capacité de production quotidienne de l'usine de filtration de Longueuil est de 9 millions de gallons mais qu'elle produit actuellement seulement six millions. Il a alors laissé échapper que Boucherville pourrait bien devenir une cliente éventuelle, sans toutefois préciser si des démarches ont été ou seront entreprises à cet effet.

Tout un profit

De son côté, sans jamais préciser le montant exact de profits annuels nets de l'usine de filtration de Jacques-Cartier, M. Roland Therrien s'est tou-

Voir USINE en page 4

SPÉCIAL DE CETTE SEMAINE

ANNEAU AUX POMMES

Rég. 65¢ 53¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

système Centrex

de

LA PRESSE

Général 874-7272

Tirage 874-6911

(Livraison à domicile)

Annonces classées 874-7111



LE PETIT FAUTEUIL INDISPENSABLE

Léger mais robuste, confortable mais de dimensions réduites, ce joli fauteuil est idéal dans la salle à manger. Il est aussi chez lui dans le vivoir, le boudoir, la salle de jeux ou la chambre d'enfants. Il est bon aussi bien pour l'étude que pour la table ou la détente, grâce à son dossier oscillant. Il est encore temps pour Noël ; Choisissez parmi 13 couleurs d'un joli tissu tout laine ;

En teck, garni vinyle : $45.00 prix spécial

En teck, garni laine : $49.00 prix spécial

Ces prix ne valent que jusqu'au 17 décembre. Il s'obtient aussi en bois de rose brésilien moyennant supplément.

LIVRAISON IMMEDIATE

VIAU MORISSET

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 le jeudi et le vendredi jusqu'à 9.30

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT—747-9921

Facilités de paiement si désiré — Stationnement à la porte

Un résidu de terrain exproprié sera transformé en café-terrasse

par Florian Bernard

Un résidu d'expropriation dont la ville est propriétaire dans l'ouest de la ville sera bientôt transformé en café-terrasse.

En effet, les membres du conseil municipal ont approuvé un projet d'acte préparé par le notaire de la ville en vue de louer à Chez Bourgetel Inc cette bande de terrain située à l'angle sud-ouest du nouveau boulevard De Maisonneuve et de la rue de la Montagne.

On doit y aménager dès le printemps prochain un café-terrasse du type de ceux qui existent à Paris.

Cette location est pour une période de trois ans, à compter du 1er mai 1967, avec option de renouvellement pour trois autres années. Elle est consentie en considération d'un loyer mensuel de $112.50.

Une clause spéciale est insérée au projet de bail permettant à Chez Bourgetel Inc, d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires à la condition, toutefois, que les règlements soient suivis.

Le conseiller Paul-Emile Robert a félicité l'administration municipale d'avoir autorisé cette location. Selon lui ces cafés-terrasses constituent une excellente formule pour attirer les touristes et donner un cachet agréable à Montréal, particulièrement durant l'Expo.

Me Rhéal Brunet est nommé procureur chef adjoint de la couronne

Me Rhéal Brunet occupe depuis quelques jours le poste de procureur chef adjoint de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, poste qui était vacant depuis la nomination du juge Gérard-P. Laganière à la Cour des sessions de la paix.

Membre du Barreau depuis 1954, Me Brunet est substitut du procureur général à Montréal depuis le 1er mai 1962. Il a surtout occupé dans des causes importantes devant jury.

C'est Me Jean Bruneau, procureur chef de la Couronne, qui a fait part de cette nomination à tous les procureurs, qui sont tous permanents à l'exception de Me Bruneau, au cours d'une réunion tenue, hier après-midi, au Nouveau palais de Justice.

La 44e avenue devient la rue Sagamo

(F.B.) — Sagamo, ça ne vous dit rien ? En langue algonquine ça veut dire capitaine. C'était par ce mot que les indiens de la Nouvelle-France désignaient les capitaines français ou anglais débarqués en terre nouvelle. Puis, par usage, sagamo désigna plus tard, dans l'esprit des historiens et des gens de l'époque, les chefs de tribu. Ces chefs indiens portaient, en réalité, le nom de agouhana qui signifie roi ou grand chef. Par exemple, il y eut l'agouhana Donacona qui donna son nom au village que l'on connait. Mais nous nous éloignons de la nouvelle qui nous intéresse . . .

Sagamo, en 1966, c'est le nom d'une nouvelle rue à Montréal. Elle désigne une courte voie au nord de la rue Bélanger, dans le quartier Rosemont. Elle portait, jusqu'ici, le nom de 44ème avenue et reliait la 43ème avenue à la 44ème. Le fait que cette courte voie est-ouest porte le même nom que la voie nord-sud prête souvent à confusion.

Voilà pourquoi les membres du conseil municipal de Montréal ont décidé de changer le nom de cette rue en celui de Sagamo, afin de rendre hommage aux chefs huron et algonquin Anahotaha et Mitiouimeg qui combattirent et périrent avec Dollard des Ormeaux, au Long-Sault.

Nouveau poste de police pour l'île Sainte-Hélène

(F.B.) — Le service des travaux publics de la ville de Montréal a été autorisé, par le comité exécutif, à démolir le poste de police numéro 8 dans l'île Sainte-Hélène et à élaborer les plans définitifs en vue de sa reconstruction.

Les documents requis pour l'appel d'offres sont en voie de préparation et seront complétés d'ici le quinze décembre prochain. Les membres du conseil municipal viennent d'autoriser des crédits de $173,000 afin de permettre au service des travaux publics de mener rapidement la construction du nouveau poste. Ce dernier doit être prêt pour l'ouverture de l'Expo.

Les crédits votés au conseil municipal concernent l'exécution des travaux, la préparation des plans, les honoraires d'architectes et d'ingénieurs, les frais de surveillance, d'inspection, de laboratoires et de financement, de même que les travaux corrélatifs.

Un conseil provincial de la sécurité routière

Le président de la Ligue de sécurité du Québec, M. G. E. Maguire, a recommandé au ministère provincial du Transport de créer un Conseil de sécurité dont la tâche serait de réduire le nombre des accidents de la route qui, selon lui, est plus élevé dans notre province que partout ailleurs au Canada.

M. Maguire a précisé qu'un tel organisme pourrait coordonner l'activité des ingénieurs en circulation, les lois et les programmes d'entraînement des conducteurs de véhicules à l'échelle provinciale.

M. Maguire s'adressait aux membres du Club Kiwanis de Lakeshore, dans le cadre d'une campagne de sécurité internationale organisée par le Kiwanis International dans plusieurs pays.

Il a signalé qu'en 1965, 10,979 Canadiens sont morts accidentellement, 45.2 pour 100 d'entre eux dans des accidents de la route. Québec, pour sa part, a déploré 3,023 morts accidentelles, dont 53 pour 100 dues à la circulation.

Citant toujours des chiffres, M. Maguire a dit que les accidents de la route ont coûté $131,000,000 en pertes de salaires, frais médicaux, assurances et dommages à la propriété, dans notre province.

D'après lui, la création d'un conseil provincial de sécurité ne répondrait peut-être pas à tous les problèmes, mais constituerait certainement un grand pas en avant.

Hausse des tarifs : il faut se méfier des chiffres du Pacifique Canadien

— *La ville de Pointe-Claire*

par Gilles PRATTE

Le Pacifique Canadien n'a vraiment aucune raison défendable d'augmenter ses tarifs pour le circuit Montréal-Rigaud, d'abord parce que c'est un des seuls à rapporter des profits ($83,693 par année) et puis parce que si ce taux de rentabilité ne lui paraît pas suffisant, la compagnie n'a qu'à faire une meilleure utilisation de son matériel.

Présentement, elle se conduit comme si elle avait les moyens de se payer une administration totalement dépourvue d'efficacité.

C'est le point de vue qu'a fait valoir le représentant de Pointe-Claire, le conseiller Stan J. Deakin, devant la Commission fédérale des transports qui étudie présentement le projet du Pacifique Canadien d'augmenter d'environ 30 pour cent le prix des billets pour le circuit Montréal-Rigaud.

Pointe-Claire a pris la tête du peloton des villes de l'ouest de Montréal qui toutes s'opposent à cette augmentation de tarifs.

M. Deakin soutient que cette hausse projetée, atteignant jusqu'à 38 pour cent pour le secteur compris entre Lachine et Beaconsfield, forcerait un nombre considérable de banlieusards à mettre leurs ressources en commun pour se rendre à Montréal à plusieurs dans une auto, ce qui réduirait de 50 pour cent leurs frais de déplacement.

Selon lui, cette situation chargerait la ville de Montréal d'un poids supplémentaire de circulation automobile, particulièrement l'année prochaine alors qu'à l'occasion de l'Exposition, la ville sera déjà singulièrement engorgée.

Double système de comptabilité

Le conseiller municipal de Pointe-Claire note qu'il faut se méfier des chiffres que le Pacifique Canadien soumet à la Commission pour prouver que le service Montréal-Rigaud n'est pas rentable.

Dans le mémoire qu'il a présenté à la commission, M. Deakin soutient que la compagnie a un double système de comptabilité.

Pour les fins de certains calculs, remarque-t-il, les employés ont été habitués, par exemple, à considérer les actionnaires non comme des propriétaires, mais comme des créanciers.

C'est ainsi que dans les rapports soumis à la commission, l'argent versé aux actionnaires est inscrit au chapitre des déboursés.

Par contre, pour fins d'impôts, la compagnie doit, selon M. Deakin, n'inscrire dans la colonne des déboursés que les montants sortant réellement de ses coffres.

Double comptabilité, double dépréciation

Le conseiller municipal affirme que cette double façon de compter prévaut également lorsqu'il s'agit d'évaluer la dépréciation du matériel.

Le taux d'allocation du coût en capital du matériel pour fin d'impôts doit être, remarque M. Deakin, de six pour cent de la valeur décroissante de ce matériel.

Comme le Pacifique Canadien a soutenu devant la commission que son taux était de 4.41 pour cent au lieu de 6, le conseiller Deakin affirme que la compagnie réclame encore un taux de dépréciation sur un investissement très considérable qu'elle a déjà couvert.

Ainsi, la compagnie établit à $159,581 la dépréciation sur les wagons de la série B. Ce qui signifie, remarque M. Deakin, que le coût original de ces wagons aurait été de $3.6 millions en 1950.

En utilisant six pour cent comme taux de dépréciation, poursuit-il, en 15 ans la compagnie doit avoir couvert 70 pour cent de son investissement.

Selon M. Deakin, cela veut dire que la dépréciation nette de ces wagons est d'environ $1.1 million et non de $2,196,119, comme le prétend la compagnie.

Et le conseiller municipal note que la situation est encore plus caire, si possible, avec les vieux wagons.

Ces wagons payés environ $1.2 million en 1930 ont complètement couru, de l'avis de M. Deakin, leur période de dépréciation et pourtant, en 1966, le Pacifique Canadien continue à réclamer $53,747 pour dépréciation.

La réélection du maire M. Tucker est assurée à Westmount

La ville de Westmount a une singulière façon de choisir les élus du peuple.

C'est ainsi qu'on sait déjà que le mois prochain le maire Michael L. Tucker verra son mandat renouvelé pour une période de deux ans; que M. Daniel Doheny succédera au conseiller Claude-P. Beaubien; et que M. G. Ian Craig remplacera le conseiller Donald N. Byers.

Ces nominations seront confirmées mardi soir prochain, à la réunion annuelle de la Westmount Municipal Association, qui se tiendra au Victoria Hall.

Si jamais il devait y avoir élections, elles auraient lieu en janvier. Mais une fois que la Westmount Municipal Association a choisi, il n'y a jamais d'élections.

M. Tucker a été élu conseiller en 1960, puis réélu en 1963. En 1965, il a été élu maire, par acclamation, cela va de soi.

Bureaux de poste ouverts jusqu'à 6 heures p.m.

Afin de faciliter les transactions postales, le ministère des Postes fait savoir que toutes ses succursales et tous les bureaux de poste auxiliaires demeureront ouverts jusqu'à 18 heures (6 h. p.m.), les samedis 10 et 17 décembre.

La distribution du courrier se fera cependant aux heures habituelles ces jours-là, de même que la levée des boîtes postales.

ANNONCE ANNONCE



"Ah monsieur, votre avenir s'annonce brillant."

Le taux de la taxe foncière demeure inchangé depuis cinq ans à Saint-Hubert

Pour la cinquième année consécutive, les citoyens de Saint-Hubert peuvent respirer d'aise : aucune majoration de la taxe foncière n'est prévue dans le budget que vient d'adopter le conseil municipal pour la prochaine année financière.

Selon le maire Norman Litchfield, la stabilité du taux de la taxe pendant ces cinq années est attribuable au souci d'économie des membres du conseil et à l'essor constant que connaît cette municipalité dans les domaines industriel, commercial et résidentiel.

Au cours de l'année 1967, il est prévu que Saint-Hubert dépensera $2,274,000 tandis que les recettes sont estimées à $2,278,212, soit un léger surplus de $3,812. La majeure partie des dépenses sera versée aux services d'aqueduc et d'égout, soit $911,747.

M. Litchfield a expliqué, lors de la présentation du budget, que les efforts consacrés par le conseil à l'aménagement de deux importants parcs industriels commencent à porter des fruits encourageants.

"Depuis le début de l'année, a-t-il dit, onze nouvelles entreprises ont investi chez-nous plus de $5 millions dans des installations qui créeront près de 1,000 nouveaux emplois".

Avec ses 18,000 citoyens et son immense territoire de 24 milles, à deux pas de Montréal, a conclu M. Litchfield, la ville de Saint-Hubert est en route vers un brillant avenir.

Le conseil de Saint-Roch-des-Aulnaies décide de mettre fin à sa grève

SAINT-ROCH-DES-AULNAIS, (PC) — Le conseil municipal de Saint-Roch s'est réuni mercredi soir pour la première fois depuis le 25 octobre dernier.

Le conseil avait décidé à cette date de faire la "grève", c'est-à-dire de ne pas siéger tant que le ministère provincial de la Voirie n'aurait pas redressé une courbe dangereuse, théâtre de plusieurs accidents mortels, au centre du village.

Saint-Roch-des-Aulnaies, qui se trouve sur la route principale reliant Québec à la Gaspésie, réclame depuis fort longtemps le redressement de cette courbe.

Le gouvernement avait fait savoir au conseil de Saint-Roch, peu après avoir été mis au courant de leur décision, que les plans et devis des travaux étaient prêts et que ceux-ci seraient exécutés le printemps prochain. Le coût des travaux serait de l'ordre de $47,000.

Le gouvernement ne voulait pas entreprendre les travaux immédiatement parce que leur exécution, à l'automne, comportait des risques d'un grand nombre d'accidents encore. Le ministère a toutefois décidé de raser immédiatement une rangée d'arbres qui obstruaient la vue des automobilistes et qui obligeaient les camions à emprunter le milieu de la route pour éviter les branches pendantes.

Le conseil s'est dit satisfait de cette décision pour le moment et il a décidé de reprendre ses séances.

Victime d'un avortement trouvée dans un hôtel

En moins de cinq jours, la police de Montréal a découvert une deuxième jeune fille, victime d'un avortement dans un hôtel du bas de la ville.

Cette fois, il s'agit d'une jeune fille âgée de 24 ans, de la rue Saint-Dominique, dans le nord de la ville, qui a été découverte dans un état précaire dans une chambre d'hôtel.

La police avait été alertée par la soeur de la victime. Celle-ci, malgré sa grande faiblesse, a pu avertir sa soeur de ce qui lui arrivait après avoir payé la somme de $100 à une femme pour se faire avorter.

La jeune fille a été transportée à l'hôpital Saint-Luc où les médecins ont constaté que son état était critique. La police mène une enquête serrée dans cette affaire qui, semble-t-il, n'est pas reliée à l'autre avortement survenu en fin de semaine dans un autre hôtel du bas de la ville.

Beauté juvénile

Dès le début de la vingtaine le massage au coucher avec une crème de nuit vitalisante est idéal pour adoucir les traces de sécheresse de l'épiderme et les fines rides. Appliquez une crème de nuit vitalisante Olay sur les joues, le front, la gorge et massez-la légèrement par des mouvements dirigés vers le haut afin de la faire pénétrer : enlevez-la ensuite avec un tissu cellulosique. Un tel soin aidera à conserver l'éclat de votre teint.

déjeuner dans le Rapido Montréal-Québec



déjeuner :
Départ de la gare Centrale à 07 50h (7h 50 a.m.)
Arrivée à Québec à 11 00h (11h a.m.)
Le samedi, départ à 09 00h (9h a.m.)
Arrivée à Québec à 12 10h (12h10 p.m.)
Le déjeuner est servi dans le train
Le dimanche, aucun départ

souper :
Départ de Québec à 17 15h (5h 15 p.m.)
Arrivée à Montréal à 20 30h (8h 30 p.m.)
Le souper est servi dans le train

Tous les jours sauf le samedi.

Voyage idéal pour les affaires. Service parfait. Un arrêt à Sainte-Foy. Billet simple en voiture coach les jours de tarif Rouge : $4.20.

CN

VOUS POUVEZ GAGNER DE $5 à $2500

POUR LES FUMEURS DU QUÉBEC SEULEMENT!

FUMEZ MATINÉE KING SIZE ou ORDINAIRES



CHAQUE PAQUET QUE VOUS ACHETEZ VOUS DONNE UNE CHANCE DE GAGNER. REGARDEZ LE CERTIFICAT À L'INTÉRIEUR.

Si le numéro:
se *termine* par 000 (3 zéros) . . . vous pouvez gagner $ 5.00
se *termine* par 0000 (4 zéros) . . . vous pouvez gagner $ 25.00
se *termine* par 00000 (5 zéros) . . . vous pouvez gagner $ 250.00
se *termine* par 000000 (6 zéros) . . . vous pouvez gagner $2500.00

PARMI LES NOMBREUX GAGNANTS À DATE:

Mme G. Piamondon, Baie Comeau, à gagné $250.



E.-B. Walker, Sherbrooke, a gagné $250.



Fernand Daoust critique l'attitude de Nicholson dans le conflit de R.-C.

Un vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, a sévèrement critiqué le ministre fédéral du Travail, M. John R. Nicholson qui a convoqué à Ottawa, pour lundi le 12 décembre, les représentants de la société Radio-Canada et du syndicat international connu sous son sigle IATSE, en vue d'une séance de conciliation.

M. Daoust soutient que le ministre du Travail ne comprend rien au drame qui se déroule à Radio-Canada ou bien il veut embrouiller les cartes "qui sont déjà passablement mêlées".

Lors d'un vote de représentation syndicale décrété par le Conseil canadien des relations ouvrières du Canada, les 23 et 24 novembre derniers, le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) a obtenu 803 voix, IATSE (également affilié au CTC) 425 voix et la CSN dont le nom ne figurait pas sur les bulletins, 259. Comme le nombre des membres éligibles peut être supérieur à 1,620, aucun n'a obtenu la majorité absolue.

La coutume établie au CCRO veut que dans un tel cas, ce soit le syndicat déjà en place, en l'occurence c'est IATSE, qui détienne le certificat de reconnaissance. Mais le CCRC n'a pas encore rendu sa décision.

M. Daoust rappelle que les 23 et 24 novembre 1966, les employés de Radio-Canada ont répudié d'une façon éclatante IATSE, "un syndicat dont ils voulaient se débarasser depuis déjà plusieurs années. En effet, moins de 25 pour cent des suffrages furent accordés à ce syndicat qui, autrefois, existait sur papier et qui maintenant est devenu un véritable syndicat-fantôme.".

Le leader syndical estime que les représentants de ce syndicat n'ont ni le droit moral ni le droit légal de parler au nom de quelque groupe d'employés que ce soit à Radio-Canada : "Ce sont des usurpateurs", dit-il.

"Le geste du ministre est tout à fait inexplicable, a continué M. Daoust. "Ou bien il ne comprend rien du drame qui se déroule à Radio-Canada depuis quelque temps, ou bien il veut à souhait embrouiller des cartes qui sont déjà passablement mêlées. Cette situation serait loufoque si elle ne mettait pas en cause le sort de centaines de travailleurs de cette société de la Couronne, qui continuent d'être outrageusement exploités par Radio-Canada. C'est cela qui est tragique.

"Au lieu de provoquer un tête-à-tête entre un syndicat-fantôme et les valseurs professionnels des relations industrielles de Radio-Canada, qui ne sauront pas sur quel pied danser, le tout sous l'oeil paternel des membres du Conseil de conciliation, M. Nicholson, ministre du Travail, devrait à mon sens faire prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin que l'imbroglio qui persiste à Radio-Canada soit dénoué le plus rapidement possible".

"Le SCFP, qui obtenait, au cours du vote de représentation syndicale, la majorité mathématique des voix exprimées devrait être certifié dans le plus bref délai possible", a déclaré M. Daoust. "Les travailleurs de Radio-Canada souffrent déjà depuis assez longtemps de cette confusion syndicale qui existe chez eux. Je ne pense pas qu'ils soient intéressés à faire plus longtemps les frais de toutes sortes de chinoiseries légales qui retardent l'affrontement indispensable qu'ils sont en droit d'exiger entre ceux qui doivent les représenter sur le plan syndical et leur employeur".

Le monde SYNDICAL

Ce n'est pas l'agitation sociale qui est la cause de nos problèmes économiques

— Jean Gérin-Lajoie

Le directeur québécois du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a déclaré que M. Jean Chrétien tombe dans la même erreur que certains séparatistes lorsqu'il parle du développement économique du Québec.

Relevant les récents propos du secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le directeur des Métallos a souligné que le développement du Québec dépend de la participation concrète et réaliste du peuple québécois et de ses gouvernements à l'essor économique du continent nord-américain, et non pas des relations Québec-Ottawa. "Ottawa n'est ni notre salut ni notre damnation, a-t-il dit, c'est l'effort économique du Québec à l'échelle nord-américaine qui pavera l'avenir de la province".

M. Gérin-Lajoie reproche à M. Jean Chrétien de parler de façon trop simpliste lorsqu'il réduit au niveau des manchettes de journaux à New-York le problème complexe de l'influence des gouvernements sur le développement économique du Québec.

Le directeur des Métallos est d'avis que le problème économique fondamental se situe dans les régions situées à l'est de Montréal et au nord de Boston, régions qui comprennent les provinces Maritimes, la Nouvelle-Angleterre et presque tout le territoire du Québec.

"Il n'y a pas d'agitation sociale à l'Ile-du-Prince-Edouard ni à l'Ile du Cap-Breton, a dit M. Gérin-Lajoie, et le problème économique est pourtant fort aigu. Par ailleurs, la révolution verbale du Québec n'empêche pas Montréal ni Valleyfield de se développer".

Le directeur des Métallos a, de plus, ajouté que l'Ontario a pris un net avantage sur le Québec au cours des années 1920 à 1060 alors que le Québec était particulièrement silencieux, immobile et docile.

"Ce qui semble terroriser nos politiciens fédéraux, a dit M. Gérin-Lajoie, c'est que le Québec commence à penser à s'occuper de développements économiques et cherche de nouvelles formules qui pourraient être salutaires au développement économique du Québec si elles étaient bien utilisées." Il a mentionné les activités de Soquen, l'utilisation industrielle de la Caisse de dépôts et de placements, une politique de main-d'oeuvre adaptée aux besoins de l'industrie et des travailleurs, l'effort de la Société générale de financement, le renouveau en matière d'éducation.

"Il est inévitable que le développement économique de l'est du Québec exige des capitaux étrangers, a dit M. Gérin-Lajoie, et ces capitaux étrangers viendront si le Québec met de l'eau dans la pompe économique, s'il adopte une politique de développement industriel. Dans ce contexte, les mathématiques comparatives de M. Chrétien n'ont pas un grand rapport avec le grave problème du sous-développement de l'arrière pays de la région montréalaise qui est formé de quatre provinces canadiennes et de quatre états américains.

"Contrairement à ce que dit M. Chrétien, le ton des déclarations des politiciens fait des manchettes disproportionnées à leur influence sur le développement économique ou le chômage", a dit le directeur des métallos.

Air Canada a perdu $9 millions et demi durant la grève

La société Air Canada a évalué ses pertes en revenus bruts à $9,500,000 durant la grève de deux semaines tenue par ses 5,200 machinistes.

Un porte-parole de la société a révélé, hier, que la perte nette, compte tenu des dépenses épargnées en salaires et coût d'opération, s'élève à quelque $3,500,000. Ce chiffre concorde avec l'évaluation approximative fournie par Air Canada durant la grève et selon laquelle la société perdait $300,000 par jour.

Les grévistes, membres de l'Association internationale des Machinistes, sont retournés au travail le 27 novembre après acceptation des termes de la nouvelle entente. Leur arrêt de travail était le premier à paralyser la société Air Canada depuis ses 29 ans d'histoire. La grève retenait au sol toute la flotte de 86 appareils de la société.

Les chiropraticiens se forment en syndicat

Un groupe de chiropraticiens viennent de jeter les bases d'un syndicat professionnel qui aura pour premières tâches de faire adopter une législation complète sur cette profession et de faire accepter la chiropratique dans les frais à être payés par l'assurance-santé.

Les organisateurs syndicaux ont convoqué leurs collègues à une réunion qui aura lieu samedi au restaurant La Barre 500, sur la Rive Sud, afin de former les cadres du syndicat. Le comité provisoire a obtenu son incorporation comme syndicat professionnel du Secrétariat de la province, le 17 novembre dernier.

On donne la définition suivante du chiropraticien : "le chiropraticien désigne celui qui pratique les corrections manuelles de la colonne vertébrale, des os du bassin et des articulations; celui qui détermine par l'examen clinique et radiologique des structures énumérées, l'indication du traitement chiropratique sans autres interventions médicales, chirurgicales, gynécologiques et obstétriques, sans l'aide de la prescription, la remise ou l'administration de drogues. Le chiropraticien applique la physiothérapie quand celle-ci vise à la correction des structures énumérées".

Pour être admis dans le syndicat, les chiropraticiens devront être membres en règle de l'Association chiropratique canadienne.

Radio-Canada espère que les conflits intersyndicaux ne nuiront pas aux émissions

La direction du réseau français de la Société Radio-Canada s'inquiète des répercussions que pourrait avoir sur ses émissions une déclaration de l'Associations des réalisateurs de la télévision.

L'Association, contrairement aux accords individuels consentis par ses membres concernés, a fait savoir que ces derniers ne pourront pas continuer à produire des émissions dans des conditions que l'Association juge anormales.

Radio-Canada s'étonne de ce revirement d'attitude.

On sait que la préparation d'émissions de télévision nécessite souvent que les équipes de production accomplissent du travail en surtemps. Or, les machinistes, afin d'appuyer leurs revendications, refusent depuis peu de travailler plus de huit heures par jour.

La direction des réseaux français, par la voix de M. Jean-Jules Trudeau, directeur divisionnaire des réseaux français, espère que la lutte intersyndicale, reliée aux difficultés actuelles, ne viendra pas compromettre la diffusion normale de ses émissions.

Colloque de la CAT samedi à Montréal

La Commission des accidents de travail tiendra samedi le 17 décembre, à Montréal, un colloque sur les traumatismes psychiques qui surviennent à la suite d'accidents de travail.

Ce colloque réunira des syndicalistes, des représentants patronaux et des psychiâtres, en plus des commissaires de la CAT.

Comme instrument de travail, les participants auront entre les mains le mémoire de la Fédération des travailleurs du Québec et de son affilié, le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, sur l'admissibilité aux allocations des suites psychiques d'un accident de travail.

Les représentants syndicaux se préparent particulièrement à refuter les allégations que ne manqueront pas de soulever, selon eux, les psychiatres, sur la question des "gains secondaires de la maladie". On voudrait laisser croire, disent les syndicalistes, que des travailleurs se diront atteints psychiquement, après un accident de travail, juste pour retirer le plus d'allocations possibles de la CAT.

Le colloque réunira 5 délégués de la FTQ, 5 de la CSN, 2 de l'Association des psychiatres du Québec, 2 de l'Association des manufacturiers canadiens, 2 de l'Association professionnelle des industriels, 2 de l'Association des constructeurs, 7 ou 8 délégués de la CAT, en plus d'une dizaine de psychiatres de Québec et de Montréal, soit les Drs Jean Saucier, Charles Dumas, Gérard Beaudoin, Julio Vaskuez, Allen Mann, Louis Bourgoin, Gérard Johnson, Fernand Lemelin et Roland Petitclerc.

Le colloque se tiendra dans les locaux de la CAT, 50 ouest Crémazie.











arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 8 décembre par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Catherine Sartori	Oc	976	Protos Shipping
B-2	Marko Marulic	Oc	5276	Robert Reford
B-3	City of Sydney	Oc	4326	McLean Kennedy
2	Laurentia	Oc	4726	Cunard
3	Alsatia	Oc	1641	"
5	Thorsdrake	Oc	5111	Kerr
6	Elisabeth Berger	Oc	1204	Furness Withy
4	Gloucester City	Oc	3031	"
8	Inishowen Head	Oc	5675	McLean Kennedy
7	Ludolf Oldendorff	Oc	1240	Can. Pac.
9	Beaverpine	Oc	2437	"
10	Novovoronesh	Oc	1819	March Ship.
11	Braheholm	Oc	2024	Swed. Amer. Line
12	Manchester City	Oc	4426	Furness Withy
14	Manchester Exporter	Oc	597	Furness Withy
15	City of Singapore	Oc	4204	McLean Kennedy
13	Ramore Head	Oc	3086	"
16	Nazim Hikmet	Oc	6080	March Ship.
23	Aigle d'Ocean	Fl.	235	Rail & Water Ter.
25	Margaret C. Ertel	Oc	3727	Can. Overseas Ship.
28	Borgholm	Oc	1009	Swed. Amer. Line
28	Fort Ramezay	Côt	470	Agence Maritime
29	Cap Bonavista	Oc	1450	Kerr
20	Firzilia	Oc	1227	"
32	Baltijsk	Oc	2851	March Ship.
34	Irish Oak	Oc	2741	Ship. Ltd.
35	Marinero	Oc	4549	"
39	Sunpolynesia	Oc	6034	Sag. Ship.
40	Karen Reed	Oc	3189	"
42	Prins Maurits	Oc	2800	Can. Overseas Ship.
44	Nakwa River	Oc	2645	March Ship.
45	Kinerit	Oc	1071	"
47	Magister	Oc	939	Inland Ship.
49	Valparaiso	Oc	3011	Montreal Ship.
50	Flensburg	Oc	1428	"
51	Thorshope	Oc	3100	Kerr
59	Thorfrid	Oc	5944	Fed. Ship.

QUAIS

M-1	G. T. D.	Fl	193	Davie Transp'n.
M-1	G. D. D.	Fl.	193	"
M-1	A. C. D.	Fl.	195	"
7-O	Holmside	Oc	2458	Transworld Ship.
10-O	Saguenay	Fl	13097	C.S.L.
11NO	P. S. No 1	Fl	——	McAllister Towing
Elév. 1	Lemoyne	Fl	7503	C.S.L.
Jet. 2SO	Ontadoc	Côt	3082	N.M. Paterson & Sons
22E	ngce D'Iberville	——	——	Min. des Transports
22E	ngce Ernest Lapointe	——	——	Min. des Transports
21E	La Madelon II	Fl	1175	Cie. Nav. Voyageur
22	Francis A. Small	Oc	——	R. H. Read
24	Monica Smith	Oc	1012	Can. Overseas Ship.
36	Three Sisters	Oc	6365	Sutcliffe Ship.
43SO	Falkenstein	Oc	3141	Can. Overseas Ship.
43SE	Birgit Ragne	Oc	1400	"
43N	Kaspijsk	Oc	5163	March Ship.
44N	Baie St. Paul	Fl	12423	C.S.L.
48	Yehuda	Oc	2797	March Ship.
52	Henri G	Oc	5387	Fed. Ship.
53	Fontenoy	Oc	4860	"
54SE	Georgios M	Oc	6545	Transocean Ship.
55SE	Krasnoe Znamya	Oc	——	March Ship.
55NO	T. R. McLagan	Fl	11271	C.S.L.
Vickers	Mari Perla	Oc	9541	Colley
"	S. M. L. No 1	Fl	——	McAllister Towing
57	Carl Meentzen	Oc	1417	Lunham & Moore
58	Thorunn	Oc	7915	Fed. Ship.
60	Inland	Oc	486	Iron Ore
61	Cedar	Oc	6277	Fed. Ship.
62	Irvingwood	Côt.	1817	Irving Oil
68	Capistrano	Oc	6324	Montreal Ship.
71	Liquilady	Oc	6395	Sealakes Services
98	Texaco Warrior	Côt	1422	Texaco Canada
102SO	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil
103S	Trans Huron	Oc	6335	Montreal Ship.
103N	Bayshell	Fl	590	Shell Oil
105	Transbay	Fl	743	Transit Tankers
106E	Hudson Transport	Côt	2840	Hall Corp.
110E	Coastal Creek	Côt.	1029	Transit Tankers
110-O	Transtream	Fl	1119	"

MOUILLAGE

LONGUE-POINTE

4	Vostok 6	Oc	2215	March Ship.
6	Manchester Mariner	Oc	4571	Furness Withy

LANORAIE

	Black Bay	Fl	12589	C.S.L.
	Carol Lake	Fl	12589	Carryore Ltd.
	Menihek Lake	Fl.	12933	"
	Simcoe	Fl.	13456	C.S.L.
	Maplecliffe Hall	Fl.	12500	Hall Corp.
	Sir James Dunn	Fl.	9287	C.S.L.
	Thunder Bay	Fl.	9291	"
	Patignies	Oc	10959	Fed. Ship.
	Prins Frederik Willem	Oc	839	Can. Overseas Ship.

Niveau de l'eau : 38'2"

Résumé : Océaniques, 59; Fluviaux, 23; Côtiers, 5.

Une fausse menace de congédiement causa la grève de Murdochville

— Me Jean Martineau

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Le procureur de la Gaspe Copper Mines Limited, Me Jean Martineau, a soutenu, hier, qu'il n'est pas niable que dans l'esprit des ouvriers de Murdochville la mise à pied du président du local 4881 des Métallurgistes unis d'Amérique, Me Théo Gagné a été un fait important mais que c'est surtout la menace du congédiement imminent de 125 d'entre eux qui a fait pencher la balance en faveur de la grève le 10 mars 1957.

Me Martineau, qui fait peser sur les épaules de M. Roger Bédard, agent des Métallos pour le Québec et les Maritimes, et M. Théo Gagné la responsabilité de la fausse rumeur du congédiement massif à la mine de Murdochville, a déclaré que les travailleurs de la mine ne pouvaient se faire à l'idée que le groupe syndical serait démantelé.

Le procureur de la Gaspe Copper a terminé, hier après-midi, son plaidoyer devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard. Les procureurs des Métallos, Me Louis-Philippe Pigeon et Me Guy Merrill-Désaulniers, ont annoncé leur intention d'apporter ce matin quelques précisions et que le tribunal pourra prendre la cause en délibéré aujourd'hui.

Avant de terminer son plaidoyer, Me Martineau a allégué trois points à savoir que la grève de Murdochville n'a pas été le fait d'une réaction spontanée; que dans l'affirmative il faudra admettre qu'elle a été préparée par les chefs et dans un cas comme dans l'autre elle n'aurait jamais dû avoir lieu.

"La grève n'est pas une réponse à une mise à pied, a dit Me Martineau. Même s'il s'agit d'un président d'union, on suit la procédure normale qui est le grief."

Le CN doublera ses trains durant la période du "temps des Fêtes"

Le Canadien National s'apprête à transporter, au cours de la prochaine saison des fêtes, un nombre de voyageurs sans précédent depuis la fin de la guerre.

Il prévoit effectivement une demande tellement forte qu'il se prépare à "doubler" le nombre de ses trains transcontinentaux et interurbains et à ajouter de nombreuses voitures aux autres trains des lignes principales.

Le CN désire aviser le public voyageur qu'il ferait bien de réserver ses places au plus tôt dans les trains. Il conseille également à tous ceux qui le pourront d'éviter les jours de grande affluence et d'envisager la possibilité de choisir non seulement une autre journée pour leur voyage mais aussi une place d'une autre catégorie.

A partir de vendredi, le 16 décembre, le Super Continental circulera dans les deux sens entre Montréal et Vancouver et entre Toronto et Vancouver. De la sorte, le public voyageur disposera de trois trains transcontinentaux — compte tenu du Panorama — dans chaque direction, les jours de pointe. De plus, le 23 décembre, un deuxième Super Continental partira de Montréal, qui ne se rendra qu'à Ottawa.

Cet accroissement des services transcontinentaux se poursuivra jusqu'au début de janvier.

Pour ce qui est des trains qui circulent entre Montréal et Toronto, le CN mettra en service deux trains Lakeshore les 23, 24, 30, 31 et 2 janvier, deux trains Bonaventure les 23, 26, 30 décembre et 2 janvier et deux trains Cavalier les 23 et 30 décembre. Tous ces trains supplémentaires partiront quatre ou cinq minutes avant ou après le train régulier.

Quant au trajet Montréal-Halifax, le public voyageur disposera de deux trains Scotian les 22, 23 et 30 décembre et deux trains Océan les 17, 21, 22 et 23 décembre. De plus, pendant la période des fêtes, le CN ajoutera sept trains supplémentaires entre Montréal et Campbellton; et à partir du 15 décembre, il ajoutera à tous les trains en direction des Maritimes, de nombreuses voitures supplémentaires.

Heures d'ouverture supplémentaires à la Régie des alcools, en décembre

Afin de mieux servir le public durant la période des fêtes, la Régie des alcools du Québec ouvrira ses magasins pendant un plus grand nombre d'heures.

Tous les magasins de la province seront ouverts au public de 10 heures a.m. à 10 heures p.m., les 16, 19, 20, 21, 22, 23, 29 et 30 décembre 1966.

Les samedis 17, 24 et 31 décembre 1966, toutes les succursales seront ouvertes au public de 9 heures a.m. à 6 heures p.m.

Le lundi 26 décembre 1966 ainsi que le lundi, 2 janvier 1967, tous les magasins seront fermés.

ANNONCE

NE CEDEZ JAMAIS A UN RHUME OU A LA GRIPPE!



Prenez les capsules à la cannelle BUCKLEY'S contre le rhume

Soyez sage — faites comme des milliers de Canadiens — prenez les capsules Buckley's contre le rhume pour obtenir un soulagement rapide et bienfaisant des maux de tête, douleurs nasales et de cette sensation fiévreuse. Ces capsules faciles à avaler renferment quatre ingrédients actifs qui s'unissent pour combattre les rhumes de quatre façons. En vente partout.

• VOUS AVEZ LE RHUME? • PRENEZ LA MIXTURE BUCKLEY

Ne vous laissez pas impressioner par l'étiquette...



Les étiquettes sont parfois trompeuses. C'est le cas de la nôtre. Elle est vraiment quelconque, mais une heureuse surprise vous attend! Rouge ou blanc, les vins du Cap de Bonne Espérance sont deux excellents vins de table qui vous plairont . . . tous les jours. Car leur prix— qui vous plaira également—en fait les plus avantageux des vins de table. Essayez-les . . . Tout le monde en Paarl!

PAARL

Bouteille $1.30 1 gal. $6.40

Produits d'Afrique du Sud

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère des Transports (division du pilotage), a émis le bulletin suivant à 2 h. p.m. le 8 décembre :

NIVEAU DE L'EAU

Trois-Rivières

Marée haute : 6 h. 20 a.m. — 38' 3"

Marée basse : 3 h. 20 p.m. — 37'10"

NOTE : A compter de lundi prochain, ces bulletins ne seront émis qu'une fois par jour, à 9 h. 30 a.m.

MONTREAL A QUEBEC

Montréal — Brume épaisse, nord-est. Visibilité nulle.

DESCENDANT : 8.20 a.m. "Hercule".

Cap St-Michel 14 — Nuageux, nord-est.

MONTANT : 10 a.m. "Carol Lake", 11.55 a.m. "Sir John Crosbie", 12.05 p.m. "Cabot", 12.10 p.m. "Eleni S.", 12.52 p.m. "Ravnefjell".

Sorel 39 — Pluie légère, est.

MONTANT : 10.33 a.m. "Elmbranch".

DESCENDANT : 12.38 p.m. "Lidia Doce".

Trois-Rivières 71 — Pluie légère, est.

MONTANT : 12.15 p.m. "Helga Dan".

DESCENDANT : 11.30 a.m. "C. A. Crosbie", 11.40 a.m. "British Flag", 12.25 p.m. "Komsomolets Uzbekistana", 12.30 p.m. "Horn Cruisader", 12.45 p.m. "Asterope".

Batiscan 88 — Brumeux, est. Visibilité 2 milles.

MONTANT : 8.45 a.m. CCGS "Safeguarder", 11.30 a.m. "Québécois".

DESCENDANT : 9.20 a.m. "J. Edouard Simard", 9.35 a.m. "Verna Paulin", 10.10 a.m. "Luka Botic", 10.15 a.m. "Lundefjell", 10.40 a.m. "Coral Trader", 10.55 a.m. "Frigion", 11 a.m. "Louisiana Maru", 11.25 a.m. "Frieda", midi "White Rose".

PARTI : 7.40 a.m. "Cap Saumon".

Grondines 98 — Brumeux, est. Visibilité 2 milles.

Québec 139 — Pluie, est.

MONTANT, PARTIS : 9 a.m. "B. A. Peerless", 10 a.m. "Transinland" et "Easternsheil".

DESCENDANT, ARRIVE : 11.40 a.m. "Jos. Simard".

GOLFE

Québec —

MONTANT, ATTEUDU : 2.30 p.m. "Woensdrecht" dest. Montréal.

Les Escoumins 123 —

MONTANT : 9.05 a.m. "Severod Vinsk", 10.55 a.m. "Kalininabad" dest. Montréal.

ATTENDU : 9 p.m. "Krasnoe Selo".

MERCREDI : p.m. "Hansa".

DESCENDANT : 9.30 a.m. "Praunheim".

EN AMONT DE MONTREAL

St-Lambert 3 —

MONTANT : 10 a.m. "Coniscliffe Hall".

Snell Lock 72 —

DESCENDANT : 9.45 a.m. "Orient Mariner".

Iroquois 98 —

MONTANT : 12.47 p.m. "Lawrencecliffe Hall".

ici et là

DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Mercredi prochain, le 14 décembre, à 8 h. 15 p.m., au Centre social de l'Université de Montréal, le directeur de la revue "Cités et Villes", M. R. Bédard, analysera tous les aspects de la situation du Labrador dans le concept canadien.

Le grand public, ainsi que les journalistes, sont cordialement invités à cette conférence.

* * *

M. Jacques Henripin a été élu président de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP), à l'unanimité, par les membres de l'Institut réunis en assemblée générale, le 30 novembre 1966.

Les vice-présidents pour l'exercice 1966-1967 seront : MM. Gérald Fortin de Québec, André Morel de Montréal et Charles Lussier d'Ottawa.

Mme Pierre Juneau a été élue au poste de secrétaire général et M. Claude Marchand a été réélu trésorier pour un nouveau terme.

Mme Jeanne Sauvé, présidente sortant de charge, fait partie du conseil d'administration ex-officio.

Me Marc Lalonde occupe le poste de conseiller juridique.

* * *

La Ligue des Droits de l'Homme tiendra son déjeuner-causerie mensuel mardi, le 13 décembre prochain, au Café Martin, 2175, rue de la Montagne à midi 15.

Le conférencier invité sera le docteur J.-B. Boulanger, expert médico-légal, spécialiste en psychiatrie et en neurologie. Il parlera de "La psychiatrie devant la liberté et la responsabilité humaines".

Les tarifs de l'assurance-automobile en 1967

1. Les tarifs vont-ils augmenter?

Une enquête effectuée auprès des compagnies d'assurance indique que les primes d'assurance-automobile augmenteront légèrement. Pour l'ensemble du pays, l'augmentation n'atteindra même pas 1%, mais sur le plan local et provincial, les variations de tarifs seront beaucoup plus prononcées.

Ainsi, dans l'Ile du Prince-Edouard, les tarifs seront substantiellement réduits pour la majorité des conducteurs. La réduction sera moins importante dans la plupart des régions du Québec et de la Colombie Britannique. Il y aura peu de changements à Terre-Neuve et en Ontario mais dans d'autres provinces l'augmentation sera d'environ 10% — et plus encore dans quelques régions particulières..

2. Pourquoi ces différences?

Dans la plupart des régions du Canada, le nombre des réclamations d'assurance n'a pas augmenté autant qu'au cours des dernières années; par contre, le coût moyen de chaque réclamation a sensiblement augmenté. Cette hausse est due à plusieurs causes: augmentation du coût des soins hospitaliers et des frais médicaux, salaires plus élevés des mécaniciens et des employés de garage, indemnités plus fortes accordées aux blessés.

3. Y a-t-il amélioration?

Oui. Les lois sur la sécurité sont plus efficaces et leur application est mieux surveillée, le réseau routier s'améliore et les automobilistes conduisent mieux. Mais comme les frais augmentent sans cesse, il faut que la façon de conduire s'améliore constamment.

4. Y aura-t-il des changements dans les tarifs appliqués à chacun?

Les changements dans le montant de la prime dépendent dans une grande mesure de chaque cas particulier. Plusieurs facteurs entrent en jeu: achat d'une voiture neuve, réclamation récente, changement de catégorie lorsqu'un conducteur atteint l'âge de 25 ans, etc. Dans chaque cas, la prime peut augmenter ou diminuer indépendamment des légères modifications apportées à l'ensemble des tarifs. Votre agent, votre courtier ou le représentant de votre compagnie d'assurance peut vous donner tous les détails sur les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1er janvier.

5. Et les jeunes conducteurs?

La catégorie des jeunes conducteurs pose des problèmes qui préoccupent de plus en plus les compagnies d'assurance et qui iront s'accentuant à mesure qu'augmente le nombre des jeunes gens qui atteignent l'âge de conduire. En 1967, les compagnies d'assurance utiliseront un nouveau système de tarif pour les conducteurs de moins de 25 ans possédant leur propre voiture. Les statistiques indiquent que, dans ce groupe d'âge, ce sont les jeunes de 16, 17 et 18 ans qui ont le plus d'accidents. Les accidents diminuent graduellement à mesure que le conducteur approche de 25 ans. En conséquence, au cours de l'année 1967, plusieurs compagnies demanderont plus pour les très jeunes conducteurs et moins pour ceux de 23 et 24 ans.

6. Y aura-t-il encore des réductions de prime pour les conducteurs qui ont suivi un cours de conduite?

Oui. Au Canada, la majorité des compagnies d'assurance accorde une réduction de prime aux jeunes conducteurs qui ont suivi avec succès les cours de conduite conformes aux règlements du Conseil canadien de la sécurité routière. Le jeune homme qui conduit sa propre voiture peut ainsi regagner en peu de temps le coût d'un cours de conduite autorisé.

7. Pourquoi ma prime augmenterait-elle? — Je n'ai pas eu d'accident depuis 15 ans!

Si vous étiez sûr de ne jamais avoir d'accident, vous n'achèteriez pas d'assurance. Et si la compagnie d'assurance en était sûre, vos primes seraient moins élevées. Au cours de 1967, un conducteur sur sept — et ce pourrait être vous — présentera une réclamation d'assurance. Et si vous avez un accident, les frais en seront probablement plus élevés que ceux d'un accident du même genre survenu en 1966.

Publié par la Fédération des Assureurs du Canada au nom des

COMPAGNIES D'ASSURANCE-AUTOMOBILE

VB 11439F

un cadeau pour celui qui "a déjà tout"?

Le Club Royal d'Automobile du Canada LP
1206, avenue Union, Montréal 2, Tél.: 878-2661

Messieurs,

Voici $18.00 ($15.00 pour un abonnement d'un an et $3.00 de frais d'inscription). Cette somme donne droit à tous les services du Club Royal d'Automobile du Canada, durant un an. Les membres profiteront du service d'urgence 24 heures par jour, de l'assurance-accident personnelle, du service d'expert en voyages, etc.

☐ Veuillez inscrire l'abonnement au nom de: ☐ Veuillez envoyer de plus amples renseignements

NOM

ADRESSE APP.

VILLE ZONE TÉLÉPHONE

NOM DU DONATEUR

ADRESSE APP.

VILLE ZONE TÉLÉPHONE

Envoyez le certificat d'abonnement, dans son emballage-cadeau, au ☐ Donateur ☐ Récipiendaire

CAA AAA CLUB ROYAL D'AUTOMOBILE DU CANADA
Une association sans but lucratif.

N.B. Veuillez faire votre chèque à l'ordre du "Club Royal d'Automobile du Canada".

pour Noël, abonnez-le au Club Royal d'Automobile du Canada.

LE BRANDY LAFONTAINE

De tradition française — un brandy fin et léger, fait pour être humé, puis savouré. Délectable tel quel, dans le café ou les cocktails.

En vente maintenant dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec:

106A - 10 oz	$2.15
106B - 25 oz	5.20
106C - 40 oz	7.95



J. M. DOUGLAS & COMPANY LIMITED
MONTREAL, P.Q., CANADA

Attribution de deux prix nationaux de journalisme à l'occasion du Centenaire

WINNIPEG (PC) — Deux prix nationaux d'excellence dans le journalisme ont été annoncés hier par M. John R. Matheson, député libéral de Leeds, Ont.

M. Matheson a précisé que les prix, qui seront accordés par son comité à l'occasion du centenaire, de la Confédération, commémoreront John Dafoe, journaliste de Winnipeg, et Leo Brockington, premier président de la société canadienne de radiodiffusion.

Il a déclaré au Canadian Club de Winnipeg : "Nous cherchons à avoir un Canadien dans chaque catégorie — journaliste et radiodiffuseur — qui a servi sa génération par son intégrité..."

M. Matheson a annoncé les prix à la fin d'une allocution dans laquelle il préconisait le retour à la neutralité du reportage objectif et fustigeait "le nouveau genre de journalisme" mis en oeuvre dans l'émission radio-canadienne maintenant abolie "This Hour Has Seven Days".

Le nouveau journalisme, a-t-il dit, s'avère à l'examen n'être ni plus ni moins que la vieille propagande.

"Sous prétexte de donner un caractère vital, intéressant et prenant aux affaires publiques, nous avons un petit groupe, dont je suis certain qu'il n'est pas représentatif, qui tente sans vergogne de faire passer ses vues dans les domaines de la politique de l'économique et de la politique étrangère."

"Des lignes de bataille sont tirées au moins entre ceux qui voudraient déprécier le Canada et ceux qui voudraient l'élever."

M. Matheson a souligné qu'il ne parlait pas à titre de secrétaire parlementaire du premier ministre.

Il a dit que Laurier Lapierre, co-animateur de "Seven Days", voudrait que l'appareil de Radio-Canada soit mobilisé pour convertir l'opinion publique d'un bout à l'autre du pays aux vues que lui et son groupe considèrent comme socialement souhaitables.

Il a cité des exemples puisés par les émissions de "Seven Days" pour montrer que les réalisateurs ont fait un choix très particulier des sujets et des personnalités qu'ils attaquent.

L'unité nationale, la religion, les affaires, les relations raciales, les produits pharmaceutiques, les Etats-Unis, la police et la justice et le gouvernement canadien ont tous été victimes des responsables de "Seven Days", a-t-il dit.

"Je ne suis pas intéressé aux personnalités en cause, mais seulement au fait que cette série révèle une tendance marqué à la déformation et à la censure par exclusion", a-t-il encore précisé.

Il a dit que le communisme a été abordé avec sympathie dans 14 émissions.

"Pas une fois en deux ans n'a-t-on fait une critique réelle d'un pays communiste", a-t-il affirmé.

Il a noté que même si ces exemples avaient tous été tirés de "Seven Days", il a également de violentes critiques à faire contre l'émission "Sunday" qui a pris sa place.

La hausse des primes d'assurance-auto s'établira autour de un p. cent en 1967

Une enquête, effectuée par la Fédération des assureurs au Canada, auprès des compagnies d'assurance, révèle que la hausse des primes d'assurance-automobile n'atteindra pas un pour cent dans l'ensemble du Canada.

Toutefois, d'une province à l'autre, les modifications de tarifs varieront considérablement; ainsi les tarifs seront réduits dans la plupart des régions du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ile-du-Prince-Edouard; ils augmenteront en moyenne légèrement en Ontario et à Terre-Neuve et subiront des hausses plus importantes en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta.

Moins de réclamations

La situation s'est légèrement améliorée dans l'ensemble du Canada et le nombre des réclamations d'assurance par voiture a quelque peu diminué. Par contre le coût moyen de chaque accident augmente constamment. En Colombie-Britannique, au Québec et dans l'Ile-du-Prince-Edouard, la diminution de la fréquence des accidents a plus que compensé l'augmentation de leur coût et, en conséquence, les tarifs seront réduits.

Dans certaines régions, la situation continue à empirer et ces résultats se traduiront par de substantielles augmentations du taux des primes d'assurance.

Nouveaux tarifs et nouveau système

La plupart des compagnies d'assurance modifieront les tarifs sur les polices souscrites ou renouvelées après le 1er janvier. Pour chaque conducteur en particulier, les variations de tarifs peuvent être beaucoup plus prononcées que les moyennes régionales et les assurés qui désirent des renseignements sur les tarifs qui leur seront appliqués devront s'adresser à leur agent ou au représentant de leur compagnie d'assurance.

La plupart des compagnies utiliseront, en 1967, un nouveau système de classification; elles accorderont une réduction plus importante aux conducteurs qui ont trois ans ou plus sans accident; cet escompte a été porté de 35 pour cent à 40 pour cent.

Au Québec

La Fédération des assureurs souligne enfin la situation au Québec.

A Montréal et Sherbrooke — Lennoxville, selon l'enquête, la diminution sera en moyenne de quatre pour cent. Il y aura peu de changement ou une légère baisse d'un ou deux pour cent dans les autres régions, à l'exception du district de Hull où il y aura une hausse de cinq pour cent.

Réduction de tarifs téléphoniques

Le Réseau téléphonique transcanadien a annoncé hier son intention de réduire certains tarifs d'appels interurbains, portant sur des distances d'au moins 900 milles, entre des villes du Canada et des Etats-Unis.

Les nouveaux tarifs entreraient en vigueur le 15 janvier et se traduiraient par des réductions appréciables des appels de numéro à numéro, le soir et le dimanche.

Voici un exemple des réductions qui porteraient sur les trois premières minutes des appels interurbains de numéro à numéro effectués après 8 h. le soir et le dimanche :

Montréal à San Francisco ancien $2.50, nouveau $1.90.

Toronto à Miami $1.80 à $1.60

Vancouver à New York $2.50 à $1.90.

Halifax à Chicago $1.65 à $1.50.

Les nouveaux tarifs ont été soumis au Canada à la Commission fédérale des Transports, et aux Etats-Unis, à la Commission fédérale des communications.

1,200 fonctionnaires supérieurs fédéraux dont 135 sont des Canadiens français

OTTAWA (PC) — De quelque 1,200 fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale, dont le traitement annuel s'établit à $7,000 et plus, seulement 135 sont canadiens-français, révèle une réponse écrite qui a été déposée à la Chambre des communes.

Une enquête, faite auprès de 61 ministères, compagnies de la couronne et agences fédérales, révèle encore que 1,193 fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale dont le traitement annuel s'établit à $17,000 ou plus sont bilingues à des degrés divers. Parmi ceux-ci, plusieurs n'ont une connaissance de l'autre langue que pour pouvoir la lire.

Dans ce document, le gouvernement ne révèle pas le nombre de fonctionnaires supérieurs qui ne connaissent que l'anglais. L'enquête a été menée pour répondre à une question inscrite au feuilleton des communes le 1er mars dernier par M. Réal Caouette, chef du Ralliement créditiste.

L'enquête révèle que dans trois ministères et 14 agences fédérales, il n'y a aucun fonctionnaire supérieur dont la langue maternelle soit le Français. Ces ministères sont ceux du Commerce, du Travail et des Pêcheries. Parmi les agences fédérales qui tombent dans cette catégorie on relève le Conseil national de recherche, la Galerie nationale, la Commission canadienne de l'énergie atomique, la Corporation du crédit agricole, la Commission maritime, les Archives nationale et le Service du surintendant des assurances.

Les ministères de l'Agriculture et de la Défense ainsi que 12 corporations de la couronne et agences fédérales disposent chacun des services d'un seul fonctionnaire canadien-français s'établit à plus de $17,000 par an.

Parmi ces agences figurent la Commission de la capitale nationale, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, l'Office de la statistique, la Gendarmerie royale, l'Office national du film, la Corporation pour la disposition des biens de la couronne et la Canadian Arsenals Ltd.

Les ministères et sociétés de la couronne qui disposent des services du plus grand nombre de Canadiens français à l'échelon supérieur de l'administration sont le ministère des Affaires extérieures qui en compte 16, le ministère des Affaires des anciens combattants qui en compte 12, le ministère de la Défense qui en compte 11 et la société Radio-Canada qui en compte 10. Au total, 993 fonctionnaires supérieurs dont la langue maternelle est l'Anglais pouvaient à des degrés divers recourir au Français comme langue de communication.

L'enquête faite pour répondre à la question de M. Caouette n'a pas porté sur le personnel d'Air Canada et du Canadien National parce que les employés de ces deux sociétés de la couronne ne sont pas considérés comme des fonctionnaires.

Les bills privés laissés en plan pourront être soumis sans frais

QUEBEC (PC) — Tous les bills privés qui ont été déposés, lors de la dernière session, devant le comité des bills privés, seront ramenés devant ce comité au cours de la présente session et ce, sans aucun frais pour les pétitionnaires.

C'est ce qu'a affirmé le premier ministre Daniel Johnson en chambre, jeudi, alors qu'était déposé le premier rapport du comité des bills privés.

Plusieurs organismes et plusieurs individus avaient présenté des bills privés au cours de la dernière session, mais le comité n'avait tenu que quelques séances avant que les chambres ne soient prorogées en vue des élections du 5 juin dernier.

Parmi les projets de loi les plus importants, on remarquait le bill des infirmières et le bill de la ville de Québec.

Relativement au bill des infirmières, M. Johnson a fait savoir qu'il attendait un rapport de Me Yves Pratte, conseiller juridique du gouvernement.

Me Pratte avait été chargé, par l'ancienne administration, d'étudier toute la question du bill des infirmières.

Un juge est indigné du marchandage des sentences

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (PC) — Le juge Jean-Paul Bérubé, de la Cour des sessions de la paix de Rivière-du-Loup, s'est dit mercredi révolté du marchandage sur la sentence que font des procureurs, avant que l'accusé avoue ou nie sa culpabilité.

"Je suis révolté par cette façon d'agir et j'affirme une fois de plus que je suis opposé à tout marchandage de la part des procureurs et autres personnes, avant le plaidoyer de l'accusé", a dit le juge Bérubé, qui siège cette semaine au palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

A la suite de sa remarque, faite en cour, le juge Bérubé a fixé au 6 février prochain la cause de Roosevelt Vallée, vendeur d'automobiles de Saint-Benoit-de-Beauce, qui a nié sa culpabilité à 13 chefs d'accusations de recel d'autos.

Un pavillon culturel à Ville-Marie

VILLE-MARIE, Témiscamingue — La construction d'un pavillon culturel et des sports commencera bientôt, à Ville-Marie, au Témiscamingue.

Dans ce dessein, la localité vient de recevoir une subvention au montant de $100,000, de la part des gouvernements fédéral et québecois. Le deuxième tiers du coût de la bâtisse se soldera à l'aide d'un emprunt au moment de $104,000. Le reste de la somme proviendra de l'assistance aux travaux effectués en hiver.

Si l'on tient compte des frais inhérents à son érection, le pavillon coûtera $280,000. Quant au stade, sa construction est déjà avancée. A son sujet, Ville-Marie a obtenu une subvention de l'ordre de $32,000. A même cette somme, les travaux porteront sur la disposition d'un restaurant et des chambres, ainsi que sur l'aménagement des estrades. Dans ces deux cas, la municipalité assumera les travaux. Un ingénieur dirigera l'érection du pavillon, dont l'architecte Valère Langlois et l'ingénieur Paul Lamarche, de Hull, ont tracé les plans et devis.

Accident mortel à l'angle des rues Craig et Papineau

Une femme de 38 ans, Mme J. Chevalier, du 935 Papineau, a perdu la vie peu avant 7 h. ce matin lorsqu'elle a été renversée par une automobile près de l'intersection des rues Craig et Papineau.

Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital Maisonneuve mais les médecins n'ont pu que constater la mort.



LE BRANDY AUX ABRICOTS

ROSS'S

ESSAYEZ UNE LIQUEUR "LÉGÈRE"!

Rien de mieux pour terminer vos fins gueuletons que cette liqueur de réputation mondiale, et de coût raisonnable... faite de jus d'abricots frais et d'un brandy spécial vieilli à point, importé de France. Maintenant aussi disponible le Sloe Gin Ross,

AUX MAGASINS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS:
221F 25 oz $4.95

FABRIQUÉ ET EMBOUTEILLÉ EN GRANDE-BRETAGNE PAR W. A. ROSS & BROTHER LTD.

Legaré

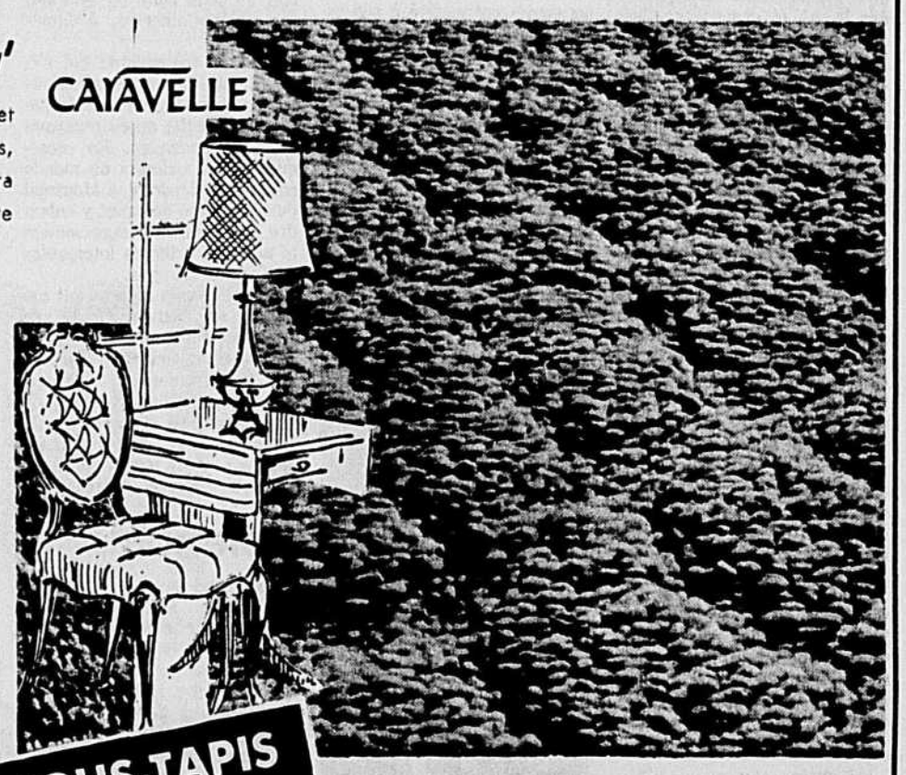
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL

DU TAPIS CHEZ-VOUS A NOEL!

LIVRAISON ASSUREE SI VOUS ACHETEZ MAINTENANT

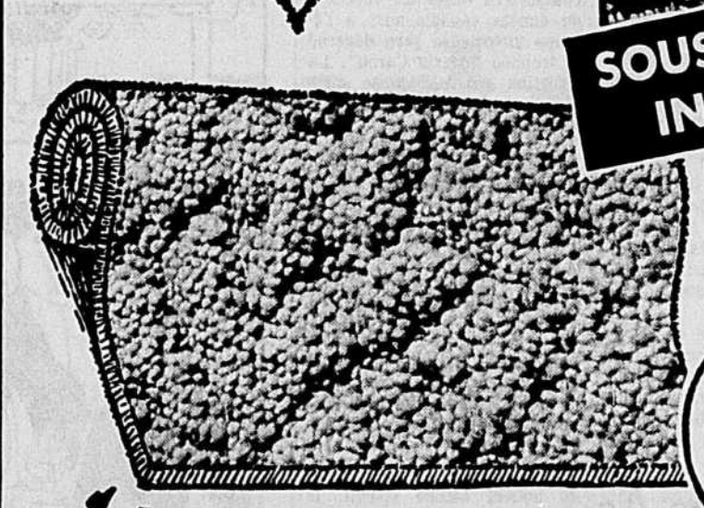
Tapis broadloom 'Super Coloray'

Broadloom touffu à 100% de fils de nylon renforcés et continus. En plus d'être durable, ce tapis est anti-mites, ne se mousse pas et ne se tappe pas. Il conservera longtemps le relief de son motif à revers renforcé. Palette de 11 teintes excitantes. Largeurs : 9' et 12'.



En SPECIAL à 7.95 LA VERGE CARREE

SOUS-TAPIS INCLUS



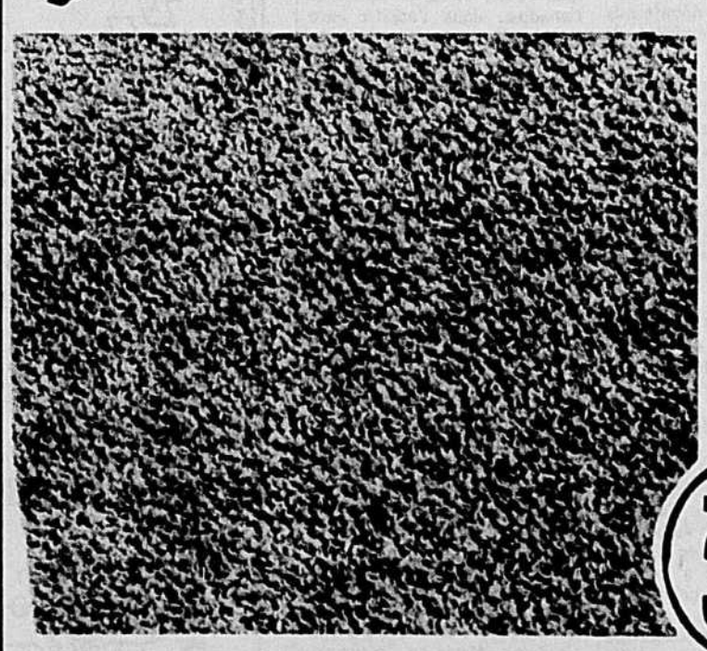
En SPECIAL à 6.95 la verge carrée



Broadloom "Tempest"

Touffu de filés mélangés acryliques, moëlleux et durables résistant à la saleté et aux taches, facile d'entretien. Endos renforcé. Sélection de 6 coloris. 12' de largeur seulement.





Tapis "Harbour Hill"

Broadloom fabriqué en fibre acrylique "Creslan". Au regard et au toucher, on dirait de la laine... mais "Creslan" est supérieur. Couleurs diverses. 12' de largeur seulement.

En SPECIAL à 8.95 la verge carrée

Pratique tapis 'Vistweed'

Convient idéalement aux chambres à coucher ! Broadloom touffu en viscose à effet tweed. Anti-mites, anti-allergène et anti-dérapant. Envers de mousse. A bord sergé. Choix de teintes. Largeurs : 9' et 12' seulement.

En SPECIAL à 3.25 la verge carrée

AUCUN DEPOT REQUIS
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER
(Taxe de vente payable au moment de l'achat)
Nous finançons notre crédit, ce qui nous permet de vous accorder une considération spéciale advenant les contretemps !

MAINTENANT 14 MAGASINS DANS LE GRAND MONTREAL — Legaré — PLUS DE 90 MAGASINS DANS LE QUEBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, ave. MONT-ROYAL Tél. 521-5373
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1824 Boul. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
10,672 Boul. PIE IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-7813
4078 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
8589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371



vins JORDAN

JORDAN WINES (QUÉBEC) LTD. MONTRÉAL, QUÉBEC.

chronique de l'expo

par Raymond GRENIER

"Open house" pour les pauvres à l'Expo ?

Cette époque de Noël, qui évoque l'avènement de la Charité divine dans la pâte charnelle de la terre des hommes, rappelle qu'Expo 67 risque de manifester une cruelle carence s'il n'y est pas prévu quelques journées où ce sera "open house" pour les pauvres à l'Expo.

Ces jours-là, il faudrait ouvrir les portes et mettre la table pour tous ceux que l'indigence ou d'autres handicaps empêchent de faire les frais de l'achat d'un billet d'entrée et d'une visite de l'exposition.

Quelque document d'identité provenant de l'Assistance sociale, par exemple, ou d'autres pièces expliquant une situation d'indigence ou quelque autre handicap analogue devraient alors tenir lieu de "passeports Expo".

Qu'on n'invoque pas contre de telles journées de sordides raisons mercantiles. Il est certain que l'Expo doit faire le plus d'argent possible; mais quelques journées d'accueil gratuit pour les pauvres ne lui coûteront pas plus cher que certains projets qu'elle a mis avec précipitation sur son budget.

Voici la période de l'année où il convient de se rappeler la mystérieuse rencontre du divin et de la chair, où il s'est révélé que la charité et la justice vont ensemble et que celle-ci implique celle-là.

"Quand tu offres un festin, dit un apologue rapporté par saint Luc (XIV, 13), invite des pauvres, des estropiés, des boiteux, des aveugles; heureux seras-tu alors qu'ils ne sont pas en état de te le rendre ! Car cela te sera rendu lors de la résurrection des justes." . . .

A la limite de la misère

A Montréal même, il existe au moins 300,000 personnes qui vivent à la limite de la misère ou même y croupissent. Il s'agit là d'un chiffre modeste, qui ne tient compte que de quelque 75,000 dossiers de l'Assistance sociale et des plus défavorisés des travailleurs en chômage.

Cela ne représente pas loin, pour la seule municipalité de Montréal, d'un cinquième de la population.

Faudra-t-il que toutes ces personnes — et leurs enfants, notamment — assistent de loin à l'événement et regardent, le ventre creux, les mieux nantis se régaler au coûteux festin préparé à grands frais dans la Cité du Havre et dans les deux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ?

Certes, diverses associations et des clubs sociaux vont faire quelque chose pour payer pour la visite de quelques-uns des déshérités de la terre des hommes. Si louable qu'il soit, ce ne peut être qu'un geste.

Un geste également louable a été l'accueil hospitalier que l'Expo a voulu réserver aux pays en état de sous-développement économique, leur construisant des pavillons comme ceux des Places de l'Afrique et des Amériques. Il n'est pas d'initiative de la Compagnie de l'Expo dont les Canadiens puissent être plus fiers.

Mais c'est vers nos propres secteurs déshérités qu'il faut aussi se tourner.

Un accueil spécial

Durant les 183 jours que durera l'Exposition universelle de Montréal, croit-on vraiment qu'il ne serait pas possible d'en trouver quelques-uns où un accueil spécial serait réservé à tous ceux que la société relègue dans l'abandon et la misère ?

Une enquête a déjà révélé que $1,500 par année constitue, pour une personne seule, l'ultime frontière entre la pauvreté et le dénuement absolu. Ce que peut offrir l'Assistance sociale ne dépasse guère de plus de $300 cette limite.

Des reportages nombreux, à Montréal, ont montré des familles qui vivent dans des taudis qui n'ont rien à envier à l'étable où Jésus est né.

Depuis le premier Noël sur terre, ces déshérités — faut-il le rappeler ? — ont droit à des faveurs spéciales, à des priorités par rapport aux mieux nantis !

Placée sous le signe de "Terre des hommes", s'il arrivait à l'Expo de ne pas ménager quelques jours à ces "pauvres, estropiés, boiteux et aveugles" dont parle saint Luc, ce n'est pas seulement une carence cruelle qu'elle manifesterait; c'est à un devoir qu'elle faillirait.

Et de cela on se souviendra, après l'exposition, lorsqu'il sera fait le compte des justes à la Compagnie de l'Expo.

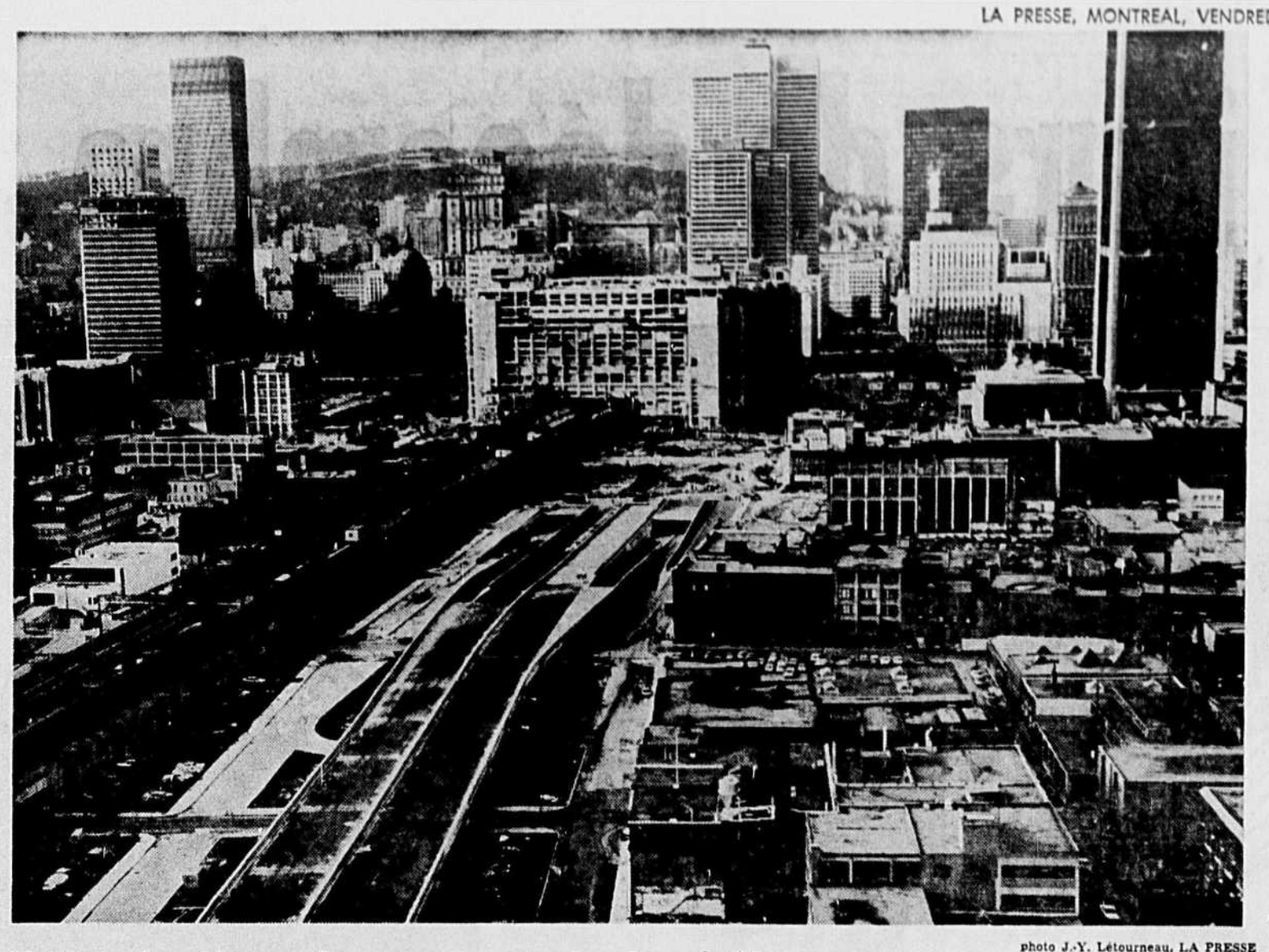


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Un jour, les Montréalais ne verront plus le soleil !

Histoire de climat sans doute, les Montréalais sont de plus en plus invités à se déplacer sous terre. Ils sont déjà en mesure de faire leurs emplettes, de circuler d'un édifice à un autre, de sauter dans le train et de quitter cette ville sans mettre le nez dehors. Bientôt, ils utiliseront deux nouveaux souterrains pour franchir le fleuve et le métro leur offrira la possibilité de coucher à l'hôtel ou d'aller à l'église sans voir le soleil . . . ou la neige. Ils pourront visiter des expositions commerciales, sauter dans le dernier autobus de banlieue, franchir la montagne et se rendre loin de ce centre-ville en perpétuel changement sans "faire surface". L'avenir leur propose davantage : une autoroute à six pistes de circulation complètement enfouie sous ces édifices neufs et le premier carrefour étagé souterrain au monde. Il s'agit d'un avenir plus ou moins lointain. Mais les plans sont faits et cette photo prouve de toute évidence qu'il s'agit d'un avenir en lequel on a foi. "La Route" (le prolongement de la rue University) plonge sous la rue St-Antoine, la Place Bonaventure et les édifices avoisinants, à la rencontre de ce carrefour étagé et des six pistes souterraines de circulation de la Transcanadienne. Il faudra probablement attendre à 1972 pour circuler à grande vitesse sous les rues de Montréal. En attendant, la construction des carrefours Turcot, Hochelaga et University-St-Antoine nous donne au moins 3 bonnes raisons d'espérer.

Affluence de voyageurs prévue dès la mi-décembre

Le Canadien National s'apprête à transporter, au cours de la prochaine saison des fêtes, un nombre de voyageurs sans précédent depuis la fin de la guerre.

Il prévoit effectivement une demande tellement forte qu'il se prépare à "doubler" le nombre de ses trains transcontinentaux et interurbains et à ajouter de nombreuses voitures aux autres trains de lignes principales.

Le CN désire aviser le public voyageur qu'il ferait bien de réserver ses places au plus tôt dans les trains. Il conseille également à tous ceux qui le pourront d'éviter les jours de grande affluence et d'envisager la possibilité de choisir non seulement une autre journée pour leur voyage mais aussi une place d'une autre catégorie.

A partir de vendredi, le 16 décembre, le Super Continental circulera dans les deux sens entre Montréal et Vancouver et entre Toronto et Vancouver. De la sorte, le public voyageur disposera de trois trains transcontinentaux — compte tenu du panorama — dans chaque direction, les jours de pointe.

ANNONCES



CHASSEZ LA DOULEUR LANCINANTE DE L'ARTHRITE ET DU RHUMATISME

Massez les parties douloureuses avec l'onguent blanc de Buckley. A mesure qu'il pénètre les minuscules vaisseaux sanguins, la circulation s'accélère, une chaleur bienfaisante se dégage de l'épiderme, et la douleur s'atténue. Vous pouvez alors mieux vaquer à vos travaux journaliers et mieux vous reposer la nuit. En vente partout à 75¢ Faites-en l'essai.

Assurance-dépôt : le projet de loi est prêt

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a annoncé hier aux Communes que le ministère de la Justice a préparé un projet de loi visant à l'établissement d'un régime d'assurance-dépôt au Canada.

En réponse à une question de M. Marcel Lambert (PC-Edmonton-Ouest), M. Sharp a précisé que le principe de ce projet de loi, qui doit toucher les institutions bancaires et parabancaires, avait été approuvé "il y a quelque temps" par le conseil des ministres.

La préparation de ce projet de loi s'est accompagnée de négociations avec les gouvernements provinciaux et son application devra se faire avec l'assentiment des provinces.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
People's Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

une prestigieuse bouteille pour un produit réputé.
Le gin à son meilleur... le voici!



Le gin White Satin est encore préparé selon l'authentique formule de Sir Robert Burnett. Elle remonte à 1770. Ce fameux gin London Dry est tout aussi sec et tout aussi velouté qu'il l'était à son origine. Puisque son goût si raffiné lui a conquis des générations d'amateurs comblés, ici comme outremer, il ne saurait être question de le modifier. Nous l'avons cependant doté d'une nouvelle et prestigieuse bouteille. C'est ainsi que nous rendons un nouvel hommage à ce gin réputé. Recherchez-le dans sa nouvelle toilette.

*white satin
le gin primé

Le Panorama,
au Reine Elizabeth,
repart en beauté
dimanche prochain, le 11 décembre.
Du neuf partout, au dehors comme au dedans.

Quatre semaines, c'est tout ce qu'il aura fallu pour redécorer le Panorama . . . Vous n'aurez qu'à jeter un coup d'oeil à l'extérieur lorsque vous viendrez: ça saute aux yeux.
Mais vous examinerez d'abord l'intérieur. Nous avons complètement rehaussé l'apparence du Panorama. Nouvelles couleurs, ameublement nouveau, nouvelle piste de danse plus vaste, et même une nouvelle fontaine, douce et murmurante. Le tout donne une atmosphère très reposante.
En entrant vous trouverez un nouveau bar plus long, vous offrant une vue sur la ville qui n'a d'égale que celle de l'Altitude 737. Vous y trouverez aussi les meilleurs breuvages!
Par la suite, nous vous offrons de dîner, de prendre le thé ou un verre l'après-midi et de danser au rythme d'une musique entraînante jusqu'à la fermeture.

Réservations: 861-3511 Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada

Le Panorama, au Reine Elizabeth

Campagne de ménagères contre les boîtes de céréales offrant des primes pour les enfants

OTTAWA (PC) — Des centaines de ménagères de l'Ontario ont décidé de boycotter, à partir du 15 décembre prochain, les boites de céréales qui offrent toutes sortes de primes à l'intérieur des contenants.

Le mouvement sera déclenché par Mme Nadine Wilson, présidente de l'Association de protestation des consommatrices du Canada. Elle a déclaré hier au cours d'une conférence de presse à Manotick, Ontario, que les ménagères n'achèteront plus de ces céréales qui offrent en guise de primes toutes sortes de "bébelles" et qui exercent une publicité de pression auprès des enfants.

Elle a ajouté que le groupe qu'elle dirige a l'intention de boycotter, un peu plus tard, d'autres produits alimentaires mais que, pour le moment, on s'en tiendra aux boites de céréales qui offrent avec le produit, une "petite bébelle insignifiante".

Une réunion de l'Association avait précédé la conférence de presse. Une vingtaine de délégués représentant diverses associations de consommatrices à travers le pays y ont assisté. Au cours de la réunion, on a procédé à l'élection d'un bureau de direction qui comprend Mmes D. W. Pearase de Winnipeg, Sam Hammond de Hamilton, Marcel Gélinas de Montréal, Nelson Dearing de Windsor, James Palmer de Halifax, et, finalement, Mme Wilson, présidente.

Les délégués ont promis d'entreprendre dans leurs régions respectives le boycottage des céréales offrant des primes.

Un million de Canadiens fumeurs habituels de cigarettes se sont libérés de l'habitude

OTTAWA (DNC) — Une étude rendue publique hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan J. MacEachen, révèle que plus d'un million de Canadiens qui fumaient habituellement la cigarette ont réussi à se libérer de cette habitude. Cette étude que l'agence Canadian Facts Limited a menée de novembre 1965 à janvier 1966 à la demande du ministère de la Santé, montre également que sur les 5,500,000 Canadiens que l'on estime être encore des usagers habituels de la cigarette, 2,500,000 (45 p. 100) ont sérieusement tenté d'arrêter.

M. MacEachen a déclaré : "Les résultats du relevé ne manquent pas d'être significatifs devant ce fait tragique que, chaque jour, 300 jeunes Canadiens au moins contractent l'habitude de fumer. Les chiffres démontrent non seulement qu'un grand nombre de Canadiens s'inquiètent des effets nocifs de la cigarette, mais aussi que plusieurs d'entre eux ont réussi à perdre cette habitude. Il ne semble faire aucun doute que plusieurs milliers d'autres seraient prêts à cesser, si les circonstances étaient favorables, si la famille, les amis et la société les y encourageaient ou le leur permettaient. Je crois que cette information sera d'un grand secours aux jeunes Canadiens qui n'ont pas commencé à fumer et qu'elle donnera du courage aux fumeurs qui désirent abandonner".

Le relevé, effectué parmi des gens âgés de 15 ans et plus, révèle que, dans le nombre actuel des non-fumeurs, 32 p. 100 des hommes et 9 p. 100 des femmes ont fait jadis un usage habituel de la cigarette. D'après l'estimation du nombre des non-fumeurs au Canada, ce pourcentage équivaut à 850,000 hommes et à 380,000 femmes. Il semble, en outre, que d'aucuns peuvent y mettre un certain "frein".

Parmi les gens qui ne fument qu'occasionnellement la cigarette, 46 p. 100 des hommes et 23 p. 100 des femmes, soit un total approximatif de 150,000 personnes, en faisaient auparavant un usage quotidien.

A l'échelle régionale, la Colombie-Britannique accuse la plus haute proportion d'anciens fumeurs réguliers de cigarettes (49 p. 100 des hommes et 17 p. 100 des femmes) qui ont maintenant cessé complètement ou qui ne fument qu'occasionnellement, et le Québec, le plus bas (37), quant au nombre des habitués de la cigarette qui ont tenté de cesser de fumer.

Chez les hommes, le nombre de fumeurs habituels qui ont cessé est plus élevé en ville qu'à la campagne, mais il n'existe aucune différence, sur ce point, entre les femmes de la ville et celles de la campagne.

Les efforts tentés en vue d'arrêter de fumer ont tendance à être plus fréquents chez les moins de 40 ans. La grande majorité des femmes qui ont cessé se rencontre dans le groupe d'âge 20-39 ans. La grande majorité des hommes qui ne fument plus régulièrement se trouve chez ceux qui sont âgés de 40 ans et plus.

Du nombre des anciens fumeurs, 15 p. 100 se sont débarrassés de leur habitude moins d'un an avant le relevé, 19 un an ou deux auparavant, 19 entre 3 et 5 ans plus tôt et 44 p. 100, il y a plus de cinq ans.

On a demandé aux anciens fumeurs les raisons pour lesquelles ils avaient cessé de fumer. D'aucuns en ont invoqué plus d'une. En voici la répartition s'appliquant à l'ensemble des deux sexes :

Raisons de santé non précisées : 32 p. 100 ; **toux, irritation de la gorge, bronchite :** 14 p. 100 ; **gêne dans la respiration, trouble respiratoire :** 5 p. 100 ; **peur du cancer :** 4 p. 100; **prescription ou conseil du médecin :** 10 p. 100 ; **perte du goût après une maladie ou une opération chirurgicale :** 6 p. 100 ; **trop dispendieux ;** 12 p. 100 ; **aucun goût à fumer :** 7 p. 100 ; **sans raison particulière :** 12 p. 100 ; **raisons personnelles ; opposition des parents :** 7 p. 100 ; **préférence pour la pipe :** 3 p. 100 ; **habitude regardée comme mauvaise ou malpropre :** 2 p. 100 ; **excès dans l'habitude :** 1 p. 100 ; **diverses :** 4 p. 100 ; **sans précision :** 2 p. 100.

Chez les hommes, 21 p. 100 des anciens fumeurs habituels de cigarettes qui en sont venus maintenant à n'en fumer qu'à l'occasion, ont attribué cette interruption à leur préférence pour la pipe.

Les diverses raisons de santé invoquées pour cesser de fumer régulièrement proviennent de tous les groupes d'âge, jeunes et vieux. Dans le groupe de 25-39 ans, 26 p. 100 ont avancé des raisons de santé non précisées ; 13 p. 100 ont déclaré que l'habitude de fumer causait la toux, l'irritation de la gorge ou la bronchite ; 6 p. 100 ont dit qu'ils avaient éprouvé une gêne dans la respiration ou un trouble respiratoire et 8 p. 100 étaient hantés par le danger du cancer. La dépense compte également pour beaucoup dans ce dernier groupe d'âge, car 20 p. 100 ont affirmé que l'habitude de fumer était trop dispendieuse.

Projet de loi de Cadieux touchant les magasins d'alimentation

QUEBEC (PC) — M. Gérard Cadieux, député libéral de Beauharnois, à l'assemblée législative, a déclaré qu'il se propose de soumettre à la législature, d'ici quelques semaines, un projet de loi touchant les magasins d'alimentation au détail.

Il a précisé, au cours d'une entrevue, que le projet de loi aura pour but d'uniformiser les heures d'ouverture et de fermeture des magasins d'alimentation à travers la province.

M. Cadieux a déclaré qu'un groupe de marchands, préconisant l'uniformisation des heures d'ouverture et de fermeture, projettent de marcher sur le parlement d'ici peu afin d'appuyer leur demande.

L'immigration française au pays devrait augmenter — Marchand

OTTAWA. (PC) — M. Jean Marchand, ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, a déclaré au Communes qu'il y a lieu de prévoir une amélioration dans l'immigration française au Canada par suite de son récent voyage en France.

En réponse à une question de M. Martial Asselin PC-Charlevoix, M. Marchand a déclaré : "On n'aurait pas raison de croire en une immigration massive de France mais, comme je l'ai déjà dit publiquement, je crois qu'il y a moyen d'améliorer l'immigration française sur ce qu'elle est actuellement."

Le fédéral ne pourrait, à cause de la constitution, prendre des mesures efficaces contre la hausse des prix

OTTAWA. (PC) — La constitution canadienne, dans sa forme actuelle, empêcherait le gouvernement canadien de prendre des mesures précises contre la hausse des prix, les abus, la confusion ou l'étiquetage.

C'est du moins l'opinion exprimée hier par l'un des témoins au comité parlementaire sur la hausse du coût de la vie, M. R.A. Chapman, qui estime que les mesures qu'Ottawa pourrait prendre relèvent de la juridiction des provinces. M. Chapman qui dirige l'office des drogues et des médicaments, a expliqué que le gouvernement d'Ottawa n'aurait pas, selon la constitution, l'autorité de prendre des mesures en ce qui touche le poids, la grosseur, les étiquettes, l'emballage et la présentation des produits vendus dans les magasins d'alimentation.

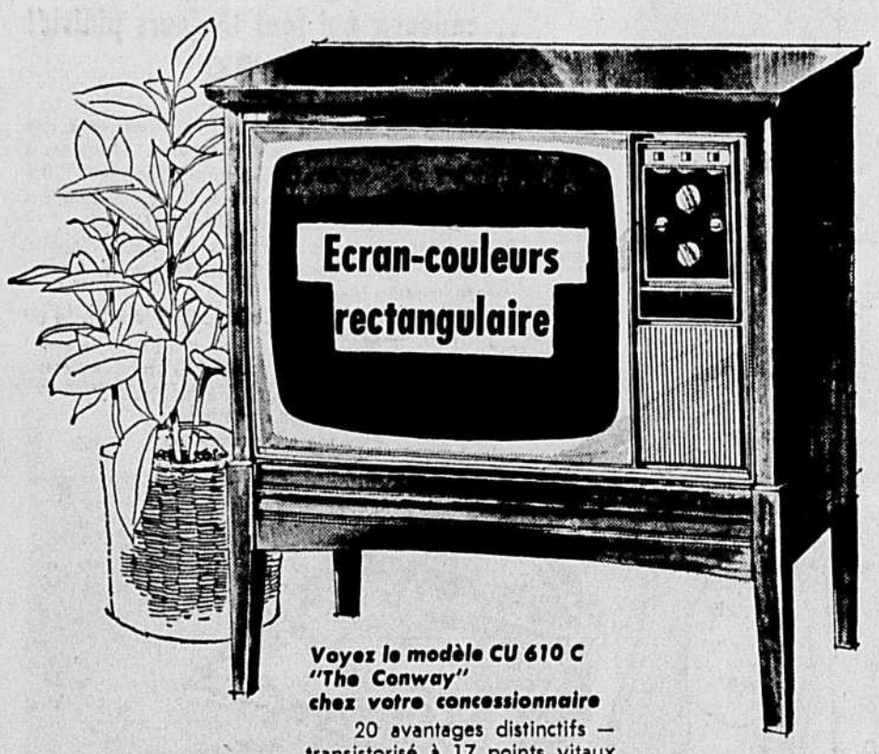
Le seul espoir qui subsiste, selon le témoin, serait d'entamer une législation qui aurait pour but de faire adopter les mêmes règlements au niveau fédéral et provincial.

M. Chapman a précisé que l'office des drogues et des médicaments peut entreprendre des procédures contre certains fabricants, mais à la condition qu'il y ait preuve évidente de fraude ou de danger pour la santé publique. Autrement, les questions relèvent directement de la juridiction provinciale.

Il a de plus ajouté que, dans la plupart des cas, les compagnies impliquées acceptent de modifier certaines étiquettes sur simple demande avant même qu'il ne soit nécessaire de recourir aux tribunaux. Il a cité, à titre d'exemple, une compagnie qui donnait l'impression que les carottes qu'elle vendait étaient impeccables . . . pour la simple raison que des lignes rouges avaient été tracées sur le cellophane d'emballage. Dans un autre cas, une compagnie vendant du chocolat offrait son produit dans une boite conçue de telle façon qu'elle laissait croire à une quantité double par rapport à la réalité.

Dans les deux cas, les compagnies avaient accepté de modifier l'emballage sur simple demande, sans qu'on ait recours aux tribunaux.

TV-couleurs super-compact
MOTOROLA®
se loge en des espaces
jusqu'ici trop restreints pour une TV-couleurs à grand écran...
et il coûte si peu par semaine



Voyez le modèle CU 610 C "The Conway" chez votre concessionnaire
20 avantages distinctifs — transistorisé à 17 points vitaux
Informez-vous au sujet des versements hebdomadaires modiques et commodes

transistorisé pour l'ère spatiale
FIABILITÉ MOTOROLA
Des circuits transistorisés construits par Motorola ont fait partie de toutes les envolées spatiales américaines avec des humains

Demandez nos brochures ou consultez votre distributeur Motorola
MOTOROLA ELECTRONICS SALES LIMITED
2180, AVENUE WARD — VILLE ST-LAURENT — MONTREAL, QUEBEC

Beaucourt — 1018 E. STE CATHERINE — 849-3737 — SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS — FACILITES DE PAIEMENT
Beaulieu & Gladu Inc. — 4589 est, rue Ste-Catherine — 255-7787
BAUER T.V. — 8619 boul. LALANDE — Pierrefonds — 684-2128
Georges Blanchette — ELECTRIQUE — 41 DEVONSHIRE — Centre d'achats Victoria — 671-4500 — 671-1688 — St-Lambert
Léo DUBOIS & Fils Ltée — Le magasin le plus progressif des Laurentides — 50, rue Turgeon — Ste-Thérèse-de-Blainville — 435-2374 — 435-6636
H. DUROCHER ELECTRONIC LTEE — 10,185, 54ième Avenue — Rivière-des-Prairies — 665-3240 — 665-3894
AMEUBLEMENT BORDEAUX — 12288 rue LETELLIER — 334-8669 — 8261 boul. St-Laurent — 382-2841
A. Fortin TELEVISION — 47, ouest FLEURY WEST — 381-9261
Claude Fortin — 2550 est, rue Beaubien — 728-3673
Gravel Frères — radio-TELEVISION — 1416, rue JOLIETTE — 523-2109
MONDAIRE INC. — 5740 HOCHELAGA — 259-9227
AMEUBLEMENT L. NORMAND ENRG. — 4925 Ardennes — MONTREAL-NORD—322-1862
Montcalm Electric — 97 boul. des LAURENTIDES — Ville de Laval — 663-3102 — 22 des Erables-St-Esprit
YVES PERRON T.V. — 3751 boul. LEVESQUE — Chomedey — 681-1905
MAURICE RICHARD T.V. Ltée — 3883 est, boul. Métropolitain — 376-4990

SI VOUS AVIEZ QUATRE-Z-YEUX



. . . mais vous n'en avez que deux et ils sont précieux! Protégez-les, employez régulièrement OPTREX.

OPTREX est un nouveau collyre antiseptique, tonique et décongestif qui calme très rapidement l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures, les picotements . . . tout en redonnant aux yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

Demandez OPTREX à votre pharmacien
OPTREX
LE BIEN-ÊTRE DES YEUX OF-36



Un "Pot Roast" Moelleux

"Pot Roast" ou rôti de haut côté de 4 à 6 lb
1 oignon
1 carrotte
1 touffe de persil
1 feuille de laurier
6 grains de poivre
1 tasse de moelleux Seagram 83
Farine, sel et poivre
1 cuillerée à table de beurre
1 cuillerée à table d'huile

Saupoudrer la viande de farine assaisonnée. Ajouter le beurre et l'huile dans une casserole épaisse ou dans une rôtissoire. Faire brunir sur tous les côtés. Ajouter l'oignon, la carrotte, le persil, la feuille de laurier et les grains de poivre. Ajouter la tasse de moelleux Seagram 83. Bien refermer la casserole et laisser cuire pendant ½ heure par livre de viande.

préparez-nous un plat moelleux... comme le moelleux Seagram's 83



Inspiré par ce whisky réputé, Basil Fitzgibbon, directeur général du Club des gourmets de l'Hôtel Windsor se mit la main à la pâte et nous prépara un chef-d'œuvre culinaire. Goûtez-moi ça !... vous ne voudrez jamais plus d'autre whisky. Il tiendra certes la place d'honneur à votre prochaine réception.

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83
façonne depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286

But longuement discuté à Boston

BOSTON (A-UPI) — Ce n'est pas tous les jours qu'un joueur apprend une demi-heure après un match qu'il a réussi le truc du chapeau.

Doug Mohns devait avoir quitté le Garden de Boston, hier soir, lorsque le troisième but qu'il avait marqué à la fin du match, a été alloué. Après de longues discussions, il a en effet été confirmé que les Black Hawks de Chicago avaient surclassé les Bruins de Boston, 10 à 2.

Fait inusité, ce n'est ni l'arbitre Vern Buffey, ni le juge des buts qui a alloué le but.

Brian O'Neill, l'adjoint du président Clarence Campbell, a renversé la décision de l'arbitre plus de trente minutes après la joute et a alloué le but à Mohns.

Buffey avait d'abord accordé le but, survenu au moment où la sirène se faisait entendre, puis a modifié sa décision dix minutes après le match.

O'Neill s'est entretenu avec les officiels et les joueurs et a décrété que le but avait été marqué une fraction de seconde avant le son de la sirène.



Brian O'Neill

Les Black Hawks se sont hissés au premier rang, sur un pied d'égalité avec les Rangers de New York.

Mohns n'a pas été la seule vedette de ce match.

Stan Mikita, à l'assaut du record de 97 points de Bobby Hull, a réussi son 12e but de la saison en plus de récolter quatre mentions d'assistance.

Le joueur de centre du Chicago présente une fiche de 12 buts et 25 passes et détient une avance de 15 points sur Phil Goyette, des Rangers.

Les noms de 13 joueurs du Chicago figurent sur la feuille de pointage.

Outre Mohns et Mikita, les autres compteurs ont été le joueur de défense recrue Ed Van Impe, qui a réussi ses 5e et 6e buts de la saison; Ken Wharram, qui a marqué son 12e; les frères Bobby et Dennis Hull, et Phil Esposito.

Ron Stewart et Ed Westfall ont été les compteurs des Bruins, qui n'ont gagné aucun de leurs sept derniers matches.

Affaiblie par l'absence du jeune Bobby Orr, considéré le meilleur défenseur de l'équipe, la défensive des Bruins n'a pu tenir le comp. Si bien que les gardiens Eddie Johnston et Gerry Cheevers ont dû faire face à un barrage de 43 lancers.

Le vétéran Glenn Hall a effectué 27 arrêts devant le filet du Chicago.

Buffey a imposé seulement cinq punitions mineures, dont quatre aux Bruins.

Arbitre : Buffey. Juges de lignes : Pavelich, Casselman.

PREMIERE PERIODE

1 — Chicago : Mohns (2e) ... 3.23 (Stapleton)
2 — Chicago : Van Impe (5e) 6.40 (Maki et Esposito)
3 — Chicago : Esposito (2e) . 17.08 (Nesterenko et Jarrett)
4 — Chicago : Wharram (12e) 19.45 (Mohns et Mikita)

Punitions : Bucyk, 8.54 ; Stapleton, 11.32 ; Marotte, 18.52.

DEUXIEME PERIODE

5 — Chicago : Van Impe (6e) 2.32 (Mikita)
6 — Boston : Stewart (6e) ... 14.06 (Martin et Westfall)
7 — Chicago : Mikita (12e) .. 16.01 (sans aide)

Punition : Woytowich, 17.39.

TROISIEME PERIODE

8 — Chicago : B. Hull (10e) .. 4.38 (Boyer et Stapleton)
9 — Chicago : D. Hull (9e) .. 11.51 (Pilote)
10 — Boston : Westfall (3e) .. 12.42 (Stewart et Martin)
11 — Chicago : Mohns (3e) ... 19.16 (Mikita)
12 — Chicago : Mohns (4e) ... 19.59 (Mikita et Wharram)

Punition : Green, 7.19.

LANCERS PAR :

CHICAGO	15	10	18 — 43
BOSTON	10	11	10 — 31



téléphoto UPI

Crozier laissé sans protection

Si les Red Wings ont encaissé un revers de 4-2, hier, contre les Rangers de New York, ils n'ont qu'eux à blâmer, pour avoir laissé leur gardien Roger Crozier trop souvent sans protection. Ici Crozier effectue un arrêt, seul avec Phil Goyette (20) et Bob Nevin.



téléphoto UPI

Johnston assailli par les Black Hawks

Les Black Hawks de Chicago ont eu un pique-nique hier contre le gardien Ed Johnston, des Bruins de Boston. Ici, il s'incline devant un lancer de Phil Esposito, des Hawks.

Les Rangers au premier rang

DETROIT. (PA, UPI) — Non, le classement de la ligue Nationale n'est pas erroné.

Les Rangers de New York sont bel et bien au premier rang, sur un pied d'égalité avec les Black Hawks de Chicago.

La surprenante équipe de New York a devancé les Maple Leafs de Toronto, hier, à la suite d'une victoire de 4-2 aux dépens des Red Wings de Détroit.

Les Rangers et les Black Hawks ont accumulé 26 points, un de plus que le Toronto et cinq de plus que le Canadien.

Don Marshall a marqué son 12e but tandis que Rodrigue Gilbert a réussi son 11e.

C'est toutefois le but d'Earl Ingarfield, qui a scellé l'issue du match à la deuxième période.

Ingarfield a aussi récolté une assistance sur le premier but du match compté par le joueur de défense Harry Howell. Il s'agissait du 6e but de Howell.

Gordie Howe et Ted Hampson ont réussi les buts des Red Wings.

Howe participait au 1,500e match de son illustre carrière avec le Détroit.

Les Red Wings, qui croupissent au dernier rang du circuit, ont subi une 9e défaite dans leurs 10 derniers matches.



Don Marshall

Les Red Wings n'ont pas seulement perdu le match de hockey. Le joueur de défense Bert Marshall, du Détroit, a perdu la décision lors d'un match de boxe contre Orland Kurtenbach.

Même s'ils traînent de l'arrière par 3-1, les Red Wings ont lutté farouchement à l'engagement final, obtenant 12 lancers contre seulement quatre pour les Rangers.

Mais le gardien de but Ed Giacomin veillait. Comme il l'a fait durant tout le match.

Giacomin a été bombardé de 36 lancers, dont plusieurs fois alors que des joueurs adversaires sont parvenus seuls devant lui.

Roger Crozier a été mis à l'épreuve 26 fois devant le filet du Détroit. L'arbitre a imposé neuf punitions, dont des majeures à Kurtenbach et Marshall et des mineures à Al MacNeil, des Rangers et Pete Mahovlich qui se sont bousculés à la troisième période.

Jean Ratelle, qui a effectué un retour au jeu mercredi, a récolté son premier point de la saison. Il a mérité une assistance sur le but de Gilbert.

NEW YORK : Buts : Giacomin, Maniago. Défenses : Hillman, Howell, Brown, MacNeil, Neilson. Ailiers : Geoffrion, Gilbert, Nevin, Fleming, Ingarfield, Hadfield, Hicke, Goyette, D. Marshall, Kurtenbach, Ratelle.

DETROIT : Buts : Crozier, Bassen. Défenses : Bergman, B. Marshall, Boivin, Wall, Goegan. Ailiers : Ullman, Fonteyne, Howe, Delvecchio, Mahovlich, MacGregor, Cullen, Hampson, Smith, Watson, Prentice.

PREMIERE PERIODE

1—New York, Howell 6e 4.26 (Ingarfield et Brown)
2—Détroit, Howe 5e 5.20

Punitions : Boivin, 7.03 ; Brown, 11.43.

DEUXIEME PERIODE

3—New York, D. Marshall 12e 1.38 (Nevin)
4—New York, Ingarfield 6e 11.02 (Fleming et Hillman)

Punitions : Cullen, 16.03 ; B. Marshall, Kurtenbach, majeures, 18.38.

TROISIEME PERIODE

5—Détroit, Hampson 5e 13:15
6—New York, Gilbert 11e 14.59 (Ratelle et Hadfield)

Punitions : Brown 6.39 ; MacNeil et Mahovlich, 7.20 ; Nevin 17.35

LANCERS PAR :

NEW YORK	10	12	4	—26
DETROIT	14	10	12	—36

Assistance : 12,295.

La ville de Montréal a fêté ses champions sportifs







Photos René Picard, LA PRESSE

Des petits jusqu'aux grands, personne n'a été oublié

C'était soir de fête, hier, au centre Maisonneuve. Tous les champions ont été honorés, des atomes jusqu'aux juniors et intermédiaires, dans toutes les disciplines sportives reconnues au sein du Service des Parcs de la ville de Montréal. A gauche, l'assistant instructeur Paul Lalonde, du comité des Jeunes de Rosemont, accepte le trophée des champions, classe "A", au hockey atome, avec le capitaine Ronald Beauchamp, en bas à droite, et Luc Fradette. Le trophée a été présenté par Jean-Guy Talbot, du Canadien. Au centre, chez les bantam, au baseball, le responsable de l'équipe Immaculée-Conception, Maurice English, à gauche, reçoit, en compagnie du jeune Yves Blanchard, le trophée de championnat présenté par Lionel Chouinard, de la brasserie Molson. A droite, George Bork, des Alouettes, remet à Tom Dyce et à l'instructeur Phil Chiarella, des Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce, le trophée emblématique du championnat au football junior.

George Bork est blessé

Nous venions de renouer connaissance avec le centre Charlie Baillie et le quart-arrière Dunn Marteen, des Castors de Montréal, dans la salle des invités du 21e Banquet des Champions de la ville de Montréal, lorsque George Bork, des Alouettes, a fait son apparition dans la salle, marchant à l'aide de béquilles.

"Un accident stupide", a-t-il dit en guise d'explication.

"Dans la salle même où les jeunes de Montréal sont honorés, ce soir, je pratiquais le basket en compagnie d'amis. L'exercice avait pris fin, mais j'ai incité d'autres joueurs à poursuivre l'exercice pour quelques minutes.

"Je m'envole pour déposer la ballon dans le panier et BOUM, je retombe sur la cheville. Résultat : des ligaments luxés à la cheville gauche et je porte le plâtre depuis déjà une semaine. Il en sera ainsi durant les cinq prochaines semaines", a déclaré le sympathique quart-arrière des Alouettes.

"Le plus tragique, c'est que je suis professeur d'éducation physique à l'école secondaire Northmount. Imaginez-vous la tête de mes élèves, lorsque, le lendemain, je me suis présenté pour le cours. Il est impensable de passer une saison de football sans subir même une égratignure et subir un tel accident dans des circonstances aussi étranges", a-t-il ajouté.

Bork doit se rendre dans sa famille, à Chicago, au cours du congé de Noël avant de revenir dans la métropole.

"Je me console en me disant que l'entraînement ne débutera que dans environ sept mois. Le médecin m'a d'ailleurs dit que ma cheville serait complètement rétablie d'ici là. Je l'espère, du moins", a-t-il ajouté.

Quelque 1,000 athlètes réunis au centre Maisonneuve

par Jacques Doucet

Noël et le temps des réjouissances qui accompagnent cette fête approchent à grands pas. Hier soir, dans l'enceinte du Centre sportif Maisonneuve, les dirigeants du Service des Parcs de la ville de Montréal, ont avancé l'heure des réjouissances et de la distribution des prix pour quelque 1,000 jeunes sportifs, allant des catégories atôme jusqu'à intermédiaire.

Les adultes ont tout mis en branle de façon à assurer le succès de la fête. Et le 21e banquet annuel des champions de Montréal a été réussi à tous les points de vues.

Comme le faisait si bien remarquer le conférencier Fred Spada, le président d'honneur du banquet, un championnat couronne une saison d'efforts et des sacrifices comme les examens réussis à la fin de l'année couronne une année d'études sérieuses sur le plan scolaire.

Le président de la Ligue de baseball de Montréal et du district a également souligné l'importance de la persévérance dans tous les domaines.

"Le sport est peut-être la plus belle école de formation. On y apprend à travailler en équipe et dans un esprit de franchise camaraderie. Il faut persévérer pour atteindre un championnat et si un jeune homme apprend à persévérer dans le sport, il apprendra du même coup que la même règle s'appliquera plus tard dans la vie", a déclaré Spada.

Le conseiller municipal Arthur Gagnon qui remplaçait le maire Jean Drapeau, a offert ses félicitations aux champions de tous âges, soulignant les efforts réclamés d'un nombre incalculable de gens pour atteindre ces différents titres.

Ce genre de soirée permet par ailleurs aux différents présidents de ligues sportives de se rencontrer. C'est ainsi que nous avons pu voir le président Fred Spada (baseball junior) s'entretenir avec Jim Hill, président de l'Union de rugby-football du Québec. De voir un dirigeant du soccer parler avec un arbitre de hockey.

Ces rencontres se produisent rarement en dehors d'occasions comme celle d'hier soir. On devrait favoriser davantage ces genres de rencontres, leur donner un caractère un peu plus officiel. Ainsi, les dirigeants des différentes sphères du monde sportif se connaîtraient davantage et tous ne s'en porteraient que bien mieux.

Il est cependant heureux de voir que ces dirigeants se donnent tous la main lorsque vient le temps de constater les fruits de leur travail. Nous y voyons une manifestation de bonne entente et d'un esprit de collaboration.

Réunir une foule aussi considérable de sportifs, dont la majorité est plutôt jeune, n'est certes pas une sinécure pour les organisateurs. Toutefois, des félicitations sont de mises à l'endroit des dirigeants des diverses équipes représentées à ce banquet des champions.

Non seulement ces jeunes sont des champions sportifs, mais ils sont également des champions disciplinés. On constate donc que les dirigeants sont également des éducateurs, car ces jeunes sont bien éduqués.

On a pu le remarquer lorsque, avant la présentation des innombrables trophées, certains se sont hasardés à demander l'autographe de George Bork des Alouettes; de Jean-Guy Talbot, du Canadien, de Dunn Marteen et Charlie Baillie, des Castors ou de Réjean LaCoursière. Ils ont accepté de retraiter jusqu'à leurs tables à la demande du maître de cérémonie, Pierre Proulx.

Hier, on a honoré les champions. Il serait bon également de penser aux gens qui travaillent dans l'ombre, aux instructeurs, aux gérants, à ceux qui s'occupent de l'équipement, aux organisateurs, aux parents, enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin, oeuvrent pour que ces jeunes aient la chance de remporter ces championnats.

A tous ces gens dévoués, nous nous faisons le porte-parole des milliers de jeunes qui évoluent au sein du service des parcs de la ville de Montréal, nous disons : MERCI.

Palmarès des champions

Voici la liste des diverses équipes championnes qui ont été honorées hier, dans le cadre du 21e banquet annuel de la ville de Montréal. A cette liste s'ajoute les noms d'athlètes qui se sont signalés en natation, plongeon, gymnastique et dans le domaine du ski.

Tous les trophées offerts à ces équipes et nidividus proviennent de la Banque d'épargne de la Cité et du Distrtct de Montréal, une institution qui fait beaucoup pour le sport amateur dans la métropole.

HOCKEY ATOME
classe A : Comité des Jeunes de Rosemont
classe B : St-Eusèbe
classe C : Loisirs St-Alphonse

HOCKEY MOUSTIQUE
classe A : Etoiles du Comité des Jeunes de Rosemont
classe B : Benny
classe C : Notre-Dame-de-la-Victoire

HOCKEY PEE WEE
classe A : Hurricanes
classe B : Loyola
classe C : Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours

HOCKEY MIDGET
classe A : Immaculée-Conception
classe B : MacDonald

HOCKEY JUVENILE
classe A : Leo's Boys
classe B : St-Jean-de-Matha

BALLON-BALAI INTERMEDIAIRE
Chapon Fin - Tic Tac

BALLON-BALAI COMMERCIAL
Foresteel

BASEBALL ATOME
classe C : Ste-Catherine

BASEBALL MOUSTIQUE
classe A : Ste-Claire
classe C : Ste-Catherine

BASEBALL PEE WEE
classe A : Ville-Marie
classe C : St-François-Solano

BASEBALL BANTAM

Voir CHAMPIONS page 28

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR auront de très grandes qualités en dépit d'une nature un peu brusque et impulsive qui aura besoin d'être maîtrisée. Intuitifs, inventifs, très rapides d'exécution, ils auront un grand fond de sincérité, de générosité et de bonté, et ils seront très attirants, leurs chances seront loin d'être mauvaises.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vos activités ont des chances de donner des résultats positifs, encore qu'elles dépassent parfois le but... Il faut surtout veiller à ne pas outrepasser vos capacités. La santé d'une personne chère vous causera des préoccupations.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous rencontrerez des oppositions assez tenaces que vous seriez poussé à vaincre par des attaques en règle mais, peut-être, aurez-vous intérêt à temporiser. Incompréhension qui risque de s'aggraver si vous ne changez pas.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous risquez de perdre beaucoup de temps dans une discussion intéressante peut-être, mais d'une efficacité plus que douteuse sur le plan pratique. Sentiment : un compromis sera sans doute à envisager. Vous respirez mal.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Soyez très prudent en ce qui concerne vos engagements sur la plan financier et ne promettez pas à la légère ce que vous ne pourriez pas tenir. Ne cherchez pas à imposer vos points de vue personnels. Dormez un peu plus longtemps.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

La journée ne sera pas très facile pour vous, car sur plusieurs points, vous risquez d'être tenu en échec, mais il ne faudra point vous décourager pour des retards réparables. Défendez l'intimité sentimentale contre les gêneurs.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne craignez point les attaques et les oppositions de toute sorte : si vous gardez votre sang-froid, elles ne vous nuiront pas. Ne prenez pas "la mouche" pour des vétilles. Nervosité trop intense.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Surveillez de très près vos achats et vos autres dépenses et veillez à ne pas compromettre votre stabilité financière; au point de vue professionnel, votre position tend à s'améliorer. Sentiment : affection tendre et partagée.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Evitez de prendre des risques excessifs et n'acceptez d'obligasions nouvelles qu'à bon escient... N'attachez qu'une valeur limitée aux propos qui vous seront tenus en matière financière. Ne montrez pas trop votre esprit mordant et caustique.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBR AU 21 DECEMBRE

Un bon jour pour lancer quelque chose de neuf sur le terrain des affaires... Vous aurez des idées justes et des appuis utiles. Votre lucidité très intense n'est pas un obstacle à un vrai amour, mais elle permet de déceler toute contrefaçon.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Les influences favorables permettent d'assumer avec succès de nouvelles activités importantes et qui devraient contribuer à vous mettre en valeur mieux que les autres. Beaucoup de sérieux et de solidité de votre part comme de l'autre côté.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Les efforts que nous pourrez faire n'auront qu'une portée limitée, mais cependant ils ne seront point perdus, car ils ouvriront pour le futur des voies neuves et fécondes. Repoussez toute discussion qui risquerait de n'engendrer que brouilles.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Il y a de belles possibilités, mais elles ne pourront être obtenues sans luttes âpres et dures... Méfiez-vous surtout des litiges et procès. Etrange journée où il y a en même temps des perspectives heureuses et d'autres dangereuses en amour...

La cellule, cette merveille (2)

Par le Dr Antonio Lecours, M.D.

Toutes les sciences, physique, chimie, biologie, etc., ne sont pas de trop pour surprendre les fonctions de la cellule. Celle-ci baigne dans des liquides qu'on appelle "le milieu intérieur" et avec lequel elle a des échanges constants de matières et d'énergie. Elle en tire sa subsistance, s'en nourrit, y rejette ses déchets, ou y trouve les germes de sa mort (virus, microbes, toxiques). Mais il y a plus.

Les cellules vivent en communautés, dont chacune a une fonction spéciale, comme dans la ruche d'abeilles. Les unes sont affectées à la défense de l'organisme; d'autres à sa croissance, etc. D'une à l'autre, ces communautés se transmettent des informations sur le moment de fonctionner, de se multiplier, de mourir. On voit ainsi des globules blancs du sang accourir de très loin à la rencontre de microbes et les dévorer. D'autres groupes de cellules, qui s'occupent, elles, de construction, se mettent à se multiplier pour remplacer une perte subie par une écorchure de la peau, ou par la mort d'un tissu privé de sang.

Pendant longtemps on a étudié les maladies en observant, dans chaque cas, les changements produits dans les structures et les fonctions des organes, comme le foie, le rein. Aujourd'hui, c'est dans la cellule même qu'on va rechercher la cause des désordres. C'est ainsi qu'on en est rendu à opérer la cellule, à faire de la "chirurgie cellulaire", pour voir ce qui va se produire. En détruisant, en stimulant, en traitant, tour à tour, chacun des éléments de la cellule, en lui greffant certaines parties, en étudiant ses réactions à divers poisons, à divers médicaments, dans des "milieux" variés, on observe les troubles qui en résultent, on apprend le rôle de chacun de ces éléments dans les diverses fonctions de la cellule et, éventuellement, dans la genèse des maladies.

On pense y trouver ainsi l'origine, non seulement des maladies, mais de la vie elle-même, surtout depuis qu'on y a découvert un certain acide, l'acide nucléique DRNA et RNA, dont les propriétés rappellent la vie. De petits changements dans l'arrangement des molécules de cet acide, en particulier des protéines du noyau de la cellule, peuvent vouloir dire la différence entre la matière inerte et la vie et le passage de l'une à l'autre. La vie ne serait qu'un phénomène physico-chimique.

Miniature du corps tout entier, la cellule est un merveilleux laboratoire, capable de transformer divers matériaux en notre propre substance, puis de défendre son intégrité et même de l'accroître.

Incidemment, on pourra visiter à l'Expo 67 l'intérieur d'une immense cellule de trente pieds de diamètre, et circuler à travers les structures que nous avons décrites.

votre médecin vous parle

Rédigé sous les auspices du Collège des médecins de la province de Québec

Mécontente, la Saskatchewan accepte quand même les ententes fiscales avec Ottawa

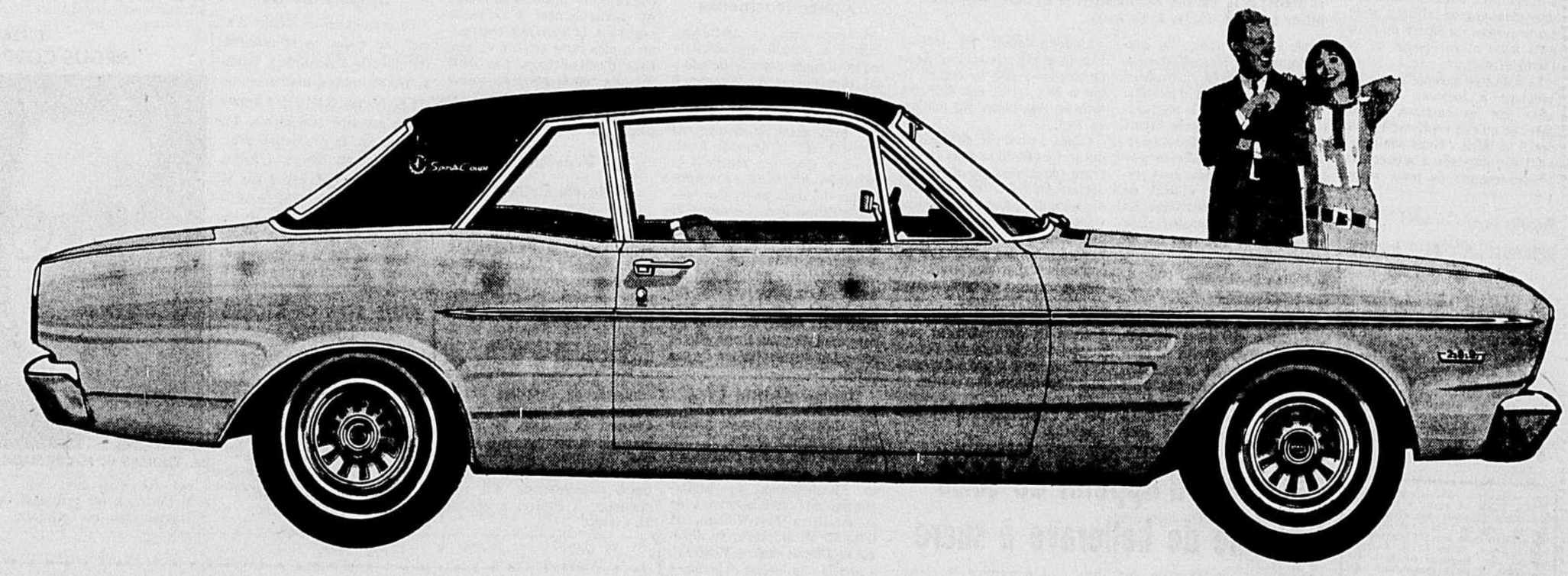
REGINA (PC) — Les membres du gouvernement et de l'opposition à l'Assemblée législative de la Saskatchewan ont exprimé leur mécontentement général, lors d'une session spéciale convoquée pour discuter un projet de loi sur une nouvelle entente fiscale fédérale-provinciale.

Le bill vise à modifier la loi de l'impôt provincial sur le revenu de façon à l'adapter à l'entente proposée lors de la récente conférence fédérale-provinciale sur le fisc à Ottawa.

Cette session d'un jour a eu lieu hier, et a été prorogée aussitôt après l'adoption des amendements. Ceux-ci donnent à la Saskatchewan une part accrue des impôts personnels et des taxes sur les corporations perçus par le gouvernement fédéral.

Durant le débat, le premier ministre Ross Thatcher et le chef de l'opposition, M. Woodrow Lloyd se sont joints aux autres membres de l'Assemblée législative pour exprimer leur mécontentement sur les clauses fédérales de l'entente, particulièrement en ce qui a trait aux paiements de péréquation et aux subventions pour l'éducation.

Certaines choses s'améliorent de jour en jour, et c'est bien... (par exemple, le luxe et les performances Falcon)
D'autres ne changent jamais, et c'est mieux... (les avantages de prix et d'entretien Falcon)



Changez, pour le mieux...
Falcon 67

Ce qu'il y a de bien dans la Falcon, c'est qu'elle vous en donne pour votre argent! D'accord, c'est une compacte — mais elle est bien plus souple, bien plus silencieuse qu'on ne s'y attendrait. C'est sans doute pourquoi on l'a appelée "la limousine des compactes". Et si vous voulez faire des économies tout en profitant de la vie, alors, pas de doute, la Falcon est faite pour vous. Saviez-vous que la Falcon vous offre à peu près toutes les options-luxe livrables sur les grosses voitures? Et souvent pour moins cher!

La Falcon vous offre les sièges baquet, les appuie-tête, les tapis en plein, les intérieurs tout vinyle, la stéréo à bandes magnétiques, le faux-toit vinyle, la servo-direction, les servo-freins à tambour, les servo-freins à disque avant... et tout le reste. Pour ce qui est des performances, l'un ou l'autre de ses deux V8 de 289 po. cu. vous garantira des reprises foudroyantes et un rendement économique.

Et pour servir dignement cette puissance, vous pouvez choisir une 3 ou une 4-vitesses manuelle, ou encore la Cruise-O-Matic à 3 vitesses et commande SelectShift — une automatique qui peut se comporter comme une manuelle (caractéristique inexistante dans certaines grosses voitures).

TOUTES LES FORD 1967 COMPORTENT LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ FORD-CANADA

GARANTIE LONGUE PORTÉE EN TROIS POINTS SUR VOITURES NEUVES FORD-CANADA

1. **Garantie 5 ans/50,000 milles** sur mécanismes d'entrainement, direction, suspension et roues.
2. **Garantie 2 ans/24,000 milles** sur l'ensemble du véhicule.
3. **Attestation du Vendeur une seule fois par an.**

Pour tous détails, consultez votre Vendeur.

Ford FORD — Les deux camps Falcon! — Ford MERCURY

CHEZ TOUS LES VENDEURS FORD ET MERCURY

COOPER'S GARAGE Limited 453-3220
CHARTRAND AUTOMOBILE Inc. NO. 1-7757
JARRY FORD SALES Ltd. CR 4-8331
BANLIEUE
GARAGE ST. EUSTACHE Ltée. NA 7-2814
GARAGE P. VENNE Inc. 581-0120
LIBERSAN AUTOMOBILE Ltée. MU 4-2300
LATIMER MOTORS LIMITED WE 7-9311
CHRISTIN AUTOMOBILE Inc. 321-1580
LOUIS BLANCHARD AUTOS Ltée. 435-6588
P. E. BOISVERT AUTO Ltée. 655-1301
FORTIER AUTO (Montreal) Ltée. 254-7171
GARAGE LATREILLE AUTOMOBILE Ltée. LA 2-3105
HY-ROAD FORD MOTORS Ltd. RE 1-8271
LUSSIER & FRÈRE Inc. OL 9-1032
BAKER-WRIGHT FORD SALES Ltd. 691-9811
KEATING FORD SALES Limited PO 9-3831
BOUCHARD GARAGE Ltée. 637-5661
BUD AUTOMOBILE Inc. OR 4-6268
DESOURDY AUTOMOBILE Inc. OL 8-8704
LESTAGE AUTOMOBILE Inc. 653-2449
HAMELIN & FRÈRE Limitée 527-2411
CHÂTEAU Motors Ltd. 331-4020
TOLEDO MERCURY Sales Ltd. WE 7-3561
EUDES Automobiles Limitée 642-7431
LALONDE Automobile Limitée 766-8521
FAIRVIEW MERCURY SALES LTD. 697-2211
LANTHIER & LALONDE Automobile Inc. LA 8-4411
DESLAURIERS Automobile Ltée. 667-7330
COUSINEAU-GABOURY Limitée 384-4000
PIERRE BRAULT Automobile Ltée. 671-8115
BANLIEUE
MARINEAU Automobile Co. 473-5432
FINCH MERCURY Sales Ltd. 631-2621
PAQUETTE Automobile Limitée 581-3250
CUMMING-PERRAULT Limited HU 9-3831
MORAND Automobiles Ltée. NE 2-1340
OSTIGUY Automobile Ltée. OL 8-1717
DUMOULIN Automobile Enreg. 234-3618
BELOEIL Motors Ltd. 467-3398

La grève à la manufacture Allied Chemicals menace de paralyser la fabrication à une affinerie

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD — La grève à la manufacture Allied Chemicals, déclenchée avant hier soir, menace de paralyser la fabrication à l'affinerie Canadian Electrolytic. La première usine alimente la seconde en acide sulfurique. Tandis que l'arrêt de travail touche cent vingt-cinq employés, l'affinerie en compte quatre cents.

En dernière instance avant le déclenchement de la grève, le conciliateur, M. Yvon Dansereau, n'est pas parvenu à faire accorder les deux parties en cause, au moins sur la description des tâches. Finalement, le syndicat des employés, affilié à la Fédération des travailleurs, appliqua l'ordre de grève, auparavant décidé par les syndicalistes.

Outre l'attribution des tâches, la clause la plus litigieuse a porté sur l'échelle des salaires. Les travailleurs avaient réclamé une hausse d'un dollar l'heure, à raison d'un contrat d'une durée d'une année. D'après le représentant du syndicat, M. Bernard Boulanger, la firme s'en était tenue à une augmentation de trente-et-un cents l'heure, à même un contrat d'une durée de deux ans.

Comme la manufacture Allied Chemicals occupe une île, à l'entrée de la baie Saint-François et reliée à la terre ferme par une jetée, à la hauteur du boulevard du Havre, dont le parcours longe la baie, les grévistes maintiennent leurs lignes de piquets à l'aide d'embarcations. Toutefois, des grévistes gardent l'entrée de la jetée.

Une rencontre entre les négociateurs des deux parties s'est soldée hier par un échec. Depuis, les négociations sont rompues, car aucune séance n'est convoquée.

Les enseignants en Mauricie croient la grève inévitable

SHAWINIGAN. — Une grève chez les cinq cents enseignants au cours primaire dans huit localités de la Mauricie serait devenue inévitable. En effet, la séance de conciliation convoquée par le ministère du Travail dans l'intention d'amener les deux parties en cause à s'entendre n'a pas donné les résultats escomptés.

Les principales clauses en litige portent sur l'échelle des traitements, la classification des brevets, de même que sur le nombre des heures d'enseignement. Pour leur part, les conseillers scolaires entendent se prévaloir d'un droit de regard, en ce qui a trait au choix du personnel enseignant, aux mutations et aux promotions. Sous ces rapports, aucun progrès ne s'est réalisé.

Le président du syndicat des enseignants, M. Robert Davidson, au cours d'une conversation téléphonique, a déclaré que le comité constitué depuis une quinzaine pour fixer le jour de l'arrêt de travail a opté pour deux dates, qu'il maintient secrètes pour l'instant. Cette grève priverait dix mille élèves de leurs cours réguliers à La Croche, La Tuque, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Thècle, Sainte-Tite, Shawinigan et Shawinigan-sud.

Le député fédéral de Portneuf accuse le National-Canadien d'être "un nid de favoritisme"

LES ECUREUILS — "La Compagnie des chemins de fer nationaux, a déclaré le député fédéral de Portneuf, est devenue le plus grand nid de favoritisme, parmi toutes les entreprises canadiennes". D'après M. Roland Godin, ceux qui ne le croient pas, n'ont qu'à jeter un regard attentif sur la liste de paie de la firme, lorsqu'ils en auront l'occasion, particulièrement sur celle des préposés à des fonctions supérieures.

Les chefs de divisions, a dit le conférencier, que ce soit à Québec, à Montréal ou à Toronto, portent toujours les mêmes noms de familles. Ce cas de népotisme se continue depuis nombre d'années. Personne, a soutenu le député Godin, ne peut démontrer que la parenté soit synonyme de compétence. Il a ajouté que des centaines de jeunes, dépourvus des aptitudes requises ou encore expulsés de leur école ou de leur université, en raison d'une mauvaise conduite, sont devenus des étudiants subventionnés par la compagnie ferroviaire dans des maisons particulières d'enseignement.

En fin de compte, les contribuables en paient les frais. Par suite de ces cours, plusieurs d'entre eux sont devenus des "inspecteurs" au service de la firme ferroviaire. Pendant ce temps, a dit le député Godin, des milliers de bons travailleurs à travers le pays doivent se plier "aux caprices de ces messieurs, qui ne connaissent rien et parcourent le pays, aux frais de l'entreprise, encore une fois aux frais des contribuables".

Rénovation urbaine à Victoriaville

VICTOFIAVILLE — La ville de Victoriaville, dans les Bois-Francs, recevra une subvention au montant de douze mille dollars, en faveur de sa rénovation urbaine.

Le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèque et de logements a annoncé l'approbation du montant. D'après M. John Nicholson, le projet aura pour résultat de rajeunir le centre de la ville, d'améliorer l'utilisation de ses terrains, de rendre le secteur plus apte à des améliorations en matière de circulation routière.

L'urbaniste P. Larouche s'est vu confier la tâche. Son travail durera cinq mois.

Démission du chef de police à Grenville

LACHUTE — Le chef de police à Grenville, près de la rivière Outaouais, a remis sa démission au conseil municipal, M. Wilfrid Lauzon dirigeait le service depuis deux ans.

Le démissionnaire n'a cependant pas motivé son geste. En attendant la nomination d'un remplaçant à l'ancien chef Lauzon, M. Laurent Davidson assurera l'intérim. Il est déjà le directeur municipal des travaux publics. Le maire Gilbert Arnold a indiqué que le choix d'un successeur sera annoncé à l'occasion de la prochaine séance régulière du conseil.

Trifluvien accusé de négligence criminelle

TROIS-RIVIERES. — Pierre De Ladurantaye, domicilié à Trois-Rivières, devra répondre d'une accusation de négligence criminelle. L'inculpé a comparu en cour des sessions de la paix, en relation avec la mort de René Sirois. Le juge Léon Girard a différé la cause aux assises criminelles.

Agé de quatorze ans, Sirois avait été mortellement heurté par l'automobile que conduisait De Ladurantaye. L'accident est survenu au Cap-de-la-Madeleine au moment où l'adolescent, monté sur sa bicyclette, circulait en bordure du trottoir.

Le conducteur de la voiture, De Ladurantaye, ne se serait pas donné la peine d'arrêter sur [illegible] lieux de la tragédie. Il se [illegible]t éloigné, laissant l'adolescent, le crâne fracassé et gisant dans son sang. On a par la suite démontré que l'automobiliste et son passager, M. J.-P. Saint-Louis, auraient auparavant faits d'amples libations. Dans leur témoignage, ils ont tous deux soutenu avoir pris le bruit de l'impact pour la perte d'un enjoliveur de roue sur le pavé.

La police à Shawinigan met à jour un réseau de pilleurs

SHAWINIGAN — Le détachement de la sûreté québécoise à Shawinigan, en collaboration avec celui de Saint-Gabriel-de-Brandon, a mis à jour un réseau de pilleurs, manoeuvrant particulièrement dans les chalets estivals.

Le montant des objets dérobés s'élèverait à $10,000. Une cinquantaine de chalets, bâtis à divers endroits du Québec, particulièrement à Saint-Hippolyte, Saint-Gabriel-de-Brandon, Sherbrooke, Drummondville, dans l'île de Montréal et aux environs de Shawinigan, ont reçu la visite des malfaiteurs.

Un jeune homme, âgé de vingt-cinq ans et domicilié à Montréal, est détenu comme témoin en rapport avec cette affaire. D'après sa façon de procéder, il faisait paraître des annonces dans un quotidien de la métropole, indiquant des articles de grande valeur à vendre à prix modiques. Parmi les objets trouvés à son domicile, on a relevé un appareil à polycopier, des radios portatifs, des téléviseurs, des dactylographes, des tourne-disques et autres. Il en avait, disait l'annonce, pour satisfaire tous les clients.

L'ancien gérant d'une caisse populaire à St-Sauveur condamné à trois ans de pénitencier

SAINT-JEROME — L'ancien gérant de la Caisse populaire à Saint-Sauveur-des-Monts passera les trois prochaines années au pénitencier. Au tribunal, à Saint-Jérôme, en présence du juge Yves Leduc, le jury a tenu André Desroches coupable d'un vol de $73,525.20 aux sociétaires de la caisse. Au moment du prononcé de la sentence, l'intimé âgée de 35 ans n'a pas bronché dans la boite aux accusés.

Dans le plaidoyer de son avocat Lucien Thinel, Desroches avait soutenu qu'il s'agissait de placements d'argent requis par des sociétaires, désireux de ne pas voir cette somme paraître dans leur compte de banque, par crainte d'une plus lourde imposition de redevance de la part du fisc. Le gérant aurait alors ouvert des comptes aux noms de personnes fictives et réelles. On s'est aperçu au cours du procès que la plupart des sociétaires n'étaient pas au courant de ces virements de fonds.

Une part des sommes ainsi détournées aurait servi à l'acquisition d'une propriété à Saint-Sauveur-des-Monts, au bénéfice particulier de Desroches, ainsi que de quelques-uns de ses amis. On a découvert le stratagème au printemps de l'année 1964, lors d'un relevé des comptes par les vérificateurs des Caisses populaires. Au témoignage d'employés de la coopérative banciare, le gérant faisait lui-même les entrées et préparait des reçus à des sociétaires, à leur insu.

Un des employés de la Caisse, Serge Morin, fait l'objet d'une accusation semblable. Morin faisait office de comptable. Il a demandé au tribunal un procès devant un juge seulement. L'audition se déroulera le 9 janvier, en cour des sessions à Saint-Jérôme.

Une troisième personne, Jacques Blouin, homme d'affaires à Saint-Léonard, doit pour sa part répondre d'une conspiration en vue du vol d'une somme de $24,500 à cette Caisse populaire. Son procès s'instruira aux assises du printemps.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Près de 43 pour cent d'échecs parmi les élèves joliettains en 11e et 12e années

JOLIETTE — Près des quarante-trois pour cent des élèves en onzième et douzième années, sous la juridiction de la régionale scolaire Lanaudière, ont échoué aux examens de la fin d'année, l'an passé. D'après le directeur général des écoles, M. Albert Lussier, la onzième année générale a subi le plus grand nombre d'échecs. Une école en particulier a connu une proportion de quatre-vingt-trois pour cent en échecs.

Par ailleurs, rappelle M. Lussier, la moyenne des succès fut de cinquante-huit pour cent en onzième année de sciences-lettres; soixante-neuf pour cent, en onzième année de sciences-mathématiques; cinquante-trois pour cent, en sciences-lettres spéciale; soixante-six pour cent, en onzième année commerciale, et cinquante pour cent, en douzième année commerciale. Ces diverses classes comptaient une fréquentation de 1,303. Sur ce nombre, 602 ont raté un ou plusieurs examens.

M. Lussier a tenu à préciser que, dans les cas d'examens infructueux, les élèves auront droit de reprise, en juillet ou en août suivants. Quant aux échecs en juin passé, les élèves ont été promus en douzième année commerciale ou dans la classe préparatoire aux études supérieures. Ils devront cependant se soumettre aux examens de reprise, l'été prochain, pour en obtenir leur certificat d'onzième année.

Un jeune condamné au pénitencier

TROIS-RIVIERES. — Normand Perreault devra passer les cinq prochaines années au pénitencier. Cette sentence lui a été imposée par le juge Jean-Louis Marchand après que le tribunal ait reconnu le prévenu coupable d'homicide involontaire sur la personne de Jean-Marie Gagnon.

M. Gagnon, âgé de vingt-quatre ans, avait été tué à coups de couteau au cours d'une rixe à Sainte-Anne-de-la-Pérade, durant la nuit du 9 février. Quant à Perreault, âgé de dix-neuf ans, il demeurait au 653, rue Hertel, à Trois-Rivières. On se souvient que le combat fut consécutif à une joute de ballon-balai, que des jeunes Trifluviens avaient disputé à de jeunes Péradiens au temps de la pêche aux poissons des chenaux.

On avait d'abord porté contre Perreault une accusation de meurtre, puis on l'a réduite à celle d'un acte d'homicide involontaire.

Discussions relatives à un regroupement

SOREL. — Les dirigeants municipaux de localités voisines de la ville de Sorel, notamment Contrecoeur, Verchères et Varennes, ont manifesté leur intention de fusionner avec elles les secteurs environnants. Ils ont constitué un comité, avec mission d'étudier ces cas de fusion volontaire.

A Varennes, les conseils municipaux, tant du village que de la paroisse, se sont montrés favorables au projet. Il en fut ainsi des municipalités de village et de paroisse à Verchères. Cependant, à Contrecoeur, le conseil municipal de la paroisse n'est pas soucieux de se fusionner avec celui du village.

Il semble que le représentant du gouvernement du Québec, M. Maurice Ferland, tente de susciter une entente entre les deux gouvernements municipaux, réfractaires à l'idée d'une fusion. D'ailleurs, on semblerait s'orienter vers le recours à un référendum, pour permettre aux populations dans les deux localités de se prononcer sur le sujet.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ORGANISATION ET MÉTHODES

Notre client, une organisation nationale, recherche un candidat familier avec les techniques modernes d'organisation et d'analyse des méthodes pour son département de planification de l'exploitation.

FONCTIONS

Initier des études dans les différents secteurs d'exploitation afin d'établir des normes de rendement ou de mettre sur pied des nouvelles méthodes de travail.

QUALIFICATIONS

Etre âgé de moins de 40 ans
Minimum de 2 ans d'expérience dans l'industrie
degré universitaire ou expérience équivalente
bilingue.

TRAITEMENT

Jusqu'à $13,000. suivant qualifications.

Adressez un résumé de votre carrière à :
RAYMOND R. DUCHARME & ASSOCIES
suite 2335
1, Place Ville-Marie — Montréal 2

AIR CANADA

recherche des
HOTESSES DE L'AIR

Soumettez dès maintenant votre candidature pour cette prestigieuse carrière.
Les cours ont lieu à Montréal à nos frais durant le premier semestre de 1967.
Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- CELIBATAIRE
- AGEE DE 20 A 25 ANS REVOLUS
- UNE TAILLE D'AU MOINS 5'2" SANS DEPASSER 5'8"
- UN POIDS PROPORTIONNE A VOTRE TAILLE, SOIT DE 105 A 135 LIVRES
- UNE VUE DE 20/50 MINIMUM AVEC OU SANS VERRES DE CONTACT. (LE PORT DES LUNETTES EST ELIMINATOIRE)
- UN DEGRE D'INSTRUCTION DU NIVEAU SECONDAIRE
- PARLANT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS COURAMMENT

Ecrivez au : BUREAU D'EMPLOI

AIR CANADA

38e étage, Place Ville-Marie

DIRECTEUR DE PERSONNEL DEMANDE

Pour un hôpital universitaire de 760 lits
Hôtel-Dieu Saint-Vallier, Chicoutimi, P.Q.

La préférence sera accordée aux postulants titulaires d'une maîtrise en administration hospitalière ou en relations industrielles ou en sciences sociales ou en sciences commerciales ou l'équivalent. Traitement et conditions d'emploi à déterminer selon l'expérience. Faire connaître par écrit ses titres, qualités et curriculum vitae à:

Le Directeur général
Hôtel-Dieu Saint-Vallier
C.P. 1006
Chicoutimi, P.Q.

PUBLICITAIRE POUR COMMERCE D'ALIMENTATION EN GROS

OPERANT DANS LA VILLE DE QUEBEC

(Salaire à discuter selon qualification et expérience)

Fonction

Organisation de la publicité hebdomadaire comprenant le montage des pages de journal, circulaires, pancartes, cartes de prix, etc.
Prévoir et organiser la publicité spéciale de la compagnie consistant en concours, ventes spéciales, etc.

L'homme

Posséder une bonne formation en publicité, avoir en plus une expérience du marché de l'alimentation et de la promotion des produits alimentaires.
Agé de 30 à 45 ans, un bon niveau d'instruction, dynamique et pouvant faire preuve de beaucoup d'initiative.
Le personnel est au courant de cette demande et toute application sera traitée confidentiellement à

CASE POSTALE 8167 LA PRESSE

Poste de traducteur

Homme ou femme, bilingue pour traduire et rédiger des textes semi-techniques, articles pour publication, etc., ayant trait à l'industrie de l'acier et sujets connexes.

Le candidat doit avoir une connaissance approfondie du français et de l'anglais ainsi que quelques années d'expérience dans le domaine de la traduction.

Bonnes conditions de travail et bénéfices marginaux avantageux. Salaire à discuter. Répondre en toute confiance à

CASE 8526 LA PRESSE

INGÉNIEURS CIVILS

— Un Ingénieur Civil spécialisé en travaux municipaux, possédant une expérience suffisante pour prendre charge de projets d'aqueduc, d'égoût, d'usine d'épuration et de filtration.

— Un Ingénieur Civil possédant une expérience générale, administration, charpente, génie municipal, etc...

Toutes les applications pour ces positions seront traitées avec discrétion.

Les conditions de salaire seront basées sur l'expérience.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae à :

REGENT PELLETIER
Ingénieur-conseil
C.P. 156
RIVIERE-DU-LOUP

CARRIERES INTERESSANTES DANS LA PLANIFICATION DES INVENTAIRES

L'expansion continue de notre compagnie a créé les postes suivants dans le groupe de l'administration des inventaires.

SURVEILLANT — PLANIFICATION DES INVENTAIRES
Le candidat choisi aura la responsabilité de superviser un groupe dont les fonctions comportent la planification, les commandes et les calendriers d'alimentation des inventaires de produits de la compagnie pour appuyer la production et les ventes. On accordera la préférence à un diplômé d'université ayant une bonne formation en mathématiques et un minimum de cinq ans d'expérience dans un domaine connexe.

ANALYSTE DES PREVISIONS
Le candidat choisi travaillera au sein du service de la planification des inventaires et il devra interpréter et analyser les statistiques se rapportant aux tendances qui influencent les projets d'inventaires.
On accordera la préférence à un diplômé en commerce ou en sciences avec une bonne formation en mathématiques et une certaine expérience de l'administration des inventaires.
Ces postes comportent de belles occasions d'avancement et de très bons salaires.
Se présenter ou écrire à :

Bureau de l'emploi,

United Aircraft
OF CANADA LIMITED
1000, boulevard Marie-Victorin.
Ville Jacques-Cartier, Qué.

Notre bureau d'emploi est ouvert les mardis, mercredis et jeudis jusqu'à 8 h. 30 du soir.

TROIS HOMMES demandés

Par suite de notre expansion dans le Québec, nous cherchons pour région de Montréal, trois représentants mariés de 25 à 45 ans.
vacances payées.
Nous offrons des études et un excellent défi pour un homme ambitieux. Nos représentants, suivant qualifications gagnent de $6,000 à $13,000, sur une base de salaire et commission. Fonds de pension, assurance groupe et

Ecrire à CASE 8529, LA PRESSE, Montréal

ADJOINT AU CHEF DE CRÉDIT

Notre maison, une importante compagnie de produits alimentaires, requiert les services d'un homme bilingue, dans notre service du crédit. La connaissance et l'intérêt de l'agriculture seraient un atout.

INSTRUCTION : Diplôme du cours secondaire. Préférence accordée au postulant ayant suivi ou suivant actuellement des cours en comptabilité et/ou crédit.

EXPERIENCE : 2 à 3 ans dans l'industrie, soit comptabilité soit crédit.

Nous offrons bon salaire, excellentes prestations sociales et possibilités d'avancement.

Faire parvenir votre résumé à

CASE 8525, LA PRESSE

POSSIBILITÉ DE CARRIÈRE en ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Importante société pétrolière recherche des jeunes gens hautement qualifiés qui désirent se tailler une carrière en analyse économique et gestion, statistiques et comptabilité et fonctions connexes.

LES POSTES offerts permettront aux candidats voulus d'accéder aux cadres intermédiaires et supérieurs.

LES CANDIDATS doivent être titulaires d'un diplôme universitaire ou à la fin de leurs études.

AUTRES QUALITÉS REQUISES

- Bilingue
- 22 à 28 ans
- Quelques années d'expérience dans les affaires

TRAITEMENT en fonction de l'instruction et de l'expérience.

Adressez votre curriculum vitae à

CASE 8527 LA PRESSE

Toute demande d'emploi est traitée confidentiellement

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

Pour renseignements demandez

Mlle Lise DANIELS à 874-7245
ou écrivez à LA PRESSE
7 rue St-Jacques, Montréal

CAHIER No 4 / PAGES 41-52 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286



...photo UPI

Un jeune étudiant canadien découvre l'"eau élastique"

Un étudiant canadien du California Institute of Technology, M. David James, âgé de 27 ans, vient de faire une étrange découverte : l'"eau élastique".

Il s'agit d'eau ordinaire à laquelle a été ajoutée une certaine quantité de poudre de polymère qui donne au liquide la consistance de la mélasse. Mais l'élément le plus étrange de la découverte réside dans le fait suivant : si vous commencez à verser de ce liquide de la manière classique, c'est-à-dire en abaissant le contenant, le produit continuera à couler même une fois que vous aurez redressé votre contenant.

La seule façon d'arrêter le flot est de le couper avec des ciseaux ! Le produit est composé de 99½ p. 100 d'eau pure et de ½ p. cent de polymère. Cette résine entre dans la fabrication de nombreux produits : peinture, plâtre, vêtements, fixatifs à cheveux, etc.

M. James, dont les parents demeurent à Belleville, Ontario, a expliqué que le flot du liquide agit exactement comme un siphon mais sans utiliser le moindre conduit ou tuyau.

Diplômé de l'Université Queen, M. James poursuit ses études en Californie afin d'obtenir son doctorat. Ses recherches, en vue d'une thèse sur le problème causé par le transfert de la chaleur dans les solutions à base d'eau et de polymère, ont reçu l'appui du Bureau des recherches de la Marine américaine.

A l'issue des entretiens Kossyguine-de Gaulle

Paris et Moscou condamnent l'intervention des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam

La coopération franco-russe sera renforcée

PARIS (AFP, PA) — La France et l'URSS sont d'avis que la guerre du Vietnam constitue un danger pour les Etats voisins et est "le principal obstacle à la détente internationale" et les deux gouvernements se sont mis d'accord pour condamner en commun "l'intervention extérieure" dans ce conflit.

La déclaration commune publiée à l'issue de la visite en France du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossygine, confirme que la guerre du Vietnam a occupé une bonne partie des conversations entre M. Kossyguine et le président Charles de Gaulle, qui ont porté sur les principaux problèmes politiques mondiaux et sur le développement des relations et de la coopération entre les deux pays.

La déclaration a été publiée six heures après le départ de M. Kossygine, qui a passé neuf jours en France. Le président de Gaulle ne s'est pas rendu à l'aéroport d'Orly pour saluer son invité; il lui avait fait ses adieux au Château de Rambouillet, où les deux hommes d'Etat ont eu leurs derniers entretiens hier.

Pour une conférence européenne

Il ressort toutefois de la déclaration commune que le principal résultat des conversations franco-soviétiques est la détermination de renforcer la coopération entre les deux pays, envisagée comme première étape du règlement des problèmes européens.

Les deux pays envisagent la convocation d'une "conférence sur la sécurité européenne et l'instauration d'une coopération s'étendant à tout le continent" comme point culminant des efforts français et soviétiques en vue de l'organisation de l'Europe.

"La détente est la première étape nécessaire de l'évolution qui apparait désirable dans les rapports entre pays européens, dit la déclaration. Il doit s'ensuivre un développement des relations dans tous les domaines et entre tous les pays européens, à l'image de la coopération qui s'organise et se développe entre la France et l'Union soviétique."

Une telle transformation pourrait conduire à une entente quant au règlement des problèmes européens.

Coopération accrue entre les deux pays

En ce qui concerne la coopération franco-soviétique, il a été convenu d'étudier et d'élaborer conjointement des plans de coopération à long terme dans le domaine du commerce, de l'économie, de la science et de la technique, sur une base permettant de les rendre plus complémentaires et les mettant à l'abri de crises économiques et d'éventuelles récessions.

Des traités portant sur 10, 15 ou même 20 ans sont envisagés. Une des préoccupations qui ont motivé cette décision est la nécessité de s'unir pour faire face à la concurrence américaine et à l'avance grandissante des Etats-Unis dans la science appliquée et la technique industrielle.

D'autre part, la déclaration affirme "l'importance qui s'attache à ce que soient développés dans l'avenir des contacts réguliers qui permettront aux deux pays de se concerter sur les problèmes d'intérêt commun".

Aucune prédiction n'a été fixée pour ces consultations, qui doivent englober non seulement les questions bilatérales, mais aussi celles de la politique mondiale. Il est déjà établi que MM. Brejnev et Podgorny viendront en France sans doute au printemps prochain et M. Pompidou se rendra à Moscou probablement en automne. Les consultations seraient dans la pratique biannuelle au sommet, beaucoup plus fréquentes aux échelons inférieurs.

Sur le plan pratique, il a été convenu de créer une Chambre de commerce mixte franco-soviétique en vue de favoriser le commerce entre les deux pays; de mettre en service la ligne de communication directe entre l'Elysée et le Kremlin, dans le plus proche avenir — elle "donnera la possibilité d'échanger des vues et d'envoyer des messages au plus haut niveau, toutes les fois que cela paraitra nécessaire"; d'encourager les échanges intellectuels et artistiques; d'accroitre sensiblement les liaisons aériennes et de poursuivre les consultations en vue de la conclusion d'un accord maritime.

Pour un désarmement "véritable"

Sur le plan international, les deux pays réaffirment leur attachement aux principes de la charte de l'ONU et leur détermination d'utiliser toutes les possibilités qu'offre cette organisation pour épargner aux générations présentes et futures "les calamités d'une guerre atomique". Les puissances nucléaires, estiment Paris et Moscou, devraient discuter des moyens propres à assurer un désarmement véritable, "compte tenu de l'importance capitale des problèmes nucléaires non seulement quant à la non-dissémination des armes atomiques, mais à l'interdiction de leur fabrication et à la destruction des stocks existants".



téléphoto PA

Accompagné du président de Gaulle, M. Alexis Kossyguine, premier ministre de l'Union soviétique, a passé en revue une garde d'honneur à Rambouillet, juste avant son départ pour Moscou. Le leader soviétique a terminé aujourd'hui un séjour officiel de neuf jours en France.

Cesser les raids au Vietnam ne ferait qu'arrêter la moitié de la guerre (Rusk)

SAIGON. (PA, UPI, AFP) — Interrogé aujourd'hui à son arrivée à Saigon sur le prolongement possible de la trêve de Noël au Vietnam, M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat américain, a répondu: "Le Nord-Vietnam ne donne aucun signe de vouloir se rapprocher de la table de conférence. S'il le faisait, alors nous pourrions envisager de mettre fin aux bombardements. Mais nous ne pouvons nous permettre d'arrêter la moitié de la guerre. Il faut que les Nord-Vietnamiens arrêtent la moitié qui leur incombe."

M. Rusk, qui séjournera pendant 24 heures à Saigon, a ajouté que ni le Vietcong ni les Nord-Vietnamiens ne sont en mesure de s'emparer du Sud-Vietnam par la force.

Comme on lui demandait s'il apportait dans ses bagages un nouvel espoir de paix, le chef de la diplomatie américaine a répondu: "Je n'ai détecté de la part du Nord-Vietnam aucun signe qui me permette de nourrir un tel espoir. Cependant, ce signe viendra un jour. Il le faut. Les Nord-Vietnamiens ne peuvent pas gagner ici."

"Nous sommes beaucoup plus forts ici maintenant que nous l'étions il y a deux ans", a affirmé M. Rusk.

Thant s'efforce de prolonger la trêve

De son côté, U Thant, secrétaire général des Nations unies, s'efforce à l'heure actuelle de faire prolonger les trêves de Noël et du Jour de l'An, apprenait-on hier de source bien informée.

On rappelle à ce propos, dans les milieux proches du secrétaire général, que U Thant a toujours soutenu que le premier pas vers des négociations devrait être une suspension permanente des bombardements américains du Nord-Vietnam, ce qui donne à penser que les efforts d'U Thant en vue d'une prolongation des trêves s'exerceront principalement sur Washington.

D'autre part, l'appel du pape Paul VI à une fusion des deux trêves prévues dans la guerre du Vietnam a donné au secrétaire général l'occasion de dénoncer une nouvelle fois le caractère fatidique des escalades dans le conflit.

Commentant l'appel du Souverain Pontife, U Thant a fait en effet la déclaration suivante : "Le secrétaire général a hautement apprécié les mobiles de l'appel de Sa Sainteté. Conscient du fait que l'intensification continue de la guerre mènera au seuil de l'irrémédiable, le secrétaire général espère avec ferveur que les participants directs à la guerre du Vietnam répondront à l'appel du pape".

On précise de source proche de M. Thant que le Souverain Pontife lui avait fait connaitre d'avance son intention de lancer un appel en faveur d'une dusion des trêves dans la guerre du Vietnam. Par ailleurs, l'entourage du secrétaire général conserve la même discrétion sur les trois longs entretiens que M. Thant a eus ces deux dernières semaines avec le premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vassili Kouznetsov.

Accord Washington-Moscou sur l'interdiction d'utiliser l'espace à des fins de guerre

NATIONS-UNIES, New York. (PA, UPI) — Certains diplomates aux Nations unies estiment aujourd'hui que la nouvelle entente soviéto-américaine sur l'interdiction de placer ou d'utiliser des armes nucléaires dans l'espace peut paver la voie à la conclusion d'un accord sur la non prolifération des armes nucléaires.

Les milieux de l'ONU ont accueilli favorablement l'annonce de cette entente par le président Lyndon Johnson. Ils estiment qu'il s'agit du premier développement positif dans la lutte engagée depuis 10 ans en vue d'établir un code juridique international régissant l'exploration spatiale.

"C'est le plus important développement dans le domaine des armements depuis le traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires", a déclaré hier le président Johnson. Rappelons que le traité de Moscou a été ratifié par la plupart des pays du monde, à l'exception de la Chine et de la France.

Le chef de la Maison Blanche a en outre affirmé qu'il présentera l'entente à l'approbation du Sénat américain au début de l'an prochain.

Aux termes de cette entente, dont M. Johnson a dit que c'était un "important pas vers la paix", toute installation construite sur un corps céleste par une nation quelle qu'elle soit serait accessible à des cosmonautes venant de n'importe quel pays. L'entente empêcherait des préparatifs en vue de la guerre sur la lune et les autres corps célestes, a précisé le chef de l'Etat américain.

Le projet de traité sur l'espace a été rédigé par la sous-commission de l'ONU sur l'espace. Il devra être approuvé par l'Assemblée générale. On s'attend que cette approbation intervienne à bref délai. Le traité entrera en vigueur dès sa ratification par cinq pays, y compris les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne, trois des cinq membres du "club nucléaire".

Dans sa déclaration d'hier, le président Johnson a exprimé le désir que les Etats-Unis soient le premier pays à ratifier le traité. Rappelons que c'est le Sénat américain qui est l'organe compétent pour ratifier les traités aux termes de la constitution des Etats-Unis.

Un meeting monstre contre la guerre du Vietnam à New York

NEW YORK (AFP) — Quelque 20,000 Américains opposés à la guerre au Vietnam ont assisté hier soir à New York, dans un Madison Square Garden archi-comble (près de 1,000 retardataires ne purent trouver place), à un "meeting pour mettre fin à la guerre immédiatement".

Le meeting était organisé par le "SANE" (comité national pour une politique nucléaire raisonnable) et appuyé par 39 organisations pacifistes et progesssistes. Le but principal de ce meeting était de faire approuver par l'assistance un appel en faveur de la paix adressé par le "SANE" au président Johnson, appel qui fut approuvé avec enthousiasme.

"L'intervention américaine au Vietnam est contraire à la cause de la paix et viole la loi internationale", affirme cet appel. "C'est pourquoi nous vous demandons instamment de prendre des mesures permettant de régler le conflit de façon honorable".

"Cessez les bombardements immédiatement".

"Transformez la trêve de Noël en cessez-le-feu permanent".

"Ordonnez aux troupes américaines de s'abstenir de tout acte d'agression".

"Acceptez de négocier avec le Front national de libération".

"Proposez des plans réalistes en vue de la supervision internationale d'une trêve permanente, du retrait de toutes les troupes étrangères et de l'autodétermination pour les Vietnamiens".

"Nous demanderons que des mesures similaires soient prises de l'autre côté".



Au nombre des survivants

Les membres d'équipage Antonis Kambouris et Dimitrios Economu saluent de la main, du pont du dragueur de mines britannique "Ashton", à la foule émue qui se presse sur les quais du Pirée. Le naufrage de l'"Heraklion", est le pire désastre maritime survenu en Grèce et plonge la population dans la consternation. Sur les 271 passagers et membres d'équipage de l'"Heraklion", **seuls 46 ont survécu.**

Athènes ordonne deux enquêtes sur le naufrage de l'Heraklion

ATHENES. (AFP, PA, UPI) — Après avoir voté une motion de condoléances aux victimes de la catastrophe de l'"Heraklion" dont le naufrage a fait 230 morts ou disparus, le Parlement hellénique a demandé que les deux enquêtes, judiciaire et technique, ordonnées par le gouvernement soient menées dans les plus brefs délais et que des sanctions très sévères frappent les responsables éventuels.

On compte 46 survivants sur les 276 passagers et membres de l'équipage qui se trouvaient à bord du navire. D'ailleurs, les recherches qui se sont poursuivies toute la nuit en mer Egée dans l'espoir de retrouver d'autres survivants du naufrage se sont révélées vaines. Vingt des 46 survivants ont été ramenés au Pirée à bord du cargo finlandais "Luna Lass" et les autres par différents navires.

"L'Heraklion était un des meilleurs bâtiments de notre marine marchande", a déclaré M. Isidoros Mvridiglou, ministre grec de la marine marchande.

Evoquant devant les parlementaires les circonstances du naufrage, le ministre a dit que le premier message de détresse du ferry-boat signalait que l'une des portes d'accès au garage des véhicules avait été arrachée. "On pense qu'un camion mal arrimé a été projeté contre cette porte au plus fort de la tempête", a indiqué le ministre.

Le gouvernement annoncera prochainement les mesures d'aide aux familles des victimes.

"Les marins finlandais ont été héroïques. Ils se sont jetés à l'eau pour nous sauver" a par ailleurs déclaré un des rescapés du naufrage de l'"Heraklion", le mousse Georges Stambouris, arrivé hier au Pirée.

Le mousse, ramené à terre avec une vingtaine d'autres rescapés à bord du cargo finlandais "Luna Lass", a indiqué qu'il s'était débattu pendant trois heures contre les vagues avant d'être secouru.

"Le bruit du vent et des vagues était terrifiant, ont raconté deux autres rescapés hospitalisés. Le bateau penchait dangereusement et tous les passagers se sont précipités du côté opposé. C'est alors que tout a basculé et que nous nous sommes retrouvés dans l'eau. Nous sommes restés toute la nuit, jusqu'à 9 h. et demie ce matin, accrochés à nos bouées. Il pleuvait et des vagues énormes nous recouvraient par moments".

Plus de 3,000 personnes — parents et amis des passagers — ont envahi hier les quais du Pirée, ou se mêlent cris, pleurs et mugissements des ambulances. 44 autres rescapés sont attendus au Pirée.

Tous les passagers étaient des Grecs originaires pour la plupart de la Crête et qui se rendaient à Athènes. A pleine capacité, l'Heraklion, aménagé pour le tourisme, pouvait transporter 1,000 passagers et 300 voitures.

Parmi les passagers on comptait hier deux officiers, 19 sous-officiers et 45 marins de la marine de guerre. On ignore leur sort, de même que celui du capitaine Vernicos, qui remplaçait, pour ce voyage, le capitaine Mitakis, en congé.

Deuil national

A la Canée, d'où le navire était parti, des centaines de personnes sont également massées devant l'édifice de la compagnie de navigation. Spontanément, les habitants ont mis dans toute la ville des drapeaux en berne et tous les magasins ont fermé leurs portes.

Le roi Constantin a survolé hier après-midi en hélicoptère les lieux du nauvrage, apportant aux victimes l'hommage de la famille royale. Toutes les réceptions officielles et les réjouissances ont été annulées. Des services funèbres seront célébrés. La Grèce, si souvent éprouvée par les catastrophes naturelles et les guerres, est une fois de plus en deuil.



VILLE DE MONTREAL
SERVICE DES ACHATS
ET MAGASINS
SOUMISSIONS

PIQUETS EN "T" (type clôture à neige) et PLAQUETTES D'ACIER

On recevra, à l'Hôtel de Ville, des soumissions cachetées adressées au Comité exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de :

piquets en "T" (type clôture à neige)
et plaquettes d'acier

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 26 décembre 1966 pour être ouvertes le 28 décembre 1966 à midi, au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Montréal équivalant à dix (10 p.c.) pour-cent du montant total devra accompagner chaque soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 12 décembre 1966 par Monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal 11.

Hôtel de Ville, Montréal, le 9 décembre 1966.

Le Greffier de la Ville,
ROBERT BOUCHARD, c.r.

Vient de paraître ! ! !

ANNUAIRE du CANADA 1966

Préparé par le Bureau fédéral de la Statistique L'édition 1966 de cet annuaire présente une grande variété de relevés statistiques et commentaires analytiques dans presque tous les domaines factuels du développement du Canada.

- NOUVEAUX ARTICLES
- STATISTIQUES DE RECENSEMENT
- DERNIERS CHIFFRES OFFICIELS
- CARTES, CHARTES, TABLEAUX
- PLUS DE 1,100 PAGES

L'Annuaire du Canada est un volume de référence indispensable au professeur, étudiant, exécutif, et l'homme public.

Prix : Relié toile $5.00; Cartonnés : $3.00

En vente à la librairie de l'Imprimeur de la Reine, édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, chez votre libraire, et chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

CANADA, province de Québec, district de Québec

Dans la Cour Supérieure

No 147-632 HERMENEGILDE BERGERON, rentier, 616, rue Dollard, Québec, demandeur, vs FERNAND CORMIER, employé, 1353 Laurier est, APT. 5, Montréal, P.Q., défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre. Savoir

Dans le journal "LA PRESSE"

Dans le journal "LA GAZETTE"

Le défendeur est informé qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissé au greffe de la Cour Supérieure de Québec, à son intention.
(Signé) Raymond Hains,
P.A.C.S.D.Q.

Bureau du Protonotaire,
Québec, le 25 novembre 1966
Copie conforme
M. Turgeon
Procs. du dem.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE ET DISTRICT
DE TERREBONNE
MUNICIPALITE DE SAINTE-LUCIE.

Soumissions demandées

Soumissions pour l'installation de conduite d'aqueduc de 6" dans le secteur du Lac Swell, Ste-Lucie de Doncaster, Cté Terrebonne, Qué., règlement 115.

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription suivante : "Aqueduc - Lac Swell" et adressées au Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, M. Henri Auger, Ste-Lucie de Doncaster, Cté Terrebonne, Qué., seront reçues jusqu'à 8 hres. p.m. le 19 décembre 1966, pour l'exécution des travaux ci-haut mentionnés.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules des Ingénieurs-Conseils, Gilles Dufresne et Associés.

On obtiendra les plans, devis, spécifications et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission, moyennant $50.00 en s'adressant au Bureau des Ingénieurs-Conseils Gilles Dufresne et Associés, 1282 Fleury Est, Montréal, Qué.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Corporation de Sainte-Lucie pour un montant représentant au moins 10 p. cent du coût total de la soumission.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Ste-Lucie de Doncaster, ce 5 décembre 1966.

HENRI AUGER,
sec.-trés.

NOUVELLES INTERNATIONALES • NOUVELLES INTERNATIONALES

La production et le commerce des produits forestiers en Amérique du Nord a atteint en 1965 un record jamais égalé

ROME. (AFP) — La production et le commerce des produits forestiers a augmenté à un rythme spectaculaire en Amérique du Nord en 1965, comme le montrent les statistiques publiées aujourd'hui par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Dans le cadre de la vaste économie américaine en expansion, la production de la plupart des produits du bois et de la pâte de bois a atteint un record jusqu'ici jamais égalé. Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés en ce qui concerne les contreplaqués, dont la production a dépassé 14.2 millions de mètres cubes, ainsi que les panneaux de particules, dont la production a dépassé un million de tonnes métriques. Le niveau de production élevé ainsi atteint a permis aux exportations de poursuivre leur expansion et d'atteindre des niveaux records, sauf dans le cas de certains produits pour lesquels la pression de la demande interne était encore plus élevée.

Pour la plupart des produits, les importations ont également été plus élevées qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant, sauf en ce qui concerne les grumes de feuillus et les sciages résineux, qui se sont maintenus au même niveau. Les importations nord-américaines de contreplaqués en provenance de l'Asie ont augmenté d'environ 8.5 p. cent, dépassant 870,000 mètres cubes dont environ 340,000 en provenance du Japon, 130,000 en provenance des Philippines et 400,000 en provenance de plusieurs autres pays, mais principalement de la Corée du Sud et de Formose.

Les importations de feuilles de placage et de contreplaqués ont atteint une valeur globale de 184 millions de dollars, alors que le montant des exportations des mêmes produits s'élevait à 79 millions de dollars.

La production totale de pâte de bois a atteint en 1965 environ 43 millions de tonnes métriques, dont presque 75 p. cent pour la pâte chimique (ou semi-chimique).

Hausse de la production

La production de produits de pâte de bois a augmenté de façon considérable et l'accroissement le plus important a été enregistré pour la production de papiers autres que le papier journal, qui a dépassé 17.8 millions de tonnes métriques et la production de cartons, qui a dépassé 20 millions de tonnes métriques.

L'accroissement continu de la production de papier et de carton s'est traduite par la poursuite des efforts pour développer les exportations, et les expéditions à destination des pays du marché commun et d'un certain nombre de pays de l'Amérique latine ainsi que du Canada ont augmenté régulièrement. Dans le commerce du papier et du carton, on a noté une augmentation considérable des exportations de papier journal (Canada) ainsi que des autres papiers et cartons (Etats-Unis).

La production de sciages a augmenté de 2.2 p.c., atteignant 109 millions de mètres cubes, l'accroissement portant à la fois sur les résineux et sur les essences de feuillus. En ce qui concerne les sciages résineux, les exportations canadiennes à destination des Etats-Unis ont eu légèrement tendance à plafonner et celles à destination de l'Europe n'ont augmenté que de façon marginale en fait. Des accroissements sensibles des exportations de sciages à destination de l'Afrique et de la région du Pacifique ont également été signalées.

Les quantités de bois d'oeuvre et d'industrie enlevées ont atteint un record jamais égalé avec 378 millions de mètres cubes, la plus forte augmentation étant enregistrée dans la catégorie des grumes de sciage et des grumes de tranchage et de déroulage. Les exportations de grumes de résineux des Etats-Unis à destination du Japon ont dépassé 3.6 millions de mètres cubes, soit près de 72 p. cent du total des exportations dans cette catégorie.



téléphoto PA

L'instruction a parfois des exigences terre à terre

L'ouverture d'une nouvelle école à Bettendorf, en Iowa, a manqué quelque peu de "dignité" : les parents ont dû se débattre dans une véritable mer de boue en allant reconduire leurs enfants au nouvel établissement. Seule la construction des classes mêmes est terminée, l'entrepreneur n'ayant pas eu le temps de paver les voies d'accès à temps pour l'ouverture des cours.

Deux savants américains découvrent un système "étoile-planète" en formation

HOUSTON, Tex. (PA) — Deux savants des Université Rice et de l'Université de l'Arizona annoncent la découverte d'un système "étoile-planète" en formation dans les profondeurs de l'espace. Si cette découverte se confirme, elle fournirait le "chainon manquant" dans la théorie sur la genèse des étoiles.

Le professeur Alexandre Bessler, président du département des recherches spatiales de l'Université Rice, a déclaré que la découverte du professeur Frank Low, de l'Université Rice, (et aussi de l'Université d'Arizona), et Bruce Smith, diplômé de l'Université Rice, était peut-être le progrès le plus marquant réalisé par l'astronomie depuis plusieurs années.

Ils se sont en particulier préoccupés d'une famille d'étoiles au nombre d'environ une trentaine, spécialement riches en radiations infra-rouges, et qui étaient considérées comme des moutons noirs dans "l'arbre généalogique stellaire" (le diagramme Hertzprung-Russell).

En étudiant en particulier l'étoile nommée R Monoceritis ils se sont aperçus que c'était une toute jeune étoile dont la lumière était absorbée et retransmise par le nuage de poussière qui l'enveloppe.

Sa brillance est telle que si elle se trouvait à la même distance de nous que le soleil, au lieu d'être à 2,000 années-lumière, elle brillerait 1,000 fois plus que lui.

R. Monoceritis correspondrait exactement, disent les spécialistes, au début de l'échelle des phénomènes stellaires, aux "étoiles nouveau-nées".

Low et Smith en concluent à la véracité des hypothèses récentes discutées depuis des années, sur l'origine des étoiles, à savoir :

1) que la plupart des étoiles sont nées de tourbillons de poussière stellaire au centre desquels s'accumule un noyau de matière "froide", où températures et pressions décroissent lentement jusqu'à ce que des réactions de fusion, analogues à celles qui ont lieu dans les bombes à hydrogène, amènent l'étoile à briller.

2) que notre étoile — le soleil — avec ses planètes satellites froides n'est pas un phénomène exceptionnel, isolé; la nouvelle découverte accroit en effet la probabilité que de nombreuses **autres** étoiles, et peut-être même la majorité, aient elles aussi un système de planètes.

Luther King ira en Terre sainte

JERUSALEM (AFP) — Cinq mille noirs américains viendront en Terre sainte, sous la conduite du Dr Martin Luther King, prix Nobel de la paix, en novembre 1967.

Miss Emily Forston, directrice de l'organisation du tourisme "Concreta Tours Inclination New York", vient de terminer une visite de quatre jours en Jordanie pour prendre les dispositions concernant le grand pélerinage des noirs américains.

Elizabeth doit garder la chambre

LONDRES, (AFP) — Le refroidissement, dont souffrait la reine Elizabeth d'Angleterre, depuis le 30 novembre dernier, s'est aggravé en une laryngite catarrheuse accompagnée d'une extinction de voix, apprend-on aujourd'hui au Palais de Buckingham.

Elle garde la chambre sur l'avis de ses médecins, Sir Ronald Bodley Scott et M. Cecil Hogg. Elle a pu cependant recevoir mercredi des personnalités officielles.

On rappelle que d'autre part la reine-mère Elizabeth, âgée de 66 ans, se trouve depuis mardi soir à l'hôpital Edouard VII de Londres pour un examen général dont la nature n'a pas été précisée.

Enfin, Lord Snowdon, époux de la princesse Margaret, a reçu, hier, un léger choc électrique en visitant une fabrique de Banbury (Oxfordshire).



téléphoto UPI

Perché sur une échelle, Louis Calcagni, âgé de 54 ans, tente de dissuader son frère Edouard, 56 ans, de donner suite à son projet de sauter dans le vide d'une hauteur de 60 pieds dans le quartier Highgate à Londres. Rien ne fit cependant et Edouard sauta quand même, mais deux pompiers se trouvant au sol réussirent à amortir sa chute. Il a été hospitalisé souffrant de blessures à la tête.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de l'Education

Contrat pour travaux de transformation à l'Institut de Technologie de TROIS-RIVIERES.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Les plans et devis préparés par Dagenais, Dupras, Moreau, architectes, 5585 Monkland, Montréal, P.Q. peuvent être obtenus en versant une somme de cinquante dollars ($50.00), sous forme de mandat-poste ou chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, le ou après le 9 décembre 1966 au bureau de l'Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 1447, La Vérendrye, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : à 4 heures p.m.,

le 22 décembre 1966

au Ministère de l'Education,
Direction Générale de
l'Equipement,
583, boul. Charest, Est,
Québec.

Garanties : chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $5,000.00 ou d'un cautionnement de soumission équivalent à ce montant.

Pour le sous-contrat suivant :
Electricité

Clôture des soumissions : à 2 heures p.m.

le 19 décembre 1966

au bureau des Soumissions déposées de Trois-Rivières.

Garanties : un cautionnement de soumission ou un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances équivalant à 10 p. cent de leur soumission.

Gilles Bergeron,
Sous-ministre adjoint

Vente à l'enchère

Ministère de la Voirie

Propriété J. Edward Cutler — Bâtisse située sur le lot numéro P-46-15; au numéro 155, chemin St-Jean, dans la cité de Pointe-Claire, comté de Robert-Baldwin.

L'acheteur devra peyer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 4 janvier 1967.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 14 décembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :
Bureau de la Voirie,
10788, rue St-Denis,
Montréal 11
Fernand J. Lafontaine,
Ministre de la Voirie

Service général des achats

Projet No 1702
1 camion 32,000 lb. P.B.V.
Ministère des Terres
et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1703
1 souffleuse à neige
automotrice,
Commission des Accidents du
Travail de Québec,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1704
2 wagonnettes à panneaux
vitrés 4 x 4,
Ministère du Tourisme,
Chasse et Pêche,
Hull et Rimouski.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1705
Cartes de mécanographie,
Commission des Accidents
du Travail de Québec,
Québec.
Clôture des scumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1706
1776 paires de gants,
Ministère de la Justice,
Montréal.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1707
Confection de casquettes, képis,
Ministère des Terres
et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1708
Contrat d'impression pour :
600,000 formules I.P. 771,
Ministère de l'Education,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1709
Contrat d'impression pour :
2,550,000 enveloppes —
formules IE-3 et IE-4
Ministère du Revenu,
Québec et Montréal.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1710
70,000 lb de papier à impression,
Ministère du Secrétariat de
la Province, Québec.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1711
1,000,000 enveloppes —
Formule 1500,
Ministère de la Famille et
Bien-être social,
Québec.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1712
Contrat d'impression pour :
63,500 livrets de permis de chasse
sur papier et toile vinyle.
Ministère du Tourisme,
Chasse et Pêche,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1713
Manuels Scolaires,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 29 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1714
Confection : pantalons,
coupe-vent et uniformes,
Ministères des Terres
et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1715
Films Rayon X,
Ministère de la Santé,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1716
Equipement de laboratoire de
béton, ciment et asphalte,
Ministère de l'Education,
Chicoutimi.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1717
1 spectrophotomètre,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au :
Service Général des Achats,
Bureau des Appels d'Offres,
585, boulevard Charest, est,
Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.

Cité de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par le présent donné, que le rôle de perception de la taxe foncière générale et de toutes les taxes spéciales imposées par le Conseil de la Cité de LaSalle pour l'année 1967, y inclus toutes les taxes spéciales prélevées sous l'autorité des règlements sur certains immeubles imposables, conformément à la loi, est maintenant complété et déposé au bureau du soussigné, 13 avenue Strathyre, dans la Cité de LaSalle.

Tous les propriétaires susdits tenus au paiement des sommes y mentionnées pour taxes municipales générales et spéciales sont par les présents avisés et requis d'en payer le montant au soussigné, à son bureau de la Cité de LaSalle, dans les vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Donné sous mon seing dans la Cité de LaSalle, ce cinquième jour de décembre 1966.

Jean-Guy Rousseau,
trésorier de la
Cité de LaSalle

CONTRACTEURS

DEMANDES pour HABITS D'ENFANTS, jupes, blouses, pantalons, costumes, grandeurs 4 à 14 ans. S'adresser à 9292 rue MEILLEUR, ch. 101, Montréal.

DANESCO OF CANADA LTD.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 1er décembre, 1966 par lequel Danesco of Canada Ltd. cède toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre, 1966, sous le No 1955759.

GABRIEL TEXTILES LTD.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 1er décembre, 1966 par lequel Gabriel Textiles Ltd. cède toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre, 1966, sous le No 1955758.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 5 août, 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de "Les Distributeurs de Pommes du Québec Inc. ou Quebec Apples Distributors Inc." furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce et fut enrégistré le 6 décembre 1966 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Laprairie sous le numéro 78905, Laprairie, Qué. Le 6 décembre 1966.

BANQUE CANADIENNE
IMPERIALE DE COMMERCE,
par J. B. Deslauriers, gérant.

SOUMISSIONS
ORMSTOWN, P.Q.

ECOLE SUPERIEURE REGIONALE DE CHATEAUGUAY VALLEY

Des soumissions cachetées, adressées à :

La Commission des écoles
protestantes régionales
de Châteauguay Valley

seront reçues au bureau de l'architecte,
Goodfellow, Hughes & Bucholc,
2195 rue Crescent,
Montréal 25, P.Q.
à ou avant 3 p.m., mercredi, 28 décembre 1966, pour la construction d'une école supérieure polyvalente de 1,400 élèves sur un terrain situé à un mille à l'ouest d'Ormstown, sur la route No 3.

Les plans et devis seront disponibles à compter du 7 décembre jusqu'au 14 décembre 1966, au bureau de l'architecte, sur paiement de la somme de $75.00 (soixante-quinze dollars) pour l'ensemble, qui sera remboursée seulement aux entrepreneurs généraux, contre leur renvoi, en même temps qu'une soumission bona fide.

Un bon de garantie de trente jours, au montant de 10% (dix pour cent) du contrat doit accompagner la soumission et une garantie d'exécution de 100% (cent pour cent) sera exigée.

La commission n'acceptera pas nécessairement la plus basse ni toute autre soumission. La formule de soumission doit être remplie en entier.

M. Peter L. Ross, C.A.,
secrétaire-trésorier,
75 boul. St-Jean-Baptiste,
Châteauguay, P.Q.

Première synthèse d'une enzyme

EVANSTON (Illinois) (AFP) — Une nouvelle enzyme a été créée artificiellement par une équipe de chercheurs de l'université Northwestern d'Evanston, dans l'Illinois.

Réalisant pour la première fois en laboratoire la synthèse d'une enzyme, les chercheurs ont réussi à produire un ferment qui appartient à une variété n'existant pas dans la nature et auquel ils ont donné le nom de "thiol-subtilisine". La nouvelle enzyme a été créée chimiquement à partir de l'élément actif d'une enzyme bactérienne normale, la subtilisine.

Les travaux ont été dirigés par M. Myron L. Bender, professeur de chimie à l'université d'Evanston, avec la collaboration d'un bio-chimiste hongrois, M. Laszlo Polgar, venu aux Etats-Unis à la suite d'un accord conclu entre le Département d'Etat et l'Académie des Sciences de Hongrie.

Selon M. Bender, la preuve est faite maintenant qu'il est possible de créer artificiellement des enzymes suivant une technique qu'il a qualifiée de relativement simple. Cette découverte devrait permettre de mettre au point une vaste variété de catalyseurs à usage industriel.

Les enzymes sont des ferments solubles qui agissent comme catalyseurs biochimiques : elles déterminent les plus importantes réactions chimiques dans les organismes vivants.

La technique appliquée à l'université d'Evanston pourrait également se révéler d'une grande utilité dans le traitement des maladies provoquées par certaines enzymes avariées.

On rappelle que de nombreux chimistes s'étaient efforcés jusqu'à présent d'altérer la structure des enzymes. Ils n'avaient obtenu que des protéines inertes et non pas des enzymes actives. Par contre, la thiol-subtilisine que viennent de créer MM. Bender et Polgar exerce une activité enzymatique qui a été confirmée par de nouvelles expériences effectuées, à Berkeley, dans les laboratoires de l'Université de Californie.



Pour l'Expo-Sciences de Montréal

L'Expo-Sciences 1967 de Montréal sera lancée par une affiche faite en collaboration par les étudiants en architecture et ceux de l'Ecole des arts graphiques. L'Expo-Sciences, qui aura lieu au Mont-Saint-Louis les 31 mars et 1er avril, a pour but d'encourager les étudiants d'écoles secondaires et de collèges à entreprendre eux-mêmes un travail scientifique. De gauche à droite : Mlle Hélène Bourassa, du collège Basile Moreau, une gagnante de l'an dernier; le professeur Wladimir Paskievici, de l'Ecole Polytechnique, président du comité; M. Réal Lafrenière, professeur à l'Ecole des arts graphiques, et M. David Kobluk, de McGill, un autre gagnant de l'an dernier, examinant la nouvelle affiche.

La loi des prêts et bourses aux étudiants est adoptée en 2e lecture

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Ce n'est pas sans de vives réticences que l'Opposition libérale à l'Assemblée législative a laissé franchir, hier soir, à la loi des prêts et bourses aux étudiants, l'étape de la deuxième lecture.

Bien que d'accord sur les principes du bill et se disant décidés à ne pas priver les étudiants de l'aide dont ils ont besoin, les libéraux, par la voix de l'ancien ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, ont accusé le gouvernement de mettre le couteau sur la gorge de l'Opposition et de traiter les députés comme de simples valets de l'Exécutif.

M. Gérin-Lajoie a signalé en particulier que le projet de loi des prêts et bourses aurait dû être prêt depuis longtemps et que le gouvernement tentait à l'heure actuelle, en invoquant l'urgence de la situation, de forcer les députés à accepter un bill rempli d'imprécisions.

L'ancien ministre a reproché au gouvernement de ne pas avoir convoqué une session spéciale sur la loi des prêts et bourses, promise aux étudiants pour le 15 décembre.

M. Gérin-Lajoie a fait remarquer que le projet était en gestation depuis longtemps et que le ministre de l'Education était en consultation avec les étudiants depuis six mois. Ce n'est que mardi après-midi, a-t-il dit, que les députés ont reçu le projet de loi et, selon lui, il s'agit d'une atteinte aux droits de l'Opposition d'avoir tout le temps requis pour discuter les législations.

"On considère les membres de cette Chambre comme de simples "rubber stamp", a dit l'ancien ministre, et ce n'est pas de cette façon que l'on revalorisera le rôle du député."

Les modalités

Le député de Vaudreuil-Soulanges a déclaré que le bill des prêts et bourses présenté aux membres de l'Assemblée législative ne contenait que des dispositions générales.

Il a reproché en particulier au gouvernement de ne pas avoir annexé au bill la réglementation que l'on utilisera dans l'application de la nouvelle loi.

Selon lui, le bill des prêts et bourses, tel que soumis aux députés :

— demande à l'Opposition de "signer un chèque en blanc au gouvernement;

— constitue un retour à l'administration par décrets;

— ne mentionne pas que les étudiants devront payer un intérêt sur les sommes empruntées six mois après la fin de leurs études, alors que la loi actuelle accorde un délai de deux ans;

— laisse à la discrétion du ministre et du lieutenant-gouverneur la tâche de fixer ce taux d'intérêt;

— ne mentionne pas qu'en réalité, ce taux d'intérêt sera celui que les banques imposent normalement;

— empêchera l'administration provinciale d'accorder les "prêts et bourses" aux étudiants de cours du soir, alors qu'ils y ont droit en vertu de la loi actuelle;

Le député de Vaudreuil-Soulanges a également reproché à M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education, de ne pas avoir déposé à la Chambre un rapport de comité chargé de recueillir les vues des étudiants, des unions ouvrières et des corps intermédiaires sur le sujet de la gratuité.

Soulignant que, de toute façon, le problème aurait dû être soumis au comité parlementaire sur l'éducation, M. Gérin-Lajoie, a demandé que le bill ne franchisse pas l'étape de la deuxième lecture sans que le gouvernement n'y annexe les principaux règlements d'application.

M. Gérin-Lajoie a soutenu que, puisque le ministre Bertrand entendait envoyer dès la semaine prochaine les chèques et certificats d'admissibilité aux étudiants, il ne faisait pas de doute que ces règlements étaient prêts.

M. Bertrand a alors expliqué que ces règlements n'avaient pu être annexés au bill puisque les discussions étaient encore en cours avec certaines institutions financières. Le ministre s'est dit cependant prêt à éclairer le plus complètement possible les députés lors de l'étude en comité plénier, aujourd'hui

Premier vote

La question des règlements n'en fit pas moins l'objet du premier vote de la session à l'Assemblée législative. L'Opposition fut défaite par 56 voix contre 42, non sans que MM. Jean Lesage et Pierre Laporte aient signalé que presque la moitié de la loi était renfermée dans les règlements que le bill laisse pour le moment à la discrétion du lieutenant-gouverneur, M. Lesage a dit que l'on consacrait ainsi le dangereux principe de la discrétion ministérielle.

M. Jean-Jacques Bertrand a cependant déclaré que les règlements en question seraient bientôt discutés au sein du comité parlementaire de l'éducation. Il a également reproché à l'ancien ministre de l'Education "son manque total d'objectivité", du fait que la loi des prêts et bourses avait été élaborée sous son règne et selon les principes du rapport Parent.

Par ailleurs, le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, au cours d'une brève intervention, a signalé que le nouveau système de prêts ou bourses impliquait que les étudiants devraient s'endetter auprès des institutions financières avant de pouvoir bénéficier de l'aide gratuite du gouvernement.

Selon M. Lesage, la loi demeure imprécise sur les institutions financières qui assureront des prêts aux étudiants. "Ce pourrait même être des compagnies de finance", a-t-il dit.

Comme M. Lesage laissait entendre que le gouvernement serait tenté d'économiser en laissant à un niveau élevé le plafond des prêts, M. Bertrand a fait remarquer que le présent système n'avait été accepté par l'UGEQ que pour un an.

"Le bill no 2 n'est certainement pas l'idéal, a dit M. Bertrand. Il est certain que pour réaliser l'accessibilité la plus complète à l'éducation supérieure et pour en arriver à la réduction progressive des frais de scolarité, il faudra modifier constamment les normes du système proposé."

M. Bertrand a également souligné que la nouvelle loi constituait une orientation nouvelle de l'aide aux étudiants. Selon lui, il est impossible de continuer à hausser le budget de l'éducation en espérant satisfaire tous les besoins des étudiants. Le gouvernement croit utile de réaménager l'aide aux étudiants sur la base d'une participation Etat-étudiant.

"L'accessibilité à l'enseignement, a dit le ministre, impliquera donc une participation plus considérable de l'étudiant à un investissement qui lui est profitable à lui aussi."

Le nouveau système prêts et bourses prévoit une évaluation des besoins de trois groupes d'étudiants, ceux du niveau préuniversitaire et professionnel et ceux des niveaux universitaires de premier et de deuxième cycle.

L'étudiant, pour bénéficier d'une bourse gratuite de l'Etat, devra auparavant recourir à l'aide des institutions financières choisies par le gouvernement. L'Etat assurera le paiement des intérêts tant que l'étudiant poursuivra ses études.

Le ministre a déclaré que le nouveau système serait appliqué selon des normes semblables à celles qui sont déjà en vigueur.

On sait que les étudiants, par la voix de l'UGEQ, ont donné un accord bien mitigé au nouveau système : M. Bertrand a déclaré cependant que son ministère étudiait sérieusement le rapport préliminaire du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation supérieure, recommandant une réduction progressive des frais de scolarité.

Une institution de Québec accuse la CSN d'ingérence

QUEBEC (PC) — Dans un communiqué de presse publié hier soir, l'Association des étudiants de l'externat classique Saint-Jean-Eudes déplore le fait que la Confédération des syndicats nationaux se soit infiltrée, et ceci sans l'avoir consultée, dans les affaires internes de ce collège.

L'association exige que "la CSN retire sur-le-champ son blâme vis-à-vis les autorités du collège et qu'elle s'abstienne de mener une enquête ou de présenter au public des affirmations gratuites."

Mercredi, le Conseil central des Syndicats nationaux de Québec avait adopté une résolution demandant à la centrale syndicale d'intervenir dans un conflit opposant les autorités de ce collège et un groupe d'étudiants.

La résolution de la CSN reprochait à l'institution d'avoir agi arbitrairement après qu'une quarantaine d'étudiants eurent récemment refusé d'assister à un cours pour protester contre certaines conditions matérielles d'enseignement.

A la suite de cet incident, la direction du collège avait pris des sanctions contre 11 étudiants. Trois d'entre eux, des dirigeants d'un syndicat étudiants, formé au début de l'année scolaire avec l'approbation des autorités du collège, ont été expulsés.

La résolution de la CSN affirmait en outre que "les collèges classiques ont une coutume d'autorité qui ressemble de près aux entreprises privées les plus retardées et paternalistes".

NOEL EN DEUIL

Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.

Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.

Prix : 0.05 chacune, enveloppe comprise.

Pour impression de votre nom au bas des cartes :

$1 — Si payé par chèque, ajoutez 0.25

IMPRESSIONS BEL OEIL

234, Louis-Hébert, Beloeil, Qué. Tél. 467-7509

Naissances Décès Remerciements In memoriam

ALLARD (François) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé François Allard, époux de feu Maria Pilon. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc., 1415 est, rue Fleury, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARSENEAU (Edgar) — A l'Institut Neurologique de Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Edgar Arseneau, époux de Lucienne Maréchal et père de Robert et Claude. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Tees & Co. 1459 rue Towers. Les funérailles auront lieu samedi à 8 hres 30 a.m. en l'église St-Irénée. Inhumation au Champ d'Honneur, Pointe-Claire.

ASSELIN (Gérard) — Subitement, à Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Gérard Asselin, époux d'Alice Gadouas, demeurant 6266 Marseille. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire, Bonneville et Gingras, 5605, rue Boileau, angle Lacordaire, à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASTPHAN (Sophie) — A Joliette, le 7 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Simon Astphan, née Sophie Tabah, demeurant 396, rue Notre-Dame, Joliette. Elle laisse dans le deuil 2 fils, Alfred et Joseph, 1 petit-fils, Jean, de Joliette, 2 petites-filles, Evelyn, de Montréal, et Odette, épouse du Dr Marcel Sylvestre, de St-André-d'Argenteuil. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant le convoi funèbre partira des salons Garceau & Garceau 636, boul. Manseau, pour se rendre à la cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Thérèse) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, eset décédée Thérèse Gagné, épouse de J.-Alyre Bilodeau, employé de Canadian International Paper. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, une fille Mme Claude Simard (Jeannine), un fils Dr Rolland Bilodeau ainsi que six petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Marc) — A Montréal, le 8 décembre 1966, est décédé M. Marc Bissonnette, pharmacien, époux de Counne Laflamme, demeurant 5441, avenue Duquette, N.D.G., père de Pierre-André, Louise (Mme Charles Daudelin). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Louis) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Bouchard, époux de Jeanne Cossette. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359, 11e Avenue, Rosemont à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CALLAN (Wilhemine) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Wilhemine Garneau, épouse de feu Georges Callan, demeurant 1060, rue Bourget, St-Vincent-de-Paul (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. M. D. Cyr 1039, rue du Collège St-Vincent-de-Paul à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Corona) — A St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mlle Corona Cartier, de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-M.-D. Cyr, 1039, rue du Collège, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Sylvain, boul. Lesage, St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Edouard) — A Montréal, le 5 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edouard Coutu, ex-employé du C.N., à sa retraite, ancien marguillier de la paroisse St-Zotique de Montréal, époux de Louisa Roy, demeurant à 3478, Ste-Catherine est. Père de Jeannette (Mme René Geoffrion), grand-père de Louise (Soeur Ste-Hélène du Sacré-Coeur) P.S.S.F., Marie-Paule (Soeur Marie-de-Fatima), P.S.S.F., et d'Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 3472, rue Ste-Catherine est à 11 hrs 15, pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré à 11 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Bernard) — A Jacques-Cartier, accidentellement, le 7 décembre 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Bernard Dandurand, fils de Jean-Paul Dandurand et d'Estelle Lepage, demeurant 2483, Lincourt. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc. 1370, Chemin Chambly Jacques-Cartier à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DASSYLVA (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Dassylva, née Marie-Jeanne Dufour, demeurant à 4260 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Angélina) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Ovilda Desjardins, née Angélina Lefrançois, épouse en 2èmes noces de feu Delphé Cardinal, mère de Louis et Paul Cardinal, Mme Roger Desroches (Cécile), Mme Roger Savaria (Thérèse). Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc. 4240, rue Adam à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Léo) — A Flint, Michigan, le 6 décembre 1966 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Léo Dubuc, époux de Laurette Roy, anciennement de Greenfield Park. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg. 1270 rue Laprairie pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré et de là au cimetière de St-Urbain, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 7 heures.

DUGUAY (René) — A Grand'Mère, le 7 décembre 1966, à l'âge de 18 ans et 4 mois, est décédé René Duguay, ancien porteur de La Presse durant 3 ans à Grand'Mère, fils d'Edouard Duguay et de Jeanne Savaria, demeurant 618, 6e ave, Grand'Mère. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Jourdain, Lord et Jourdain, 152, 6e ave, Grand'Mère, pour se rendre à l'église St-Paul de Grand'Mère, où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Aristide) — A Ste-Thérèse, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Aristide Gauthier, époux de Berthe Filion, demeurant 46 Dubois. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence Maurice Savaria Enrg., 61 ouest, rue Blainville, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Alma) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Georges Gendron, née Alma Lahaie, demeurant 8339 Henri-Julien, mère de Mme Eugène Beaudry (Joséphine) et Mme Victor Roy (Julienne). Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Savaria Ltée, 8078, rue Drolet, angle Jarry, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Léonard) — A St-Michel, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Léonard Germain, époux de Thérèse Lafrance, demeurant à 7062 boul. Pie-IX. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Sanscartier 4036 rue Bélair à 1 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 2 hres, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Armand) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Armand Gilbert, employé du C.N.R., époux de Juliette Marleau, demeurant 4234, Ste-Emilie. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505, rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Donat) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Monseigneur Donat Godin, P.D., ex-curé de la paroisse St-François-d'Assise, aumônier de la Société des Artisans. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires Adolphe Lemay Inc., 7805 est, Notre-Dame. Translation des restes dimanche soir à 7 heures, pour l'église St-François-d'Assise, où le service sera chanté lundi matin à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENAULT (Viateur) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Viateur Hénault, époux d'Eva Thouin. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2630, rue Notre-Dame ouest à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE (Régina) — A Montréal, le 7 décembre 1966, est décédée Mlle Régina Labonté, fille de feu Napoléon Labonté et de feu Florida Roy, propriétaire du Salon de Coiffure Elégant, demeurant 831, rue Roy. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 6821, rue St-Hubert à 10.30 hrs pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Isidore de Dorchester, où l'inhumation aura lieu lundi, le 12 courant. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Augusta) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Onésime Lacasse, née Augusta Filteau. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Plessisville, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LADOUCEUR (Lucien) — Subitement, à Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Lucien Ladouceur, ex-employé civil, époux de Marguerite Lalonde. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Rollande) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Gérard Lacroix, née Rollande Légaré, demeurant 1901 est, Laurier. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Fernand) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Fernand Laramée, époux d'Elodia Millette, demeurant 5163 Fabre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Pie-de-Guire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Clovis) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Clovis Leclerc, époux en premières noces de feu Yvonne Therrien et en deuxièmes noces de feu Marguerite Therrien. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Joseph Groulx, 173, boul. Ste-Anne, à Ste-Anne-des-Plaines, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joachim-la-Plaine, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Joachim-La-Plaine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (R.-E.) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. R.-E. Leduc, demeurant rue Gilford, époux en premières noces de feu Florida St-Pierre et en deuxièmes noces de Thérèse Désormiers. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aline) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Antonio Lefebvre, née Aline Durocher, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville, demeurant chez sa fille, Mme Paul Marchand (Mariette), 9315, rue Boyce. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giguère et Tomasso Inc. 8989, rue Hochelaga à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Georges) — Subitement, à Berthierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Georges Lefebvre, époux de Germaine Robidoux, propriétaire de Lefebvre Transport Enrg., de Berthierville, demeurant à 425, Vaudreuil, Berthierville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Bernard Lanoix Ltée 51, rue de Bienville, Berthierville pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Emile) — A St-Rémi de Napierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Emile Lefrançois, époux de feu Germaine Lamarre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. N. Ostiguy 44, rue Chèvrefils pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Olympia) — A Comeau, comté Vaudreuil, le 7 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Fred Léger, née Olympia Landry. Mère de Guy Léger, de Jeanne et de Mme F. Church (Rita), et 1 petit-fils Michael. Elle laisse 1 soeur, Mme Arthur Fleury. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry & Fils Hudson à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Hudson, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFORT (Georges) — A Lachine, le 6 décembre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Georges Lefort, époux d'Eliane Pilon, père de Louise (Mme P. Boisselle), Jacques et Jean. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Raoul Bourgie Inc. 1345, rue Notre-Dame, Lachine à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCIL (Albine) — A St-Urbain-de-Châteauguay, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans et 8 mois, est décédée Mme veuve Urbain Marcil, née Albine Primeau. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Barrette et Ste-Marie, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Urbain, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAUCIERI (Salvatore) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Salvatore Mauceri, époux d'Annunziata Serentino, demeurant 11,985 Place Jean-Massé. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2095, rue De Salaberry à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McGINNUS (Pierrette) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Gérard McGinnus, née Pierrette Dupuis, demeurant 811 rue du Rosaire. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745 rue Crémazie est à 8 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (André) — Accidentellement, à Rigaud, le 7 décembre 1966, à l'âge de 36 ans, est décédé M. André Mercier, sergent de police pour la ville de Rigaud et chef des incendies de la ville de Rigaud, époux de Lucille Loiselle. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Fils, à Rigaud, à 1 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Rigaud, où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORENCY (Claire) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 25 ans, est décédée Mlle Claire Morency, fille de Paul-Emile Morency et de Madeleine Michaud. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Saint-François-Solano, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Armand) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Armand Ouimet, époux de Rhéa Ouellette, père de Mme Robert Lachance (Denyse), et de M. André Ouimet, grand-père de Pierre, Gérald, Linda, et Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Adolphe Lemay Inc. 17 avenue Laurier est à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Raoul) — A Montréal, le 7 décembre 1966 à l'âge de 79 ans est décédé M. Raoul Patenaude, époux de feu Maria Provost, demeurant 6304 Mazarin. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 6250, boulevard Monk à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Damascène où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y asister sans autre invitation.

PERRIER (Hilaire) — A Montréal, le 6 décembre 1966 à l'âge de 77 ans est décédé M. Hilaire Perrier, époux d'Albina Brisebois. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc., 1922 boul. Rosemont, à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Rolland) — Accidentellement, à Boucherville, le 6 décembre, 1966, à l'âge de 37 ans, est décédé Rolland Savaria, maire de la Paroisse de Beloeil, époux de Marie-Reine Provost, demeurant 150, Ruisseau Nord, Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Demers 881, rue Mgr-Laval, à Beloeil à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Henri) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé Henri Smith, époux de Simone Labrie, demeurant 1872, William-David. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350, rue Beaubien est à 9 hrs, pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus, de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Georges) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Georges St-Pierre, fils de feu Henri St-Pierre et de feu Adèle Lacourse. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires Adolphe Lemay Inc., 25 est, avenue Laurier, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Ange-Gardien, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUCHON (Maurice) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Maurice Truchon, contremaître au Canadien National, Port de Montréal, époux d'Eliane Gagnon, père d'Edouard, Hélène, Michel, demeurant rue Fabre. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-P. Marchand 4228, rue Papineau à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOT (Gérard) — A Montréal, le 5 décembre 1966, à l'âge de 42 ans, est décédé Gérard Turcot, époux de Thérèse Rémillard, demeurant à 0825 Charlevoix. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 3565 Boul. La Salle à 10

Le rapport secret d'un comité du Barreau reconnaît que des agents provinciaux ont commis des actes de brutalité

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ | Montréal, vendredi 9 décembre 1966 / sainte Valérie, vierge / 82e année, No 286 / 4 cahiers / 52 pages / Météo : averses / Min. 35 / Max. 50

par François TREPANIER

QUEBEC, — Un comité spécial du Barreau de la province reconnaît que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada dans l'affaire des incendies criminels.

Ce fait est contenu dans le rapport du comité qui fut chargé de mener une enquête bien avant les élections à la suite de certaines plaintes formulées par des avocats de la défense qui eurent de la difficulté à remplir leur mandat à cause des agissements de policiers.

Il est question de procureurs de la Couronne

Dans son rapport qui était demeuré secret jusqu'à maintenant, le comité spécial du Barreau constate également que des procureurs de la Couronne eurent vent de ces incidents et il s'interroge sur leur attitude.

Le comité note, par ailleurs, qu'il ne put compléter son enquête parce que ces procureurs de la Couronne ne furent pas entendus malgré qu'ils aient été assignés et il regrette de ne pas avoir obtenu plus d'informations de ces derniers.

Ces représentants de la Couronne se seraient abstenus de témoigner à la suite d'une intervention personnelle de l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, qui aurait fait savoir, par l'intermédiaire d'un de ses émissaires Me Yves Pratte, que ceux-ci ne pouvaient être forcés de témoigner.

Dans ses allégués, Me Pratte aurait mis en doute les pouvoirs du Barreau sur les procureurs de la Couronne et contesté le caractère un peu spécial du comité.

L'affaire des incendies criminels

Le rapport du comité, qui a près d'une trentaine de pages, porte essentiellement sur les traitements qui furent infligés à certaines des personnes arrêtées dans l'affaire des incendies criminels et sur les relations de ces personnes avec leur avocat.

Le rapport fait état en particulier des interrogatoires que durent subir certaines de ces personnes dans un local de la Sûreté provinciale sur la rue McGill à Montréal. Ce local est actuellement décrit à Québec, dans les milieux juridiques, comme la "chambre des tortures de la PP".

Le rapport mentionne que ces

Voir RAPPORT en page 2

Loi provinciale sur le référendum déjà jugée ultra-vires • En page 15

Les préposés à la cueillette du courrier votent la grève

par Jacques LAFRENIERE et André BELIVEAU

Les Postes canadiennes — autrefois royales — connaissent des difficultés par les temps qui courent.

Après les facteurs et les postiers, c'est maintenant au tour des préposés à la cueillette du courrier de montrer les dents.

Les employés de la maison Rod Service Ltée, qui détient la presque totalité des contrats de transport du courrier entre Drummondville et Ottawa, ont en effet donné mandat à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève dès qu'ils le jugeront opportun.

Selon un chef syndical, l'arrêt de travail sera décrété d'ici quelques jours, à moins d'un revirement-surprise dans la tournure des négociations.

Le vote de grève a été pris au scrutin secret au cours d'une assemblée tenue au sous-sol de l'église Saint-Sauveur, à Montréal. Plus de 99 pour cent (244 sur 246) des votants se sont prononcés en faveur de l'arrêt de travail.

Si le syndicat mettait maintenant sa menace à exécution — et il semble probable qu'il le fasse, aucune clause de la convention de travail n'étant encore réglée et les deux parties paraissant assez éloignées l'une de l'autre — le service postal pourrait être paralysé dans presque tout l'ouest du Québec à quelques jours de la période des Fêtes.

M. William Houle, président régional de l'Association des postiers du Canada (FTQ-CTC), qui assistait à l'assemblée d'hier soir, a donné l'assurance à ses camarades de la CSN que ses commettants respecteraient leur décision et ne risqueraient pas de compromettre leur action s'ils débrayaient effectivement. "CTC ou CSN, je ne me pose pas de questions, a-t-il dit, Ce qui m'intéresse dans les produits, c'est pas le label, c'est ce qu'il y a dans la caisse!"

Des contrats d'importance

Rod Service Ltée, société dirigée par l'ancien lutteur Rodrigue Turcotte, compte 350 employés et possède quelque 300 camions. Depuis 1952, année où elle a acheté le roulant de Sénécal Transport Ltée, elle a bénéficié (sans soumissions publiques, prétend le syndicat) d'importants contrats de transport du courrier accordés par le ministère des Postes : cueillette du courrier des boites aux lettres à Montréal ($557,191), colis postaux à Montréal ($897,800), service des gares et des quais à Montréal ($494,783), trajets entre bureaux de postes de Montréal ($353,900), livraison spéciale à Montréal ($213,690), services à Lachine, à Pointe-aux-Trembles, à Ottawa, et trajets Montréal-Hawkesbury, Montréal-Mont-Laurier, Montréal-Sainte-Agathe et Montréal-Drummondville.

Jusqu'au 19 novembre 1965, les employés de Rod Service étaient représentés par un "syndicat de boutique". Depuis cette date, cependant, ils sont affiliés à la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN). Ils négocient présentement leur premier contrat de travail en qualité de membres de la CSN.

Le principal grief des employés porte sur les heures de travail. Ils contestent les statistiques de la compagnie, selon qui leur semaine de travail moyenne serait de 50 heures. Ils affirment, eux, que cette semaine moyenne est plutôt de 60 ou 70 heures. Plusieurs d'entre eux font 80 heures, et on affirme que la semaine de travail a

Voir PREPOSES en page 2

Dozois demande des crédits additionnels

de notre bureau de Québec

Le ministre des Finances du Québec, M. Paul Dozois, a déposé, ce matin, à l'Assemblée législative, un budget supplémentaire de $1,519,000.

Il s'agit du premier budget supplémentaire à être présenté à la Législature provinciale pour l'année 1966-67.

Ce budget porte à $2,064,665,800 le budget des dépenses de la province pour l'année en cours.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a fait inscrire ce matin, en appendice au feuilleton de l'Assemblée législative, une motion visant à autoriser la Chambre à siéger six jours par semaine à compter de mardi prochain.

La motion dont le but est d'accélérer les travaux de la Chambre à l'approche de la fête de Noël, précise que les députés devraient tenir une séance tous les jours à l'exception du dimanche.

D'autre part, quatre membres du cabinet de M. Johnson ont inscrit en appendice au feuilleton six nouveaux projets de loi.

Le ministre des Finances, M. Dozois, a inscrit un projet de loi visant à modifier la loi concernant l'établissement de manufactures de sucre de betterave à Saint-Hilaire.

Le ministre du Revenu, M. Johnston, a fait inscrire de son côté trois projets de loi faisant suite au discours sur le budget prononcé par M. Lesage le printemps dernier. Ces projets de loi visent à modifier la loi de l'impôt

Voir DOZOIS, en page 2



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Brouillard sur Montréal

Grisaille, pluie, brouillard. Les Montréalais, comme d'ailleurs la majorité des citoyens de la Belle Province, ont fort à faire depuis quelques jours pour se mettre dans l'esprit des Fêtes. Et il en sera ainsi encore quelques jours. La météo prévoit pour aujourd'hui des records de température, le thermomètre devant atteindre 55 degrés. Le "front chaud", qui nous vaut cette température exceptionnelle, ne se déplace que très lentement. On ne prévoit pas avant le début de la semaine prochaine un changement majeur des conditions météorologiques.

L'assurance-maladie est adoptée en 3e lecture

OTTAWA (DNC) — Le projet de loi sur l'assurance-frais médicaux a été adopté en troisième lecture hier, par 177 voix contre 2, après que la chambre eut disposé par 103 à 80 d'un amendement conservateur exigeant que la mise en vigueur de "Medicare" soit reportée de juillet 1968 à juillet 1967.

Seuls deux créditistes de l'Ouest ont voté contre "Medicare".

Au moment du vote sur l'adoption du projet de loi dans son entier, les libéraux se sont payé la tête de l'opposition tant conservatrice que néo-démocrate qui ne pouvait s'offrir le luxe d'enregistrer, dans le journal officiel, sa dissension à un projet de loi d'une telle envergure.

Tout au plus cette opposition a-t-elle eu le plaisir de faire observer au gouvernement, lors de la mise aux voix de l'amendement, qu'il votait contre une promesse répétée mille fois aux électeurs canadiens.

Au début de la semaine, on avait cru que la troisième lecture du bill se ferait mercredi, mais ce n'est qu'hier soir que le vote final a été pris.

Medicare a donc maintenant franchi la principale étape et les ministériels ne cachent pas leur soulagement. Avant de quitter la chambre hier, M. Pearson a tapoté à plusieurs reprises l'épaule de son ministre de la Santé, M. MacEachen, qui s'en est tiré avec brio.

Le bill franchira maintenant une étape en théorie beaucoup plus facile, celle du Sénat, avant d'obtenir la sanction royale.

Avant d'ajourner ses travaux, hier soir, la chambre a commencé l'étude en seconde lecture du bill sur le revenu garanti amendant la loi des pensions du Canada.

Rhodésie : Wilson est coincé entre le bloc des afro-asiatiques et l'opposition tory

(d'après Reuter, AFP, PA, UPI) — Le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne a reçu aux Communes, hier, l'approbation de sa guerre économique limitée contre la Rhodésie, mais il subit, par contre, au Conseil de sécurité de fortes pressions de la part des pays noirs d'Afrique qui, eux, veulent, contre la Rhodésie, des sanctions qui ne soient pas "limitées" mais globales.

En effet, le bloc afro-asiatique — le plus considérable et le plus puissant au sein de l'Assemblée générale de l'ONU — veut que la Grande-Bretagne ajoute le pétrole (importation vitale en Rhodésie) sur sa liste de produits devant être frappés d'embargo. Ces pressions afro-asiatiques ont, comme contrepartie, les pressions de l'opposition conservatrice en Grande-Bretagne, laquelle veut empêcher l'embargo du pétrole, de peur que cette mesure n'encoure les représailles économiques de l'Afrique du Sud (grand importateur de produits anglais).

L'embargo (limité) proposé par Londres comprend les produits suivants : le tabac, l'amiante, le minérai de fer, le chrome, la fonte, le sucre, les viandes et les produits à base de viande, ainsi que les cuirs et les peaux.

Pour ou contre la force

Le Conseil de sécurité (qui s'attaquait au problème hier soir) se réunit de nouveau ce matin à onze heures (HNE). Hier, M. George Brown, chef de la diplomatie britannique à l'ONU, a dit dans son discours devant le Conseil qu'il n'ignorait pas que certaines nations estimaient insuffisantes les mesures demandées par la Grande-Bretagne "et préconisaient l'usage de la force".

"Je voudrais simplement dire, a enchaîné M. Brown, que

Voir RHODESIE en page 2

Un commissaire entendra au Manitoba les plaintes contre l'administration

WINNIPEG. — Dans un livre blanc présenté à l'Assemblée législative du Manitoba, le gouvernement de cette province vient de proposer l'adoption d'une loi très large destinée à soulager les citoyens qui sont aux prises avec les problèmes de la vie dans une société moderne.

Le document sans précédent, bien accueilli tant par les ministériels que par les membres de l'opposition, contient des mesures protectrices pour les personnes qui ont à se plaindre de l'administration gouvernementale et pour celles qui contractent des emprunts ou achètent à crédit.

Le livre blanc prévoit aussi des compensations pour les victimes innocentes d'actes criminels, et une assistance judiciaire pour les indigents.

Le secrétaire de la province du Manitoba, M. Stewart McLean, qui a déposé le document à l'occasion du discours du trône, a déclaré :

"Les relations commerciales et sociales étant de plus en plus complexes et nombreuses, l'individu n'a plus de moyens adéquats pour se protéger dans plusieurs des situations où il se trouve de plus en plus engagé".

M. McLean a proposé que le

Voir COMMISSAIRE en page 2



Jacques TETRAULT, maire de Laval

Québec étudiera en priorité le grave problème financier de Ville de Laval

par Claude GENDRON

Le gouvernement provincial étudiera en priorité le projet de Loi de Laval, pour aider la ville à résoudre ses problèmes financiers. Un des articles du bill concerne la consolidation des déficits de $10,000,000 dont la ville a hérité des anciennes municipalités de l'île Jésus, au moment de la fusion.

En outre, Québec, mis au courant de la situation dans les menus détails, est en train d'élaborer une formule d'aide financière à la ville, qui pourrait se traduire par une ou des subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Finalement, le cri d'alerte, lancé lundi soir par le vice-président de l'Exécutif de Laval, M. André Lagarde, et les pourparlers des derniers jours ont suscité certaines interventions qui permettront à la ville d'obtenir rapidement l'argent dont elle a besoin pour s'administrer en attendant la rentrée des taxes.

Voilà, en somme, ce que nous avons appris de bonne source, hier. On n'ignore pas que le cri d'alerte de M. Lagarde, a causé beaucoup d'émoi en plusieurs milieux, tant chez les contribuables qu'auprès des autorités provinciales.

Dans les jours qui ont suivi, le maire Jacques Tétreault et les hauts fonctionnaires municipaux, dont le gérant, M. Marc Perron, ont eu des entretiens avec le premier ministre, M. Daniel Johnson, et le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

Rentré à Laval, hier soir, le maire Tétreault a déclaré au représentant de LA PRESSE que le gouvernement provincial, à la suite de ces entretiens, était très sensibilisé aux problèmes de la ville et en connaissait toutes les données.

"Je ne saurais vous dire ce que fera le gouvernement, précise M. Tétreault. Je ne sais pas encore moi-même; et si je le savais, cela reviendrait au gouvernement de le faire".

Certes, il n'y aura ni faillite, ni tutelle. Le ministre des Affaires municipales l'a déjà affirmé. Il semble bien — ce n'est cependant pas confirmé — que le gouvernement accordera à la ville certaines subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Hors de tout doute, la consolidation des déficits des anciennes municipalités, et la création de nouveaux services municipaux ou l'installation de nouvelles structures dans des services qui existaient déjà pour répondre aux besoins des citoyens d'une "grande ville" comme Laval, sont à l'origine des problèmes financiers actuels.

Si on évalue les premiers à $10 millions, on établit les seconds — causés directement par la fusion, dit-on — à un peu plus de $3 millions.

Les suggestions que la ville a présentées à Québec

Au cours de son entrevue, exclusive, le maire Tétreault nous a fait part des suggestions que la ville avait proposées au gouvernement :

— **1. Consolidation des déficits :** "Beaucoup se méprennent sur ces termes, dit M. Tétreault. S'il est facile de dire

Voir LAVAL en page 2

AUJOURD'HUI

Effets de la campagne contre la cigarette

Un rapport rendu public par le ministre fédéral de la Santé nationale et du bien-être social révèle que plus d'un million de Canadiens qui fumaient habituellement la cigarette ont réussi à se libérer de cette habitude. Par ailleurs, sur les 5,500,000 Canadiens que l'on croit être encore des usagers habituels de la cigarette, 45 pour cent ont sérieusement tenté de cesser de fumer.

— Page 25

Aide aux étudiants : deuxième lecture

L'Assemblée législative du Québec a adopté hier en principe le nouveau projet d'aide aux étudiants.

— Page 51

Pas de crise au NPD-Québec

M. Charles Taylor, que l'on considère comme le penseur du parti, a affirmé hier soir "qu'il n'y a pas de crise au bureau exécutif du Nouveau parti démocratique et que personne ne quitte son poste".

— Page 15

Coût des primes d'assurance-auto

La hausse des primes d'assurance-automobile s'établira autour de un pour cent au Canada en 1967. Cependant, dans la région de Montréal, la Fédération des assureurs du Canada prévoit une baisse de quatre pour cent.

— Page 11

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Les souvenirs d'une institutrice de Montréal

•

L'électronique et la formation des étudiants

SOMMAIRE

Annonces classées / 38, 39 et 42 à 49
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 6
Finance / 34 à 36
Horoscope / 33
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 39
"Navigation" / 10
Nouvelles internationales / 41 et 50
Nouvelles métro / 37
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 24
Spectacles et concerts / 20 à 22
Sports / 27 à 32
Vie féminine / 16, 18 et 19
Vie mondaine / 17
Vie syndicale / 9
Votre médecin / 33

CKAC 73

Le "malaise" aux Communes et le conflit dans les ports prennent fin

par Jacques PIGEON

OTTAWA — La chance, un miracle peut-être, ont tiré d'embarras le gouvernement libéral que Gilles Grégoire, seul, a paralysé mercredi.

Cinq minutes avant la reprise des travaux de la Chambre, à deux heures trente de l'après-midi, le ministre John Nicholson a appris que le conflit dans les neuf ports du Pacifique venait de prendre fin.

Donc, le geste du député indépendantiste n'aura pas eu les funestes conséquences que plusieurs craignaient, c'est-à-dire le prolongement indu du conflit.

Dès le début de la séance, le ministre du Travail s'est levé pour mettre fin au suspense. Le député de Lapointe avait, jusque-là, refusé de dire s'il s'apprêtait encore à refuser le consentement unanime dont avait besoin le gouvernement pour présenter sa législation d'urgence.

Evidemment, le règlement du conflit rendait toute législation inutile et, de tous les coins de la Chambre, on a chaleureusement applaudi le porteur de la bonne nouvelle.

Ce sont les représentants patronaux qui, à la fin, ont plié. Moyennant une condition. Ils ont accepté le compromis que le ministre leur avait soumis au cours du week-end précédent, à la condition que le gouvernement institue une enquête pour déterminer les causes du conflit et, par-delà, en prévenir d'autres.

Réprobation du geste de Grégoire

Le conflit dans les ports du Pacifique a duré près de dix jours et ce sont les contremaîtres qui, après avoir réclamé l'accréditation syndicale, ont entraîné le lock-out.

Quant à M. Grégoire, il n'a obtenu aucune promesse du ministre des Transports à l'effet que des brise-glace garderaient le chenal du fleuve ouvert tout l'hiver.

Bien plus, toute la Chambre a condamné son geste qui, d'après le leader parlementaire de la Chambre, équivalait à du chantage.

C'est un député libéral, M. David Gross, qui a demandé à M. George MacIlraith s'il entendait, en consultation avec ses collègues, chercher à amender les règlements de la Chambre de façon à ce qu'un député seul ne puisse contrecarrer la volonté du Parlement.

Evidemment, la question a été jugée irrecevable par le président, mais de tous les coins de la Chambre, on a chaleureusement endossé les propos du député de Victoria. Et le premier ministre a échappé un "oui" qu'a saisi le sténographe.

La navigation d'hiver

Le député Maurice Allard (Sherbrooke) a aussi repris le grand thème de son collègue Gilles Grégoire et a demandé au ministre des Transports ce qu'il allait faire pour corriger la situation.

"Je me suis renseigné, a dit M. Pickersgill, et on m'a appris que le port de Montréal n'a été fermé que durant une journée en 1945; c'était la veille du jour de l'An."

Mais un député de la Nouvelle-Ecosse a demandé lui aussi des assurances au ministre qui, d'après lui, ne doit pas céder aux pressions des Québécois.

Le ministre lui a offert la parfaite réponse du politicien : "Je ne me propose pas de prendre des mesures pour l'entrares pour accélérer la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent et je ne me propose pas de prendre de mesures pour l'entraver."

COMMISSAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

livre blanc soit renvoyé à un comité de la Chambre qui en fera l'étude. Il a ajouté qu'on travaille actuelement à la rédaction de textes de loi basés sur le livre blanc.

Compensation aux victimes de crime

Le document est une innovation au Canada, en ce qui touche la compensation aux victimes de crimes et la procédure permettant de protester contre tale.

La nomination d'un commissaire représente, croit-on, la réponse du gouvernement aux nombreuses pressions de l'opposition en faveur de la nomination d'un ambudsman. Les pouvoirs du commissaire, selon le projet, seront plus restreints, cependant.

Les passages du document qui décrivent la fonction du commissaire disent qu'il s'occupera "des erreurs de l'administration" et qu'il sera "un instrument de plus" des législateurs pour protéger l'ensemble des citoyens.

Le commissaire sera un fonctionnaire indépendant nommé par la Couronne; pour le démettre de ses fonctions, il faudra une décision de l'assemblée législative.

Les citoyens qui ont à se plaindre soumettront leur grief d'abord à leur député provincial qui, s'il le juge à propos, transmettra la plainte au commissaire.

Le rôle du Commissaire

Ce dernier pourra prendre la plainte en considération si elle ne tombe pas sous la juridiction d'un tribunal compétent et seulement si elle a rapport avec un acte ou une décision d'une agence, d'une commission, d'une régie ou d'une corporation de la Couronne.

Le commissaire n'aura pas le droit de critiquer les politiques du gouvernement ou les décisions que ce dernier peut prendre en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, sauf dans les cas où il semble y avoir erreur d'administration.

Au cours d'une enquête, le commissaire aura le pouvoir de faire produire des documents autres que ceux du cabinet ou des comités du cabinet.

"Le gouvernement conservera toujours le droit de refuser de produire tel ou tel document", affirme le livre blanc.

Les ministres pourront interdire la publication d'informations par le commissaire, s'ils jugent nécessaire d'agir ainsi dans l'intérêt public.

Parlant des dispositions du livre blanc concernant la compensation aux victimes de crimes, M. McLean a déclaré le nombre croissant des crimes violents amène le besoin de compensation. Le livre blanc propose donc une aide aux personnes innocentes blessées au moment où un crime est commis, à l'occasion d'une arrestation ou d'une tentative d'arrestation, ou quand des personnes tentent d'empêcher qu'un délit soit commis.

Les plaintes et réclamations à ce chapitre seront reçues par un comité spécial dont la décision sera sans appel. Le comité ne pourra étudier que les réclamations de plus de $150. Avant de déposer une plainte, la victime devra avoir tenté, mais sans succès, d'obtenir réparation ou compensation par tous les autres moyens habituels.

Le crédit aux consommateurs

Le livre blanc contient cependant des dispositions plus larges en vue d'aider les individus dans le domaine du crédit aux consommateurs, et dans celui de l'assistance judiciaire aux indigents.

McLean a déclaré que dans le domaine du crédit aux consommateurs, il est important de mettre sur un pied d'égalité les clients non avertis et les prêteurs sans scrupule.

Il a ajouté que le principe de base devra être : "que le prêteur soit lui-même sur ses gardes..."

La législation provinciale concernant les permis sera élargie afin d'englober un grand nombre de catégories de prêteurs, et la loi contiendra des dispositions exigeant, entre autres choses, que soit révélé en détail le coût des prêts. On mettra sur pied un bureau central d'enregistrement de toutes les transactions de crédit et l'on établira une agence de protection des consommateurs.

Quant au service d'assistance judiciaire aux indigents, ses pouvoirs seront étendus afin de couvrir les causes criminelles et civiles, de même que les causes de faillite et de divorce.

M. McLean a déclaré que le divorce n'est plus considéré comme "un luxe légal", et l'on nommera des procureurs pour s'occuper de la poursuite comme de la défense dans les causes de divorce.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

empruntons ce qu'il faut pour payer les déficits et en répartir le coût sur une période déterminée, ce que nous ferons en définitive, il n'en va pas de même aux yeux de la loi. Une ville ne doit pas accumuler de déficits d'administration. Si au terme d'une année, on en enregistre un, on doit l'inscrire au budget de l'année suivante et taxer en conséquence.

"Dans des circonstances normales, Laval n'échapperait pas à cette loi et c'est pour cela qu'elle ne peut décider d'elle-même d'emprunter $10 ou $15 millions pour combler les déficits d'administration. Elle doit auparavant en obtenir le pouvoir en vertu d'une loi spéciale adoptée par l'Assemblée législative. C'est la portée d'un des articles du projet de loi que la ville a déjà déposé devant la Législature et auquel le gouvernement accordera une priorité".

— **2. Les subventions gouvernementales :** "Si Québec adopte une formule de subventions, reprend M. Tétreault, je suggère que ces sommes ne soient pas affectées aux déficits, car alors ce serait consacrer ou approuver en quelque sorte des erreurs administratives. Je verrais plutôt ces subventions servir à l'administration et avoir une portée directe sur la taxation de façon à freiner la hausse de la taxe générale; ce qui, à mon avis, bénéficierait à tous les citoyens également".

Le maire a déjà expliqué que les déficits accumulés seront répartis entre les contribuables des anciennes municipalités au prorata du déficit que chaque ville a enregistré. Les villes avaient déjà encouru ces déficits au moment de la fusion, le 6 août 1965. M. Tétreault ajoute qu'en appliquant des subventions aux déficits, les citoyens de Laval en bénéficieraient de façon fort inégale.

Quant au manque de liquidités dont M. Lagarde a parlé lundi soir, il semble bien que le cri d'alerte et les pourparlers entrepris cette semaine ont rapidement produit un bon effet et la confiance chez les banquiers. Dans les milieux municipaux, on espère pouvoir régler le problème d'ici quelques jours tout au plus.

Brève rétrospective des événements

Il faut préciser, par ailleurs, que les problèmes financiers de Laval n'avaient pas été tout à fait imprévus au moment de la fusion. Si, le 6 août 1965, le bill 63 créait la ville de Laval, on n'en a pas moins poursuivi l'administration financière des 14 anciennes villes jusqu'au 31 décembre de cette même année, de façon séparée.

La liquidation des anciennes administrations devait entraîner l'intégration des structures financières. Selon certains observateurs, on aurait pris des mesures peut-être analogues à celles qu'on est sur le point d'annoncer, après avoir suivi des chemins différents.

Mais, les jeux de la politique et des élections hâtives ont donné des orientations différentes aux événements. Avant même la fin de 1965, le conseil provisoire de Laval, dirigé par le maire Jean-Noel Lavoie, était partiellement défait aux élections municipales de novembre. M. Tétreault fut élu à la mairie et, selon les prévisions de la charte, forma lui-même l'exécutif avec des élus de son groupe politique.

Pour sa part, le gouvernement provincial de M. Lesage appela des élections quelque six mois plus tard avec les résultats que l'on sait. Ainsi, le gouvernement ne put apporter à la charte, soit par bill privé soit par bill public, les amendements nécessaires pour régler le problème financier avant que la situation ne devienne trop serrée pour la ville. Voilà, comment, dans les très grandes lignes, on explique les événements.

A Québec de décider de l'opportunité d'une enquête

Il reste un point, cependant, à éclaircir. On a parlé d'erreurs administratives dans les administrations des anciennes villes de Laval. Le maire Tétreault lui-même y a fait allusion à plusieurs reprises récemment. Y aura-t-il enquête sur ces administrations? Si oui, qui la fera et quelle sorte d'enquête sera-ce?

Interrogé à ce sujet, le maire Tétreault a reconnu que son administration avait fouillé dans les livres de certaines anciennes villes. "Nous avons fait des constatations parfois fort désagréables, dit-il. Mais nous n'avons pas poussé nos recherches très loin, et nous n'avons pas encore décidé de les poursuivre plus avant. Des analyses de ce genre seraient assez onéreuses pour la ville."

Si on devait faire enquête, cela reviendrait-il à la ville ou au gouvernement de la faire? M. Tétreault doute que la ville puisse décider de la faire elle-même. "Nous n'en avons pas les moyens, d'abord. Et je crois que cela revient au gouvernement. Si celui-ci décide que l'enquête est opportune et s'il nous le demande, la ville pourrait la faire, à la condition qu'elle n'ait pas à en payer la note", conclut le maire sur ce point.

DOZOIS

SUITE DE LA PAGE 1

provincial sur le revenu, la loi de l'impôt sur les opérations forestières et la loi des droits sur les successions.

Le secrétaire de la province, M. Yves Gabias, annonce pour sa part le bill visant à modifier la loi des fabriques et enfin le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Maurice Bellemarre, a inscrit un projet visant à modifier la loi du crédit aux pêcheries maritimes.



Exclusivité

L'entente cordiale !

C'était fête hier après-midi pour les parlementaires à Québec. Il s'agissait en l'occurrence de la fête patronale de l'Université Laval qui avait attiré dans la vénérable institution des personnalités politiques et autres. Au nombre des premières, nous apercevons, l'ancien et le nouveau premier ministre du Québec, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson, discutant sérieusement semble-t-il, "dans le dos" de M. Hugues Lapointe, lieut.-gouverneur.

Allard croit que Paris prolongera le délai au sujet des bases aériennes

LONDRES (PC) — Le général Jean-V. Allard, chef des forces armées du Canada a déclaré hier que le délai accordé au Canada pour retirer ses troupes de deux bases aériennes en France sera peut-être quelque peu prolongé.

Au cours d'une conversation téléphonique de Paris, le général Allard a dit : "Nous avons de bons rapports avec le gouvernement français". Néanmoins, une fois le départ des troupes amorcé, il ne demeurera aucune organisation de transport militaire aérien du Canada sur le sol français.

Le général de Gaulle a ordonné la fermeture de toutes les bases militaires de l'OTAN en France d'ici le mois d'avril.

La fermeture de la base à Marville et du quartier général à Metz a été "plus vite dit que faite", a ajouté le général Allard. Non seulement ce départ, pose-t-il des problèmes de stratégie en ce qui concerne des opérations éventuelles au Moyen-Orient et ailleurs, mais cela va demander la construction de nouveaux bâtiments.

Tournée

Le général Allard termine actuellement une tournée officielle de cinq jours en France où il a passé en revue l'armée française et inspecté les installations de la force de frappe. De plus, il a eu des entretiens avec le chef des forces armées françaises, le général Charles Ailleret, le ministre français des Armées, M. Pierre Messmer et le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville.

Il est "significatif, a dit le général Allard, que cette tournée ait lieu en ce moment. Elle prouve que la France "n'a pas changé d'attitude vis-à-vis le Canada".

RHODESIE

SUITE DE LA PAGE 1

nous savons tous par expérience qu'il est facile de commencer à faire usage de la force, mais souvent très difficile de prévoir où cet usage peut mener et comment on pourrait le modérer ou l'arrêter."

Faisant allusion à l'embargo sur le pétrole, le diplomate a dit qu'il accepterait "une telle mesure supplémentaire" à condition toutefois qu'elle ne comporte pas de danger de faire évoluer la crise vers une confrontation avec des pays tiers.

Le chef de la diplomatie américaine, M. Arthur Goldberg, a félicité M. Brown pour son discours qu'il a qualifié de "profond et courageux".

M. Goldberg a dit: "La résolution proposée au Conseil par le Royaume-Uni sera appuyée par les Etats-Unis qui, dès l'origine de cette affaire, ont reconnu la responsabilité constitutionnelle de Londres dans la recherche d'une solution par tous les moyens pacifiques et appropriés."

Le Togo, de son côté, considère que "si le chantage de Ian Smith continue, nous demanderons à Londres d'user purement et simplement de la force pour réduire la rébellion rhodésienne."

Nuançant cette attitude, l'Inde trouve que les "sanctions limitées" qu'on propose "ne vont pas assez loin et resteront vraisemblablement sans effet." Le chef de la diplomatie indienne, M. Chagla, a notamment demandé que l'embargo s'applique aux importations de pétrole et de produits pétroliers. Il a cependant déclaré que si des sanctions globales elles-mêmes "ne mettaient pas le régime illégal de M. Smith sur les genoux", il faudrait recourir à la force. Mais ce recours, a-t-il ajouté, devrait s'effectuer sous les auspices de l'ONU.

C'est par 353 voix contre 244 que la Chambre des communes de Londres a approuvé, hier soir, la politique rhodésienne du gouvernement travailliste, au terme d'un débat de deux jours, l'un des plus animés que le parlement de Westminster ait connus depuis la crise de Suez.

En revanche, la Chambre des lords a repoussé, la nuit dernière, après un débat de près de onze heures une motion semblable. C'était un vote purement symbolique et qui n'a étonné personne, la Chambre haute étant formée d'une forte majorité conservatrice.

PREPOSES

SUITE DE LA PAGE 1

même atteint, en quelques cas, 108 heures.

Les chauffeurs, en particulier, soulignent qu'on les oblige à se rendre au travail à une heure donnée et, une fois rendus, à attendre les ordres, parfois pendant des heures. La compagnie ne tiendrait compte de ces heures d'attente ni dans ses statistiques ni dans le calcul des salaires.

Le syndicat réclame donc la réduction de la semaine de travail à 40 heures au bout de deux ans, sans diminution du salaire hebdomadaire. La compagnie offre de ramener la semaine à 40 heures en trois ans, mais le syndicat estime que le salaire horaire qu'elle propose équivaudrait à une diminution du salaire hebdomadaire, ce qu'il trouve inacceptable.

Le salaire horaire actuel des 285 chauffeurs est de $1.97, et le temps supplémentaire est payé à taux simple. Les chauffeurs estiment que leur salaire hebdomadaire moyen, à ce taux, est d'environ $120 pour plus de 60 heures de travail.

Le syndicat juge tout aussi inacceptable plusieurs autres offres de la compagnie: aucun jour de maladie payé, pas de salaire pour les employés qui négocient pendant leurs heures de travail, etc.

Dernièrement, devant ce que le syndicat appelle "l'état déplorable des conditions de travail de ces employés", des représentants de la Fédération canadienne des employés des services publics sont allés remettre un mémoire à ce sujet au ministre des Postes Jean-Pierre Côté. Ce dernier a alors ordonné la tenue d'une enquête sur l'administration et le fonctionnement de Rod Service, enquête qui ne serait pas encore terminée.

Au cours d'une conférence de presse tenue peu avant l'assemblée d'hier soir, les négociateurs syndicaux ont insisté particulièrement sur les conditions de travail de ces employés.

Un conseiller juridique de la Fédération, Me Bernard Bastien, a fait part de nombreux télégrammes qu'il a fait parvenir au ministre des Postes, à celui des Transports et au Service de santé de Montréal afin de les renseigner sur la situation.

"Les camions, a-t-il dit, sont dans un état déplorable. Sur bon nombre d'entre eux, les serrures des portières ne fonctionnent pas et pourtant, on a congédié il y a quelque temps un chauffeur qui s'était éloigné de son camion en oubliant de fermer ses portes à clef."

Attentat terroriste à Saigon

SAIGON. (UPI) — Un terroriste vietcong a fait sauter à la grenade un camion de l'armée sud-vietnamienne chargé de munitions aux limites de Saigon, ce soir, provoquant une explosion qui a secoué la capitale.

Selon la police militaire américaine, l'explosion s'est produite sur le pont de la route de Bien Hoa qui enjambe la rivière Saigon. Un terroriste a lancé une grenade sous le camion au moment où il traversait le pont. Les munitions ont explosé et les obus ont volé dans toutes les directions.

Le pont en acier a tenu le coup malgré la violente secousse provoquée par l'explosion. Quant au camion, il continuait de brûler. Des équipes de démolition américaines ont été dépêchées sur les lieux.

L'attentat est survenu sur la route qui relie Saigon à la grande base aérienne américaine de Bien Hoa, 17 milles au nord-est de la capitale.

RAPPORT

SUITE DE LA PAGE 1

interrogatoires furent conduits dans des conditions anormales, soit jour et nuit, et il signale qu'ils donnèrent lieu à des actes de cruauté et de brutalité.

Ces actes de brutalité, selon les dépositions, seraient du genre de ceux dont fait état l'action en dommages intentée par Louis Sicotte au début de la semaine en Cour supérieure à Montréal.

Cette action en dommages, au montant de $250,000 attribue des actes de torture à des membres de la Sûreté provinciale et des membres de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada.

Elle soutient notamment que Sicotte aurait été battu, piétiné, brûlé avec des mégots de cigarettes et qu'il aurait reçu des coups aux parties génitales.

Le rapport du comité du Barreau parle également des difficultés qu'ont rencontrées certains avocats de la défense dans l'exercice de leur mandat.

Il signale que certains détenus ont été privés du droit de voir leur avocat et il fait remarquer que dans d'autres cas, des détenus ont été forcés de renvoyer leur avocat.

Selon les informations communiquées à LA PRESSE, le rapport du comité du Barreau aurait été remis avant les élections au ministre de la Justice, Me Claude Wagner, et le nouveau ministre M. Jean-Jacques Bertrand s'en serait vu remettre une copie après son élection.

Des membres du Barreau auraient également insisté, il y a peu de temps, auprès du ministre de la Justice, pour que le comportement de certains membres de la Sûreté provinciale soit l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, selon certaines sources dignes de foi, le projet de Me Wagner de soumettre un projet de loi à l'Assemblée législative pour que les procureurs de la Couronne et les hauts officiers du ministère de la Justice soient soustraits de la juridiction du Barreau aurait pris naissance à l'occasion de l'enquête du comité du Barreau lorsque les procureurs de la Couronne mêlés à l'affaire des incendies criminels auraient été assignés.

Saisie par la Syrie l'IPC cherche d'autres routes pour transiter son pétrole

BEYROUTH, Liban (UPI) — Le gouvernement militaire syrien appuyé par Moscou, a saisi hier les oléoducs géants et les installations évalués à des dizaines de millions de dollars, de quatre sociétés occidentales. C'est là la plus importante saisie au Moyen-Orient depuis que l'Egypte a nationalisé le canal de Suez en 1956.

Le gouvernement de Damas, déjà impliqué dans des tentatives de renverser le souverain pro-occidental Hussein, de Jordanie, entraine du même coup de puissants intérêts américains dans la crise qui sévit présentement au Moyen-Orient.

Les Etats-Unis ont lancé hier un appel à la Syrie, lui demandant de cesser l'agitation qu'elle a déclenchée dans cette région. Le porte-parole du Département d'Etat, M. Carl Bartch, a dit à Washington que le chef d'Etat syrien, le Dr Nureddin Atassi, n'aidait nullement à pacifier la situation en recommandant aux Jordaniens de se révolter contre le roi Hussein. Il a ajouté que les Etats-Unis surveillent étroitement les événements déclenchés par la saisie des installations pétrolières occidentales.

Un décret émis à Damas a annoncé que le gouvernement syrien avait saisi toutes les installations de l'Iraq Petroleum (IPC), un consortium de sociétés pétrolières britanniques, américaines, hollandaises et françaises dans le but de renforcer ses demandes de royautés accrues, Deux sociétés américaines "Esso" et "Mobil Oil" à elles seules possèdent 23 pour cent des actions de la société.

Les oléoducs géants qui s'échelonnent sur une distance de 300 milles transportent le pétrole d'Iraq à travers la Syrie vers la Méditerranée. Les autres intérêts de l'IPC en Syrie comprennent des stations de pompage, des bureaux et des installations au terminus de Banias, à la raffinerie de Homs et à Damas même.

TEMOIN

Toute personne ayant été témoin ou possédant des renseignements concernant un accident d'automobile survenu le 9 novembre à l'intersection d'Henri-Bourassa et Jean-Meunier à 9:15 p.m. entre une Renault bleue et une Studebaker verte est priée de communiquer immédiatement avec

L. FLANZ au No. 866-8965



à lire!

une publication en rotogravure consacrée au

CHATEAU CHAMPLAIN

PLACE DU CANADA MONTRÉAL



qui paraîtra dans

LA PRESSE

DEMAIN

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 35
MAXIMUM DEMAIN : 50

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est :** nuageux avec quelques averses et très doux : vents du sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 35 et 50 ; Sherbrooke 40 et 50.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions du St-Maurice, des Laurentides, de Québec, du Lac-St-Jean, de Rimouski et de Gaspé : pluie ou bruine occasionnelle, doux, vents légers. Minimum et maximum à Québec et Ste-Agathe 32 et 40, Gaspé, La Tuque, Chicoutimi, Rivière-du-Loup et Mont-Joli 32 et 35.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Iles : nuageux avec pluie ou bruine occasionnelle, doux ; vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau 30 et 35 ; Sept-Iles 28 et 35.

DURANT 8 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours

H. DARWIN

présente

pour la huitième année

EXPOSITION et VENTE

de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES

Exécutées par un groupe de
17 artistes européens
et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 55	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE

SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL

Entrée gratuite *Catalogue gratuit*

DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286



Montréal doit interdire la discrimination dans les services publics qu'il réglemente

— Le Comité pour la défense des droits de l'homme

par Claude GRAVEL

Les dirigeants du Comité pour la défense des droits de l'homme ont l'intention de revenir bientôt à la charge et de demander au maire Jean Drapeau de faire adopter une réglementation "précise" au sujet de la discrimination qui, selon eux, se pratique dans la métropole.

Dans un second mémoire dont "la révision sera faite dans une semaine" et qu'ils lui feront parvenir, les responsables du comité demanderont que l'administration municipale "établisse un règlement interdisant la discrimination dans tous les services publics qui opèrent avec un permis de la ville".

Dans une entrevue accordée hier soir à LA PRESSE, le secrétaire exécutif du comité, M. Langis Sirois, a stipulé que le mémoire portera sur trois genres de discrimination : raciale, religieuse et ethnique, qu'il prévoira une réglementation-type ainsi qu'une série de "sanctions".

Selon lui, ces mesures sont rendues encore plus nécessaires par suite de la tenue à Montréal de l'Exposition universelle. "On craint que, durant l'Expo, ne se produisent des incidents fâcheux de discrimination envers des visiteurs. Il suffirait de quelques incidents pour qu'il y ait des scandales pouvant entrainer des répercussions au plan international. Et cela ternirait évidemment la réputation de la province de Québec."

M. Sirois a fait remarquer que le problème de la discrimination à Montréal "prend de plus en plus d'envergure avec l'immigration". Selon lui, les dernières enquêtes faites sur cette question ont révélé, par exemple, que les Noirs "étaient refusés dans les logements dans une proportion de 15 à 20 pour cent".

M. Sirois a dit que si, à la suite des représentations de son comité, "le maire ne veut rien faire ou n'offre pas satisfaction, d'autres mesures seront prises parce qu'on considère que la situation ne peut plus être tolérée".

Interrogé au sujet de ces "mesures", le secrétaire exécutif du Comité pour la défense des droits de l'homme a seulement laissé entendre qu'elles pourraient prendre la forme de marches ou de manifestations.

M. Sirois a affirmé que la ville de Montréal avait présentement le pouvoir de suspendre ou d'enlever des permis dans

Voir DISCRIMINATION page 4

Québec veut sauver le Village historique Jacques-de-Chambly

QUEBEC. (Par F.T.) — Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, a déclaré, hier matin, à l'Assemblée législative, que son ministère a l'intention de sauver le village historique de Jacques-de-Chambly, dans le comté de Taillon.

M. Tremblay répondait au député libéral de Chambly, M. Pierre Laporte, qui lui avait demandé si son ministère a l'intention d'accorder une subvention de $100,000 au village pour lui permettre de payer ses créanciers.

M. Tremblay a précisé cependant qu'à la demande de l'Auditeur général de la province, qu'il a décrit comme l'Inspecteur général des finances, son ministère ne prendra aucune décision quant au versement de la subvention avant d'avoir reçu un rapport sur les subventions versées antérieurement au village.

Il a ajouté que le gouvernement a été incapable jusqu'ici d'obtenir des renseignements sur l'utilisation de ces subventions.

Selon l'ancien ministre des Affaires culturelles, le versement de la subvention de $100,000, permettrait au village d'obtenir d'autres montants d'intérêts privés. Ces montants ne seraient versés cependant qu'à la condition que le gouvernement provincial participe également au paiement des comptes du village.

Question "peu sérieuse"

M. Tremblay a qualifié, par ailleurs, de peu sérieuse une autre question de M. Laporte touchant le fameux Livre Blanc du ministère des Affaires culturelles.

Ce Livre Blanc, comme on le sait, avait été préparé à la demande de M. Laporte et le nouveau ministre a toujours refusé de le rendre public.

Histoire de taquiner le nouveau ministre, M. Laporte a demandé à M. Tremblay : "Etes-vous au courant que les décisions que vous avez annoncées, hier, touchant un Musée de l'Homme à Québec et la création d'un comité sur la langue administrative étaient contenues dans le Livre Blanc aux pages 53 et 189 ?"

"La question n'est pas sérieuse", s'est contenté de répondre M. Tremblay.

Au cours de la période des questions, le ministre de la

Voir VILLAGE en page 4

FAITS divers

Collision mortelle à Laprairie

Un résidant de Colombie-Britannique a été tué dans une collision impliquant deux automobiles et un camion survenue, vers 12 h. 35 hier après-midi, sur la route 9B, près de Laprairie, en banlieue sud de Montréal.

La victime, qui est morte sur le coup, a été identifiée comme étant M. Henri Devost, de Terrace, à 96 milles à l'est de Prince Rupert, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Au moment de l'accident, l'infortuné voyageur se dirigeait vers Saint-Jean pour y voir un ami.

D'autre part, le chauffeur du camion impliqué a été transporté avec des blessures mineures à l'hôpital Charles LeMoyne, à Greenfield Park, tandis que la conductrice de la seconde automobile est sortie indemne de la triple collision.

Un homme fait une chute mortelle

Un homme de 59 ans, récemment sorti d'un hôpital où l'avait conduit une dépression nerveuse, a fait une chute mortelle, vers 11 h. 15 hier matin, en tombant du 4e étage de l'immeuble Medico-Dental, au 1396 ouest, rue Sainte-Catherine.

La victime qui a été tuée sur le coup, s'est écrasée sur le béton d'une ruelle située derrière le bâtiment, au pied de l'escalier de sauvetage.

Une employée a signalé que l'homme, d'apparence extrêmement fébrile, avait gagné le 4e étage de l'immeuble Medico-Dental près de deux heures avant sa chute. Tout porte les policiers à croire à un drame du désespoir.

Laiterie dévalisée à Saint-Michel

Trois individus armés de revolvers et d'une carabine au canon tronqué ont réussi à s'enfuir avec une somme d'environ $500, vers 10 h. 42 hier soir, au terme d'un vol commis à la laiterie Perrette, au 7385 boulevard Saint-Michel, à Saint-Michel.

M. Wilfrid Pressault, l'employé qui a été obligé de remettre l'argent du tiroir-caisse aux bandits, n'a pas été brutalisé. Les voleurs se sont enfuis en voiture.

Livreur assailli et dévalisé

Un adolescent de 14 ans, livreur à la pharmacie Francoeur, au 4941 ouest, rue Notre-Dame, s'est fait voler une somme de $20, vers 10 h. 20 hier soir, par deux individus qui l'ont assailli en face du 5078 rue Sainte-Marie, dans l'ouest de la métropole.

Le jeune Michel Gendron, la victime, a déclaré aux policiers que l'un de ses agresseurs l'avait bâillonné et maintenu pendant que l'autre lui vidait les goussets. Les deux voleurs se sont enfuis à pied sans autrement molester le livreur.

Voir FAITS DIVERS page 4



photo René Picard, LA PRESSE

Le vol organisé au port

Trois barils contenant chacun 50 gallons de vodka, plusieurs dizaines de paires de gants, divers articles de toilette, des récepteurs de radio et d'autres accessoires électriques, évalués ensemble à environ $5,000 et constituant le produit de vols récemment commis sur les quais de Montréal, ont été saisis par des policiers du port au cours d'une descente effectuée hier après-midi dans un garage situé au 522 rue Bossuet. Dans la maison attenante à cette caverne d'Ali-Baba, un suspect a de plus été arrêté. Il s'agit de Claude Chiasson, un débardeur qui devait comparaître ce matin sous une série d'accusations de "possession illégale". Notre photo montre, de gauche à droite, l'agent Roger Leblanc, le capitaine Roger Charbonneau, ainsi que les agents Jean-René Berger et Claude Lebreux, dressant l'inventaire des marchandises retrouvées après avoir participé à l'opération. On sait qu'une douzaine de débardeurs ont déjà été traduits en justice depuis que, voici moins de trois mois, les policiers du port de Montréal et les gardiens de l'agence Citadel ont intensifié leur guerre au vol organisé sur les quais de la métropole.

Un écolier de 13 ans est accusé d'avoir allumé 11 incendies

Un écolier de 13 ans devait comparaître aujourd'hui en cour du Bien-être social sous un lot d'accusations relatives à onze incendies criminels commis à brefs intervalles durant le mois dernier et qui ont jeté plusieurs familles montréalaises sur le pavé en causant des dégâts estimés à plus de $50,000.

Tous les sinistres imputés à l'adolescent ont dévasté des constructions diverses, habitations ou immenbles commerciaux, situés entre les numéros civiques 5200 et 6000 de l'avenue du Parc et de la rue Jeanne-Mance. Selon le capitaine Jean-Paul Whissell, qui dirige les enquêtes du Service d'incendie de Montréal et dont les hommes ont arrêté le jeune suspect, mardi après-midi, dans la métropole, l'enfant aurait d'ailleurs allumé tous les incendies à partir de la ruelle séparant les deux artères mentionnées, soit à l'arrière des bâtiments qui ont été ravagés.

Le plus important des incendies a causé des dégâts évalués à $25,000, tandis que les pertes se montent à $10,000 dans un autre cas. Ensemble, les dommages atteignent plus de $50,000.

Le jeune présumé pyromane a pu être appréhendé grâce aux descriptions concordantes fournies aux investigateurs par plusieurs personnes qui avaient remarqué sa présence sur les lieux des différents sinistres.

Traduit hier en compagnie de sa mère devant le commissaire des Incendies du district de Montréal, M. John McDougall, l'adolescent, dont on ne peut divulguer l'identité, la loi l'interdisant, en raison de son âge, aurait avoué tous les actes criminels qui lui sont reprochés.

L'hôpital Queen Elizabeth n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants

L'administrateur de l'hôpital Queen Elizabeth, M. John Partlo, a tenu à démentir, par ses avocats, une information publiée dans notre journal, le 6 décembre, lui attribuant la parternité d'une déclaration qu'il n'aurait jamais faite.

Cet hôpital éprouve des difficultés avec son service d'entretien ménager depuis le 1er décembre, alors que l'entreprise Nationwide Interior Maintenance Co. Ltd. a succédé à l'entrepreneur précédent, la Brooklin's Cleaners, pour effectuer le service d'entretien ménager.

Le nouveau sous-traitant est arrivé sur les lieux avec son personnel, ce qui a provoqué la mise à pied des 49 employés de Brooklin's Cleaners qui avait mis fin à son contrat.

C'est alors que, par erreur, on a attribué à M. Partlo la déclaration voulant que la nouvelle entreprise ait offert aux employés de Brooklin's Cleaners de travailler pour elle, si ces employés consentaient à abandonner leur adhésion syndicale. Cette déclaration ne peut être attribuée à M. Partlo, puisque l'hôpital n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants.

Plus un seul océanique dans la Voie maritime depuis ce matin

Il n'y avait plus ce matin un seul océanique dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Le dernier, le cargo britannique "New York City" a franchi les écluses de Saint-Lambert aux petites heures ce matin, et au lever du soleil, il était déjà loin dans le fleuve, en aval de Montréal. Il ne s'est pas arrêté dans le port de la métropole.

Dans les registres officiels de la Voie maritime, il a franchi les écluses à 3 h. 27 du matin.

Dans le journée d'hier, le "New York City" a dû jeter l'ancre une deuxième fois à cause du brouillard. Il a mouillé à proximité des écluses de Beauharnois. Il lui restait alors une très courte distance à parcourir avant de se trouver dans le fleuve.

Ainsi a pris fin ce matin le suspense annuel de la course contre l'hiver.

Les autorités de la Voie maritime prévoient cependant que celle-ci restera ouverte encore jusqu'au 13 décembre. Ce matin, il y avait une vingtaine de péniches de lac, entre Port Colborne et Montréal.

L'an dernier, à la faveur du temps doux comme cette saison, la navigation s'est poursuivie jusqu'au 16 décembre dans la Voie maritime. Il ne sera cependant pas possible d'atteindre encore une fois cette date, car d'importants travaux de réfection doivent commencer le 15.

La Voie maritime aura connu cette année l'une de

Voir OCEANIQUE en page 4

"La Corporation de gaz naturel favorise l'exploitation des usagers"

— Le syndicat (CSN)

Le syndicat qui représente les 800 grévistes de la Corporation de gaz naturel du Québec et cette entreprise en sont venus aux prises verbales encore une fois hier, cette fois au sujet du maintien des services essentiels et de l'exploitation dont seraient victimes les usagers du gaz naturel qui doivent faire effectuer des réparations.

En négociant avec la CGNQ une entente sur le maintien des services essentiels pendant la durée de la grève, le syndicat a voulu protéger au maximum la population et lui éviter les contrecoups de la grève, déclare le syndicat de la CSN, dans un communiqué.

"Actuellement, non seulement la Corporation n'utilise pas les hommes que le syndicat lui fournit pour ces services essentiels, mais ce faisant, elle favorise l'exploitation de la population montréalaise par des gens qui ne pensent qu'à faire plus d'argent avec cette grève.

"En effet, la CGNQ semble profiter de ce que ses clients habituels ignorent quels sont leurs droits. Elle dit clairement dans les textes publicitaires qu'elle diffuse par le truchement des média d'information, qu'un des avantages à devenir un abonné du gaz est que la Corporation fournit à ses clients des services gratuits de réparation. C'est même ce qui, en 1958, avait marqué la relance de cette compagnie et l'avantage qu'elle avait pris sur les compagnies qui offrent d'autres systèmes de chauffage, puisqu'à l'époque les compagnies qui fournissent de l'huile à chauffage, par exemple, ne procuraient pas de services gratuits à leurs abonnés."

Mais, soutient le syndicat, depuis ledébut de la grève, la compagnie déclare à ses clients qu'elle ne peut les servir et qu'ils devraient plutôt appeler un plombier. "La population qui fait appel à la CGNQ devrait insister pour qu'on lui fournisse des services : le syndicat a justement négocié une entente de services essentiels qui garantit un nombre suffisant de travailleurs pour que la population soit assurée de recevoir les services à domicile auxquels elle a droit."

Le syndicat fait ensuite état de l'exploitation dont seraient victimes plusieurs abonnés, de la part des plombiers qui présentent des factures fort élevées. On cite le cas de deux abonnés.

Le point de vue patronal.

Le directeur du service des relations extérieures de l'entreprise, M. Samuel Gagné, n'a pas mis de temps à répliquer. Il attribue la paternité de la déclaration du syndicat au direc-

Voir GAZ NATUREL page 4

La police appelée à protéger des équipes de travail du gaz

par Germain Tardif

Des policiers municipaux ont été chargés d'assurer la protection d'employés de la Corporation de gaz naturel du Québec qui effectuent des travaux dans un secteur de Rosemont comprenant les 8ème, 9ème et 10ème Avenues.

Le directeur des relations extérieures de la compagnie, M. Samuel Gagné, a déclaré que cette mesure a été prise à la suite de menaces graves proférées à l'endroit de ces employés.

"Depuis une dizaine de jours, explique-t-il, nous n'arrivons pas à vider l'eau qui s'est introduite dans les conduits de gaz de ce secteur. Le liquide a pour effet de boucher les conduits et de priver plusieurs usagers de gaz. Lorsque nous parvenons à vider l'eau, il faut ensuite nous rendre chez les usagers pour rallumer les flammes-pilotes des poêles, des chaudières ou des réservoirs d'eau.

"Ces défectuosités se répètent souvent depuis une dizaine de jours. Nous avons fait des recherches pour découvrir les sources de cette eau mais nous n'avons rien trouvé. Nous en sommes forcément venus à soupçonner des causes artificielles".

"Nos équipes affectées à ces travaux ayant reçu des menaces sérieuses, la police a été mandée sur les lieux des tra-

Voir LA POLICE en page 4

Usine de filtration : querelle entre Longueuil et Jacques-Cartier

par Claude MASSON

La sourde mésentente qui régnait entre l'ancien conseil municipal de Longueuil et les autorités de Jacques-Cartier se perpétuera-t-elle avec le nouveau conseil élu il y a un mois ?

Une toute petite phrase qu'aurait prononcée le nouveau maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, a provoqué en tout cas une querelle sur les mots entre lui et son collègue de Jacques-Cartier, le maire Roland Therrien.

C'est au cours d'une récente assemblée de la Commission intermunicipale de la rive sud, alors que certains membres de l'organisme trouvaient exagérés les profits perçus par l'usine de filtration de Jacques-Cartier aux dépens des contribuables des sept autres municipalités desservies par celle-ci, que M. Robidas aurait estimé à $1 million "les profits annuels nets de l'usine de filtration de Jacques-Cartier".

Cette déclaration qu'on lui attribue a suffi pour mettre le "feu aux poudres". Le maire Roland Therrien, dans une mise au point, déclare notamment :

"Je dois d'abord signaler le fait qu'au lendemain de l'élection à Longueuil, lorsque j'ai offert par téléphone mes félicitations à M. Robidas, celui-ci a exprimé l'espoir qu'aucune déclaration intéressant Jacques-Cartier et Longueuil ne soit faite sans discussions préalables par les maires de ces deux villes. Depuis cette date, me conformant au souhait de mon confrère, je me suis abstenu de toute déclaration qui pourrait être préjudiciable aux bons rapports entre les deux municipalités. En ce qui concerne M. Ro-

Voir USINE en page 4

SPÉCIAL DE CETTE SEMAINE

ANNEAU AUX POMMES

Rég. 65¢ 53¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

système Centrex

de

LA PRESSE

Général 874-7272

Tirage 874-6911

(Livraison à domicile)

Annonces classées 874-7111



LE PETIT FAUTEUIL INDISPENSABLE

Léger mais robuste, confortable mais de dimensions réduites, ce joli fauteuil est idéal dans la salle à manger. Il est aussi chez lui dans le vivoir, le boudoir, la salle de jeux ou la chambre d'enfants. Il est bon aussi bien pour l'étude que pour la table ou la détente, grâce à son dossier oscillant. Il est encore temps pour Noël : Choisissez parmi 13 couleurs d'un joli tissu tout laine :

En teck, garni vinyle : $45.00 prix spécial

En teck, garni laine : $49.00 prix spécial

Ces prix ne valent que jusqu'au 17 décembre. Il s'obtient aussi en bois de rose brésilien moyennant supplément.

LIVRAISON IMMEDIATE

VIAU MORISSET

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 le jeudi et le vendredi jusqu'à 9.30

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT—747-9921

Facilités de paiement si désiré — Stationnement à la porte

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 8 décembre par le Conseil des ports nationaux :

Hangar	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Catherine Sartori	Oc	976	Protos Shipping
B-2	Marko Marulic	Oc	5276	Robert Reford
B-3	City of Sydney	Oc	4326	McLean Kennedy
2	Laurentia	Oc	4726	Cunard
3	Alsatia	Oc	1641	"
5	Thorsdrake	Oc	5111	Kerr
6	Elisabeth Berger	Oc	1204	Furness Withy
4	Gloucester City	Oc	3031	"
8	Inishowen Head	Oc	5675	McLean Kennedy
7	Ludolf Oldendorff	Oc	1240	Can. Pac.
9	Beaverpine	Oc	2437	"
10	Novovoronesh	Oc	1819	March Ship.
11	Braheholm	Oc	2024	Swed. Amer. Line
12	Manchester City	Oc	4426	Furness Withy
14	Manchester Exporter	Oc	597	Furness Withy
15	City of Singapore	Oc	4204	McLean Kennedy
13	Ramore Head	Oc	3086	"
16	Nazim Hikmet	Oc	6060	March Ship.
23	Aigle d'Ocean	Fl.	235	Rail & Water Ter.
25	Margaret C. Ertel	Oc	3727	Can. Overseas Ship.
28	Borgholm	Oc	1009	Swed. Amer. Line
28	Fort Ramezay	Côt	470	Agence Maritime
29	Cap Bonavista	Oc	1450	Kerr
29	Firgilia	Oc	1227	"
32	Baltijsk	Oc	2851	March Ship.
34	Irish Oak	Oc	2741	Ship. Ltd.
35	Marinero	Oc	4549	"
39	Sunpolynesia	Oc	6034	Sag. Ship.
40	Karen Reed	Oc	3189	"
42	Prins Maurits	Oc	2800	Can. Overseas Ship.
44	Nakwa River	Oc	2645	March Ship.
45	Kinerit	Oc	1071	"
47	Magister	Oc	939	Inland Ship.
49	Valparaiso	Oc	3011	Montreal Ship.
50	Flensburg	Oc	1428	"
51	Thorshope	Oc	3100	Kerr
59	Thorfrid	Oc	5944	Fed. Ship.

QUAIS

M-1	G. T. D.	Fl	193	Davie Transp'n.
M-1	G. D. D.	Fl.	193	"
M-1	A. C. D.	Fl.	193	"
7-O	Holmside	Oc	2458	Transworld Ship.
10-O	Saguenay	Fl	13097	C.S.L.
11NO	P. S. No 1	Fl	——	McAllister Towing
Elév. 1	Lemoyne	Fl	7503	C.S.L.
Jet. 2SO	Ontadoc	Côt	3082	N.M. Paterson & Sons
22E	ngce D'Iberville	——	——	Min. des Transports
22E	ngce Ernest Lapointe	——	——	Min. des Transports
21E	La Madelon II	Fl	1175	Cie. Nav. Voyageur
22	Francis A. Small	Oc	——	R. H. Read
24	Monica Smith	Oc	1012	Can. Overseas Ship.
36	Three Sisters	Oc	6385	Sutcliffe Ship.
43SO	Falkenstein	Oc	3141	Can. Overseas Ship.
43SE	Birgit Ragne	Oc	1400	"
43N	Kaspijsk	Oc	5163	March Ship.
44N	Baie St. Paul	Fl	12423	C.S.L.
48	Yehuda	Oc	2797	March Ship.
52	Henri G	Oc	5387	Fed. Ship.
53	Fontenoy	Oc	4860	"
54SE	Georgios M	Oc	6545	Transocean Ship.
55SE	Krasnoe Znamya	Oc	——	March Ship.
55NO	T. R. McLagan	Fl	11271	C.S.L.
Vickers	Mari Perla	Oc	9541	Colley
"	S. M. L. No 1	Fl	——	McAllister Towing
57	Carl Meentzen	Oc	1417	Lunham & Moore
58	Thorunn	Oc	7915	Fed. Ship.
60	Inland	Oc	486	Iron Ore
61	Cedar	Oc	6277	Fed. Ship.
62	Irvingwood	Côt.	1817	Irving Oil
68	Capistrano	Oc	6324	Montreal Ship.
71	Liquilady	Oc	6395	Sealakes Services
98	Texaco Warrior	Côt	1422	Texaco Canada
102SO	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil
103S	Trans Huron	Oc	6335	Montreal Ship.
103N	Bayshell	Fl	500	Shell Oil
105	Transbay	Fl	743	Transit Tankers
106E	Hudson Transport	Côt	2840	Hall Corp.
110E	Coastal Creek	Côt.	1029	Transit Tankers
110-O	Transtream	Fl	1119	"

MOUILLAGE

LONGUE-POINTE

4	Vostok 6	Oc	2215	March Ship.
6	Manchester Mariner	Oc	4571	Furness Withy

LANORAIE

	Black Bay	Fl	12589	C.S.L.
	Carol Lake	Fl	12589	Carryore Ltd.
	Menihek Lake	Fl.	12933	"
	Simcoe	Fl.	13456	C.S.L.
	Maplecliffe Hall	Fl.	12500	Hall Corp.
	Sir James Dunn	Fl.	9287	C.S.L.
	Thunder Bay	Fl.	9291	"
	Patignies	Oc	10959	Fed. Ship.
	Prins Frederik Willem	Oc	839	Can. Overseas Ship.

Niveau de l'eau : 38'2"

Résumé : Océaniques, 59; Fluviaux, 23; Côtiers, 5.

Une fausse menace de congédiement causa la grève de Murdochville

— Me Jean Martineau

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Le procureur de la Gaspe Copper Mines Limited, Me Jean Martineau, a soutenu, hier, qu'il n'est pas niable que dans l'esprit des ouvriers de Murdochville la mise à pied du président du local 4881 des Métallurgistes unis d'Amérique, Me Théo Gagné a été un fait important mais que c'est surtout la menace du congédiement imminent de 125 d'entre eux qui a fait pencher la balance en faveur de la grève le 10 mars 1957.

Me Martineau, qui fait peser sur les épaules de M. Roger Bédard, agent des Métallos pour le Québec et les Maritimes, et M. Théo Gagné la responsabilité de la fausse rumeur du congédiement massif à la mine de Murdochville, a déclaré que les travailleurs de la mine ne pouvaient se faire à l'idée que le groupe syndical serait démantelé.

Le procureur de la Gaspe Copper a terminé, hier après-midi, son plaidoyer devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard. Les procureurs des Métallos, Me Louis-Philippe Pigeon et Me Guy Merrill-Désaulniers, ont annoncé leur intention d'apporter ce matin quelques précisions et que le tribunal pourra prendre la cause en délibéré aujourd'hui.

Avant de terminer son plaidoyer, Me Martineau a allégué trois points à savoir que la grève de Murdochville n'a pas été le fait d'une réaction spontanée; que dans l'affirmative il faudra admettre qu'elle a été préparée par les chefs et dans un cas comme dans l'autre elle n'aurait jamais dû avoir lieu.

"La grève n'est pas une réponse à une mise à pied, a dit Me Martineau. Même s'il s'agit d'un président d'union, on suit la procédure normale qui est le grief."

Le CN doublera ses trains durant la période du "temps des Fêtes"

Le Canadien National s'apprête à transporter, au cours de la prochaine saison des fêtes, un nombre de voyageurs sans précédent depuis la fin de la guerre.

Il prévoit effectivement une demande tellement forte qu'il se prépare à "doubler" le nombre de ses trains transcontinentaux et interurbains et à ajouter de nombreuses voitures aux autres trains des lignes principales.

Le CN désire aviser le public voyageur qu'il ferait bien de réserver ses places au plus tôt dans les trains. Il conseille également à tous ceux qui le pourront d'éviter les jours de grande affluence et d'envisager la possibilité de choisir non seulement une autre journée pour leur voyage mais aussi une place d'une autre catégorie.

A partir de vendredi, le 16 décembre, le Super Continental circulera dans les deux sens entre Montréal et Vancouver et entre Toronto et Vancouver. De la sorte, le public voyageur disposera de trois trains transcontinentaux — compte tenu du Panorama — dans chaque direction, les jours de pointe. De plus, le 23 décembre, un deuxième Super Continental partira de Montréal, qui ne se rendra qu'à Ottawa.

Cet accroissement des services transcontinentaux se poursuivra jusqu'au début de janvier.

Pour ce qui est des trains qui circulent entre Montréal et Toronto, le CN mettra en service deux trains Lakeshore les 23, 24, 30, 31 et 2 janvier, deux trains Bonaventure les 23, 26, 30 décembre et 2 janvier et deux trains Cavalier les 23 et 30 décembre. Tous ces trains supplémentaires partiront quatre ou cinq minutes avant ou après le train régulier.

Quant au trajet Montréal-Halifax, le public voyageur disposera de deux trains Scotian les 22, 23 et 30 décembre et deux trains Océan les 17, 21, 22 et 23 décembre. De plus, pendant la période des fêtes, le CN ajoutera sept trains supplémentaires entre Montréal et Campbellton; et à partir du 15 décembre, il ajoutera à tous les trains en direction des Maritimes, de nombreuses voitures supplémentaires.

Heures d'ouverture supplémentaires à la Régie des alcools, en décembre

Afin de mieux servir le public durant la période des fêtes, la Régie des alcools du Québec ouvrira ses magasins pendant un plus grand nombre d'heures.

Tous les magasins de la province seront ouverts au public de 10 heures a.m. à 10 heures p.m., les 16, 19, 20, 21, 22, 23, 29 et 30 décembre 1966.

Les samedis 17, 24 et 31 decembre 1966, toutes les succursales seront ouvertes au public de 9 heures a.m. à 6 heures p.m.

Le lundi 26 décembre 1966 ainsi que le lundi, 2 janvier 1967, tous les magasins seront fermés.

ANNONCE

NE CEDEZ JAMAIS A UN RHUME OU A LA GRIPPE!



Prenez les capsules à la cannelle BUCKLEY'S contre le rhume

Soyez sage — faites comme des milliers de Canadiens — prenez les capsules Buckley's contre le rhume pour obtenir un soulagement rapide et bienfaisant des maux de tête, douleurs nasales et de cette sensation fiévreuse. Ces capsules faciles à avaler renferment quatre ingrédients actifs qui s'unissent pour combattre les rhumes de quatre façons. En vente partout.

• VOUS AVEZ LE RHUME? • PRENEZ LA MIXTURE BUCKLEY

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le service de signalisation maritime du ministère des Transports, division du pilotage, a émis le bulletin suivant, à 9 h. 30 a.m., le 9 décembre :

NIVEAU DE L'EAU

Montréal 38'8"

Sorel 38'6"

MONTREAL A QUEBEC

MONTREAL (Sutherland). Nuageux, nord-est. Montant 7.15 am "Manchester Mariner". Hier : 2.10 pm "Ravnefjell", 2.40 pm "Vostog 6", 6.15 pm "Prins Frederik Willem". Descendant 6.26 am "French River", 6.29 am "Makaweli". Hier 6.35 pm "Orient Mariner".

CAP ST MICHEL 14. Nuageux, nord-est. Montant 7.43 am "Imperial Verdun". Descendant 5.05 am "New York Citey", 6.13 am "Tecumseh", 6.42 am "Transhuron", 7.07 am "Fort Ramezay", 7.40 am "Laurentia" 7.45 am "Prins Maurits".

SOREL 39. Pluie légère, nord-est. Montant parti 7.50 am "tug (remorqueur) "Manitoba'. Descendant 5.24 am "Flensburg", 6.20 am "Elmbranch". Parti 5.45 am "Texaco Warrior", 7.10 am "CCGS Montmagny".

TROIS-RIVIERES 71. Pluie, nord-est. Montant 6.25 am "Transinland", 7.45 am "J. Ed. Simard". Parti 5.50 am "Easternshell", 6.40 am "Donnacona". Hier arrivé 7.55 pm "Fort Lauzon". Descendant parti 6.45 am "Lidia Doce".

BATISCAN 88. Pluie, est. Montant 7.50 am "Guard Mavoline", 7.45 am "CCGS Beauport". Parti 6.10 am "Olivebranch".

GRONDINES 98. Pluie, est. Montant 7.55 am "Woensdrecht".

QUEBEC 139. Pluie, est. Montant parti 6.00 am "Socrates". Hier 4.50 pm "Severodvinsk", 6.00 pm "Kalininabad". Descendant hier 6.10 pm "Asterope". Arrivé 4.30 pm "White Rose", 4.55 pm "Louisiana Maru".

GOLFE

LES ESCOUMINS 123 — Montant 5.50 am "Krasnoe Selo". Dû: 10.00 pm "Cassian Mariner", demain 1.00 am "Jos Simard", 2.00 am "Imperial St. Lawrence", 11.00 pm "Holospira". Descendant 12.45 am "Everlucky", 12.50 am "Horn Crusader", 1.00 am "Komsomolets Urnekirstana", 1.10 am "Mikishima Maru", 1.15 am "British Flag", 1.30 am "Frieda", 3.00 am "Verna Paulin", 5.00 am "Humilaria", 5.40 am "City of Coventry", hier 10.20 pm "Lukabotic", 10.40 pm "Lundefjell", 11.20 pm "Coral Trader", 11.45 pm "Frigion".

EN AMONT DE MONTREAL

ST-LAMBERT 3 — Montant 5.26 am "Québécois".

BEAUHARNOIS 28 — Descendant 7.30 am "Belvoir".

IROQUOIS 98 — Descendant hier 8.08 pm "CCGS Nicolet". Montant 8.36 am "T.R. McLagan", hier 12.45 pm "Lawrence Hall".

PORT WELLER 298 — Descendant 12.45 am "Shiercliffe Hall", 12.50 am "Paratex", montant 12.14 am "Pinedale", 2.16 am "Labradoc", 4.30 am "Whitefish Bay", 5.11 am "Cove Transport".

PORT COLBORNE 321 — Descendant 3.07 am "Coverdale", 3.37 am "Fort York", hier 11.30 am "Leadale", 9.06 pm "Cedarbranch".

ici et là

DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

Mercredi prochain, le 14 décembre, à 8 h. 15 p.m., au Centre social de l'Université de Montréal, le directeur de la revue "Cités et Villes", M. R. Bédard, analysera tous les aspects de la situation du Labrador dans le concept canadien.

Le grand public, ainsi que les journalistes, sont cordialement invités à cette conférence.

* * *

M. Jacques Henripin a été élu président de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP), à l'unanimité, par les membres de l'Institut réunis en assemblée générale, le 30 novembre 1966.

Les vice-présidents pour l'exercice 1966-1967 seront : MM. Gérald Fortin de Québec, André Morel de Montréal et Charles Lussier d'Ottawa.

Mme Pierre Juneau a été élue au poste de secrétaire général et M. Claude Marchand a été réélu trésorier pour un nouveau terme.

Mme Jeanne Sauvé, présidente sortant de charge, fait partie du conseil d'administration ex-officio.

Me Marc Lalonde occupe le poste de conseiller juridique.

* * *

La Ligue des Droits de l'Homme tiendra son déjeuner-causerie mensuel mardi, le 13 décembre prochain, au Café Martin, 2175, rue de la Montagne à midi 15.

Le conférencier invité sera le docteur J.-B. Boulanger, expert médico-légal, spécialiste en psychiatrie et en neurologie. Il parlera de "La psychiatrie devant la liberté et la responsabilité humaines".

Ne vous laissez pas impressioner par l'étiquette...



Les étiquettes sont parfois trompeuses. C'est le cas de la nôtre. Elle est vraiment quelconque, mais une heureuse surprise vous attend! Rouge ou blanc, les vins du Cap de Bonne Espérance sont deux excellents vins de table qui vous plairont... tous les jours. Car leur prix—qui vous plaira également—en fait les plus avantageux des vins de table. Essayez-les... Tout le monde en Paarl!

PAARL

Bouteille $1.30 1 gal. $6.40

Produits d'Afrique du Sud

un cadeau pour celui qui "a déjà tout"?

Le Club Royal d'Automobile du Canada
1206, avenue Union, Montréal 2, Tél.: 878-2661 LP

Messieurs,

Voici $18.00 ($15.00 pour un abonnement d'un an et $3.00 de frais d'inscription). Cette somme donne droit à tous les services du Club Royal d'Automobile du Canada, durant un an. Les membres profiteront du service d'urgence 24 heures par jour, de l'assurance-accident personnelle, du service d'expert en voyages, etc.

☐ Veuillez inscrire l'abonnement au nom de: ☐ Veuillez envoyer de plus amples renseignements

NOM .....

ADRESSE ..... APP. .....

VILLE ..... ZONE ..... TÉLÉPHONE .....

NOM DU DONATEUR .....

ADRESSE ..... APP. .....

VILLE ..... ZONE ..... TÉLÉPHONE .....

Envoyez le certificat d'abonnement, dans son emballage-cadeau, au ☐ Donateur ☐ Récipiendaire

CAA AAA CLUB ROYAL D'AUTOMOBILE DU CANADA
Une association sans but lucratif.

N.B. Veuillez faire votre chèque à l'ordre du "Club Royal d'Automobile du Canada".

pour Noël, abonnez-le au Club Royal d'Automobile du Canada.

Les tarifs de l'assurance-automobile en 1967

1. Les tarifs vont-ils augmenter?
Une enquête effectuée auprès des compagnies d'assurance indique que les primes d'assurance-automobile augmenteront légèrement. Pour l'ensemble du pays, l'augmentation n'atteindra même pas 1%, mais sur le plan local et provincial, les variations de tarifs seront beaucoup plus prononcées.

Ainsi, dans l'Ile du Prince-Edouard, les tarifs seront substantiellement réduits pour la majorité des conducteurs. La réduction sera moins importante dans la plupart des régions du Québec et de la Colombie Britannique. Il y aura peu de changements à Terre-Neuve et en Ontario mais dans d'autres provinces l'augmentation sera d'environ 10% — et plus encore dans quelques régions particulières.

2. Pourquoi ces différences?
Dans la plupart des régions du Canada, le nombre des réclamations d'assurance n'a pas augmenté autant qu'au cours des dernières années; par contre, le coût moyen de chaque réclamation a sensiblement augmenté. Cette hausse est due à plusieurs causes: augmentation du coût des soins hospitaliers et des frais médicaux, salaires plus élevés des mécaniciens et des employés de garage, indemnités plus fortes accordées aux blessés.

3. Y a-t-il amélioration?
Oui. Les lois sur la sécurité sont plus efficaces et leur application est mieux surveillée, le réseau routier s'améliore et les automobilistes conduisent mieux. Mais comme les frais augmentent sans cesse, il faut que la façon de conduire s'améliore constamment.

4. Y aura-t-il des changements dans les tarifs appliqués à chacun?
Les changements dans le montant de la prime dépendent dans une grande mesure de chaque cas particulier. Plusieurs facteurs entrent en jeu: achat d'une voiture neuve, réclamation récente, changement de catégorie lorsqu'un conducteur atteint l'âge de 25 ans, etc. Dans chaque cas, la prime peut augmenter ou diminuer indépendamment des légères modifications apportées à l'ensemble des tarifs. Votre agent, votre courtier ou le représentant de votre compagnie d'assurance peut vous donner tous les détails sur les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1er janvier.

5. Et les jeunes conducteurs?
La catégorie des jeunes conducteurs pose des problèmes qui préoccupent de plus en plus les compagnies d'assurance et qui iront s'accentuant à mesure qu'augmente le nombre des jeunes gens qui atteignent l'âge de conduire. En 1967, les compagnies d'assurance utiliseront un nouveau système de tarif pour les conducteurs de moins de 25 ans possédant leur propre voiture. Les statistiques indiquent que, dans ce groupe d'âge, ce sont les jeunes de 16, 17 et 18 ans qui ont le plus d'accidents. Les accidents diminuent graduellement à mesure que le conducteur approche de 25 ans. En conséquence, au cours de l'année 1967, plusieurs compagnies demanderont plus pour les très jeunes conducteurs et moins pour ceux de 23 et 24 ans.

6. Y aura-t-il encore des réductions de prime pour les conducteurs qui ont suivi un cours de conduite?
Oui. Au Canada, la majorité des compagnies d'assurance accorde une réduction de prime aux jeunes conducteurs qui ont suivi avec succès les cours de conduite conformes aux règlements du Conseil canadien de la sécurité routière. Le jeune homme qui conduit sa propre voiture peut ainsi regagner en peu de temps le coût d'un cours de conduite autorisé.

7. Pourquoi ma prime augmenterait-elle? — Je n'ai pas eu d'accident depuis 15 ans!
Si vous étiez sûr de ne jamais avoir d'accident, vous n'achèteriez pas d'assurance. Et si la compagnie d'assurance en était sûre, vos primes seraient moins élevées. Au cours de 1967, un conducteur sur sept — et ce pourrait être vous — présentera une réclamation d'assurance. Et si vous avez un accident, les frais en seront probablement plus élevés que ceux d'un accident du même genre survenu en 1966.

Publié par la Fédération des Assureurs du Canada au nom des

COMPAGNIES D'ASSURANCE-AUTOMOBILE

VB 11459F

LE BRANDY LAFONTAINE

De tradition française — un brandy fin et léger, fait pour être humé, puis savouré. Délectable tel quel, dans le café ou les cocktails.

En vente maintenant dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec:

106A - 10 oz	$2.15
106B - 25 oz	5.20
106C - 40 oz	7.95



J. M. DOUGLAS & COMPANY LIMITED
MONTREAL, P.Q., CANADA

chronique de l'expo

par Raymond GRENIER

"Open house" pour les pauvres à l'Expo ?

Cette époque de Noël, qui évoque l'avènement de la Charité divine dans la pâte charnelle de la terre des hommes, rappelle qu'Expo 67 risque de manifester une cruelle carence s'il n'y est pas prévu quelques journées où ce sera "open house" pour les pauvres à l'Expo.

Ces jours-là, il faudrait ouvrir les portes et mettre la table pour tous ceux que l'indigence ou d'autres handicaps empêchent de faire les frais de l'achat d'un billet d'entrée et d'une visite de l'exposition.

Quelque document d'identité provenant de l'Assistance sociale, par exemple, ou d'autres pièces expliquant une situation d'indigence ou quelque autre handicap analogue devraient alors tenir lieu de "passeports Expo".

Qu'on n'invoque pas contre de telles journées de sordides raisons mercantiles. Il est certain que l'Expo doit faire le plus d'argent possible; mais quelques journées d'accueil gratuit pour les pauvres ne lui coûteront pas plus cher que certains projets qu'elle a mis avec précipitation sur son budget.

Voici la période de l'année où il convient de se rappeler la mystérieuse rencontre du divin et de la chair, où il s'est révélé que la charité et la justice vont ensemble et que celle-ci implique celle-là.

"Quand tu offres un festin, dit un apologue rapporté par saint Luc (XIV, 13), invite des pauvres, des estropiés, des boiteux, des aveugles; heureux seras-tu alors qu'ils ne sont pas en état de te le rendre ! Car cela te sera rendu lors de la résurrection des justes." ...

A la limite de la misère

A Montréal même, il existe au moins 300,000 personnes qui vivent à la limite de la misère ou même y croupissent. Il s'agit là d'un chiffre modeste, qui ne tient compte que de quelque 75,000 dossiers de l'Assistance sociale et des plus défavorisés des travailleurs en chômage.

Cela ne représente pas loin, pour la seule municipalité de Montréal, d'un cinquième de la population.

Faudra-t-il que toutes ces personnes — et leurs enfants, notamment — assistent de loin à l'événement et regardent, le ventre creux, les mieux nantis se régaler au coûteux festin préparé à grands frais dans la Cité du Havre et dans les deux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ?

Certes, diverses associations et des clubs sociaux vont faire quelque chose pour payer pour la visite de quelques-uns des déshérités de la terre des hommes. Si louable qu'il soit, ce ne peut être qu'un geste.

Un geste également louable a été l'accueil hospitalier que l'Expo a voulu réserver aux pays en état de sous-développement économique, leur construisant des pavillons comme ceux des Places de l'Afrique et des Amériques. Il n'est pas d'initiative de la Compagnie de l'Expo dont les Canadiens puissent être plus fiers.

Mais c'est vers nos propres secteurs déshérités qu'il faut aussi se tourner.

Un accueil spécial

Durant les 183 jours que durera l'Exposition universelle de Montréal, croit-on vraiment qu'il ne serait pas possible d'en trouver quelques-uns où un accueil spécial serait réservé à tous ceux que la société relègue dans l'abandon et la misère ?

Une enquête a déjà révélé que $1,500 par année constitue, pour une personne seule, l'ultime frontière entre la pauvreté et le dénuement absolu. Ce que peut offrir l'Assistance sociale ne dépasse guère de plus de $300 cette limite.

Des reportages nombreux, à Montréal, ont montré des familles qui vivent dans des taudis qui n'ont rien à envier à l'étable où Jésus est né.

Depuis le premier Noël sur terre, ces déshérités — faut-il le rappeler ? — ont droit à des faveurs spéciales, à des priorités par rapport aux mieux nantis !

Placée sous le signe de "Terre des hommes", s'il arrivait à l'Expo de ne pas ménager quelques jours à ces "pauvres, estropiés, boiteux et aveugles" dont parle saint Luc, ce n'est pas seulement une carence cruelle qu'elle manifesterait; c'est à un devoir qu'elle faillirait.

Et de cela on se souviendra, après l'exposition, lorsqu'il sera fait le compte des justes à la Compagnie de l'Expo.

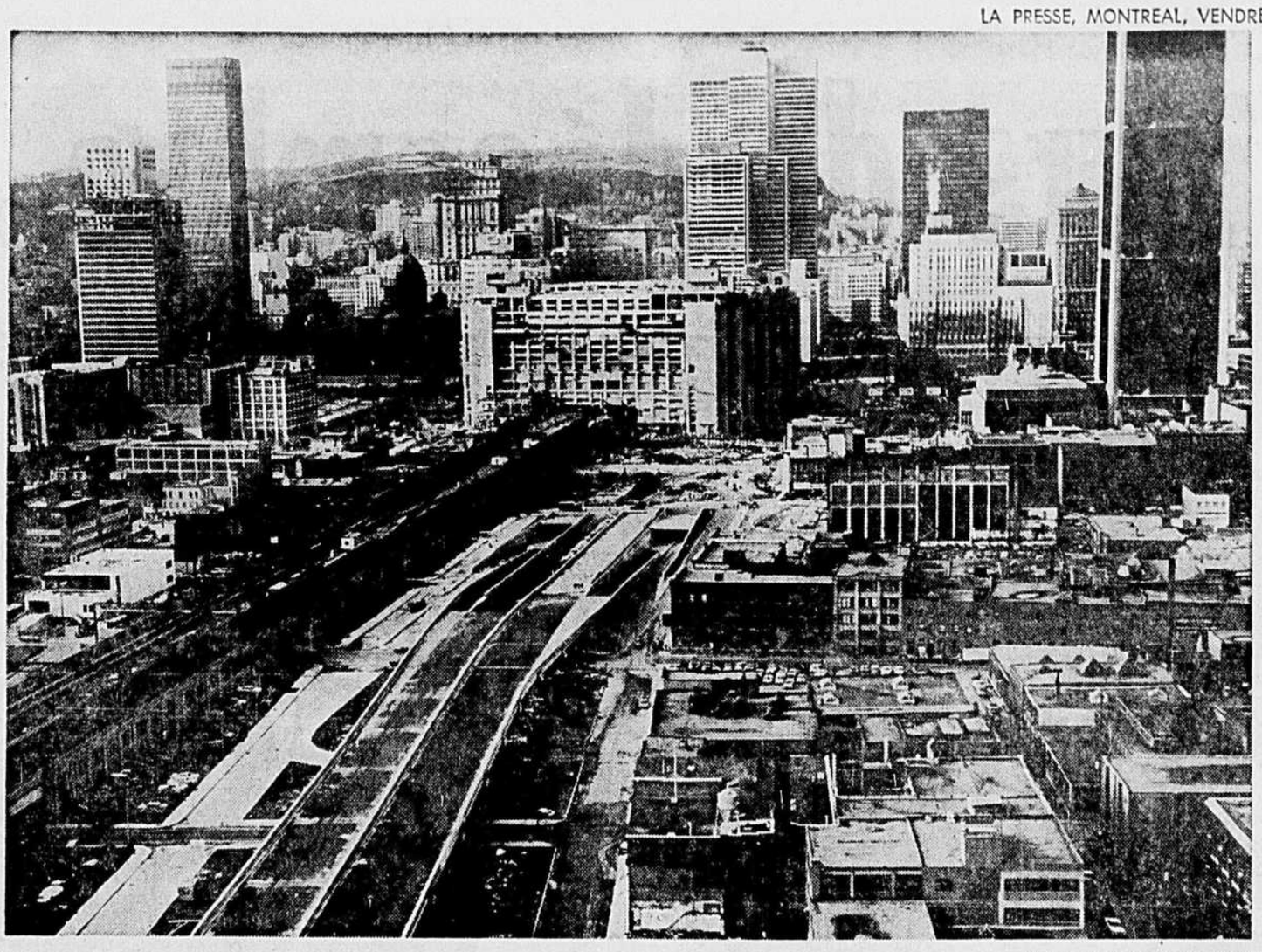


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Un jour, les Montréalais ne verront plus le soleil !

Histoire de climat sans doute, les Montréalais sont de plus en plus invités à se déplacer sous terre. Ils sont déjà en mesure de faire leurs emplettes, de circuler d'un édifice à un autre, de sauter dans le train et de quitter cette ville sans mettre le nez dehors. Bientôt, ils utiliseront deux nouveaux souterrains pour franchir le fleuve et le métro leur offrira la possibilité de coucher à l'hôtel ou d'aller à l'église sans voir le soleil ... ou la neige. Ils pourront visiter des expositions commerciales, sauter dans le dernier autobus de banlieue, franchir la montagne et se rendre loin de ce centre-ville en perpétuel changement sans "faire surface". L'avenir leur propose davantage : une autoroute à six pistes de circulation complètement enfouie sous ces édifices neufs et le premier carrefour étagé souterrain au monde. Il s'agit d'un avenir plus ou moins lointain. Mais les plans sont faits et cette photo prouve de toute évidence qu'il s'agit d'un avenir en lequel on a foi. "La Route" (le prolongement de la rue University) plonge sous la rue St-Antoine, la Place Bonaventure et les édifices avoisinants, à la rencontre de ce carrefour étagé et des six pistes souterraines de circulation de la Transcanadienne. Il faudra probablement attendre à 1972 pour circuler à grande vitesse sous les rues de Montréal. En attendant, la construction des carrefours Turcot, Hochelaga et University-St-Antoine nous donne au moins 3 bonnes raisons d'espérer.

Maintien du service ferroviaire New York-Montréal

ALBANY (UPI) — Le "Laurentian" de la compagnie ferroviaire Delaware and Hudson continuera à assurer la liaison entre New York et Montréal.

Il s'agira en fait de la seule liaison ferroviaire pour les visiteurs d'Expo '67, désirant venir dans la métropole depuis New York.

Aujourd'hui, la Régie américaine des services publics a ordonné à la D & H de maintenir son service du "Laurentian" jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'une diminution de la clientèle est attribuable à une demande moins forte plutôt qu'à un mauvais service.

Le commissaire Isidore Crade a déclaré qu'en dépit d'une baisse de la clientèle sur le "Laurentian", il y a encore "suffisamment de passagers pour prouver qu'il s'agit là d'une nécessité et d'un service public".

M. Crade a soutenu que les déficiences dans le service de la D & H, "y compris l'irrégularité de l'horaire, un service d'entretien lamentable, des salles d'attente inadéquates, des wagons démodés encore tirés par des locomotives de vieux modèles, une aération inconvenable et plusieurs autres facteurs, tendent à éloigner et à décourager les voyageurs et peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer les pertes que la compagnie prétend subir."

ANNONCES



CHASSEZ LA DOULEUR LANCINANTE DE L'ARTHRITE ET DU RHUMATISME

Massez les parties douloureuses avec l'onguent blanc de Buckley. A mesure qu'il pénètre les minuscules vaisseaux sanguins, la circulation s'accélère, une chaleur bienfaisante se dégage de l'épiderme, et la douleur s'atténue. Vous pouvez alors mieux vaquer à vos travaux journaliers et mieux vous reposer la nuit. En vente partout à 75¢ Faites-en l'essai.

Assurance-dépôt: le projet de loi est prêt

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a annoncé hier aux Communes que le ministère de la Justice a préparé un projet de loi visant à l'établissement d'un régime d'assurance-dépôt au Canada.

En réponse à une question de M. Marcel Lambert (PC-Edmonton-Ouest), M. Sharp a précisé que le principe de ce projet de loi, qui doit toucher les institutions bancaires et parabancaires, avait été approuvé "il y a quelque temps" par le conseil des ministres.

La préparation de ce projet de loi s'est accompagnée de négociations avec les gouvernements provinciaux et son application devra se faire avec l'assentiment des provinces.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D.,
Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

une prestigieuse bouteille pour un produit réputé.
Le gin à son meilleur... le voici !



Le gin White Satin est encore préparé selon l'authentique formule de Sir Robert Burnett. Elle remonte à 1770. Ce fameux gin London Dry est tout aussi sec et tout aussi velouté qu'il l'était à son origine. Puisque son goût si raffiné lui a conquis des générations d'amateurs comblés, ici comme outremer, il ne saurait être question de le modifier. Nous l'avons cependant doté d'une nouvelle et prestigieuse bouteille. C'est ainsi que nous rendons un nouvel hommage à ce gin réputé. Recherchez-le dans sa nouvelle toilette.

*white satin
le gin primé

Le Panorama,
au Reine Elizabeth,
repart en beauté
dimanche prochain, le 11 décembre.
Du neuf partout, au dehors comme au dedans.

Quatre semaines, c'est tout ce qu'il aura fallu pour redécorer le Panorama ... Vous n'aurez qu'à jeter un coup d'oeil à l'extérieur lorsque vous viendrez: ça saute aux yeux.
Mais vous examinerez d'abord l'intérieur. Nous avons complètement rehaussé l'apparence du Panorama. Nouvelles couleurs, ameublement nouveau, nouvelle piste de danse plus vaste, et même une nouvelle fontaine, douce et murmurante. Le tout donne une atmosphère très reposante.
En entrant vous trouverez un nouveau bar plus long, vous offrant une vue sur la ville qui n'a d'égale que celle de l'Altitude 737. Vous y trouverez aussi les meilleurs breuvages!
Par la suite, nous vous offrons de dîner, de prendre le thé ou un verre l'après-midi et de danser au rythme d'une musique entraînante jusqu'à la fermeture.

Réservations: 861-3511 Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada

Le Panorama, au Reine Elizabeth

Avec l'UN, la chouannerie s'est donné un nouveau roi

— Yves Michaud

QUEBEC (par C.T.) — "Le peuple du Québec ne s'est pas donné un nouveau gouvernement ; c'est la chouannerie québécoise qui s'est élu un nouveau roi : l'Union nationale. La révolution tranquille est morte. La triste époque de la réaction commence".

Ce n'est là qu'un échantillon de l'attaque du député de Gouin, M. Yves Michaud, contre l'Union nationale, ce qui d'ailleurs a provoqué des excès de langage, qui ont obligé le premier ministre et M. Michaud à retirer certaines expressions très peu parlementaires.

Pour sa part, le député de Gouin a commencé son premier discours à l'Assemblée législative sur une note très élevée, même s'il ne voulait que décrire le comportement de la députation unioniste :

"J'ai entendu des cris, des vociférations, des expressions grossières du côté de la basse-cour ministérielle". Sur l'invitation cordiale mais indiscutable du président de l'assemblée, M. Michaud a changé l'expression "basse-cour" par "haute-cour".

D'autre part, le premier ministre Daniel Johnson n'a pu résister aux flèches à répétition de M. Michaud. Il a d'abord dit que M. Michaud était "le journaliste le plus malhonnête", puis, un peu plus tard, il ajoutait "c'était au temps où il était le valet, le mercenaire de T. D. Bouchard".



Yves Michaud

Après l'intervention du chef de l'opposition, le premier ministre a retiré cette dernière accusation en la remplaçant par : "il était à ce moment-là employé au "Clairon mascoutin", dont c'était la mission de nous descendre".

Le discours de M. Michaud, en somme, a été fait dans un style, qu'il a plus d'une fois manifesté alors qu'il était éditorialiste. En voici une des meilleures servies par le député de Gouin : "Les mêmes hommes qui contribuèrent à l'enrichissement sans cause de privilégiés de leur régime, trouvés coupables d'avoir fait passer leur intérêt personnel avant celui de la collectivité, suggèrent la création d'un éventuel ministère de l'Equipement, qui pourrait bien devenir la Babylone de l'assiette au beurre, les merveilleux jardins du patronage, le paradis des tripoteurs et des coulissiers".

Une loterie

Comme il n'appartient pas à un député de l'opposition de présenter un projet de loi impliquant des dépenses financières, M. Yves Michaud, qui avait annoncé en septembre qu'il soumettrait un projet de loi légalisant la pari mutuel hors-piste, a suggéré au ministre Gabriel Loubier de le faire pour lui.

L'étatisation des hippodromes pourrait être envisagée si le bien commun l'exige, a également mentionné le député de Gouin, qui a en plus consacré une partie de son allocution à la revalorisation du rôle de député, notamment par la création de secrétariats permanents de comté.

Lefebvre : Québec tarde à signer avec Ottawa une entente dont bénéficieraient les chômeurs

par Claude Turcotte

QUEBEC — Le député d'Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, reproche au gouvernement de l'Union nationale d'avoir permis une ingérence du pouvoir central en matière d'éducation, mais l'accuse également de trop tarder à signer une entente au sujet du programme de reclassement des travailleurs.

"Le gouvernement actuel a offert une résignation expérimentale aux propositions du gouvernement fédéral et il a négligé depuis le 16 juin de signer une entente qui eut transformé au bénéfice des chômeurs du Québec une pitance en une allocation convenable défrayée presqu'en totalité par le gouvernement fédéral", a déclaré le député à l'occasion du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

L'entente à laquelle fait allusion M. Lefebvre découle précisément des accords intervenus entre les différents gouvernements, lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, alors que le Québec a accepté à titre expérimental de participer au programme de reclassement des travailleurs, conçu par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre.

Dans son premier discours à l'assemblée législative, M. Lefebvre a aussi critiqué le gouvernement Johnson pour avoir conservé les mécanismes déjà en place pour un programme de reclassement.

Selon lui, le programme proposé par le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre est beaucoup plus considérable que ce qui existait dans ce domaine jusqu'à maintenant.

Et ainsi, le député d'Ahuntsic maintient que "les propositions du gouvernement fédéral, telles qu'acceptées parle premier ministre laissant une ingérence, si minime soit-elle, du gouvernement fédéral en matière d'éducation".

Par ailleurs, M. Lefebvre, qui était jusqu'au cinq juin spécialiste en éducation à la Commission des écoles catholiques de Montréal, a présenté neuf mesures, qui doivent entrer dans une politique sérieuse de reclassement des travailleurs.

1. Québec devrait réclamer la cogestion des centres de main-d'oeuvre, actuellement administrés par Ottawa. Le député propose aussi la concentration de certaines activités des bureaux régionaux de ces centres.

2. Il faudrait mobiliser toutes les énergies en vue de l'élévation des niveaux de scolarité et des standards de qualification professionnelle de la main-d'oeuvre par une loi de congé-éducation.

3. Il importe d'intégrer le mécanisme de l'assurance-chômage à la politique de main-d'oeuvre.

4-5-6. Il faut créer le plus rapidement possible un réseau d'instituts, et une deuxième université de langue française à Montréal et utiliser à plein rendement les services de Radio-Canada.

7. L'article 42 du code du travail devrait être amendé et permettre le recours à une commission de prévention des conflits patronaux-ouvriers.

8. Un centre tripartie de prévention des accidents est nécessaire.

9. Enfin, pour assurer l'efficacité du programme de main-d'oeuvre, il faut une campagne d'information considérable, mais pour éviter toute politisation de cette publicité, M. Lefebvre suggère qu'on la confie au Conseil d'orientation économique avec un budget voté par la Chambre.

Une institution de Québec accuse la CSN d'ingérence

QUEBEC (PC) — Dans un communiqué de presse publié hier soir, l'Association des étudiants de l'externat classique Saint-Jean-Eudes déplore le fait que la Confédération des syndicats nationaux se soit infiltrée, et ceci sans l'avoir consultée, dans les affaires internes de ce collège.

L'association exige que "la CSN retire sur-le-champ son blâme vis-à-vis les autorités du collège et qu'elle s'abstienne de mener une enquête ou de présenter au public des affirmations gratuites."

Mercredi, le Conseil central des Syndicats nationaux de Québec avait adopté une résolution demandant à la centrale syndicale d'intervenir dans un conflit opposant les autorités de ce collège et un groupe d'étudiants.

La résolution de la CSN reprochait à l'institution d'avoir agi arbitrairement après qu'une quarantaine d'étudiants eurent récemment refusé d'assister à un cours pour protester contre certaines conditions matérielles d'enseignement.

A la suite de cet incident, la direction du collège avait pris des sanctions contre 11 étudiants. Trois d'entre eux, des dirigeants d'un syndicat étudiants, formé au début de l'année scolaire avec l'approbation des autorités du collège, ont été expulsés.

La résolution de la CSN affirmait en outre que "les collèges classiques ont une coutume d'autorité qui ressemble de près aux entreprises privées les plus retardées et paternalistes".

ANNONCE

Si VOTRE DENTIER bouge...

Saupoudrez-le simplement d'un peu de FASTEETH, ce qui le maintiendra plus solidement en place, évitant les déplacements latéraux ou horizontaux. Ne forme ni pâte, ni gomme, ne laisse aucun goût. FASTEETH est une formule alcaline (non acide). Ne rancit pas dans la bouche, assainit l'haleine. FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Jérôme Proulx rétorque que l'UN d'antan est morte

par Gilles Daoust

QUEBEC. — "Il y a deux partis Union nationale comme il y a deux partis libéraux ... Il y a dans chaque parti deux groupes, celui des "trente ans" et celui des "cinquante ans"...

C'est ainsi que le député de Gouin, M. Yves Michaud, a répondu hier soir, à la sortie de la chambre, à quelques jeunes députés UN qui s'en prenaient au ton du discours qu'il avait prononcé quelques minutes plus tôt à l'Assemblée législative.

M. Michaud dans un long réquisitoire contre la philosophie de l'UN avait déclaré que le Québec quittait maintenant la révolution tranquille pour entrer dans la phase de la réation.

Il disait notamment : "Les mêmes hommes qui contribuèrent à l'enrichissement sans cause de privilégiés de leur régime, trouvés coupables d'avoir fait passer leur intérêt personnel avant celui de la collectivité, suggèrent la création d'un éventuel ministère de l'Equipement, qui pourrait bien devenir la Babylone de l'assiette au beurre, les merveilleux jardins suspendus du patronage, le paradis des tripoteurs et des coulisseurs".

Trois jeunes députés de l'Union nationale, dont M. Jérôme Proulx, de St-Jean, ont pris à partie le député de Gouin à la sortie de la Chambre pour lui exprimer leurs critiques.

M. Proulx a soutenu notamment que l'Union nationale d'antan, avec ses taches, était morte et qu'on devait maintenant laisser les députés tranquilles avec "ces farces".

M. Michaud a rétorqué qu'il ne croyait pas que ce fut le cas, surtout lorsqu'un parti avait comme chef un homme accusé d'avoir fait passer son intérêt personnel avant celui de la collectivité."

"L'enquête Salvas, c'est grave ça", a dit M. Michaud aux jeunes députés UN.

"Laissez-nous tranquilles avec ça", ont répondu les députés en question, tout en reprochant également à M. Michaud le caractère académique de son discours à la chambre.

"Vous avez un style littéraire qui ne convient pas à l'Assemblée législative", a dit l'un d'eux.

"Qu'est-ce que vous n'avez pas compris ?" a demandé le député de Gouin en indiquant que les députés auraient peut-être avantage à aller voir ce qui se passe à l'Assemblée nationale, en France.

Le député de St-Jean, M. Proulx, a ensuite déclaré que les jeunes députés UN étaient "écoeurés des accusations de banditisme", qu'il s'agissait là "d'histoires finies" et que dans son comté, "la fameuse administration scientifique du gouvernement Lesage s'était finalement résumée au contrôle de la famille Philodor Ouimet sur la région."

On sait que M. Proulx a défait M. Ouimet aux dernières élections. Le député de St-Jean a finalement demandé à M. Michaud de "cesser de traiter les députés de l'Union nationale de bandits".

M. Michaud a nié fermement qu'il ait utilisé le mot bandit. Reprenant les paroles de son discours, le député de Gouin a même déclaré : "Je crois que dans le marais du conservatisme siégant en face, il y a peut-être le ferment d'une nouvelle pâte".

Les nouveaux députés UN n'ont guère impressionné

QUEBEC. (C. T.) — Les nouveaux députés de l'Union nationale ont commencé à se faire valoir en Chambre, mais jusqu'ici ils n'ont fait aucune déclaration de nature à impressionner les observateurs.

Il faut faire exception pour le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du Trône, M. Maurice Martel, surtout à cause de ses opinions sur les coûts des médicaments, a obtenu bonne presse.

Hier, quatre nouveaux députés unionistes ont pris la parole pour la première fois. Sauf le député de Lévis, M. Jean-Marie Morin, qui a fourni des informations intéressantes mais déjà connues au sujet de la traverse de Lévis et d'une loterie, les autres se sont limités à de grandes déclarations vagues contre le parti libéral, surtout sur des questions de "patronage" local.

Le député de Bourget, H.-Paul-Emile Sauvageau s'est particulièrement attaqué au député libéral d'Ahuntsic, M. Lefebvre, qui avait parlé immédiatement avant lui.

Les députés de Mégantic et de Frontenac ont aussi parlé. Le premier a fait sourire l'opposition par ses envolées et sa manie de mettre des "que" à la place des "dont" dans ses phrases.

En parlant de "collégiens turbulents", le député de Gouin faisait sans doute allusion aux orateurs qui l'avaient précédé.

D'autres, sans avoir pris encore la parole, ont tout de même réussi à se faire remarquer par leurs commentaires fréquents et leurs applaudissements énergiques.

M. Jean-Paul Lefebvre a remarqué, quant à lui, que les députés de Joliette et de Saint-Jean "excellent au jeu de paume" et qu'il les verrait très bien au ministère des Loisirs, qui sera éventuellement créé.

Aquin réclame un ministère de l'Immigration immédiatement

QUEBEC (PC) — M. François Aquin (L-Dorion) a réclamé hier à l'Assemblée législative du Québec que le gouvernement Johnson prenne bien en mains la question de l'immigration dans la province.

M. Aquin, qui prononçait son premier discours, comme député, a demandé lors de son intervention au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, que cette question soit confiée à l'étude du Comité parlementaire de la constitution, lorsqu'il sera remis sur pied par le gouvernement actuel.

"Il m'apparaît essentiel, a souligné le député de Dorion, que le Québec s'assure un droit en matière d'immigration et qu'il puisse accorder directement des visas aux immigrants".

M. Aquin s'est plaint que le discours du trône ne contienne rien sur la création d'un ministère de l'Immigration, bien que l'actuel ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, ait maintes fois, par le passé, démontré l'importance d'un tel ministère.

Selon lui, plusieurs immigrants ne parviennent pas encore à s'intégrer à la société québécoise après 10 et même 20 ans. "Nous sommes en face d'immigrants qui après plusieurs années ne se sentent pas des Québécois à part entière", a soutenu le député de Dorion.

Il a déploré le fait que le Canada ne possède que très peu de bureaux d'immigration dans les pays latins ou de langue française comparativement à ceux qu'il dirige en Angleterre et en Allemagne.

Le principal résultat de cette politique, au dire du député, est que les provinces anglaises, notamment l'Ontario, accueillent un nombre supérieur d'immigrants.

Il a rappelé certaines paroles du ministre fédéral de l'Immigration, M. Jean Marchand, que "le Canada français soit en train de devenir une minorité de plus en plus réduite au sein de la Confédération".

M. Aquin a par ailleurs affirmé qu'il appuie entièrement la politique du gouvernement Johnson relative à la sécurité de la vieillesse.

Précédant le député de Dorion, M. Jean-Marie Morin (UN-Lévis) a déclaré que l'Union nationale, avait au cours de la compagne électorale en vue des élections du 5 uuin, "dénoncé les complexes scolaires monstres parce qu'ils ne favorisent pas l'éducation".

"Le gigantisme scolaire engendrerait fatalement l'anonymat des écoliers, la dépersonnalisation des enfants qui deviendraient alors des numéros. Comme éducateur, je n'avais pas le choix. Il était de mon devoir de me dresser contre l'enseignement anonyme et de lutter pour une école personnaliste, et c'est ce que je continuerai de faire", a-t-il dit.

Telbec et Telpress forment un réseau de télécommunications

A la suite de longs pourparlers, l'agence Telbec, de Montréal, et l'agence Telpress, de Toronto, en sont venues à une entente en vertu de laquelle leurs services se fusionnent en un réseau national Telbec-Telpress, qui rayonnera désormais sur tout le pays et constituera, de ce fait, le plus vaste réseau privé de télécommunications au Canada.

Grâce à cette entente, les abonnés de l'agence Telbec pourront acheminer, s'ils le désirent, leurs communiqués à tous les organes d'information du pays. En retour, les abonnés de Telpress pourront bénéficier des mêmes avantages et pénétrer dans les 90 organes d'information du Québec desservis par Telbec. Telpress a des ramifications dans les neuf provinces anglophones du pays tandis que Telbec se cantonnait, jusqu'ici, au Québec.

Chacune des deux compagnies conservera sa complète autonomie, la fusion ne se faisant qu'au niveau des services de télécommunications. Telbec et Telpress se reconnaissent mutuellement le droit de transiger, chacune dans son territoire respectif, au nom de l'autre compagnie, et vice-versa, l'une et l'autre restant par ailleurs absolument indépendante sur le plan administratif.

L'entente, signée par le directeur de Telbec, M. Jean Côté, et le président de Telpress, M. John Hall, prend effet immédiatement.

Une chaleureuse idée pour la Nouvelle Année... envolez-vous vers Miami avec nous.



Le soleil et

Air Canada vont à Miami

tous les jours

$164

Tarif "Excursion 21 jours", classe économique, aller-retour
(En vigueur du 16 décembre 1966 au 14 avril 1967)

Pour la première fois cet hiver vous pouvez aller jusqu'à Miami par Air Canada. Il y a maintenant *un départ de Montréal via Tampa* tous les jours. Pourquoi ne pas passer de merveilleuses vacances à Miami, loin de la neige et du froid? Laissez-vous tenter par le soleil, c'est le meilleur compagnon de vacances! Réservez bientôt votre fauteuil vers le soleil sur l'un des vols quotidiens d'Air Canada à destination de Miami via Tampa.

Tampa/St-Petersburg — Cet hiver, Air Canada vous emmènera sans escale vers des vacances de rêve sur la côte ouest de la Floride. Là-bas, vous pourrez nager, prendre des bains de soleil et naviguer sur les eaux émeraudes du golfe du Mexique. Vous pourrez aussi vous promener ou mieux encore lézarder sur les magnifiques plages de sable fin. Cette région recèle une multitude d'attractions touristiques telles que: Sunken Garden . . . Cypress Gardens . . . Circus Hall of Fame . . . Weeki Wachee Spring . . . et bien d'autres encore!

Tarif économique aller-retour $152

Si l'envie de voyager vous gagne, passez voir votre agent de voyages, il vous donnera des brochures et d'excellents renseignements sur la Floride et sur les heures des vols quotidiens d'Air Canada qui vous conviendront le mieux. Demandez-lui de vous mettre au courant des différents voyages "tout compris" qui vous sont offerts. Si vous jouez au golf, renseignez-vous sur les voyages de golf d'Air Canada.
Air Canada a des tarifs réduits pour les familles et un plan "voyagez maintenant — payez plus tard" qui vous conviendront.

Faites vos réservations le plus tôt possible auprès de votre agent de voyages ou appelez-nous à 937-5771.

AIR CANADA

Bureaux de vente des billets d'Air Canada : Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert

VOYAGES TRAVELAIDE — Mezzanine Edifice Carré Dominion — 861-7272 — 1010 ouest, Ste-Catherine, chambre 19, Montréal 2 — Semaine, ouvert de 9 h. a.m. à 9 h. p.m. et le samedi jusqu'à 4 heures.

AGENT AUTORISE — RENSEIGNEMENTS et SERVICE GRATUITS — Alfred GAGLIARDI — 6900, ST-DENIS — CR. 1-6900

AGENCE DE VOYAGES — VM Ville-Marie — 5135, rue ST-DENIS — TEL. 276-2694

Un million de Canadiens fumeurs de cigarettes se sont libérés de cette habitude

OTTAWA (DNC) — Une étude de rendue publique hier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Allan J. MacEachen, révèle que plus d'un million de Canadiens qui fumaient habituellement la cigarette ont réussi à se libérer de cette habitude. Cette étude que l'agence Canadian Facts Limited a menée de novembre 1965 à janvier 1966 à la demande du ministère de la Santé, montre également que sur les 5,500,000 Canadiens que l'on estime être encore des usagers habituels de la cigarette, 2,500,000 (45 p. 100) ont sérieusement tenté d'arrêter.

M. MacEachen a déclaré : "Les résultats du relevé ne manquent pas d'être significatifs devant ce fait tragique que, chaque jour, 300 jeunes Canadiens au moins contractent l'habitude de fumer. Les chiffres démontrent non seulement qu'un grand nombre de Canadiens s'inquiètent des effets nocifs de la cigarette, mais aussi que plusieurs d'entre eux ont réussi à perdre cette habitude. Il ne semble faire aucun doute que plusieurs milliers d'autres seraient prêts à cesser, si les circonstances étaient favorables, si la famille, les amis et la société les y encourageaient ou le leur permettaient. Je crois que cette information sera d'un grand secours aux jeunes Canadiens qui n'ont pas commencé à fumer et qu'elle donnera du courage aux fumeurs qui désirent abandonner".

Le relevé, effectué parmi des gens âgés de 15 ans et plus, révèle que, dans le nombre actuel des non-fumeurs, 32 p. 100 des hommes et 9 p. 100 des femmes ont fait jadis un usage habituel de la cigarette. D'après l'estimation du nombre des non-fumeurs au Canada, ce pourcentage équivaut à 850,000 hommes et à 380,000 femmes. Il semble, en outre, que d'aucuns peuvent y mettre un certain "frein".

Parmi les gens qui ne fument qu'occasionnellement la cigarette, 46 p. 100 des hommes et 23 p. 100 des femmes, soit un total approximatif de 150,000 personnes, en faisaient auparavant un usage quotidien.

A l'échelle régionale, la Colombie-Britannique accuse la plus haute proportion d'anciens fumeurs réguliers de cigarettes (49 p. 100 des hommes et 17 p. 100 des femmes) qui ont maintenant cessé complètement ou qui ne fument qu'occasionnellement, et le Québec, le plus bas (37), quant au nombre des habitués de la cigarette qui ont tenté de cesser de fumer.

Chez les hommes, le nombre de fumeurs habituels qui ont cessé est plus élevé en ville qu'à la campagne, mais il n'existe aucune différence, sur ce point, entre les femmes de la ville et celles de la campagne.

Les efforts tentés en vue d'arrêter de fumer ont tendance à être plus fréquents chez les moins de 40 ans. La grande majorité des femmes qui ont cessé se rencontre dans le groupe d'âge 20-39 ans. La grande majorité des hommes qui ne fument plus régulièrement se trouve chez ceux qui sont âgés de 40 ans et plus.

Du nombre des anciens fumeurs, 15 p. 100 se sont débarrassés de leur habitude moins d'un an avant le relevé, 19 un an ou deux auparavant, 19 entre 3 et 5 ans plus tôt et 44 p. 100, il y a plus de cinq ans.

On a demandé aux anciens fumeurs les raisons pour lesquelles ils avaient cessé de fumer. D'aucuns en ont invoqué plus d'une. En voici la répartition s'appliquant à l'ensemble des deux sexes :

Raisons de santé non précisées : 32 p. 100 ; **toux, irritation de la gorge, bronchite** : 14 p. 100 ; **gêne dans la respiration, trouble respiratoire** : 5 p. 100 ; **peur du cancer** : 4 p. 100; **prescription ou conseil du médecin** : 10 p. 100 ; **perte du goût après une maladie ou une opération chirurgicale** : 6 p. 100 ; **trop dispendieux** ; 12 p. 100 ; **aucun goût à fumer** : 7 p. 100 ; **sans raison particulière** : 12 p. 100 ; **raisons personnelles ; opposition des parents** : 7 p. 100 ; **préférence pour la pipe** : 3 p. 100 ; **habitude regardée comme mauvaise ou malpropre** : 2 p. 100 ; **excès dans l'habitude** : 1 p. 100 ; **diverses** : 4 p. 100 ; **sans précision** : 2 p. 100.

Chez les hommes, 21 p. 100 des anciens fumeurs habituels de cigarettes qui en sont venus maintenant à n'en fumer qu'à l'occasion, ont attribué cette interruption à leur préférence pour la pipe.

Les diverses raisons de santé invoquées pour cesser de fumer régulièrement proviennent de tous les groupes d'âge, jeunes et vieux. Dans le groupe de 25-39 ans, 26 p. 100 ont avancé des raisons de santé non précisées ; 13 p. 100 ont déclaré que l'habitude de fumer causait la toux, l'irritation de la gorge ou la bronchite ; 6 p. 100 ont dit qu'ils avaient éprouvé une gêne dans la respiration ou un trouble respiratoire et 8 p. 100 étaient hantés par le danger du cancer. La dépense comptait également pour beaucoup dans ce dernier groupe d'âge, car 20 p. 100 ont affirmé que l'habitude de fumer était trop dispendieuse.

Des centaines de ménagères de l'Ontario boycotteront l'achat des boîtes de céréales contenant des primes

OTTAWA (PC) — Des centaines de ménagères de l'Ontario ont décidé de boycotter, à partir du 15 décembre prochain, les boîtes de céréales qui offrent toutes sortes de primes à l'intérieur des contenants.

Le mouvement sera déclenché par Mme Nadine Wilson, présidente de l'Association de protestation des consommatrices du Canada. Elle a déclaré hier au cours d'une conférence de presse à Manotick, Ontario, que les ménagères n'achèteront plus de ces céréales qui offrent en guise de primes toutes sortes de "bébelles" et qui exercent une publicité de pression auprès des enfants.

Elle a ajouté que le groupe qu'elle dirige a l'intention de boycotter, un peu plus tard, d'autres produits alimentaires mais que, pour le moment, on s'en tiendra aux boîtes de céréales qui offrent avec le produit, une "petite bébelle insignifiante".

Une réunion de l'Association avait précédé la conférence de presse. Une vingtaine de délégués représentant diverses associations de consommatrices à travers le pays y ont assisté. Au cours de la réunion, on a procédé à l'élection d'un bureau de direction qui comprend Mmes D. W. Pearase de Winnipeg, Sam Hammond de Hamilton, Marcel Gélinas de Montréal, Nelson Dearing de Windsor, James Palmer de Halifax, et, finalement, Mme Wilson, présidente.

Les délégués ont promis d'entreprendre dans leurs régions respectives le boycottage des céréales offrant des primes.

La constitution empêcherait le fédéral de prendre des mesures efficaces contre la hausse des prix

OTTAWA. (PC) — La constitution canadienne, dans sa forme actuelle, empêcherait le gouvernement canadien de prendre des mesures précises contre la hausse des prix, les abus, la confusion ou l'étiquetage.

C'est du moins l'opinion exprimée hier par l'un des témoins au comité parlementaire sur la hausse du coût de la vie, M. R.A. Chapman, qui estime que les mesures qu'Ottawa pourrait prendre relèvent de la juridiction des provinces. M. Chapman qui dirige l'office des drogues et des médicaments, a expliqué que le gouvernement d'Ottawa n'aurait pas, selon la constitution, l'autorité de prendre des mesures en ce qui touche le poids, la grosseur, les étiquettes, l'emballage et la présentation des produits vendus dans les magasins d'alimentation.

Le seul espoir qui subsiste, selon le témoin, serait d'entamer une législation qui aurait pour but de faire adopter les mêmes règlements au niveau fédéral et provincial.

M. Chapman a précisé que l'office des drogues et des médicaments peut entreprendre des procédures contre certains fabricants, mais à la condition qu'il y ait preuve évidente de fraude ou de danger pour la santé publique. Autrement ,les questions relèvent directement de la juridiction provinciale.

Il a de plus ajouté que, dans la plupart des cas, les compagnies impliquées acceptent de modifier certaines étiquettes sur simple demande avant même qu'il ne soit nécessaire de recourir aux tribunaux. Il a cité, à titre d'exemple, une compagnie qui donnait l'impression que les carottes qu'elle vendait étaient impeccables . . . pour la simple raison que des lignes rouges avaient été tracées sur le cellophane d'emballage. Dans un autre cas, une compagnie vendant du chocolat offrait son produit dans une boîte conçue de telle façon qu'elle laissait croire à une quantité double par rapport à la réalité.

Dans les deux cas, les compagnies avaient accepté de modifier l'emballage sur simple demande, sans qu'on ait recours aux tribunaux.

Si l'étalon et la jument trottent, comment le poulain irait-il lentement ?

Proverbe allemand

Si le touriste est exploité durant l'Expo, c'est à Québec qu'incombera de fixer un plafond des prix

— Le ministre Greene

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. J. J. Greene, a fait savoir hier qu'il incomberait à l'autorité provinciale de fixer un plafond des prix des aliments pour 1967 si l'on se rend compte que le touriste est exploité à l'ocasion de l'Expo '67.

M. Greene répondait à une question de M. Alcide Simard, créditiste — Lac St-Jean, qui avait demandé, au cours d'un débat sur la motion d'ajournement, quelles mesures entendait prendre le gouvernement fédéral pour empêcher l'exploitation du touriste lors de l'année du centenaire de la Confédération.

M. Greene, responsable de la politique des prix des aliments, a répondu que la constitution ne donne pas cette responsabilité au pouvoir fédéral mais au pouvoir provincial.

"Si une telle exploitation a lieu l'an prochain," a dit le ministre, "J'espère qu'on portera l'affaire à l'attention des autorités provinciales qui ont la juridiction en ce domaine."



. . . mais vous n'en avez que deux et ils sont précieux! Protégez-les, employez régulièrement OPTREX.

OPTREX est un nouveau collyre antiseptique, tonique et décongestif qui calme très rapidement l'irritation des yeux, l'inflammation des paupières, les sensations de brûlures, les picotements . . . tout en redonnant aux yeux leur fraîcheur et leur éclat naturels.

Demandez OPTREX *à votre pharmacien*

OPTREX

LE BIEN-ÊTRE DES YEUX OP-30

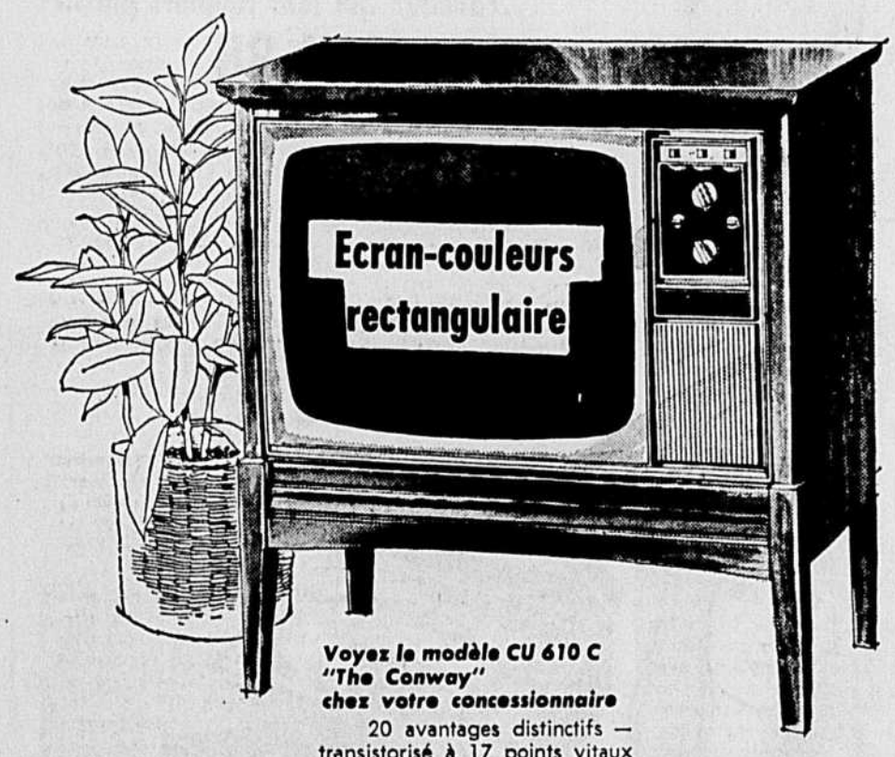
TV-couleurs super-compact

MOTOROLA®

se loge en des espaces

jusqu'ici trop restreints pour une TV-couleurs à grand écran...

et il coûte si peu par semaine



Voyez le modèle CU 610 C "The Conway" chez votre concessionnaire

20 avantages distinctifs — transistorisé à 17 points vitaux

Informez-vous au sujet des versements hebdomadaires modiques et commodes

transistorisé pour l'ère spatiale

FIABILITÉ MOTOROLA

Des circuits transistorisés construits par Motorola ont fait partie de toutes les envolées spatiales américaines avec des humains

Demandez nos brochures ou consultez votre distributeur Motorola

MOTOROLA ELECTRONICS SALES LIMITED

2180, AVENUE WARD — VILLE ST-LAURENT — MONTREAL, QUEBEC

Beaucourt — 1018 ST-CATHERINE — 849-3737 — SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS — FACILITES DE PAIEMENT

Beaulieu & Gladu Inc. — 4589 est, rue Ste-Catherine — 255-7787

BAUER T.V. — 8619 boul. LALANDE — Pierrefonds — 684-2128

Georges Blanchette — ELECTRIQUE — 41 DEVONSHIRE — Centre d'achats Victoria — 671-4500 — 671-1688 — St-Lambert

Léo DUBOIS & Fils Ltée — Le magasin le plus progressif des Laurentides — 50, rue Turgeon — Ste-Thérèse-de-Blainville — 435-2374 — 435-6636

H. DUROCHER ELECTRONIC LTEE — 10,185, 54ième Avenue — Rivière-des-Prairies — 665-3240 — 665-3894

AMEUBLEMENT BORDEAUX — 12288 rue LETELLIER — 334-8669 — 8261 boul. St-Laurent — 382-2841

A. Fortin TELEVISION — 47, ouest FLEURY ouest — 381-9261

Claude Fortin — 2550 est, rue Beaubien — 728-3673

Grand Frères — TV-RADIO-TELEVISION — 1416, rue JOLIETTE — 523-2109

MONDAIRE INC. — 5740 HOCHELAGA — 259-9227

AMEUBLEMENT L. NORMAND ENRG. — 4925 Ardennes — MONTREAL-NORD—322-1862

Montcalm Electric — 97 boul. des LAURENTIDES — Ville de Laval — 663-3102 — 22 des Erables-St-Esprit

YVES PERRON T.V. — 3751 boul. LEVESQUE — Chomedey — 681-1905

MAURICE RICHARD T.V. Ltée — 3883 est, boul. Métropolitain — 376-4990



Un "Pot Roast" Moelleux

"Pot Roast" ou rôti de haut côté de 4 à 6 lb
1 oignon
1 carrotte
1 touffe de persil
1 feuille de laurier
6 grains de poivre
1 tasse de moelleux Seagram 83
Farine, sel et poivre
1 cuillerée à table de beurre
1 cuillerée à table d'huile

Saupoudrer la viande de farine assaisonnée. Ajouter le beurre et l'huile dans une casserole épaisse ou dans une rôtissoire. Faire brunir sur tous les côtés. Ajouter l'oignon, la carrotte, le persil, la feuille de laurier et les grains de poivre. Ajouter la tasse de moelleux Seagram 83. Bien refermer la casserole et laisser cuire pendant ½ heure par livre de viande.

préparez-nous un plat moelleux... comme le moelleux Seagram's 83



Inspiré par ce whisky réputé, Basil Fitzgibbon, directeur général du Club des gourmets de l'Hôtel Windsor se mit la main à la pâte et nous prépara un chef-d'œuvre culinaire. Goûtez-moi ça !... vous ne voudrez jamais plus d'autre whisky. Il tiendra certes la place d'honneur à votre prochaine réception.

LE MOELLEUX SEAGRAM'S 83

façonne depuis 1883 la bonne renommée du whisky canadien

La Nouvelle-Ecosse veut attirer davantage les capitaux canadiens

par Roger MARCEAU

Ce sont souvent les étrangers, et non les Canadiens (y compris les habitants de la province eux-mêmes) qui voient le mieux les avantages que la Nouvelle-Ecosse peut leur offrir, et agissent en conséquence, a déclaré hier, à Montréal, le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert L. Stanfield.

Le ministre s'adressait à un groupe d'hommes d'affaires de Montréal, à un déjeuner offert par son gouvernement qui cherche présentement à attirer davantage les capitaux canadiens dans cette province.

M. Stanfield a ajouté que les hommes d'affaires canadiens ont des oeillères quand ils choisissent le lieu d'implantation de leurs usines. Il a cité l'exemple de deux importantes usines de pâte chimique qui, au cours des dernières années, sont venues s'installer en Nouvelle-Ecosse, et mentionné que ni l'une ni l'autre n'avait d'attache avec des entreprises ou des capitaux canadiens.

Selon le ministre, les Canadiens ont depuis bien longtemps tendance à considérer la Nouvelle-Ecosse comme une province aux prises avec de grandes difficultés, et même parfois comme une région sous-développée. Il a demandé qu'on étudie avec impartialité les avantages et les inconvénients de sa province.

Préférence aux capitaux canadiens

M. Stanfield a souligné que la Nouvelle-Ecosse préférerait attirer des capitaux canadiens plutôt que des capitaux étrangers. Il a mentionné qu'on sent actuellement dans sa province une plus grande affinité avec les provinces du centre du pays qu'à toute autre époque de la Confédération.

Le ministre a rappelé que sa province a toujours accueilli avec joie les capitaux étrangers, et qu'elle continuera bien sûr à le faire. "Nous sommes, a-t-il dit, disposés à attirer les investissements de toute sorte d'entreprises, car chacune peut contribuer à donner une impulsion plus vive au développement de la province, créer de l'emploi pour sa population, et accélérer l'essor du Canada tout entier.

"Nous n'imposons qu'une seule restriction, a-t-il poursuivi; ces entreprises doivent travailler dans l'intérêt commun. C'est cette raison qui fut invoquée alors que la compagnie Bell Canada voulait acquérir l'an dernier la Maritime Telegraph and Telephone. Le gouvernement de Nouvelle-Ecosse considérait que la transaction créerait des conflits d'intérêts.

"Mais, a continué le ministre, nous n'avons jamais tenté d'empêcher l'achat d'une entreprise de Nouvelle-Ecosse par des groupes financiers sous prétecte que ceux-ci étaient de l'extérieur de la province. Au contraire, la Nouvelle-Ecosse accueille avec joie tous les investissements."

Invitation particulière aux Néo-écossais

"C'est avec une satisfaction particulière que nous accueillons les investissements de Néo-Ecossais, a déclaré le ministre. Nous n'oublions pas que c'est en fin de compte des Néo-écossais que doit venir l'impulsion fondamentale nécessaire pour garantir l'avenir de la province."

Dans son allocution, M. Stanfield a présenté quelques chiffres qui permettent de juger l'importance du développement des investissements en Nouvelle-Ecosse. On estime, par exemple, à 20 p. cent l'augmentation des dépenses en constructions nouvelles, en machinerie et en équipement en 1966. De $332 millions en 1965, elles sont passées à $397 millions en 1966.

L'augmentation est encore plus forte dans le secteur de la fabrication ; elle se chiffre de fait à 60 p. cent, soit $102 millions en 1966 contre $62 millions en 1965.

Citant l'exemple de sociétés qui se sont établies dans sa province récemment, le ministre a déclaré qu'il est "encourageant de constater que, partout au Canada, on commence à se rendre compte que la Nouvelle-Ecosse offre des possibilités intéressantes d'investissement rémunérateur... et qu'il en est de même de l'étranger."

Il a enfin souligné le rôle important du gouvernement provincial dans le domaine des investissements. Il prête des sommes importantes et s'efforce de trouver des capitaux nécessaires à l'accroissement de productivité.



Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. R. L. Stanfield, (à droite) et le ministre de l'Industrie et du Commerce de cette même province, M. W. S. K. Jones.

Nomination



PAUL M. MARSHALL

On annonce la nomination de M. Paul M. Marshall au poste de président du conseil d'administration de Chemcell Limitée et de Columbia Cellulose Company, Limited. Il entrera en fonctions le 1er janvier 1967. M. Marshall succède à M. M. W. Mackenzie qui a donné sa démission récemment, à la suite de sa désignation à la Commission royale sur la Sécurité, à titre de président.

Toutefois, M. Mackenzie occupera toujours la fonction d'administrateur de Chemcell Limitée et de Columbia Cellulose Company, Limited. Il continuera également d'agir en qualité de président du comité des finances de leur conseil d'administration respectif.

M. Marshall est entré au service de Chemcell Limitée en 1954, à titre de secrétaire adjoint. Par la suite, il a été nommé secrétaire-trésorier, puis administrateur. En août 1962, M. Marshall a été nommé président de Columbia Cellulose Company, Limited. Il a occupé ce poste jusqu'en avril 1966, au moment de sa nomination au poste de vice-président du conseil d'administration. M. Marshall sera attaché au siège social de Chemcell Limitée à Montréal.

Le resserrement du crédit n'a guère nui à la petite société

Le resserrement du crédit n'aurait pas nui à l'expansion des entreprises tant au Canada qu'aux Etats-Unis, affirme le National Industrial Conference Board, selon une récente enquête conduite en cette matière.

L'enquête qui visait surtout la petite et la moyenne entreprise et qui a été basée sur un échantillonnage de plus de 200 unités, a constaté que sept entreprises sur huit ont poursuivi régulièrement leur expansion malgré les difficultés du marché monétaire. Certaines ont cependant souligné que si la situation actuelle persiste, elles devront limiter leurs investissements.

De l'avis du grand organisme américain, la situation au secteur du crédit a été considérablement exagérée. Ce n'est pas elle qui aurait limité les nouveaux développements au cours des derniers mois mais le comportement général de l'économie.

Quant aux taux d'intérêt fort élevés que commande le marché des valeurs, plusieurs entreprises ont indiqué qu'elles avaient étudié soigneusement ce facteur mais qu'elle avaient quand même décidé de procéder aux mises en chantier prévues malgré le coût fort élevé des nouveaux emprunts.

La même enquête a aussi révélé que le secteur des entreprises concernées avait prévu l'évolution du marché et avait négocié antérieurement l'obtention des sommes requises pour le financement de leur expansion. Un grand nombre de sociétés ont aussi eu recours à leur surplus accumulé pour satisfaire à leurs besoins financiers. De l'avis d'au moins 20 pour cent des entreprises qui ont donné réponse au questionnaire du NICB, la situation du marché monétaire, au cours de l'an dernier n'a par été plus favorable aux grandes entreprises qu'aux petites et aux moyennes. Le facteur déterminant dans l'obtention de nouveaux prêts à été le rendement obtenu à l'exploitation, non la dimension même de cette exploitation.

Les réponses reçues indiquent cependant que dans plusieurs cas, si le coût élevé des emprunts n'a pas ralenti l'expansion des entreprises, il a cependant contribué à la hausse des prix de revient et, par voie de conséquence, à la réduction des bénéfices. Dans aucun cas cependant, l'enquête n'a révélé que le resserrement du crédit avait été la cause de l'abandon de projet. Il a cependant contribué à retarder leur réalisation de certains secteurs.

Jean Mehling câble de Paris

L'agriculture revient en France au premier plan des préoccupations nationales

Y a-t-il ou non un avenir pour une coexistence, dans la croissance, des villes et des campagnes ?

Cette question, en apparence absurde, est au fond celle que vient de poser, à l'issue de son Conseil d'administration, la Fédération nationale (française) des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.).

Toutefois le problème ainsi soulevé est d'une importance capitale, au moins dans le cas de la France.

Voici en effet un pays longtemps agricole de façon trop exclusive, puis s'industrialisant en ne croyant plus qu'à la valeur d'une croissance économique par les usines et leur mécanisation.

Enfin, devant l'immensité de besoins de consommation qui ont désormais l'échelle de l'Europe, l'agriculture revient à nouveau au premier plan des préoccupations nationale ; mais se trouve en cause, en particulier, l'antagonisme entre une croissance urbaine et industrielle et une croissance agricole pour l'approvisionnement de villes de plus en plus tentaculaires.

●

Au fond, les besoins urbains — de villes à concentration humaine de plus en plus énorme — exigeraient une très étroite proximité des cités à nourrir et des exploitations agricoles.

Or les villes s'étendent (il suffit de voir ce qu'est en train de devenir Paris !) dans ce qui fut, voici quelques années à peine, la zone agricole immédiate chargée de les approvisionner.

Et les productions agricoles (en France au moins) ne peuvent s'éloigner, du moins le croient-elles, que dans la mesure où les routes, les moyens de transport ultra-rapides, les facilités de stockage, sont développés pour se substituer à la proximité urbaine.

●

En d'autres termes, "la campagne" veut bien bien s'en aller très loin des villes, à la seule condition — très légitime — qu'on lui fournisse, en contrepartie des inconvénients résultant de l'éloignement des centres à approvisionner, des moyens rendant tout aussi faciles la vente, la production de masse, etc . . .

Soyons justes avec les Pouvoirs publics, plus que ne l'est, bien souvent, le F.N.S.E.A. : on a déjà beaucoup fait, en France, pour les producteurs agricoles.

Quelques exemples le prou-

Voir MEHLING en page 35

au bilan de l'ACTUALITE

Année fructueuse

L'année qui se terminera bientôt a produit des résultats assez curieux dans le domaine du courtage et du commerce des valeurs boursières. Ainsi, la firme Beaubien et J.-L. Levesque Inc., agent de change qui transige sur le parquet local, révélera dans ses résultats le marasme qui sévit en bourse depuis de longs mois. Par contre la firme J.-L. Levesque et L.-G. Beaubien Ltée, qui est engagée dans le commerce des obligations, obtiendrait d'excellents résultats, malgré des inventaires de titres invendus assez lourds. Ces résultats permettraient même de donner au personnel de cette firme d'intéressantes augmentations de salaires.

Papier Abitibi Ltée

La direction de Papier Abitibi Ltée communique que M. André Marcoux a été nommé au poste de surintendant général de l'Exploitation du papier-journal aux établissements de la société à Fort-William, en Ontario. M. Marcoux, un diplômé de l'Université de Montréal, a acquis une longue expérience dans la fabrication du papier-journal à l'usine de Beaupré de Papier Abitibi dans la province.

Evolution logique

Le ministre de l'Education de l'Ontario, M. William Davis, est d'avis que l'automatisation apportera des changements d'importance dans les sources d'emplois de la main-d'oeuvre. Comme l'automatisation est surtout pratiquée par les grandes entreprises, ce phénomène laissera inévitablement à la petite comme à la moyenne entreprise la plus forte activité en matière d'embauchage. Ces deux groupes représentent au moins 90 pour cent des entreprises canadiennes actuellement en exploitation.

Prévisions de M. Crump

Le président et directeur général de la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique, M. N.R. Crump, a déclaré que l'extraordinaire croissance du Canada ces cinq dernières années diminuera probablement vers la fin de 1967. Mais ceci ne signifie pas une récession, a cependant ajouté M. Crump, qui parlait à quelque 400 anciens employés du Canadien Pacifique au cours d'un dîner tenu au Château Champlain, le nouvel hôtel de la compagnie à Montréal. Le Canada, toutefois, doit rester au niveau de la concurrence internationale, s'il veut continuer à croitre, a déclaré M. Crump.

Lingots d'acier

La production de lingots d'acier, au cours de la semaine terminée le 3 décembre, totalise 166,754 tonnes, diminution de 9.9 p. 100 sur les 185,100 tonnes de la semaine précédente. Un an plus tôt, la production avait atteint 190,695 tonnes. L'indice de la production, établi sur la moyenne hebdomadaire de 1957-1959 (96,108 — 100) atteint 174 au cours de la semaine observée, contre 193 la semaine précédente et 198 un an plus tôt.

DIRECTEURS DE ARGUS CORPORATION LIMITED



M. THOMAS G. McCORMACK



M. ALBERT A. THORNBROUGH

ont été élus directeurs d'Argus Corporation Limited. M. McCormack est président de Dominion Stores Limited et M. Thornbrough est président de Massey-Ferguson Limited.

Brooke Bond Canada Limited

RED ROSE BLUE RIBBON

Thé • Café • Épices

AVIS est donné, par la présente, qu'un dividende trimestriel (de 26 cents par action) sur les actions privilégiées amortissables, de 4.16 p. cent cumulatif (d'une valeur au pair de $25 par action) de la Compagnie a été déclaré payable, le 13 janvier 1967, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le 15 décembre 1966.

Par ordre du conseil d'administration

Le secrétaire-trésorier,
Montréal, P.Q.
Le 25 novembre 1966.

La compagnie d'assurance NEW YORK LIFE va payer à ses assurés 229.3 millions en dividendes durant 1967, le plus haut dividende déclaré dans les 121 années de son histoire, selon L. F. Farrell, Gérant du Bureau Général de Montréal. Une augmentation de 7.9 millions sur l'année en cours.

Monsieur Farrell affirme que, sur environ 1,500,000 polices, les dividendes de l'année 1967 totaliseront 50% ou plus de la prime annuelle. En général, ces polices sont celles qui ont la plus longue existence. Un exemple : Un propriétaire d'une police vie entière $10,000 achetée en 1950, à l'âge de 35 ans, dont la prime annuelle est $281.10, recevra un dividende annuel de $170.60

DAVID ET FRERE LIMITEE
DIVIDENDE No 130
ACTIONS CLASSE "A"

Un dividende de $0.75 par action ordinaire sans valeur au pair Classe "A" de la Compagnie a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 décembre 1966 aux actionnaires inscrits le 15 décembre 1966, payable le 30 décembre 1966.

R. S. SHEPERD,
secrétaire-trésorier.

Les créanciers sans garantie de Prudential Finance recevront 15 p. cent de leurs réclamations

TORONTO. (PC) — Les créanciers sans garantie de Prudential Finance Corp. Ltd. ne recevront probablement pas plus que 15 pour cent de leurs réclamations, lit-on dans une lettre adressée par le fiduciaire aux détenteurs de billets et d'obligations de cette société.

Clarkson Co. Ltd., fiduciaires des biens de Prudential Finance ont estimé l'avoir de la compagnie à plus de $25,000,000 et la valeur réelle à $6,685,000.

Les réclamations des créanciers qui ne possèdent pas de garantie se chiffrent à $23,627,000 alors que $4,095,000 restent disponibles pour ces réclamations.

Prudential Finance a été déclarée en faillite le 5 décembre. Son président, M. Joseph Benoit Brien, a été arrêté le 2 décembre sous six chefs d'accusation de vol, falsification et usage de faux. Il a été libéré sous un cautionnement de $10,000.

PAUL SERVICE STORES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende d'un dollar ($1.00) l'action a été déclaré sur les ACTIONS ORDINAIRES en cours de ladite compagnie, payable le 30e jour de décembre 1966, aux actionnaires enregistré à la fermeture des livres le 15e jour de décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Le vice-président administrateur
M. R. MONETTE.

Montréal, Québec,
le 2 décembre 1966.

ROYALITE OIL COMPANY LIMITED

AVIS DE RACHAT

Actions privilégiées convertibles rachetables 5¼% cumulatif

AVIS est par les présentes donné que :

1. Royalite Oil Company, Limited (ci-après appelée "la Compagnie") se propose de racheter, rappelle pour rachat et rachètera le 1er janvier, 1967 (ci-après appelé "date de rachat"), toutes les actions privilégiées convertibles rachetables 5¼% cumulatif en cours (ci-après appelées les "actions privilégiées", d'une valeur au pair de $25 chacune du capital-actions de la Compagnie en payant au, ou à l'ordre du, détenteur actuel enregistré de chaque action à être rachetée la somme de vingt-cinq dollars et vingt-cinq cents ($25.25) en plus de la somme équivalant à un dividende trimestriel régulier au taux de 5¼% l'an, appliquable à la période s'étendant du 1er octobre, 1966 à la date de rachat, sur présentation et désisternent des certificats représentant les actions privilégiées à l'un des bureaux suivants du Montreal Trust Company : 777 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, Québec; 339, 8th Avenue S. W. Calgary, Alberta; et 1695 Hollis Street, Halifax, Nouvelle-Ecosse, ou à l'un des bureaux suivants de The Canada Trust Company: 33 Adelaide Street West, Toronto, Ontario; Portage at Fort Street, Winnipeg, Manitoba; et 901 West Pender Street, Vancouver, Colombie Britannique.

2. A partir de la date de rachat, les actions privilégiées cesseront d'avoir droit aux dividendes et leurs détenteurs n'auront plus le privilège d'exercer leurs droits à titre de détenteurs desdites actions, excepté celui d'en recevoir le prix de rachat.

3. A la date de rachat, la Compagnie déposera le montant total nécessaire audit rachat entre les mains du Montreal Trust Company, 339, 8th Avenue S. W., Calgary, Alberta, au crédit d'un compte spécial en fiducie pour les détenteurs respectifs des actions privilégiées, montant à être payé auxdits détenteurs respectivement sur désistement auxdits bureaux de Montreal Trust Company ou auxdits bureau de The Canada Trust Company du certificat ou des certificats représentant lesdites actions privilégiées, et à la suite dudit dépôt par la Compagnie, les actions privilégiées seront rachetées, et considérées comme rachetées, et les droits des détenteurs d'icelles seront limités à recevoir leur part proportionnelle du montant total du prix de rachat ainsi déposé, sans intérêt, sur présentation et désistement du certificat ou des certificats desdites actions privilégiées que lesdits actionnaires détiennent respectivement.

4. Toutes les actions privilégiées détenues par la personne à laquelle cet avis est adressé doivent être rachetées.

DATE à Calgary, Alberta, ce 26e jour de novembre, 1966.

ROYALITE OIL COMPANY, LIMITED
par : le secrétaire,
R C. Smith



Choisissez votre Scotch avec autant de soin qu'un cadeau bien spécial

...et c'est sans doute du 'Black & White' que vous choisirez après avoir minutieusement examiné et comparé.

Vous le choisirez pour sa douce saveur et pour son goût particulier qui évoque de bons moments entre amis.

Le 'Black & White' est un whisky réputé. Il est distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par et pour des personnes qui aiment le bon Scotch.

Et quelle façon agréable d'accueillir les Fêtes!

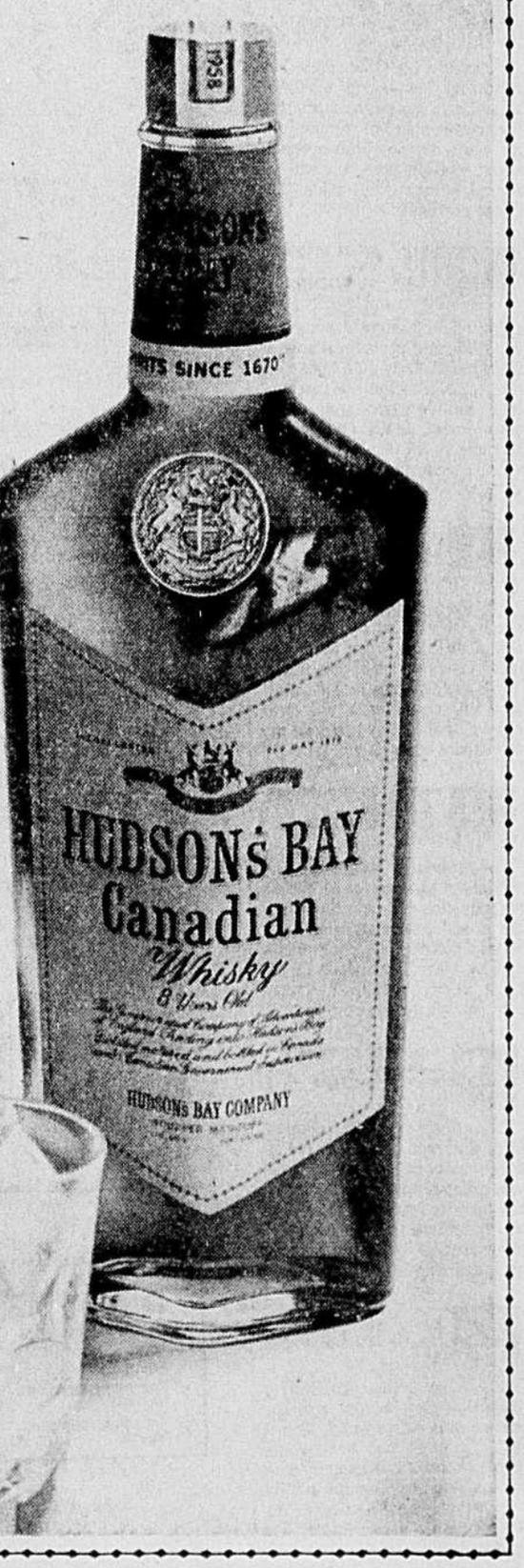


'BLACK & WHITE'
SCOTCH WHISKY
"BUCHANAN'S"

Fournisseurs attitrés de Sa Majesté
James Buchanan & Co. Ltd.
Distillateurs de Scotch Whisky

Nous nous devons de vous avertir: quand vous aurez essayé ce rye, vous trouverez les autres bien quelconques.

Alors mieux vaut finir celui que vous avez avant d'ouvrir votre première bouteille de rye HUDSON'S BAY "CANADIAN"



MEHLING

SUITE DE LA PAGE 34

vent : la multiplication des marchés-gares, de marchés dits d'intérêt national, et d'une façon générale toute l'action accomplie, aux termes de la planification, pour le développement des Provinces françaises les plus agricoles (Bretagne, par exemple).

●

Dans ces conditions, la F.N.S.E.A. a raison de souhaiter que le développement du pays ne s'appuye pas en majeure partie sur la croissance urbaine, mais prenne pour acquis qu'aucune croissance harmonieuse n'est possible si ne s'établit pas un équilibre des activités industrielles (en majeure partie urbaines) et agricoles.

Mais comment oublier que la planification française est tout entière basée sur le postulat qu'on ne saurait abandonner la campagne à son destin, sans aide, sans dépenses d'infrastructure, sans prêts ?

Ceci ne doit tout de même pas signifier que, pour autant, des priorités ne doivent pas être établies : les Pouvoirs publics considèrent comme prioritaires les zones agricoles les plus aptes à nourrir les très grandes villes de France, et à exporter. Ne pouvant résoudre tous les problèmes agricoles d'un coup, il leur faut parfois remettre à plus tard les difficultés les moins urgentes.

Nouvelle hausse de la production industrielle au pays en septembre

L'indice désaisonnalisé de la production industrielle (1949 : 100) passe de 274.0 en août à 275.7 en septembre (plus 0.6 p. 100). La fabrication et les services de gaz et d'électricité contribuent à la hausse en avançant respectivement de 1.0 et 1.1 p. 100, tandis que les mines reculent de 1.7 p. 100. L'avance de la fabrication provient des biens durables (plus 2.6 p. 100), puisque les non-durables diminuent de 0.4 p. 100.

Quatre des six groupes principaux des durables marquent une hausse : produits du fer et de l'acier (4 p. 100), produits des métaux non ferreux (9 p. 100), matériel de transport, (3 p. 100), produits de minéraux non métalliques (1 p. 100). Les appareils et fournitures électriques de même que les articles en bois diminuent de 1 p. 100.

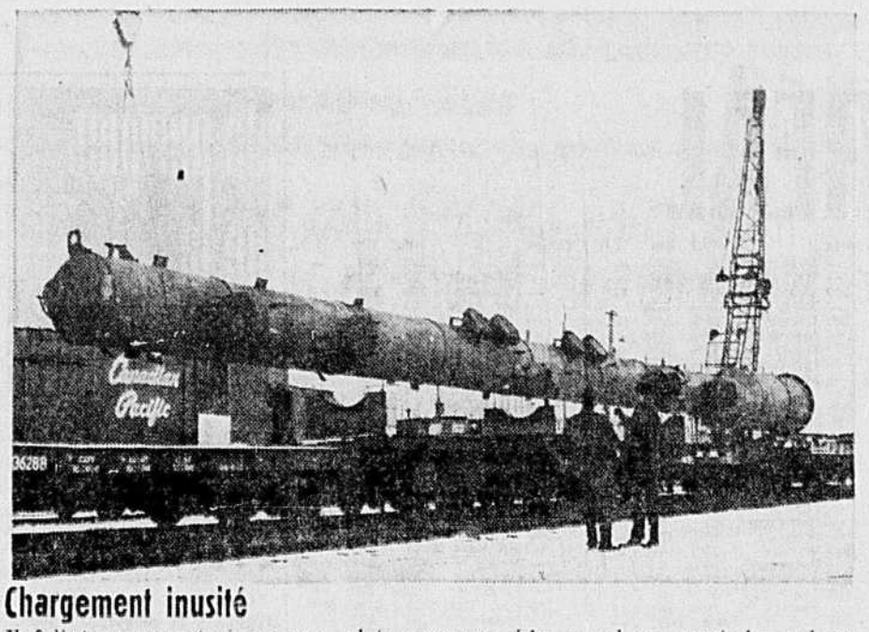
Tous les éléments sauf un, des produits du fer et de l'acier marquent une progression, surtout le fer et l'acier primaires (10 p. 100) et les moulages de fonte (12 p. 100).

Les autres gains varient de 1 à 4 p. 100. La hausse de septembre dans le fer et l'acier primaires fait suite à une série de reculs de cinq mois. La plus grande partie de l'avance de 9 p. 100 des métaux non ferreux provient d'une hausse de 14 p. 100 dans la fonte et l'affinage; la reprise de cette industrie fait suite aux différends ouvriers du mois d'août.

Le matériel de transport doit surtout son avance aux véhicules automobiles (3 p. 100). La baisse dans les appareils et fournitures électriques s'inscrit dans le matériel de télécommunication, les réfrigérateurs et appareils ménagers. Le recul de ces deux dernière industries (2 et 7 p. 100) est en partie compensé par des avances dans les autres industries du groupe.

La fabrication des non-durables, en baissant de 0.4 p. 100, accuse une grande diversité de mouvements en septembre. La décroissance variant de moins de 1 p. 100 à 8 p. 100 du côté des aliments et boissons, de l'industrie chimique et produits connexes, du papier, de l'imprimerie, l'édition et industries connexes, ainsi que des produits en caoutchouc, n'est que partiellement compensée par des augmentations allant jusqu'à 11 p. 100 dans les cinq autres groupes principaux.

La baisse (0.3 p. 100) des aliments et boissons est attribuable à une décroissance de près de 5 p. 100 des boissons, tandis que les aliments, où domine un accroissement de 7 p. 100 du côté de la mise en conserve et du conditionnement, accuse une hausse de 2 p. 100. Tous les sous-groupes du groupe boissons baissent et les distilleries accusent la plus forte décroissance (8 p. 100).



Chargement inusité

Il fallut grouper trois wagons plats pour procéder au chargement de ce long tuyau, aux chantiers de triage des usines Angus, en vue de son transport aux raffineries de pétrole de l'Imperial Oil, à Sarnia, Ont. Construit aux usines des Reliable Industries, à Montréal, ce tuyau a 112 pieds de haut et son diamètre est de six pieds à la base et de quatre pieds au sommet.

Diminution de l'optimisme des hommes d'affaires américains

NEW YORK (AFP) — L'optimisme des hommes d'affaires américains a nettement diminué pour l'année prochaine, révèle une enquête faite par la firme Dun and Bradstreet auprès de 1,574 dirigeants d'entreprise.

Le moral des personnalités consultées s'est révélé au plus bas niveau depuis 1963 en fonction de la hausse des prix et des salaires, d'un ralentissement de l'expansion, du resserrement des marges bénéficiaires et de la guerre au Vietnam.

8 pour cent des hommes d'affaire participant à l'enquête prévoient que le chiffre d'affaire de leurs entreprises sera inférieur au cours du premier trimestre de 1967 à celui de la même période de l'année dernière alors que le pourcentage n'était que de 4 pour cent lors de l'enquête précédente portant sur le quatrième trimestre de 1966 par comparaison avec la même période de 1965.

69 pour cent des cadres consultés prévoient une progression de leur chiffre d'affaires mais, la proportion était de 77 pour cent lors de l'enquête précédente.

En ce qui concerne les bénéfices, 9 pour cent prévoient une baisse contre 5 pour cent précédemment, tandis que la proportion de ceux anticipant une hausse est tombée d'une enquête à l'autre de 69 pour cent à 59 pour cent.

En ce qui concerne la situation des stocks et de l'emploi la détérioration anticipée pour le premier trimestre prochain n'est que modérée par rapport aux prévisions précédentes.

"L'indice d'optimisme pour les ventes", correspondant au pourcentage des hommes d'affaires prévoyant une hausse par rapport à l'année précédente moins le pourcentage de ceux prévoyant une baisse, est tombé au plus bas niveau depuis trois ans: sa baisse a atteint 12 points alors qu'elle avait été de 13 points pour le premier trimestre de 1963.

Le recul en ce domaine est particulièrement accusé pour les cadres des entreprises de vente au détail: l'indice de leur optimisme a perdu 22 points depuis la précédente enquête.

Par contre les représentants de l'industrie ont meilleur moral, en particulier en ce qui concerne les fabricants de biens non durables: 75 pour cent anticipent une progression de leur chiffre d'affaires au cours des trois premiers mois de l'année prochaine et quatre pour cent seulement une baisse. L'indice d'optimisme pour les bénéfices a diminué de 14 points.

Pénurie accrue

Selon le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la pénurie de logements, qui est déjà accentuée au pays, deviendra plus sévère encore au cours de 1967. Il a précisé que les mises en chantier diminuent continuellement et qu'aucune solution n'est actuellement prévue pour corriger la situation.

Nomination à l'INTERNATIONAL SURVEYS LIMITED



M. PAUL LAFRAMBOISE

Monsieur Paul Haynes, président de l'International Surveys Limited, annonce la nomination de M. Paul Laframboise au poste de vice-président.

M. Laframboise, originaire de la ville de Québec, a fait ses études au Collège Loyola de Montréal et a été subséquemment diplômé en administration de l'Université Notre-Dame et South Bend Indiana, U.S.A. M. Laframboise était auparavant à l'emploi d'Economic Research Associates et de Facts Consolidated de Los Angeles, où il agissait comme premier conseiller en recherches. Antérieurement, il avait été directeur canadien des recherches pour le compte des lignes aériennes Royales Néerlandaises (KLM). ●

Ce que la Hollande offre de mieux











BOLS—les liqueurs des grands connaisseurs. Plus de trois siècles de connaissances et de soins infinis entrent dans la distillation des liqueurs Bols. Chaque petite goutte réjouit votre palais. Bols est importé de Hollande.

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED

Actions privilégiées
Avis de dividende

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de quinze cents et cinq huitièmes (15⅝c) par action sur les actions privilégiées de Canada Steamship Lines Limited a été déclaré payable le 2 janvier 1967, aux actionnaires dont les noms figureront dans les registres à la fermeture des bureaux le 16 décembre 1966.

Par ordre du conseil,
W. G. BLACK,
Contrôleur et secrétaire

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de un et trois quarts pour cent (1¾) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31e jour de décembre, 1966.

AVIS est également donné par la présente qu'un dividende de quinze cents (15c.) l'action a été déclaré sur les ACTIONS ORDINAIRES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 31e jour de décembre 1966.

Les dividendes ci-haut mentionnés seront payables vendredi, le 13e jour de janvier, 1967, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux mardi, le 27e jour de décembre, 1966.

Par ordre de la direction,
Le secrétaire,
T. B. KING

Montréal, le 22 novembre, 1966.



Rencontrez-moi à Winnipeg. Je prendrai le jet du matin —de CPA

Les gens qui volent régulièrement sur la route transcontinentale préfèrent CPA—c'est le service aérien!

Les services aériens ne sont pas tous semblables. Il y a le service "Empress" de CPA, le meilleur au Canada. Demandez à toute personne qui a eu la veine de comparer.

Un jet de CPA part pour Winnipeg chaque matin à 8h. Vous arrivez à 10h. 55 AM (heure locale). Service quotidien, également, vers Toronto et Vancouver.

Consultez votre agent de voyages

LES LIGNES AÉRIENNES Canadien Pacifique

CANADIEN PACIFIQUE-TRAINS/CAMIONNAGE/BATEAUX/AVIONS/HÔTELS/TÉLÉCOMMUNICATIONS/LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

Banque Canadienne Nationale

92e Assemblée Générale Annuelle

Extraits de l'allocution du président, M. Louis Hébert



...PEUT-ON, AUJOURD'HUI, ENVISAGER L'AVENIR AVEC AUTANT D'OPTIMISME QUE LES ANNÉES PASSÉES?

La Banque Canadienne Nationale a tenu à Montréal, le jeudi 8 décembre, sa 92e assemblée générale annuelle, sous la présidence de l'honorable F.-Philippe Brais, président du Conseil d'administration. M. Louis Hébert, président de la Banque, a fait un exposé de la situation générale et nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de son allocution.

Il est toujours dangereux de se livrer à des conjectures en s'appuyant sur des événements passés. En économie comme en histoire, les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets.

L'économie est une science de l'homme et les besoins et les aspirations de celui-ci ne peuvent pas toujours se résumer dans une formule algébrique ou en un graphique.

S'il est malaisé de prévoir le comportement de l'homme en diverses circonstances, la difficulté est encore plus grande quand il s'agit de peuples étrangers. Le conflit qui, au Viet-Nam, oppose quelque 300,000 guérilleros mal armés à la nation la plus puissante du monde se prolonge malgré toutes les tentatives en vue de rétablir la paix. Son incidence sur l'économie américaine est très étendue. Outre le fardeau de plus en plus lourd que ce conflit impose au budget national, il contribue dans une large mesure à la pénurie relative de biens et de main-d'œuvre qui engendre des pressions inflationnistes sur les prix et les salaires, enfin il aggrave le déficit de la balance des paiements. Ce n'est donc pas pour des raisons uniquement sentimentales que cette guerre préoccupe tellement l'opinion américaine.

Le Canada, sans être directement touché, n'est pas sans subir les répercussions de ce conflit.

LA CONJONCTURE AMÉRICAINE

Les économies des deux pays sont, dans une large mesure, solidaires, voire interdependantes. On pourrait même ajouter que, dans certains cas, elles sont imbriquées. C'est au point qu'il arrive que des décisions d'ordre fiscal ou monétaire arrêtées à Washington aient plus d'influence sur notre propre situation que si elles avaient été prises à Ottawa.

LA CONJONCTURE CANADIENNE

L'économie canadienne suit dans son ensemble la même tendance que l'économie américaine. Elle est encore en plein essor, mais elle commence à manifester des signes d'essoufflement.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

La production industrielle continue à progresser, mais à un rythme qui ralentit de mois en mois. Ainsi l'accroissement mensuel, par rapport aux mois correspondants de 1965, est passé de 9 pour cent en janvier à 6.2 pour cent en août. La diminution des achats de biens durables, d'automobiles notamment, par suite de la hausse du taux d'intérêt, est en grande partie la cause de ce ralentissement. Toutefois, l'accroissement des investissements qui serait de l'ordre de 20 pour cent cette année, par rapport à 1965, contribuera sans doute à maintenir l'activité pendant plusieurs mois.

EMPLOI

Malgré la création d'un nombre record de 328,000 emplois depuis un an, soit une augmentation de 50 pour cent par rapport à l'année précédente, le nombre des chômeurs accusait à la mi-septembre une hausse de 16 pour cent par rapport à la période correspondante de 1965.

Cette situation apparemment paradoxale s'explique par le fait que les nouvelles recrues sur le marché du travail ont été deux fois plus nombreuses cette année. En poussant plus loin l'analyse, on constate que cette soudaine augmentation tient en grande partie à l'élément féminin, qui représente les deux-tiers de la nouvelle main-d'œuvre. Ainsi la proportion de la population active chez les femmes passe en deux ans de 30.8 à 33.8 pour cent, tandis qu'elle s'abaisse chez les hommes de 78.1 à 77.5 pour cent à cause, sans doute, de la prolongation de la scolarité au-delà de 14 ans. Cette évolution indique un grand changement dans les habitudes sociales: non seulement les jeunes filles se présentent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, mais — phénomène plus récent — un nombre de plus en plus considérable de femmes reprennent leur emploi après le mariage. La statistique révèle que c'est au Québec que le taux de progression de la main-d'œuvre féminine est le plus élevé: 13 pour cent quand, pour les hommes, l'augmentation n'est que de 2 pour cent.

PRIX ET SALAIRES

La hausse des prix de gros et des prix de détail s'est accélérée depuis le début de l'année. L'indice des prix de gros accusait en septembre une avance de 3.2% par rapport à septembre 1965. Cette hausse, qui dépasse celle des États-Unis et de la plupart des autres pays industriels, risque à la longue d'affaiblir notre position concurrentielle.

La hausse de l'indice des prix de détail est sensiblement plus forte puisqu'elle atteint 4.3 pour cent; les denrées alimentaires accusent même une augmentation de 8 pour cent. Comme les aliments représentent généralement le quart environ des dépenses des familles moyennes et que les familles à revenus modestes y consacrent souvent la moitié de leur budget, on comprend qu'une telle hausse ait été vivement ressentie par les ménagères et que celles-ci aient organisé des manifestations pour alerter l'opinion.

Quoi qu'il en soit, la hausse du coût de la vie ne peut qu'accentuer les pressions sur les salaires, lesquelles se traduiront par une augmentation des prix de revient et des frais de distribution. C'est la spirale inflationniste, le cercle vicieux. Il semble bien que l'on soit engagé dans cette voie. En effet, les hausses de salaires consenties dans les contrats collectifs qui ont été renégociés depuis le début de l'année atteignent 30 et parfois même 40 pour cent, réparties sur une période de trois ans, sans compter les avantages accessoires. Or, comme d'après les calculs du Conseil économique du Canada, l'accroissement annuel moyen de la productivité par personne employée devrait, si l'économie se développe normalement, n'atteindre que 2.4 pour cent au cours des quatre prochaines années, toute hausse de salaire en excédent de ce pourcentage va tendre à une augmentation des prix.

La parité des salaires avec les États-Unis, dont il est parfois question, serait sans doute souhaitable, mais la réaliser dans l'immédiat, ce serait acculer à la faillite nombre de nos entreprises. La différence des salaires entre les deux pays tient à un grand nombre de facteurs, notamment à la disproportion de la productivité, des capitaux disponibles et de l'importance du marché intérieur. N'en pas tenir compte, ce serait risquer d'augmenter les prix de nos produits à tel point qu'ils ne pourraient plus soutenir la concurrence étrangère même sur notre propre marché, et de nous contraindre à nous entourer de barrières douanières.

LA SITUATION AU QUÉBEC

L'essor du Québec se poursuit, mais à un rythme moins rapide que celui de l'Ontario, de sorte que l'écart entre les deux provinces s'élargit d'année en année. Ainsi, les investissements au Québec en 1966 seraient, selon les prévisions, de l'ordre de $4.5 milliards, soit une progression de 9 pour cent par rapport à 1965, tandis que ceux de l'Ontario, en augmentation de 14 pour cent, atteindraient $6.5 milliards. Il y a lieu de se féliciter toutefois d'une augmentation de plus de 18 pour cent des investissements dans l'industrie manufacturière du Québec. Il semble que le développement accéléré de l'infrastructure économique entrepris par le gouvernement de la Province commence à porter fruit.

En raison de l'Expo, 1967 sera sans aucun doute une année favorable au Québec et plus particulièrement à Montréal qui a pris, grâce à son administration dynamique, un essor prodigieux au cours des dernières années. Des millions de touristes visiteront notre ville et notre province. Mais, à long terme, ce qui a encore plus d'importance pour nous, c'est la présence d'un grand nombre d'industriels et d'hommes d'affaires de tous les pays. Ce sera une incomparable occasion de nouer des relations fructueuses, de faire connaître notre territoire et d'amener éventuellement l'implantation de diverses industries. Nos chambres de commerce et nos associations professionnelles sauront sans doute tirer parti de cette occasion propice.

PERSPECTIVES

Peut-on, aujourd'hui, envisager l'avenir avec autant d'optimisme que les années passées ?

La plupart des économistes entrevoient dans la conjoncture actuelle les signes avant-coureurs, sinon d'une récession, du moins d'un sérieux ralentissement du rythme de croissance de notre économie. Il est probable que plusieurs entreprises reconsidéreront leurs investissements en 1967 par suite de la diminution de la demande de biens durables. Les nouvelles mesures fiscales annoncées par le gouvernement aux fins de freiner la hausse des prix, en abaissant le revenu disponible déjà réduit par les multiples retenues sur les salaires et les versements à la caisse de retraite fédérale ou provinciale, risquent d'accélérer le processus de contraction de la demande déjà amorcé par les restrictions monétaires.

Il faut, évidemment, faire entrer en ligne de compte le conflit qui se poursuit au Viet-Nam. La paix rétablie, les États-Unis donneront sans doute une nouvelle impulsion à leur économie et les initiatives qu'ils jugeront à propos de prendre permettront à nos dirigeants de mieux discerner les perspectives nouvelles et d'orienter en conséquence notre propre économie. Puissent-ils se souvenir qu'on prépare toujours l'inflation qu'on mérite!

Résumé des commentaires du gérant général, M. René Leclerc



NOUVEAUX ET IMPORTANTS PROGRÈS

Le gérant général, M. René Leclerc, a analysé les résultats des opérations de l'exercice 1966. Il a également fait quelques commentaires sur la revision de la Loi sur la banque dont le Comité de la finance, du commerce et des questions économiques de la Chambre des Communes a enfin commencé l'étude.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

M. Leclerc a tout d'abord souligné que les bénéfices nets se sont chiffrés par $4,272,659, provision faite de $4,628,000 aux fins de l'impôt sur le revenu. Ils sont l'équivalent de $3.56 par action, à rapprocher de $3.52, calculé sur une base annuelle pour l'exercice précédent de onze mois. Le solde des bénéfices non répartis est de $990,633 après paiement de $3,060,000 en dividendes, soit $2.55 par action en regard de $2.50 sur une base annuelle en 1965 et après avoir viré $1,000,000 au fonds de réserve qui s'élève maintenant à $47,000,000.

L'actif a atteint $1,120,724,921, une augmentation de 5.13% sur l'an dernier. Une proportion de 43% de l'actif est rapidement réalisable, soit $481,754,757 dont $159,490,740 en disponibilités de caisse. Ces deux chiffres équivalent respectivement à 45.42% et à 15.04% du passif envers le public. Les prêts courants, en augmentation de $16,997,377, forment un total de $598,142,373, chiffre le plus élevé jamais atteint. La somme des dépôts s'est accrue de $57,070,826 et dépasse le milliard pour la première fois. Elle s'élève à $1,054,878,555.

IMPORTANCE DE CERTAINES CATÉGORIES DE PRÊTS

M. Leclerc a souligné l'importance de certaines catégories de prêts:

Agriculture: 22,923 prêts au total de $45,070,000 ont été accordés en vertu de la Loi sur les prêts pour l'amélioration des fermes du Québec, soit 45% de *tous* les prêts consentis, aux termes de cette loi, dans la province de Québec.

Petites entreprises: les prêts de cette catégorie s'élèvent à $8,333,000.

Particuliers: les prêts aux particuliers, remboursables par mensualités, continuent d'augmenter; ils comptent pour $48,189,000.

Municipalités et Commissions scolaires: au 31 octobre 1966, ces prêts accusaient une augmentation de $9,983,000 sur l'exercice précédent et se chiffraient à $117,505,000. 97% de tous les prêts de cette catégorie ont été consentis par la Banque dans le Québec.

PERSONNEL

Le Conseil d'administration et les membres de la Direction désirent témoigner aux employés leur appréciation du travail consciencieux qu'ils ont accompli ainsi que de leur dévouement, leur diligence et leur loyauté, autant de facteurs qui ont contribué aux progrès remarquables accomplis. Aucun effort ne sera donc ménagé pour augmenter leur bien-être dans la mesure des moyens de la Banque. Au cours de l'année, la Direction a poursuivi activement le programme qu'elle s'est tracé en vue de donner à ses employés la meilleure formation professionnelle et de perfectionner ainsi les cadres du Personnel.

LA REVISION DE LA LOI SUR LA BANQUE

La revision de la Loi sur la banque est enfin à l'étude au Comité de finance, du commerce et des questions économiques, a dit M. Leclerc. Il y a lieu, a-t-il poursuivi, de regretter que le projet de loi présenté à la Chambre des Communes le 7 juillet dernier ne tienne pas compte des recommandations les plus importantes que la Commission Porter, à la suite d'une étude approfondie, avait jugé à propos de faire avec un désintéressement et une impartialité manifestes, sans autre préoccupation que celle de promouvoir l'économie nationale.

Ainsi, le rapport recommandait d'abolir complètement le plafond du taux d'intérêt sur les prêts. Cette recommandation est d'autant plus justifiée que, depuis la publication du rapport, les taux d'intérêt ont continué d'augmenter au Canada et un peu partout dans le monde. La formule proposée dans le Bill C-222 à l'effet de fixer le taux maximum d'intérêt que les Banques pourront exiger à 1¾% de plus que la moyenne du rendement du marché des obligations à court terme du Canada n'est, à notre avis, qu'un palliatif qui ne résoudra nullement le problème; et il est fort probable qu'elle restera en vigueur jusqu'à la prochaine revision décennale de la loi.

Le léger allégement des taux de la réserve primaire à maintenir à la Banque du Canada, laquelle est improductive pour les banques et s'élève à $1,095,044,000 le 31 octobre 1966, ne sera pas aussi profitable que l'on prétend, puisque cette réserve sera dorénavant établie sur une base bimensuelle. De plus, nous estimons qu'il est illogique d'imposer aux banques la tenue d'une réserve secondaire pouvant varier de 6 à 12% alors que de nombreuses autres institutions effectuant des opérations bancaires ne sont pas assujetties à cette obligation.

La clause du projet de loi qui fixe à 10%, à partir de juillet 1971 et avec effet rétroactif, la participation d'une banque à charte dans une compagnie canadienne, telle RoyNat, en ce qui nous concerne, ne peut avoir qu'un effet préjudiciable sur le financement à long et à moyen terme de compagnies d'une importance trop modeste pour recourir au marché des obligations. Il est évident que RoyNat, dont nous détenons 34% du capital-actions, remplit un rôle nécessaire puisqu'elle a déjà consenti des prêts pour plus de $100 millions depuis son incorporation en 1962. Au moins 655 compagnies, employant plus de 30,000 personnes, ont obtenu de ces prêts. Il serait injuste et déraisonnable que l'initiative et la prévoyance de deux banques, qui continuent d'ailleurs à se faire concurrence quant aux opérations bancaires courantes, soient méconnues après les services inestimables qu'elles ont rendus à l'économie canadienne. L'intérêt général demande donc que l'on permette à RoyNat de continuer à exercer ses fonctions en conservant comme principaux actionnaires ses deux banquiers qui ont l'entière confiance du public canadien.

Avant de terminer ces remarques sur les projets de loi envisagés par le ministre des Finances, permettez-moi de vous signaler que l'assurance-dépôts ne devrait pas être imposée aux banques à charte. De fait, un triple contrôle s'exerce sur l'actif des banques. D'abord, chacune de celles-ci a un système d'inspection rigoureux; ensuite, des vérificateurs nommés par les actionnaires examinent le relevé de l'actif et du passif; enfin, l'Inspecteur général des banques contrôle l'actif des banques et fait rapport, chaque année, de ses observations au ministre des Finances. Au surplus, la solidité des banques ne laisse plus place à aucun doute puisque la dernière faillite remonte au mois d'août 1923.

Les primes d'assurance que les banques seraient appelées à payer, sans aucune justification, seraient de plusieurs millions de dollars. Leur seul objet serait, en définitive, de protéger les déposants d'autres institutions qui acceptent des dépôts sans être astreintes aux exigences de la Loi sur la banque et sans offrir à leurs déposants la triple garantie dont nous venons de parler. C'est pourquoi nous estimons que les banques ne devraient pas être contraintes de participer à l'assurance-dépôts et à verser des primes onéreuses à seule fin d'assurer une meilleure protection aux déposants de leurs concurrents.

LES PROJETS DE LA B C N

La Banque continue d'étendre graduellement le réseau de ses succursales et de rénover de nombreux bureaux afin d'offrir à la clientèle plus de confort et un service plus rapide. L'assemblée d'aujourd'hui nous fournit l'occasion de remercier cordialement nos clients de la patience et de la bienveillance dont ils ont fait preuve depuis l'installation provisoire de la Direction et du bureau principal dans des locaux insuffisamment spacieux. L'édifice de 32 étages en cours de construction à la Place d'Armes, le centre où s'est déroulée l'histoire de la Banque, mettra à la disposition du public de vastes bureaux aménagés de la façon la plus moderne et pourvus des derniers perfectionnements, où les clients pourront faire leurs opérations de banque et de placement dans une atmosphère agréable, avec le concours d'un personnel compétent et toujours empressé à les servir.

L'accroissement continu de ses ressources et de ses moyens d'action met la Banque Canadienne Nationale en mesure de participer de plus en plus largement à la vie économique et sociale du pays, et particulièrement de la province de Québec au progrès de laquelle elle contribue depuis près d'un siècle.

On peut obtenir le texte complet des allocutions du président et du gérant général en en faisant la demande au siège social de la Banque, Place d'Armes, Montréal.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
300	Abitibi	9⅛	9⅛	9⅛
100	Algoma	21⅝	21⅝	21⅝
—	Alliance	125	115	—
500	Alcan	31½	31¼	31½
—	id 4¼	37¼	37	—
—	id 2 pr	40	40	—
—	AngT 4½ pr	33½	33½	—
—	ArgC Pr	10⅛	10	—
100	Asbestos	20¼	20¼	20¼
400	Atl Sug	9½	9½	9½
—	Bq CN	51	50½	—
—	Bq d'Eparg	12¼	12¼	—
—	Bq Imp-C	58½	58⅜	—
1225	Bq Mont	53¼	53¼	53¼
50	Bq N-E	64¼	64¼	64¼
—	Bq PC	41	40¾	—
—	Bq Roy	68	68	—
—	Bathurst P	27⅝	27½	—
—	id (A)	55	55¼	—
500	Bell Phone	46⅜	46⅜	46⅜
—	Bow M P	49⅜	49⅜	—
—	Brazil	10¾	10½	—
—	BA B N	68	68	—
—	BA Oil	32½	32½	—
400	Brinco	400	400	400
900	CAE	7¾	7¾	7¾
—	Cal P	21½	21½	—
—	Can Cem	33	33	—
—	Can Iron	18	18¼	—
—	C Pack "B"	67½	67½	—
—	C S L	29½	29	—
3200	C Brew	6⅝	6⅝	6⅝
—	C Br Alm A	18	18	—
—	CBAL A w	435	430	—
—	CBAL B w	435	435	—
—	C Chem w	525	525	—
—	C I L	15½	15½	—
—	CI Pow	30	29½	—
900	CPR	58½	58¼	58½
700	CPR 4% Pr	8	8	8
—	C Pfina	11½	11¼	—
—	Cdn Tire	13½	13¼	—
200	Central Del	13⅜	13⅜	13⅜
—	Chemcell	13⅛	13	—
1600	Cominco	33	32¾	33
200	Cons Paper	38⅜	38⅜	38⅜
—	Cons Text	11	11	—
—	Couvrtt A	475	475	—
—	Crush Int	11½	11⅜	—
—	Denison	56½	56½	—
200	Dist Seag	33½	33½	33½
—	Dome Pete	35⅛	35⅛	—
100	D Bridge	17⅛	17⅛	17⅛
500	Do Fasco	18¼	18¼	18¼
—	D Glass	13	13	—
—	Dosco	9	8¾	—
—	D Stores	18¼	18¼	—
600	Domtar	16⅜	16⅛	16⅜
—	D Text	27	27	—
—	Donohue	7	7	—
—	Du Pont	36½	36½	—
—	Falcon	90	90	—
—	Fam Play	30	28⅜	—
—	Fleetwood	27	27	—
—	Fraser	22½	22½	—
600	Fr Pete	480	475	480
—	GL Paper	23¾	23¾	—
—	Hawk Sidd	410	395	—
—	Hollinger	21¼	21¼	—
300	Home A	24	24	24
—	Home B	24¾	24⅛	—
—	Hud Bay M	64⅝	64	—
100	Husky Oil	12⅛	12⅛	12⅛
—	Husky C pr	53¾	53¾	—
100	Imp Oil	56¾	56¾	56¾
100	Imp T	13	13	13
—	Ind Acc	22¼	22	—
—	Inglis	9	8⅞	—
—	Inland NG	9	9	—
300	Int Nickel	96¼	96¼	96¼
200	Int Pap	28	28	28
100	Int Util	25¼	25¼	25¼
—	Int Util P	27⅜	27	—
—	Inter PL	87½	85	—
100	Invest G A	9⅜	9⅜	9⅜
—	Labatt	18½	18¼	—
1100	Loblaw A	8⅛	8	8
800	Loblaw B	8½	8½	8½
—	Loeb M	10⅜	10½	—
—	MacKinn	15	15	—
—	MacLaren A	21	20½	—
—	MacLaren B	23	23	—
200	MacMillan	24	24	24
—	Marit Tel	22½	22½	—
500	Massey F	22⅜	22⅜	22⅜
—	McAllister	8¼	8½	—
—	Molson (A)	18¾	18¾	—
—	Mtl Loco	16¼	16¼	—
—	Moore Corp	86	85	—
—	MorseR A	18½	18½	—
400	NB Tel	15½	15½	15½
50	Noranda	48¾	48¾	48¾
—	North C Gas	13¼	13¼	—
400	NS LP	9½	9½	9½
—	Ocean Fish	9¾	9¾	—
—	Ogilvie	13¼	13⅛	—
1200	Pac Pete	11⅜	11⅜	11⅜
—	Phillips C	36¾	36¾	—
—	Pow Corp	10	9⅞	—
—	Price	12½	12½	—
100	QN Gas	10⅜	10⅜	10⅜
—	Reitman's	9	9	—
100	Rio Algom	24¼	24¼	24¼
100	Shell Can	22	22	22
—	Shell I Pr	28⅜	26⅜	—
—	id w	695	695	—
100	SherW	26	26	26
—	Shop Save	12¼	12¼	—
—	Simpsons	28	27½	—
—	Southam	31	31	—
—	SS Steel	9	9	—
—	Steel Can	20	19¾	—
—	Steinbg A	18½	18½	—
—	Texaco Can	72	68	—
—	T Grp A	9	9	—
300	Tr-C PL	25⅜	25⅜	25⅜
—	Tr-C PL pr	46	46	—
—	Tr Mt PL	17⅛	17⅛	—
—	Union Oil	33½	33½	—
—	Viau	11½	11½	—
1800	Walk GW	29¼	29¼	29¼
—	Weldwood	8	8	—
—	W Coast Tr	25½	25	—
—	Weston A	18	18	—
—	Weston B	17¾	17¾	—
—	Grissol	200	200	—
—	Hubbard	26¼	26¼	—
—	Inspiratn	195	195	—
—	Int Atlas	25	25	—
—	Int Norval	16	16	—
—	James B	15	15	—
—	Keltic M	11	11	—
—	K Desmond	17	16½	—
—	Kodiac P	130	120	—
1100	Lemieux C	26	26	26
—	Lingside	4	4	—
4000	Louanna G	19½	18	19½
—	Mid-Chib	12	12	—
—	Midepsa	198	191	—
—	Miro Mines	10	9½	—
—	Moly Hill	10	10	—
—	Mt Costigan	20	20	—
1000	Mt Pleast	13	13	13
—	Mio Dts	¼	¼	—
3000	Native Min	18	18	18
—	NA Rare M	23	22½	—
—	North	27	24½	—
3000	Opem Ex	10½	10½	10½
—	Pat-Silver	23½	22	—
100	Peace Riv	815	815	815
—	Pennbec	18	17	—
—	Peso S	75	75	—
100	Phoenix O	281	281	281
—	Pine Ridge	19	19	—
—	Prime Potsh	16½	16	—
—	Provo G	550	520	—
—	Que Ascot	4½	4	—
—	Queenston	9	9	—
—	Rancheria	17	17	—
—	Ranger O	335	335	—
—	Rouyn E	20	17	—
400	RA P B	178	178	178
—	Sapawe	10	9½	—
3000	Silver Reg	20	20	20
—	Silver Sum	10½	10	—
—	Silver T	25	23	—
—	S Dufault	7½	7½	—
400	Spartan Air	58	58	58
2000	Surlaga	73	73	73
—	Tache	8	8	—
—	Talisman	31	31	—
2500	Tazin	4	4	4
—	Trsterre	20	20	—
—	V DerHout	355	350	—
—	Waite Dufa	20	20	—
—	WD dfs	⅛	⅛	—
500	Westairs	10½	10½	10½
150	West Hill	33	33	33
—	West Tin	22	22	—
—	Wisconsin	27	26½	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Agassiz	29½	28	—
—	Amg B B	8	8	—
100	Am Me E	190	190	190
—	Anthonian	17	17	—
—	Arno	6½	6½	—
—	Band-Ore	11	11	—
—	Beauce PI	4	4	—
—	Black Hawk	70	70	—
—	Black River	12½	12	—
—	Blue Bon	285	285	—
—	Bruneau	15	15	—
—	Burnt Hill	31½	30½	—
—	C Securi A	200	200	—
—	Cannon Min	23	22	—
14500	Carbec	62	62	62
—	Cessland	310	310	—
—	Chemalloy	107	103	—
—	Chipman	39	36½	—
—	Coastal M	12	11	—
—	Comm H&M	46	45	—
—	Cominga	6	6	—
—	C Canorama	15	15	—
3000	C Manitoba	16	15	16
—	C Mogador	12	12	—
—	C Virginia	54	54	—
—	Crownbridg	20	20	—
—	Delta Elect	160	160	—
—	Denault A	7	7	—
—	Dolsan	16½	16	—
—	D Oilcloth	12¾	12¾	—
—	Dumont	18	18	—
500	Empire Min	11	11	11
500	Equity Ex	58	58	58
—	Fab Met	14	12	—
—	Fano	5	5	—
500	Fidelity	63	63	63
—	Flint Rock	12	12	—
1000	Ft Reliance	28	28	28
—	Fox Lake	10½	10½	—
—	Frigistors	36	36	—
2300	Futurity	69	69	69
—	Garney	34	33	—
—	Glen Lake	125	125	—
—	Grt W Min	70	67	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 8 déc.	149.37	131.10	109.17	142.03	106.22
Clôture — 7 déc.	147.57	129.58	109.24	140.46	105.65
Sem. dernière	144.38	127.21	109.23	137.73	106.72
Mois dernier	145.51	126.31	107.23	138.18	109.37
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(9 décembre, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4½ 1er oct.	1967	98½	99
2¾ 15 juin	1968	95¾	96¼
5 1er oct.	1968	98½	99
5¾ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juil.	1970	96¾	97¾
5 1er juin	1971	96½	97½
4¼ 1er sept.	1972	91	91¾
5 1er oct.	1973	94¼	95
5½ 1er oct.	1975	96½	97¼
3¼ 1er juin	1976	80	81
5½ 1er aout	1980	95½	96
4½ 1er sept.	1983	84	84¾
5¼ 1er mai	1990	90¾	91¾
5¾ 1er sept.	1992	96¾	97½
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR 4 1er fev.	1981	80	81
CNR 5¾ 1er jan.	1985	96½	97½
CNR 5 1er oct.	1987	87½	88½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	90½	91½
Mon Hy 6¼ 1er oct.	1986	96¾	97¾
N. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	93¾	94¾
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy 6 15 juil.	1988	97	98
Quebec 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que. Hy. 6 15 nov.	1979	91¾	92¾
Quebec 6½ 1er oct.	1991	95½	96½
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92	93
Que. Hy 6 15 juil.	1990	89½	90½
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97	98
Eerrnve 6¼ 1r juin	1991	94½	95½

MUNICIPALITES

Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ter Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv	1986	97	98

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	93	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90
Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	80½	82¼
CB Alum 5¾	1980	88	90
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	84	85
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5⅝	1990	86½	88½
Eaton Accept 5¾	1985	89	91
Imp Oil 3	1969	92	93
Ind Accept 6¼	1984	99½	100½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
Roymat 6¼	1981	94	96
Shell Oil 5⅞	1977	96	98
St Law Corp 5	1978	87	89
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	89	91

SERVICES PUBLICS

Alla Gas TK 5¼	1&85	89	91
Ang Con Tel 6	1983	91	93
Bell Tel 6⅛	1987	96	97
Bell Tel 3¾	1979	77	78
Bell Tel 5½	1982	90	91½
Bell Tel 5¾	1984	92	93
Bell Tel 6¼	1978	98	99
Bowater Pow 3¾	1980	76	78
Brazilian 4¾	1970	94	—
BC Tel 5¾	1986	90	92
Calgary Pow 5¾	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	89	91
Consumrs Gas 5¾	1984	90	92
Consumers Gas 5	1978	87	88
Gr Lakes Paw	1977	92	94
Lakeland NG 6	1982	88	89
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	87	89
Northw Util 5¾	1988	87	—
Northn Tel 5¾	1983	88	90
Que Nat Gas 6	1988	85	87
Que Nat Gas 7	1990	98	99
Que Tel 5¾	1983	90	—
TC Pipeline 5.85	1987	87	89
Union Gas 5½	1977	89	91

IMMEUBLES

Eaton's Realty 3½	1968	96	97
Eaton's Realty 5	1978	87	88½
Loblaw Prop 5½	1973	87¼	—
Steinberg's Prop 6	1981½	93½	95

fruits LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

Carottes : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux de Bruxelles : $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

Choux : Verts $1.50 à $1.75 les 50 livres. Rouges $2, Savoie $2.25 le cageot.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Navets : $1.50 à $1.75 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

Poireaux : $1 la douzaine.

Oignons : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes .35.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis : .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 68.1, A-gros 65.1, A-moyens 61.2, A-petits 51.0.

Beurre : arrivages courants 92 points .58. 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42¼; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres: N.B, $1.10 à $1.15 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres: I.-P.-E. $1.85 à $1.90 les 75 livres, $1.35 à $1.40 les 50 livres, .34 à .36 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½ procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

Devises étrangères

Source : Banque Can. Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2727
Angleterre	Livre	3.0224
Argentine	Peso	.0044
Australie	Dollar	1.21
Autriche	Schilling	.0421
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00050
Chili	Escudo	.2232
Danemark	Couronne	.1570
Espagne	Peseta	.0181
France	Franc	.2190
Hollande	Florin	.2904
Italie	Lire	.001734
Japon	Yen	.002892
Mexique	Peso	.0868
Norvège	Couronne	.1517
N.-Zélande	Livre N.Z.	3.0147
Pérou	Sol	.0406
Suède	Couronne	.2095
Suisse	Franc	.2501
Tchécoslovaquie	Couronne	.1509
Venezuela	Bolivar	.2416

Cours du dollar

NEW YORK — ouverture — Le dollar canadien, inchangé, vaut $0.92 5/16 en argent américain.

La livre sterling gagne 7/32 à $2.78 15/16.

MONTREAL — Le dollar américain, inchangé, vaut $1.08 11/32 en argent canadien.

La livre sterling perd 1/16 à $3.02¼.

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canada Bread (ord.)	$0.20	tr.	3- 1-67	16-12-66
id. ($2.75 priv.)	$0.68¾	tr.	3- 1-67	16-12-66
Canadian Food Products (1er priv.)	$0.75	tr.	1- 1-67	23-12-66
id. (2e priv.)	$0.75	tr.	1- 1-67	23-12-66
Columbia Cellulose (priv. conv.)	$0.30	tr.	31-12-66	16-12-66
Eastern Can. Savs. & Loan	$0.05	tr.	2- 1-67	9-12-66
id.	$0.05	boni	2- 1-67	9-12-66
First National City Bank	$0.45	tr.	1- 2-67	3- 1-66
Hand Chemical Industries "A"	$0.15	tr.	1- 2-67	6- 1-67
Hawker-Siddeley Canada (5¾% pr.)	$1.43¾	tr.	2- 1-67	16-12-66
La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal	$0.12	tr.	1- 2-67	30-12-66
Lambton Loan & Investment	$0.08	tr.	3- 1-67	16-12-66
Monarch Life Assurance	$0.55	sa.	3- 1-67	20-12-66
New Brunswick Telephone	$0.20	tr.	16- 1-67	20-12-66
Scottish & York Holdings	$0.05½	tr.	15- 1-67	15-12-66
Victoria & Grey Trust (A priv.)	$0.66875	—	1-2-67	13- 1-67

du parquet de la bourse

Tendance irrégulière à l'ouverture

(PC) — Les prix étaient irréguliers et le rythme des affaires était modéré à l'ouverture de la séance de la **Bourse de Montréal** qui avait enregistré la veille une forte avance.

Plusieurs des titres qui avaient réalisé des gains substantiels jeudi ont fléchi tandis que d'autres valeurs qui avaient fléchi la veille ont repris un peu de terrain.

Canadien Pacifique qui avait progressé de 2¼ jeudi a perdu ¼ à 58¼, tandis que Imperial Oil a reculé de ½ à 56¼.

Banque de Montréal a reculé de ¼ à 53¼ et Walker-Gooderham a perdu ⅛ à 29¼.

Parmi les titres qui ont avancé on note International Nickel qui a gagné ½ à 96¼ et Cominco, qui a progressé de ¼ à 33. Alcan, qui fut l'un des titres les plus actifs de la semaine à la Bourse cette semaine, a grimpé de ½ à 31½.

La tendance était également irrégulière à la Bourse Canadienne où Quity Explorations a reculé de deux cents à 58 cents tandis que Futurity a ajouté six cents à 71 cents.

* * *

TORONTO — (PC) — Les valeurs industrielles et les pétroles de l'Ouest ont progressé de façon fractionnaire à l'ouverture aujourd'hui alors que les échanges étaient peu nombreux.

Weston A a ajouté ½ point à 18⅜, CPR ¼ à 58½ et Hudson Bay Co. ⅛ à 15½. B.C. Sugar qui cotait à 33 a perdu ½.

Parmi les valeurs pétrolières, Banff coté à 19½ a gagné ⅜ alors que Great Plains et Dome ont tous deux progressé de ¼. Leur cote respective était de 12½ et 36½. Husky est passé de 12¾ à 12½.

La Bourse de Toronto a annoncé qu'elle avait rayé du marché les actions de Irvington Mining Co. Ltd dont les opérations ont cessé dans ses mines situées à Godgrey Township en Ontario. Son indice était de 15 cents jeudi à la fermeture.

On a exigé de cette compagnie un rapport financier complet afin de vérifier sa situation financière depuis septembre dernier.

* * *

WALL STREET à l'ouverture affiche une tendance irrégulière à légèrement plus élevée.

Peu après l'ouverture, l'indicateur de la UPI, basé sur les 770 valeurs actuellement transigées, marque un gain de 0.18 pour cent.

Plusieurs des titres soi-disant auréolés et plus spéculatifs sont sujets aux prises de bénéfices. Les aciers sont inchangés. Les automobiles, quelques-unes, enrégistrent de petits gains. Les compagnies aériennes se raffermissent et les électroniques sont irrégulièrement plus faibles.

Le commerce dans les actions de la compagnie Norton subit un délai d'ouverture par suite de la trop forte accumulation des commandes. Hier, les actions ont bondi de 13⅛ à 42⅛ après que la compagnie eut annoncé la mise au point d'un moyen de sonorisation pour les films d'amateurs.

* * *

LONDRES (Clôture)—(AFP) — Tendance lourde au Stock Exchange où la cote glisse dans tous les compartiments. La prudence des boursiers est engendrée d'une part par les incertitudes persistantes de la crise Rhodésienne et d'autre part par la mise en garde de la Banque d'Angleterre contre toute relance prématurée de l'Economique. L'indice des industrielles cède 2,6 points peu avant la clôture tandis que les Fonds d'Etat et les mines d'or accusent des moins-values fractionnaires sur un large front.

* * *

(AFP) — Fin de semaine très calme à la **Bourse de Paris.** Les échanges sont peu nombreux et les écarts enregistrés de faible ampleur. Dans l'ensemble le marché a fait preuve de résistance, de nombreuses plus-values étant enregistrés malgré un peu d'effritement en clôture.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Bald Mt.	4	6
Beauchemin	—	40
Bla Nell	4	6
Boma Chib	25	35
Beauport Holding	20	25
Bracemac	17	19
Burrex	18	20
Chibtown	24	27
Columbia River	1.00	1.10
Cdn Javelin	6½	6¾
Credo	24	27
Clearwater	35	45
Clero	15	20
Corgemines	40	50
Cuvier	2	4
Dassan	7	10
Doral Mng	55	60
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-Ola Ex	21	26
Ganda Silver	9	12
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	40	50
Gasmesia	30	40
Gibson	8	10
Goldstar	8	11
Grt Lakes Nickel	2.15	2.30
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Independent	2	4
Jack Waite	7	9
Juma	13	15
Kewagama	4	6
Kukatush	6¾	7¼
Lake Beaver	22	25
Leeds Metals	30	35
Litti Tex	10	15
Lun Echo	38	43
Nagisha	25	45
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Marion Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milladon	3	6
Muscocho	35	38
Naganta	27	47
Nat Malartic	50	55
New Baska	25	30
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assac Dev	12	17
New Pacalis	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	6	9
New Pacalis	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Oklend	1	3
Olympus	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
St. Helens Mng	5	10
Rand Mat	4	6
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	80	90
Timrod	27	47
Victoria Algom	25	28
Waco	15	20
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

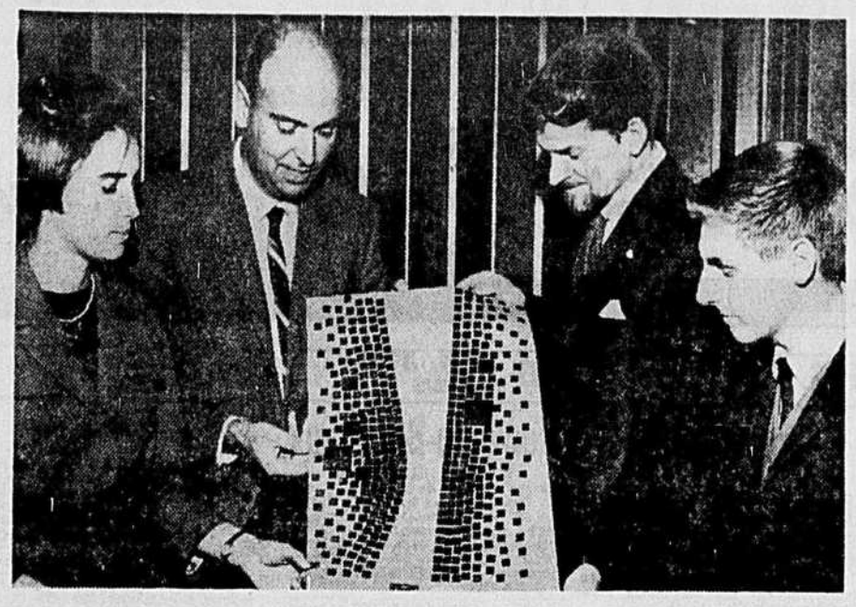
	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	11½	12
Chartered Cr	2½	3¼
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0.50	1.50
Credico	2.00	2.75
Credit Sil B	17	18
Crown Life	30	31½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3.00
Income	8	9
Ind Life	21	23
Jenkins	20	22
La Prev	16	17
Lincoln Trst	5	6
Les Prevov	—	70
Loebs wts	12	13
London Life	60	64
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	70	75
id 4½ pr	77	82
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	12	12½
Paco	2.00	2.40
Permeator	7½	9
Ply Dom	0.30	0.50
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1.00	2.00
Soc d'Adm et Fid	29½	31
Stabilite	4.50	5.50
Steadman	4.00	4.25
Supedsea	7½	9
Supersol	3	4
Trust Gen.	21½	23
Trizec	75	100
Un Amus	—	29
Un Amus B	—	27½
Univ Fact	175	—
Velok	34½	35½
York Tr	5	6
Well Bank	2½	3
Zodiac	1¼	2¼

NEWyork

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 8 DECEMBRE 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	20300	39⅞	38⅞	39⅞	+ ¾
Address	13600	55¾	54⅞	66⅜	+ ⅛
Admiral	42600	34⅞	32⅞	34	+1
Alcan Al	43600	29¼	28¼	28⅝	+1⅜
Allegany	3600	8⅛	8	8⅛	— ⅛
Allis Ch	19700	23⅜	22⅜	22⅜	— ⅝
Amerada	4200	74⅞	74	74⅜	— ¼
Am Can	10000	47⅞	46½	47	—1
Am Cyan	10000	33¾	33	33⅜	— ⅜
Am Home	10200	85⅜	84⅛	85	+1
Am Mot	21700	6¾	6½	6⅝	— ⅛
Am Smelt	15400	57¼	56⅜	56¾	— ⅛
Am Std	93100	17⅞	16⅝	17¾	+1¼
Am T Tel	71400	55



Pour l'Expo-Sciences de Montréal

L'Expo-Sciences 1967 de Montréal sera lancée par une affiche faite en collaboration par les étudiants en architecture et ceux de l'Ecole des arts graphiques. L'Expo-Sciences, qui aura lieu au Mont-Saint-Louis les 31 mars et 1er avril, a pour but d'encourager les étudiants d'écoles secondaires et de collèges à entreprendre eux-mêmes un travail scientifique. De gauche à droite : Mlle Hélène Bourassa, du collège Basile Moreau, une gagnante de l'an dernier; le professeur Wladimir Paskievici, de l'Ecole Polytechnique, président du comité; M. Réal Lafrenière, professeur à l'Ecole des arts graphiques, et M. David Kobluk, de McGill, un autre gagnant de l'an dernier, examinant la nouvelle affiche.

Répercussions de la grève à Allied Chemicals

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD — La grève à la manufacture Allied Chemicals, déclenchée avant hier soir, menace de paralyser la fabrication à l'affinerie Canadian Electrolytic. La première usine alimente la seconde en acide sulfurique. Tandis que l'arrêt de travail touche cent vingt-cinq employés, l'affinerie en compte quatre cents.

En dernière instance avant le déclenchement de la grève, le conciliateur, M. Yvon Dansereau, n'est pas parvenu à faire accorder les deux parties en cause, au moins sur la description des tâches. Finalement, le syndicat des employés, affilié à la Fédération des travailleurs, appliqua l'ordre de grève, auparavant décidé par les syndicalistes.

Outre l'attribution des tâches, la clause la plus litigieuse a porté sur l'échelle des salaires. Les travailleurs avaient réclamé une hausse d'un dollar l'heure, à raison d'un contrat d'une durée d'une année.

INFORMATIONS RÉGIONALES

Près de 43 pour cent d'échecs parmi les élèves joliettains en 11e et 12e années

JOLIETTE — Près des quarante-trois pour cent des élèves en onzième et douzième années, sous la juridiction de la régionale scolaire Lanaudière, ont échoué aux examens de la fin d'année, l'an passé. D'après le directeur général des écoles, M. Albert Lussier, la onzième année générale a subi le plus grand nombre d'échecs. Une école en particulier a connu une proportion de quatre-vingt-trois pour cent en échecs.

Par ailleurs, rappelle M. Lussier, la moyenne des succès fut de cinquante-huit pour cent en onzième année de sciences-lettres; soixante-neuf pour cent, en onzième année de sciences-mathématiques; cinquante-trois pour cent, en sciences-lettres spéciale; soixante-six pour cent, en onzième année commerciale, et cinquante pour cent, en douzième année commerciale. Ces diverses classes comptaient une fréquentation de 1,303. Sur ce nombre, 602 ont raté un ou plusieurs examens.

M. Lussier a tenu à préciser que, dans les cas d'examens infructueux, les élèves auront droit de reprise, en juillet ou en août suivants. Quant aux échecs en juin passé, les élèves ont été promus en douzième année commerciale ou dans la classe préparatoire aux études supérieures. Ils devront cependant se soumettre aux examens de reprise, l'été prochain, pour en obtenir leur certificat d'onzième année.

Un jeune condamné au pénitencier

TROIS-RIVIERES. — Normand Perreault devra passer les cinq prochaines années au pénitencier. Cette sentence lui a été imposée par le juge Jean-Louis Marchand après que le tribunal ait reconnu le prévenu coupable d'homicide involontaire sur la personne de Jean-Marie Gagnon.

M. Gagnon, âgé de vingt-quatre ans, avait été tué à coups de couteau au cours d'une rixe à Sainte-Anne-de-la-Pérade, durant la nuit du 9 février. Quant à Perreault, âgé de dix-neuf ans, il demeurait au 653, rue Hertel, à Trois-Rivières. On se souvient que le combat fut consécutif à une joute de ballorbalai, que des jeunes Trifluviens avaient disputé à de jeunes Péradiens au temps de la pêche aux poissons des cheneaux.

On avait d'abord porté contre Perreault une accusation de meurtre, puis on l'a réduite à celle d'un acte d'homicide involontaire.

Discussions relatives à un regroupement

SOREL. — Les dirigeants municipaux de localités voisines de la ville de Sorel, notamment Contrecoeur, Verchères et Varennes, ont manifesté leur intention de fusionner avec elles les secteurs environnants. Ils ont constitué un comité, avec mission d'étudier ces cas de fusion volontaire.

A Varennes, les conseils municipaux, tant du village que de la paroisse, se sont montrés favorables au projet. Il en fut ainsi des municipalités de village et de paroisse à Verchères. Cependant, à Contrecoeur, le conseil municipal de la paroisse n'est pas soucieux de se fusionner avec celui du village.

Il semble que le représentant du gouvernement du Québec, M. Maurice Ferland, tente de susciter une entente entre les deux gouvernements municipaux, réfractaires à l'idée d'une fusion. D'ailleurs, on semblerait s'orienter vers le recours à un référendum, pour permettre aux populations dans les deux localités de se prononcer sur le sujet.

Vol de documents de la Fraternité des policiers de la ville de Sherbrooke

par Martin Pronovost

Le malaise qui existe depuis quelques mois au sein du service de la police de Sherbrooke s'est aggravé ce matin lorsque des plaintes ont été déposées à la suite du vol d'une serviette contenant des documents importants et appartenant à la Fraternité des policiers municipaux.

Le président de la Fraternité, l'agent Rolland Pellerin, a déclaré que sa voiture avait été pillée et qu'on y avait volé les précieux documents se rattachant aux nombreux problèmes et griefs de ce corps policier.

On se souvient que lundi dernier, 5 décembre, à la demande de la Fraternité, le conseil municipal a ordonné une enquête sérieuse sur les griefs des policiers envers l'administration de la police.

Pour sa part, le vice-président de la Fraternité, l'agent Normand Mercier, a rapporté à ses supérieurs hier soir que sa voiture personnelle, stationnée sur le terrain du poste de police, avait été fouillée mais qu'on n'y avait rien volé.

De plus, à la suite de ces deux incidents, les policiers ont révélé que les locaux de la Fraternité avaient été visités durant la nuit, la semaine dernière. Les "visiteurs" nocturnes auraient fouillé dans les documents mais sans rien apporter apparemment.

Aujourd'hui, le vice-président de la firme Dufresne, McLagan, Daignault, Inc., M. Pierre N. Dufresne, rencontre le conseil municipal de Sherbrooke afin d'établir les clauses d'un contrat pour effectuer l'enquête sur l'administration de la police.

Cette enquête portera, notamment: 1°) sur l'organisation, l'administration, les structures et la direction du Service de la police; 2°) sur les problèmes existants au sein du service de la police, leur origine, leur implication et leurs conséquences.

Sauvageau accuse les libéraux d'avoir négligé le secteur est de l'île de Montréal

QUEBEC (PCf) — M. Paul-Emile Sauvageau (UN-Bourget) a affirmé hier à l'Assemblée législative du Québec, que l'Union nationale "parti du peuple" saura donner justice à toutes les régions de la province et notamment à l'est de Montréal.

Le député de Bourget s'est particulièrement plaint que l'est de Montréal ait été oublié au cours des six dernières années, soit sous le régime du gouvernement Lesage.

M. Sauvageau, dont l'intervention a été maintes fois interrompue par les députés libéraux, a soutenu que le gouvernement Lesage, par ses politiques, "a fait plus riches les riches et plus pauvres les pauvres".

Il a porté une violente attaque au député libéral d'Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, qui, alors qu'il était à l'emploi de la Commission scolaire de Montréal, se serait déclaré contre les corps intermédiaires.

S'adressant à l'ex-ministre de la Justice, Me Claude Wagner, député de Verdun, M. Sauvageau lui a demandé de ne plus s'inquiéter de l'activité de la pègre montréalaise puisque "depuis le 5 juin la police de Montréal et la Sûreté provinciale du Québec travaillent de concert à démembrer ses réseaux".

Puis, il a loué le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Gabriel Loubier, pour les différentes mesures qu'il a mises en application depuis qu'il occupe son poste et ayant trait à la fermeture de quelques centaines de clubs privés de chasse et pêche.

Pour longtemps

"Auparavant, a-t-il dit, en substance, les Américains et les étrangers recevaient les québécois à coups de fusil."

Il a parailleurs prôné l'urgence de la création d'un véritable ministères des Sports.

Comme certains députés libéraux l'interrompaient, M. Sauvageau, à un moment, a dit qu'il avait tout son temps puisque l'Union nationale est au pouvoir pour longtemps.

"Nous sommes ici pour 20 ans," a-t-il lancé, à la grande satisfaction du gouvernement.

L'ancien gérant d'une caisse populaire à St-Sauveur condamné à trois ans de pénitencier

SAINT-JEROME — L'ancien gérant de la Caisse populaire à Saint-Sauveur-des-Monts passera les trois prochaines années au pénitencier. Au tribunal, à Saint-Jérôme, en présence du juge Yves Leduc, le jury a tenu André Desroches coupable d'un vol de $73,525.20 aux sociétaires de la caisse. Au moment du prononcé de la sentence, l'intimé âgée de 35 ans n'a pas bronché dans la boîte aux accusés.

Dans le plaidoyer de son avocat Lucien Thinel, Desroches avait soutenu qu'il s'agissait de placements d'argent requis par des sociétaires, désireux de ne pas voir cette somme paraître dans leur compte de banque, par crainte d'une plus lourde imposition de redevance de la part du fisc. Le gérant aurait alors ouvert des comptes aux noms de personnes fictives et réelles. On s'est aperçu au cours du procès que la plupart des sociétaires n'étaient pas au courant de ces virements de fonds.

Une part des sommes ainsi détournées aurait servi à l'acquisition d'une propriété à Saint-Sauveur-des-Monts, au bénéfice particulier de Desroches, ainsi que de quelques-uns de ses amis. On a découvert le stratagème au printemps de l'année 1964, lors d'un relevé des comptes par les vérificateurs des Caisses populaires. Au témoignage d'employés de la coopérative banciare, le gérant faisait lui-même les entrées et préparait des reçus à des sociétaires, à leur insu.

Un des employés de la Caisse, Serge Morin, fait l'objet d'une accusation semblable. Morin faisait office de comptable. Il a demandé au tribunal un procès devant un juge seulement. L'audition se déroulera le 9 janvier, en cour des sessions à Saint-Jérôme.

Une troisième personne, Jacques Blouin, homme d'affaires à Saint-Léonard, doit pour sa part répondre d'une conspiration en vue du vol d'une somme de $24,500 à cette Caisse populaire. Son procès s'instruira aux assises du printemps.

Référendum contremandé

Un référendum sur l'affiliation des étudiants de l'Université Laval à l'UGEQ a été contremandé la semaine dernière à Québec, parce que les étudiants "n'étaient pas prêts à se décider". L'Association générale des étudiants avait fait auparavant une grande campagne d'information à ce sujet, mais seulement une centaine de ses membres se sont déplacés pour aller entendre l'exécutif de l'UGEQ, quelques jours avant la date prévue pour le référendum. On a alors décidé de reporter celui-ci à plus tard.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ORGANISATION ET MÉTHODES

Notre client, une organisation nationale, recherche un candidat familier avec les techniques modernes d'organisation et d'analyse des méthodes pour son département de planification de l'exploitation.

FONCTIONS

Initier des études dans les différents secteurs d'exploitation afin d'établir des normes de rendement ou de mettre sur pied des nouvelles méthodes de travail.

QUALIFICATIONS

Etre âgé de moins de 40 ans
Minimum de 2 ans d'expérience dans l'industrie
degré universitaire ou expérience équivalente
bilingue.

TRAITEMENT

Jusqu'à $13,000. suivant qualifications.

Adressez un résumé de votre carrière à :
RAYMOND R. DUCHARME & ASSOCIES
suite 2335
1, Place Ville-Marie — Montréal 2

AIR CANADA

recherche des
HOTESSES DE L'AIR

Soumettez dès maintenant votre candidature pour cette prestigieuse carrière.
Les cours ont lieu à Montréal à nos frais durant le premier semestre de 1967.
Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- CELIBATAIRE
- AGEE DE 20 A 25 ANS REVOLUS
- UNE TAILLE D'AU MOINS 5'2" SANS DEPASSER 5'8"
- UN POIDS PROPORTIONNE A VOTRE TAILLE, SOIT DE 105 A 135 LIVRES
- UNE VUE DE 20/50 MINIMUM AVEC OU SANS VERRES DE CONTACT. (LE PORT DES LUNETTES EST ELIMINATOIRE)
- UN DEGRE D'INSTRUCTION DU NIVEAU SECONDAIRE
- PARLANT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS COURAMMENT

Ecrivez au : BUREAU D'EMPLOI

AIR CANADA

38e étage, Place Ville-Marie

DIRECTEUR DE PERSONNEL DEMANDE

Pour un hôpital universitaire de 760 lits
Hôtel-Dieu Saint-Vallier, Chicoutimi, P.Q.

La préférence sera accordée aux postulants titulaires d'une maîtrise en administration hospitalière ou en relations industrielles ou en sciences sociales ou en sciences commerciales ou l'équivalent. Traitement et conditions d'emploi à déterminer selon l'expérience. Faire connaître par écrit ses titres, qualités et curriculum vitae à:

Le Directeur général
Hôtel-Dieu Saint-Vallier
C.P. 1006
Chicoutimi, P.Q.

PUBLICITAIRE POUR COMMERCE D'ALIMENTATION EN GROS

OPERANT DANS LA VILLE DE QUEBEC

(Salaire à discuter selon qualification et expérience)

Fonction

Organisation de la publicité hebdomadaire comprenant le montage des pages de journal, circulaires, pancartes, cartes de prix, etc.
Prévoir et organiser la publicité spéciale de la compagnie consistant en concours, ventes spéciales, etc.

L'homme

Posséder une bonne formation en publicité, avoir en plus une expérience du marché de l'alimentation et de la promotion des produits alimentaires.
Agé de 30 à 45 ans, un bon niveau d'instruction, dynamique et pouvant faire preuve de beaucoup d'initiative.
Le personnel est au courant de cette demande et toute application sera traitée confidentiellement à

CASE POSTALE 8167 LA PRESSE

Poste de traducteur

Homme ou femme, bilingue pour traduire et rédiger des textes semi-techniques, articles pour publication, etc., ayant trait à l'industrie de l'acier et sujets connexes.

Le candidat doit avoir une connaissance approfondie du français et de l'anglais ainsi que quelques années d'expérience dans le domaine de la traduction.

Bonnes conditions de travail et bénéfices marginaux avantageux. Salaire à discuter. Répondre en toute confiance à

CASE 8526 LA PRESSE

INGÉNIEURS CIVILS

— Un Ingénieur Civil spécialisé en travaux municipaux, possédant une expérience suffisante pour prendre charge de projets d'aqueduc, d'égoût, d'usine d'épuration et de filtration.

— Un Ingénieur Civil possédant une expérience générale, administration, charpente, génie municipal, etc...

Toutes les applications pour ces positions seront traitées avec discrétion.

Les conditions de salaire seront basées sur l'expérience.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae à :

REGENT PELLETIER
Ingénieur-conseil
C.P. 156
RIVIERE-DU-LOUP

CARRIERES INTERESSANTES DANS LA PLANIFICATION DES INVENTAIRES

L'expansion continue de notre compagnie a créé les postes suivants dans le groupe de l'administration des inventaires.

SURVEILLANT — PLANIFICATION DES INVENTAIRES

Le candidat choisi aura la responsabilité de superviser un groupe dont les fonctions comportent la planification, les commandes et les calendriers d'alimentation des inventaires de produits de la compagnie pour appuyer la production et les ventes. On accordera la préférence à un diplômé d'université ayant une bonne formation en mathématiques et un minimum de cinq ans d'expérience dans un domaine connexe.

ANALYSTE DES PREVISIONS

Le candidat choisi travaillera au sein du service de la planification des inventaires et il devra interpréter et analyser les statistiques se rapportant aux tendances qui influencent les projets d'inventaires.
On accordera la préférence à un diplômé en commerce ou en sciences avec une bonne formation en mathématiques et une certaine expérience de l'administration des inventaires.
Ces postes comportent de belles occasions d'avancement et de très bons salaires.
Se présenter ou écrire à :

Bureau de l'emploi,

United Aircraft
OF CANADA LIMITED
1000, boulevard Marie-Victorin,
Ville Jacques-Cartier, Qué.

Notre bureau d'emploi est ouvert les mardis, mercredis et jeudis jusqu'à 8 h. 30 du soir.

TROIS HOMMES demandés

Par suite de notre expansion dans le Québec, nous cherchons pour région de Montréal, trois représentants mariés de 25 à 45 ans.
vacances payées.
Nous offrons des études et un excellent défi pour un homme ambitieux. Nos représentants, suivant qualifications gagnent de $6,000 à $13,000, sur une base de salaire et commission. Fonds de pension, assurance groupe et

Ecrire à CASE 8529, LA PRESSE, Montréal

ADJOINT AU CHEF DE CRÉDIT

Notre maison, une importante compagnie de produits alimentaires, requiert les services d'un homme bilingue, dans notre service du crédit. La connaissance et l'intérêt de l'agriculture seraient un atout.

INSTRUCTION : Diplôme du cours secondaire. Préférence accordée au postulant ayant suivi ou suivant actuellement des cours en comptabilité et/ou crédit.

EXPERIENCE : 2 à 3 ans dans l'industrie, soit comptabilité soit crédit.

Nous offrons bon salaire, excellentes prestations sociales et possibilités d'avancement.

Faire parvenir votre résumé à

CASE 8525, LA PRESSE

POSSIBILITÉ DE CARRIÈRE en ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Importante société pétrolière recherche des jeunes gens hautement qualifiés qui désirent se tailler une carrière en analyse économique et gestion, statistiques et comptabilité et fonctions connexes.

LES POSTES offerts permettront aux candidats voulus d'accéder aux cadres intermédiaires et supérieurs.

LES CANDIDATS doivent être titulaires d'un diplôme universitaire ou à la fin de leurs études.

AUTRES QUALITÉS REQUISES

- Bilingue
- 22 à 28 ans
- Quelques années d'expérience dans les affaires

TRAITEMENT en fonction de l'instruction et de l'expérience.

Adressez votre curriculum vitae à

CASE 8527 LA PRESSE

Toute demande d'emploi est traitée confidentiellement

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

Pour renseignements demandez

Mlle Lise DANIELS à 874-7245
ou écrivez à LA PRESSE
7 rue St-Jacques, Montréal

CAHIER No 4 / PAGES 41-52 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286



téléphoto UPI

Un jeune étudiant canadien découvre l'"eau élastique"

Un étudiant canadien du California Institute of Technology, M. David James, âgé de 27 ans, vient de faire une étrange découverte : l'"eau élastique".

Il s'agit d'eau ordinaire à laquelle a été ajoutée une certaine quantité de poudre de polymère qui donne au liquide la consistance de la mélasse. Mais l'élément le plus étrange de la découverte réside dans le fait suivant : si vous commencez à verser de ce liquide de la manière classique, c'est-à-dire en abaissant le contenant, le produit continuera à couler même une fois que vous aurez redressé votre contenant.

La seule façon d'arrêter le flot est de le couper avec des ciseaux ! Le produit est composé de 99½ p. 100 d'eau pure et de ½ p. cent de polymère. Cette résine entre dans la fabrication de nombreux produits : peinture, plâtre, vêtements, fixatifs à cheveux, etc.

M. James, dont les parents demeurent à Bellevil-le, Ontario, a expliqué que le flot du liquide agit exactement comme un siphon mais sans utiliser le moindre conduit ou tuyau.

Diplômé de l'Université Queen, M. James poursuit ses études en Californie afin d'obtenir son doctorat. Ses recherches, en vue d'une thèse sur le problème causé par le transfert de la chaleur dans les solutions à base d'eau et de polymère, ont reçu l'appui du Bureau des recherches de la Marine américaine.

A l'issue des entretiens Kossyguine-de Gaulle

Paris et Moscou condamnent l'intervention des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam

La coopération franco-russe sera renforcée

PARIS (AFP, PA) — La France et l'URSS sont d'avis que la guerre du Vietnam constitue un danger pour les Etats voisins et est "le principal obstacle à la détente internationale" et les deux gouvernements se sont mis d'accord pour condamner en commun "l'intervention extérieure" dans ce conflit.

La déclaration commune publiée à l'issue de la visite en France du premier ministre soviétique, M. Alexis Kossygine, confirme que la guerre du Vietnam a occupé une bonne partie des conversations entre M. Kossyguine et le président Charles de Gaulle, qui ont porté sur les principaux problèmes politiques mondiaux et sur le développement des relations et de la coopération entre les deux pays.

La déclaration a été publiée six heures après le départ de M. Kossygine, qui a passé neuf jours en France. Le président de Gaulle ne s'est pas rendu à l'aéroport d'Orly pour saluer son invité; il lui avait fait ses adieux au Château de Rambouillet, où les deux hommes d'Etat ont eu leurs derniers entretiens hier.

Pour une conférence européenne

Il ressort toutefois de la déclaration commune que le principal résultat des conversations franco-soviétiques est la détermination de renforcer la coopération entre les deux pays, envisagée comme première étape du règlement des problèmes européens.

Les deux pays envisagent la convocation d'une "conférence sur la sécurité européenne et l'instauration d'une coopération s'étendant à tout le continent" comme point culminant des efforts français et soviétiques en vue de l'organisation de l'Europe.

"La détente est la première étape nécessaire de l'évolution qui apparait désirable dans les rapports entre pays européens, dit la déclaration. Il doit s'ensuivre un développement des relations dans tous les domaines et entre tous les pays européens, à l'image de la coopération qui s'organise et se développe entre la France et l'Union soviétique."

Une telle transformation pourrait conduire à une entente quant au règlement des problèmes européens.

Coopération accrue entre les deux pays

En ce qui concerne la coopération franco-soviétique, il a été convenu d'étudier et d'élaborer conjointement des plans de coopération à long terme dans le domaine du commerce, de l'économie, de la science et de la technique, sur une base permettant de les rendre plus complémentaires et les mettant à l'abri de crises économiques et d'éventuelles récessions.

Des traités portant sur 10, 15 ou même 20 ans sont envisagés.

Sur le plan pratique, il a été convenu de créer une Chambre de commerce mixte franco-soviétique en vue de favoriser le commerce entre les deux pays; de mettre en service la ligne de communication directe entre l'Elysée et le Kremlin, dans le plus proche avenir — elle "donnera la possibilité d'échanger des vues et d'envoyer des messages au plus haut niveau, toutes les fois que cela paraitra nécessaire"; d'encourager les échanges intellectuels et artistiques; d'accroitre sensiblement les liaisons aériennes et de poursuivre les consultations en vue de la conclusion d'un accord maritime.

Sur le plan international, les deux pays réaffirment leur attachement aux principes de la charte de l'ONU et leur détermination d'utiliser toutes les possibilités qu'offre cette organisation pour épargner aux générations présentes et futures "les calamités d'une guerre atomique".



téléphoto PA

Touriste en attendant son procès

Craddock M. Gilmour (à droite), accusé par les Soviétiques de violations des règlements sur le change, accompagne son père, un Américain de Salt Lake City, dans une visite de la Place Rouge à Moscou. Le fils Gilmour est actuellement en liberté provisoire sous cautionnement en attendant son procès, qui aura lieu à Leningrad le 19 décembre. Un Américain, Ray Buel Wortham, est détenu à Leningrad et il subira son procès en même temps que Gilmour.

Le Conseil national des Eglises demande de confier à l'ONU l'affaire du Vietnam

(d'après PA, UPI, AFP) — L'assemblée plénière du Conseil général des Eglises, le groupe le plus considérable d'Eglises protestantes et orthodoxes aux Etats-Unis, a prié le président Johnson, aujourd'hui, de confier le conflit vietnamien aux Nations unies.

"Il y va de l'intérêt des Etats-Unis et aussi de la paix, de faire appel au jugement collectif, à la responsabilité et à l'action d'un pareil organisme", déclarent les représentants des Eglises.

Dans une requête élaborée, approuvée par l'assemblée plénière du Conseil, les délégués font également pression pour qu'on envisage sérieusement l'arrêt des raids aériens au Nord-Vietnam.

Entre-temps, à Saigon, M. Dean Rusk a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a dit que "le Nord-Vietnam ne donne aucun signe de vouloir s'approcher de la table de conférence. S'il le faisait, alors nous pourrions envisager de mettre fin aux bombardements. Mais nous ne pouvons nous permettre d'arrêter la moitié de la guerre. Il faut que les Nord-Vietnamiens arrêtent la moitié qui leur incombe".

Les chances d'une trêve

A l'instar de Paul VI, U Thant s'efforce d'obtenir une trêve prolongée au Vietnam à l'occasion des fêtes. Profitant de l'appel lancé par le Saint-Père, le secrétaire général a dénoncé, une fois de plus, le caractère fatidique des escalades dans le conflit, escalades qui risquent d'acheminer la guerre au seuil de l'irrémédiable.

On indique aujourd'hui que le pape avait pressenti U Thant avant de lancer son appel. Hier, la Maison-Blanche du Texas annonçait que la demande du pape serait examinée avec "sympathie".

Le pape veut une trêve de 50 jours

CITE DU VATICAN (UPI) —Pour encourager des pourparlers de paix, le pape Paul VI songe, pour le Vietnam, à un armistice de 45 à 50 jours, et non seulement de dix jours tel qu'annoncé hier, précise aujourd'hui un porte-parole du Vatican.

Mgr Fausto Vallainc explique, en effet, que le Saint Père pense à une trêve qui durerait de la Noël au Nouvel An lunaire qui tombe, cette année, le 8 février, soit un armistice de 45 à 50 jours, et non simplement à une trêve de dix jours couvrant les deux fêtes de Noël et du Nouvel An occidental.

Tito était espionné par les micros de sa police secrète

BELGRADE. (AFP-UPI-PA) —Le gouvernement yougoslave a révélé aujourd'hui devant le parlement que la police secrète avait déjà caché des microphones dans le bureau même du président Tito.

Cette révélation est contenue dans un volumineux rapport relatif aux abus de la police secrète que contrôlait le vice-président évincé Alexandre Rankovitch. Ce rapport a été soumis au parlement par le gouvernement.

Cependant, sur la proposition du Conseil exécutif fédéral, l'Assemblée yougoslave a décidé de ne pas donner suite aux poursuites judiciaires intentées contre M. Rankovitch et son groupe.

Le Conseil fédéral a estimé qu'après la condamnation morale du délit, la société yougoslave pouvait se permettre de prendre cette mesure humanitaire et magnanime à cause des mérites passés de l'accusé.

M. Rankovitch et son groupe ont été expulsés du parti communiste plus tôt cette année. L'ancien vice-président a été accusé d'avoir formé un groupe dans le but de s'emparer du pouvoir.

Le rapport du gouvernement déclare qu'il a été établi que le groupe, dont M. Rankovitch était l'âme dirigeante, avait utilisé des méthodes qui violaient la constitution et les lois.

Le rapport ajoute que le groupe contrôlait les téléphones et avait installé un système d'écoute dans des bureaux et des appartements. La demeure du président Tito à Dedinje, en banlieue de Belgrade, ainsi que son bureau au palais gouvernemental, avaient été truffés d'appareils d'écoute.

Les téléphones du premier ministre Petar Stambolic, de M. Edward Kardelj, président du parlement, et ceux d'autres hauts fonctionnaires, étaient tous reliés à des tables d'écoute, dit le rapport.

Le texte insiste sur le fait que le groupe Rankovitch s'est servi de ces méthodes pour répandre des bruits sur l'efficacité du système démocratique et du gouvernement responsable.

Il a été également prouvé que la police secrète avait réussi à s'infiltrer au sein du ministère des Affaires étrangères dans le but de le contrôler et de se rallier un certain nombre de militaires.

Le rapport ajoute que la police avait aussi tenté de contrôler l'administration et le parti communiste.

M. Rankovitch et son principal lieutenant, M. Svetislav Stefanovic, qui dirigeait les services de sécurité depuis la fin de la dernière guerre mondiale, ont été expulsés du parti après avoir été dénoncés, fait sans précédent, par le président Tito.

Plusieurs dirigeants des services de sécurité ont aussi été obligés de démissionner, et de sources bien informées, on affirme que deux d'entre eux ont été arrêtés dernièrement.

Les services passés dont fait mention le rapport du gouvernement au sujet de M. Rankovitch sont une allusion au rôle important qu'il a joué dans la guerre entreprise durant l'occupation contre les Allemands et la mise au jour d'un vaste réseau d'espionnage soviétique peu après que les relations furent rompues, en 1948, entre Tito et Staline.

Le rapport a été présenté durant une réunion à huis clos des 19 membres du comité exécutif et afin de permettre une franche discussion sur le sujet, il n'y avait même pas un seul sténographe dans la salle.

Londres ne réduira pas les effectifs de ses forces en Allemagne

LONDRES. (PA, Reuter) — La Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest ont accepté une proposition américaine en vue de retarder une réduction projetée des effectifs britanniques stationnés en territoire allemand, apprend-on aujourd'hui de source britannique.

La proposition américaine entrainerait des dépenses militaires additionnelles de la part des Etats-Unis en Grande-Bretagne et l'achat par l'Allemagne d'obligations gouvernementales britanniques remboursables à long terme.

Le but immédiat visé par la proposition américaine est de mettre à la disposition du Trésor britannique les devises nécessaires pour faire face aux dépenses en Allemagne de l'armée du Rhin, dont les effectifs s'élèvent à 51,000 hommes.

Selon une source britannique, les termes de l'entente tripartite sur cette question seront dévoilés lundi aux Communes de Londres.

Rappelons que M. Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, avait fait savoir aux autorités de Bonn que les effectifs de l'armée du Rhin seraient réduits au cours de l'an prochain, à moins que l'Allemagne de l'Ouest ne prenne à sa charge l'élément "sortie de devises" que le maintien de ces troupes occasionne au Trésor britannique. La Grande-Bretagne, a précisé M. Wilson, doit prévoir un déficit de $265,000,000 annuellement au chapitre de sa balance des comptes pour l'entretien de ces troupes.

Le gouvernement de Bonn a répondu qu'il n'était en mesure de couvrir ce déficit qu'à concurrence d'un tiers du montant, prétextant ses propres difficultés financières et économiques.

De son côté, le président Lyndon Johnson estime qu'une réduction des effectifs de l'armée du Rhin, intervenant après la retraite de la France de l'OTAN, pourrait affaiblir considérablement le dispositif militaire allié en Europe.

Une autre conséquence que craignait le président Johnson est la suivante : une telle réduction aurait entrainé des législateurs américains à demander une réduction parallèle des effectifs des Etats-Unis en Europe, vu que les Etats-Unis aussi sont aux prises avec des problèmes dans le domaine de leur balance des paiements.

On souligne à Londres que les arrangements proposés par le président Johnson sont de nature temporaire visant à gagner du temps avant qu'une solution définitive n'intervienne.



téléphoto PA

Les bretelles de la liberté...

C'est un "sans-culotte" heureux qui, aujourd'hui, est arrivé dans le secteur américain de Berlin en compagnie des quatre membres de sa famille après avoir réussi à passer le "mur".

Le chef de cette famille est-allemande, un boucher de 37 ans, a toutefois perdu son pantalon dans l'aventure. L'incident a débuté quand ses bretelles sont restées accrochées dans une clôture de barbelés qu'il a dû franchir avant de retrouver la liberté. Il a perdu son pantalon un peu plus loin, mais pour lui, la liberté vaut plus que ça . . .

Malgré son ignorance totale de la topographie des lieux, l'homme a réussi à se glisser hors de Berlin-Est en compagnie de sa femme, âgée également de 37 ans, de son fils de 18 ans, et de ses deux filles âgées respectivement de 10 et 7 ans.

Les autorités de Berlin-Ouest ont déclaré qu'il s'agissait de la fuite la plus chanceuse de l'année.

A l'endroit où cette famille a réussi à passer, le mur est remplacé sur une courte distance par trois clôtures de barbelés. En franchissant ces obstacles, les fuyards ont toutefois déclenché des signaux d'alarme, ce qui a provoqué une fusillade de la part des gardiens est-allemands de faction près de là. Comme il faisait sombre, les gardes ont tiré leurs rafales au hasard et ce hasard a voulu que personne ne soit atteint.

Conduits à l'hôpital, les cinq fuyards ont simplement été traités pour des écorchures qu'ils se sont infligées sur les barbelés.



VILLE DE MONTREAL
SERVICE DES ACHATS
ET MAGASINS
SOUMISSIONS

PIQUETS EN "T" (type clôture à neige) et PLAQUETTES D'ACIER

On recevra, à l'Hôtel de Ville, des soumissions cachetées adressées au Comité exécutif et transmises par courrier recommandé, pour la fourniture de :

piquets en "T" (type clôture à neige)
et plaquettes d'acier

pourvu que ces soumissions soient mises à la poste au plus tard le 26 décembre 1966 pour être ouvertes le 28 décembre 1966 à midi, au Bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville.

Un dépôt présenté sous forme de chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Montréal équivalant à dix (10 p.c.) pour-cent du montant total devra accompagner chaque soumission.

Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 12 décembre 1966 par Monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal 11.

Hôtel de Ville, Montréal, le 9 décembre 1966.

Le Greffier de la Ville,
ROBERT BOUCHARD, c.r.

Vient de paraître ! ! !

ANNUAIRE du CANADA 1966

Préparé par le Bureau fédéral de la Statistique

L'édition 1966 de cet annuaire présente une grande variété de relevés statistiques et commentaires analytiques dans presque tous les domaines factuels du développement du Canada.

- NOUVEAUX ARTICLES
- STATISTIQUES DE RECENSEMENT
- DERNIERS CHIFFRES OFFICIELS
- CARTES, CHARTES, TABLEAUX
- PLUS DE 1,100 PAGES

L'Annuaire du Canada est un volume de référence indispensable au professeur, étudiant, exécutif, et l'homme public.

Prix : Relié toile $5.00; Cartonnés : $3.00

En vente à la librairie de l'Imprimeur de la Reine, édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, chez votre libraire, et chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

La production et le commerce des produits forestiers en Amérique du Nord a atteint en 1965 un record jamais égalé

ROME. (AFP) — La production et le commerce des produits forestiers a augmenté à un rythme spectaculaire en Amérique du Nord en 1965, comme le montrent les statistiques publiées aujourd'hui par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Dans le cadre de la vaste économie américaine en expansion, la production de la plupart des produits du bois et de la pâte de bois a atteint un record jusqu'ici jamais égalé. Les progrès les plus spectaculaires ont été enregistrés en ce qui concerne les contreplaqués, dont la production a dépassé 14.2 millions de mètres cubes, ainsi que les panneaux de particules, dont la production a dépassé un million de tonnes métriques. Le niveau de production élevé ainsi atteint a permis aux exportations de poursuivre leur expansion et d'atteindre des niveaux records, sauf dans le cas de certains produits pour lesquels la pression de la demande interne était encore plus élevée.

Pour la plupart des produits, les importations ont également été plus élevées qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant, sauf en ce qui concerne les grumes de feuillus et les sciages résineux, qui se sont maintenus au même niveau. Les importations nord-américaines de contreplaqués en provenance de l'Asie ont augmenté d'environ 8.5 p. cent, dépassant 870,000 mètres cubes dont environ 340,000 en provenance du Japon, 130,000 en provenance des Philippines et 400,000 en provenance de plusieurs autres pays, mais principalement de la Corée du Sud et de Formose.

Les importations de feuilles de placage et de contreplaqués ont atteint une valeur globale de 184 millions de dollars, alors que le montant des exportations des mêmes produits s'élevait à 79 millions de dollars.

La production totale de pâte de bois a atteint en 1965 environ 43 millions de tonnes métriques, dont presque 75 p. cent pour la pâte chimique (ou semi-chimique).

Hausse de la production

La production de produits de pâte de bois a augmenté de façon considérable et l'accroissement le plus important a été enregistré pour la production de papiers autres que le papier journal, qui a dépassé 17.8 millions de tonnes métriques et la production de cartons, qui a dépassé 20 millions de tonnes métriques.

L'accroissement continu de la production de papier et de carton s'est traduite par la poursuite des efforts pour développer les exportations, et les expéditions à destination des pays du marché commun et d'un certain nombre de pays de l'Amérique latine ainsi que du Canada ont augmenté régulièrement. Dans le commerce du papier et du carton, on a noté une augmentation considérable des exportations de papier journal (Canada) ainsi que des autres papiers et cartons (Etats-Unis).

La production de sciages a augmenté de 2.2 p.c., atteignant 109 millions de mètres cubes, l'accroissement portant à la fois sur les résineux et sur les essences de feuillus. En ce qui concerne les sciages résineux, les exportations canadiennes à destination des Etats-Unis ont eu légèrement tendance à plafonner et celles à destination de l'Europe n'ont augmenté que de façon marginale en fait. Des accroissements sensibles des exportations de sciages à destination de l'Afrique et de la région du Pacifique ont également été signalées.

Les quantités de bois d'oeuvre et d'industrie enlevées ont atteint un record jamais égalé avec 378 millions de mètres cubes, la plus forte augmentation étant enregistrée dans la catégorie des grumes de sciage et des grumes de tranchage et de déroulage. Les exportations de grumes de résineux des Etats-Unis à destination du Japon ont dépassé 3.6 millions de mètres cubes, soit près de 72 p. cent du total des exportations dans cette catégorie.



téléphoto PA

L'instruction a parfois des exigences terre à terre

L'ouverture d'une nouvelle école à Bettendorf, en Iowa, a manqué quelque peu de "dignité" : les parents ont dû se débattre dans une véritable mer de boue en allant reconduire leurs enfants au nouvel établissement. Seule la construction des classes mêmes est terminée, l'entrepreneur n'ayant pas eu le temps de paver les voies d'accès à temps pour l'ouverture des cours.

Deux savants américains découvrent un système "étoile-planète" en formation

HOUSTON, Tex. (PA) — Deux savants des Université Rice et de l'Université de l'Arizona annoncent la découverte d'un système "étoile-planète" en formation dans les profondeurs de l'espace. Si cette découverte se confirme, elle fournirait le "chainon manquant" dans la théorie sur la genèse des étoiles.

Le professeur Alexandre Bessler, président du département des recherches spatiales de l'Université Rice, a déclaré que la découverte du professeur Frank Low, de l'Université Rice, (et aussi de l'Université d'Arizona), et Bruce Smith, diplômé de l'Université Rice, était peut-être le progrès le plus marquant réalisé par l'astronomie depuis plusieurs années.

Ils se sont en particulier préoccupés d'une famille d'étoiles au nombre d'environ une trentaine, spécialement riches en radiations infra-rouges, et qui étaient considérées comme des moutons noirs dans "l'arbre généalogique stellaire" (le diagramme Hertzprung-Russell).

En étudiant en particulier l'étoile nommée R Monoceritis ils se sont aperçus que c'était une toute jeune étoile dont la lumière était absorbée et retransmise par le nuage de poussière qui l'enveloppe.

Sa brillance est telle que si elle se trouvait à la même distance de nous que le soleil, au lieu d'être à 2,000 années-lumière, elle brillerait 1,000 fois plus que lui.

R. Monoceritis correspondrait exactement, disent les spécialistes, au début de l'échelle des phénomènes stellaires, aux "étoiles nouveau-nées".

Low et Smith en concluent à la véracité des hypothèses récentes discutées depuis des années, sur l'origine des étoiles, à savoir :

1) que la plupart des étoiles sont nées de tourbillons de poussière stellaire au centre desquels s'accumule un noyau de matière "froide", où températures et pressions décroissent lentement jusqu'à ce que des réactions de fusion, analogues à celles qui ont lieu dans les bombes à hydrogène, amènent l'étoile à briller.

2) que notre étoile — le soleil — avec ses planètes satellites froides n'est pas un phénomène exceptionnel, isolé; la nouvelle découverte accroit en effet la probabilité que de nombreuses autres étoiles, et peut-être même la majorité, aient elles aussi un système de planètes.

Luther King ira en Terre sainte

JERUSALEM (AFP) — Cinq mille noirs américains viendront en Terre sainte, sous la conduite du Dr Martin Luther King, prix Nobel de la paix, en novembre 1967.

Miss Emily Forston, directrice de l'organisation du tourisme "Concreta Tours Inclination New York", vient de terminer une visite de quatre jours en Jordanie pour prendre les dispositions concernant le grand pélerinage des noirs américains.

6e victime de l'étrangleur de Cincinnati

CINCINNATI. (UPI) — Une femme d'une cinquantaine d'années a été trouvée morte aujourd'hui dans son appartement et la police croit qu'elle a été la sixième victime de l'étrangleur de Cincinnati. Il semble en effet que la victime ait été étranglée à l'aide d'un bas, comme dans le cas des autres femmes assassinées depuis un an dans cette ville de l'Ohio.

La police croit avoir un suspect qui serait l'auteur de tous ces crimes.

Une autre femme habitant un immeuble voisin des appartements Brittany, où a eu lieu le dernier crime, a raconté à la police qu'elle avait été suivie par un homme voyageant dans une automobile brun et crème. Une voiture semblable avait été aperçue près de la demeure de Mme Alice Hochhausler peu après qu'elle eut été trouvée étranglée, le 10 octobre.

Un voisin avait alors vu l'homme et sa voiture et avait fourni le numéro de plaque à la police.

Sandra Chapps, 22 ans, affirme que l'homme s'est approché d'elle à plusieurs reprises et l'a suivie jusqu'à l'immeuble où elle habite. Mais il est reparti aussitôt, ayant sans doute compris qu'il avait été vu.

La série de meurtres par étranglement et de viols a commencé à Cincinnati le 2 décembre 1965 avec la mort de Mme Emogene Harrington, 56 ans, femme d'un éminent savant de l'Université de Cincinnati. Les autres victimes ont été Mme Lois Dant, 58 ans, tuée le 4 avril 1966 ; Mme Jeanette M. Messer, 56 ans, tuée le 10 juin ; Mme Hochhausler, 50 ans, femme de médecin et mère de neuf enfants, tuée le 10 octobre, et Rose Winstel, une célibataire de 81 ans, presque aveugle, tuée le 20 octobre.

Athènes ordonne deux enquêtes sur le naufrage de l'Heraklion

ATHENES. (AFP, PA, UPI) — Après avoir voté une motion de condoléances aux victimes de la catastrophe de l' "Heraklion" dont le naufrage a fait 230 morts ou disparus, le Parlement hellénique a demandé que les deux enquêtes, judiciaire et technique, ordonnées par le gouvernement soient menées dans les plus brefs délais et que des sanctions très sévères frappent les responsables éventuels.

On compte 46 survivants sur les 276 passagers et membres de l'équipage qui se trouvaient à bord du navire. D'ailleurs, les recherches qui se sont poursuivies toute la nuit en mer Egée dans l'espoir de retrouver d'autres survivants du naufrage se sont révélées vaines. Vingt des 46 survivants ont été ramenés au Pirée à bord du cargo finlandais "Luna Lass" et les autres par différents navires.

"L'Heraklion était un des meilleurs bâtiments de notre marine marchande", a déclaré M. Isidoros Mvridiglou, ministre grec de la marine marchande.

Evoquant devant les parlementaires les circonstances du naufrage, le ministre a dit que le premier message de détresse du ferry-boat signalait que l'une des portes d'accès au garage des véhicules avait été arrachée. "On pense qu'un camion mal arrimé a été projeté contre cette porte au plus fort de la tempête", a indiqué le ministre.

Le gouvernement annoncera prochainement les mesures d'aide aux familles des victimes.

"Les marins finlandais ont été héroïques. Ils se sont jetés à l'eau pour nous sauver" a par ailleurs déclaré un des rescapés du naufrage de l'"Heraklion", le mousse Georges Stambouris, arrivé hier au Pirée.

Le mousse, ramené à terre avec une vingtaine d'autres rescapés à bord du cargo finlandais "Luna Lass", a indiqué qu'il s'était débattu pendant trois heures contre les vagues avant d'être secouru.

"Le bruit du vent et des vagues était terrifiant, ont raconté deux autres rescapés hospitalisés. Le bateau penchait dangereusement et tous les passagers se sont précipités du côté opposé. C'est alors que tout a basculé et que nous nous sommes retrouvés dans l'eau. Nous sommes restés toute la nuit, jusqu'à 9 h. et demie ce matin, accrochés à nos bouées. Il pleuvait et des vagues énormes nous recouvraient par moments".

Plus de 3,000 personnes — parents et amis des possagers — ont envahi hier les quais du Pirée, ou se mêlent cris, pleurs et mugissements des ambulances. 44 autres rescapés sont attendus au Pirée.

Tous les passagers étaient des Grecs originaires pour la plupart de la Crête et qui se rendaient à Athènes. A pleine capacité, l'Heraklion, aménagé pour le tourisme, pouvait transporter 1,000 passagers et 300 voitures.

Parmi les passagers on comptait hier deux officiers, 19 sous-officiers et 45 marins de la marine de guerre. On ignore leur sort, de même que celui du capitaine Vernicos, qui remplaçait, pour ce voyage, le capitaine Mitakis, en congé.

Deuil national

A la Canée, d'où le navire était parti, des centaines de personnes sont également massées devant l'édifice de la compagnie de navigation. Spontanément, les habitants ont mis dans toute la ville des drapeaux en berne et tous les magasins ont fermé leurs portes.

Le roi Constantin a survolé hier après-midi en hélicoptère les lieux du nauvrage, apportant aux victimes l'hommage de la famille royale. Toutes les réceptions officielles et les réjouissances ont été annulées. Des services funèbres seront célébrés. La Grèce, si souvent éprouvée par les catastrophes naturelles et les guerres, est une fois de plus en deuil.

Accord Washington-Moscou sur l'interdiction d'utiliser l'espace à des fins de guerre

NATIONS-UNIES, New York. (PA, UPI) — Certains diplomates aux Nations unies estiment aujourd'hui que la nouvelle entente soviéto-américaine sur l'interdiction de placer ou d'utiliser des armes nucléaires dans l'espace peut paver la voie à la conclusion d'un accord sur la non prolifération des armes nucléaires.

Les milieux de l'ONU ont accueilli favorablement l'annonce de cette entente par le président Lyndon Johnson. Ils estiment qu'il s'agit du premier développement positif dans la lutte engagée depuis 10 ans en vue d'établir un code juridique international régissant l'exploration spatiale.

"C'est le plus important développement dans le domaine des armements depuis le traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires", a déclaré hier le président Johnson. Rappelons que le traité de Moscou a été ratifié par la plupart des pays du monde, à l'exception de la Chine et de la France.

Le chef de la Maison Blanche a en outre affirmé qu'il présentera l'entente à l'approbation du Sénat américain au début de l'an prochain.

Aux termes de cette entente, dont M. Johnson a dit que c'était un "important pas vers la paix", toute installation construite sur un corps céleste par une nation quelle qu'elle soit serait accessible à des cosmonautes venant de n'importe quel pays. L'entente empêcherait des préparatifs en vue de la guerre sur la lune et les autres corps célestes, a précisé le chef de l'Etat américain.

Le projet de traité sur l'espace a été rédigé par la sous-commission de l'ONU sur l'espace. Il devra être approuvé par l'Assemblée générale. On s'attend que cette approbation intervienne à bref délai. Le traité entrera en vigueur dès sa ratification par cinq pays, y compris les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne, trois des cinq membres du "club nucléaire".

Dans sa déclaration d'hier, le président Johnson a exprimé le désir que les Etats-Unis soient le premier pays à ratifier le traité. Rappelons que c'est le Sénat américain qui est l'organe compétent pour ratifier les traités aux termes de la constitution des Etats-Unis.

CANADA, province de Québec, district de Québec

Dans la Cour Supérieure

No 147-632 HERMENEGILDE BERGERON, rentier, 616, rue Dollard, Québec, demandeur, vs FERNAND CORMIER, employé, 1353 Laurier est, APT. 5, Montréal, P.Q., défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre. Savoir

Dans le journal "LA PRESSE"

Dans le journal "LA GAZETTE"

Le défendeur est informé qu'une copie du bref et de la déclaration a été laissé au greffe de la Cour Supérieure de Québec, à son intention.
(Signé) Raymond Hains,
P.A.C.S.D.Q.

Bureau du Protonotaire,
Québec, le 25 novembre 1966
Copie conforme
M. Turgeon
Procs. du dem.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE ET DISTRICT
DE TERREBONNE
MUNICIPALITE DE SAINTE-LUCIE.

Soumissions demandées

Soumissions pour l'installation de conduite d'aqueduc de 6" dans le secteur du Lac Swell, Ste-Lucie de Doncaster, Cté Terrebonne, Qué., règlement 115.

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription suivante : "Aqueduc - Lac Swell" et adressées au Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, M. Henri Auger, Ste-Lucie de Doncaster, Cté Terrebonne, Qué., seront reçues jusqu'à 8 hres. p.m. le 19 décembre 1966, pour l'exécution des travaux ci-haut mentionnés.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules des Ingénieurs-Conseils, Gilles Dufresne et Associés.

On obtiendra les plans, devis, spécifications et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission, moyennant $50.00 en s'adressant au Bureau des Ingénieurs-Conseils Gilles Dufresne et Associés, 1282 Fleury Est, Montréal, Qué.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Corporation de Sainte-Lucie pour un montant représentant au moins 10 p. cent du coût total de la soumission.

La Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Ste-Lucie de Doncaster, ce 5 décembre 1966.

HENRI AUGER,
sec.-trés.

Cité de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par le présent donné, que le rôle de perception de la taxe foncière générale et de toutes les taxes spéciales imposées par le Conseil de la Cité de LaSalle pour l'année 1967, y inclus toutes les taxes spéciales prélevées sous l'autorité des règlements sur certains immeubles imposables, conformément à la loi, est maintenant complété et déposé au bureau du soussigné, 13 avenue Strathyre, dans la Cité de LaSalle.

Tous les propriétaires susdits tenus au paiement des sommes y mentionnées pour taxes municipales générales et spéciales sont par les présents avisés et requis d'en payer le montant au soussigné, à son bureau de la Cité de LaSalle, dans les vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Donné sous mon seing dans la Cité de LaSalle, ce cinquième jour de décembre 1966.

Jean-Guy Rousseau,
trésorier de la
Cité de LaSalle

CONTRACTEURS

DEMANDES pour HABITS D'ENFANTS, jupes, blouses, pantalons, costumes, grandeurs 4 à 14 ans. S'adresser à 9292 rue MEILLEUR, ch. 101, Montréal.

DANESCO OF CANADA LTD.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 1er décembre, 1966 par lequel Danesco of Canada Ltd, cède toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre, 1966, sous le No 1953759.

GABRIEL TEXTILES LTD.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 1er décembre, 1966 par lequel Gabriel Textiles Ltd. cède toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre, 1966, sous le No 1953738.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 5 août, 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de "Les Distributeurs de Pommes du Québec Inc. ou Quebec Apples Distributors Inc." furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce et fut enrégistré le 6 décembre 1966 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Laprairie sous le numéro 78905, Laprairie, Qué. Le 6 décembre 1966.

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE,
par J. B. Deslauriers, gérant.

SOUMISSIONS ORMSTOWN, P.Q.

ECOLE SUPERIEURE REGIONALE DE CHATEAUGUAY VALLEY

Des soumissions cachetées, adressées à :

La Commission des écoles protestantes régionales de Châteauguay Valley

seront reçues au bureau de l'architecte,
Goodfellow, Hughes & Bucholc,
2195 rue Crescent,
Montréal 25, P.Q.
à ou avant 5 p.m., mercredi, 28 décembre 1966, pour la construction d'une école supérieure polyvalente de 1,400 élèves sur un terrain situé à un mille à l'ouest d'Ormstown, sur la route No 3.

Les plans et devis seront disponibles à compter du 7 décembre jusqu'au 14 décembre 1966, au bureau de l'architecte, sur paiement de la somme de $75.00 (soixante-quinze dollars) pour l'ensemble, qui sera remboursée seulement aux entrepreneurs généraux, contre leur renvoi, en même temps qu'une soumission bona fide.

Un bon de garantie de trente jours, au montant de 10% (dix pour cent) du contrat doit accompagner la soumission et une garantie d'exécution de 100% (cent pour cent) sera exigée.

La commission n'acceptera pas nécessairement la plus basse ni toute autre soumission. La formule de soumission doit être remplie en entier.

M. Peter L. Ross, C.A.,
secrétaire-trésorier,
75 boul. St-Jean-Baptiste,
Châteauguay, P.Q.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de l'Education

Contrat pour travaux de transformation à l'Institut de Technologie de TROIS-RIVIERES.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Les plans et devis préparés par Dagenais, Dupras, Moreau, architectes, 5585 Monkland, Montréal, P.Q. peuvent être obtenus en versant une somme de cinquante dollars ($50.00), sous forme de mandat-poste ou chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, le ou après le 9 décembre 1966 au bureau de l'Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 1447, La Vérendrye, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : à 4 heures p.m.,

le 22 décembre 1966

au Ministère de l'Education,
Direction Générale de l'Equipement,
585, boul. Charest, Est,
Québec.

Garanties : chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $5,000.00 ou d'un cautionnement de soumission équivalent à ce montant.

Pour le sous-contrat suivant :
Electricité

Clôture des soumissions : à 2 heures p.m.

le 19 décembre 1966

au bureau des Soumissions déposées de Trois-Rivières.

Garanties : un cautionnement de soumission ou un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances équivalant à 10 p. cent de leur soumission.

Gilles Bergeron,
Sous-ministre adjoint

Vente à l'enchère

Ministère de la Voirie

Propriété J. Edward Cutler — Bâtisse située sur le lot numéro P-46-15, au numéro 155, chemin St-Jean, dans la cité de Pointe-Claire, comté de Robert-Baldwin.

L'acheteur devra peyer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

L'acheteur devra s'engager à déplacer ou démolir cette bâtisse avant le 4 janvier 1967.

L'enchère publique aura lieu mercredi le 14 décembre 1966, à 10 heures du matin (h.n.e.) sur les lieux mêmes.

Pour informations s'adresser :
Bureau de la Voirie,
10788, rue St-Denis,
Montréal 11
Fernand J. Lafontaine,
Ministre de la Voirie

Service général des achats

Projet No 1702
1 camion 32,000 lb. P.B.V.
Ministère des Terres et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1703
1 souffleuse à neige automotrice,
Commission des Accidents du Travail de Québec,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1704
2 wagonnettes à panneaux vitrés 4 x 4,
Ministère du Tourisme,
Chasse et Pêche,
Hull et Rimouski.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1705
Cartes de mécanographie,
Commission des Accidents du Travail de Québec,
Québec.
Clôture des scumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1706
1776 paires de gants,
Ministère de la Justice,
Montréal.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1707
Confection de casquettes, képis,
Ministère des Terres et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1708
Contrat d'impression pour : 600,000 formules I.P. 771,
Ministère de l'Education,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1709
Contrat d'impression pour : 2,550,000 enveloppes — formules IE-3 et IE-4
Ministère du Revenu,
Québec et Montréal.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1710
70,000 lb de papier à impression.
Ministère du Secrétariat de la Province, Québec.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 11.00 a.m., temps réglementaire.

Projet No 1711
1,000,000 enveloppes — Formule 1500,
Ministère de la Famille et Bien-être social,
Québec.
Clôture des soumissions : 22 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1712
Contrat d'impression pour : 63,500 livrets de permis de chasse sur papier et toile vinyle.
Ministère du Tourisme,
Chasse et Pêche,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1713
Manuels Scolaires,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 29 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1714
Confection : pantalons, coupe-vent et uniformes,
Ministères des Terres et Forêts,
Québec.
Clôture des soumissions : 27 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1715
Films Rayon X,
Ministère de la Santé,
Québec.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1716
Equipement de laboratoire de béton, ciment et asphalte,
Ministère de l'Education,
Chicoutimi.
Clôture des soumissions : 21 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Projet No 1717
1 spectrophotomètre,
Ministère de l'Education,
Montréal.
Clôture des soumissions : 20 décembre 1966, 4.00 p.m., temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au :
Service Général des Achats,
Bureau des Appels d'Offres,
585, boulevard Charest, est,
Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.

La loi des prêts et bourses aux étudiants est adoptée en 2e lecture

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Ce n'est pas sans de vives réticences que l'Opposition libérale à l'Assemblée législative a laissé franchir, hier soir, à la loi des prêts et bourses aux étudiants, l'étape de la deuxième lecture.

Bien que d'accord sur les principes du bill et se disant décidés à ne pas priver les étudiants de l'aide dont ils ont besoin, les libéraux, par la voix de l'ancien ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, ont accusé le gouvernement de mettre le couteau sur la gorge de l'Opposition et de traiter les députés comme de simples valets de l'Exécutif.

M. Gérin-Lajoie a signalé en particulier que le projet de loi des prêts et bourses aurait dû être prêt depuis longtemps et que le gouvernement tentait à l'heure actuelle, en invoquant l'urgence de la situation, de forcer les députés à accepter un bill rempli d'imprécisions.

L'ancien ministre a reproché au gouvernement de ne pas avoir convoqué une session spéciale sur la loi des prêts et bourses, promise aux étudiants pour le 15 décembre.

M. Gérin-Lajoie a fait remarquer que le projet était en gestation depuis longtemps et que le ministre de l'Education était en consultation avec les étudiants depuis six mois. Ce n'est que mardi après-midi, a-t-il dit, que les députés ont reçu le projet de loi et, selon lui, il s'agit d'une atteinte aux droits de l'Opposition d'avoir tout le temps requis pour discuter les législations.

"On considère les membres de cette Chambre comme de simples "rubber stamp", a dit l'ancien ministre, et ce n'est pas de cette façon que l'on revalorisera le rôle du député."

Les modalités

Le député de Vaudreuil-Soulanges a déclaré que le bill des prêts et bourses présenté aux membres de l'Assemblée législative ne contenait que des dispositions générales.

Il a reproché en particulier au gouvernement de ne pas avoir annexé au bill la réglementation que l'on utilisera dans l'application de la nouvelle loi.

Selon lui, le bill des prêts et bourses, tel que soumis aux députés :

— demande à l'Opposition de "signer un chèque en blanc au gouvernement;

— constitue un retour à l'administration par décrets;

— ne mentionne pas que les étudiants devront payer un intérêt sur les sommes empruntées six mois après la fin de leurs études, alors que la loi actuelle accorde un délai de deux ans;

— laisse à la discrétion du ministre et du lieutenant-gouverneur la tâche de fixer ce taux d'intérêt;

— ne mentionne pas qu'en réalité, ce taux d'intérêt sera celui que les banques imposent normalement;

— empêchera l'administration provinciale d'accorder les "prêts et bourses" aux étudiants de cours du soir, alors qu'ils y ont droit en vertu de la loi actuelle;

Le député de Vaudreuil-Soulanges a également reproché à M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education, de ne pas avoir déposé à la Chambre un rapport de comité chargé de recueillir les vues des étudiants, des unions ouvrières et des corps intermédiaires sur le sujet de la gratuité.

Soulignant que, de toute façon, le problème aurait dû être soumis au comité parlementaire sur l'éducation, M. Gérin-Lajoie, a demandé que le bill ne franchisse pas l'étape de la deuxième lecture sans que le gouvernement n'y annexe les principaux règlements d'application.

M. Gérin-Lajoie a soutenu que, puisque le ministre Bertrand entendait envoyer dès la semaine prochaine les chèques et certificats d'admissibilité aux étudiants, il ne faisait pas de doute que ces règlements étaient prêts.

M. Bertrand a alors expliqué que ces règlements n'avaient pu être annexés au bill puisque les discussions étaient encore en cours avec certaines institutions financières. Le ministre s'est dit cependant prêt à éclairer le plus complètement possible les députés lors de l'étude en comité plénier, aujourd'hui

Premier vote

La question des règlements n'en fit pas moins l'objet du premier vote de la session à l'Assemblée législative. L'Opposition fut défaite par 56 voix contre 42, non sans que MM. Jean Lesage et Pierre Laporte aient signalé que presque la moitié de la loi était renfermée dans les règlements que le bill laisse pour le moment à la discrétion du lieutenant-gouverneur, M. Lesage a dit que l'on consacrait ainsi le dangereux principe de la discrétion ministérielle.

M. Jean-Jacques Bertrand a cependant déclaré que les règlements en question seraient bientôt discutés au sein du comité parlementaire de l'éducation. Il a également reproché à l'ancien ministre de l'Education "son manque total d'objectivité", du fait que la loi des prêts et bourses avait été élaborée sous son règne et selon les principes du rapport Parent.

Par ailleurs, le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, au cours d'une brève intervention, a signalé que le nouveau système de prêts ou bourses impliquait que les étudiants devraient s'endetter auprès des institutions financières avant de pouvoir bénéficier de l'aide gratuite du gouvernement.

Selon M. Lesage, la loi demeure imprécise sur les institutions financières qui assureront des prêts aux étudiants. "Ce pourrait même être des compagnies de finance", a-t-il dit.

Comme M. Lesage laissait entendre que le gouvernement serait tenté d'économiser en laissant à un niveau élevé le plafond des prêts, M. Bertrand a fait remarquer que le présent système n'avait été accepté par l'UGEQ que pour un an.

"Le bill no 2 n'est certainement pas l'idéal, a dit M. Bertrand. Il est certain que pour réaliser l'accessibilité la plus complète à l'éducation supérieure et pour en arriver à la réduction progressive des frais de scolarité, il faudra modifier constamment les normes du système proposé."

M. Bertrand a également souligné que la nouvelle loi constituait une orientation nouvelle de l'aide aux étudiants. Selon lui, il est impossible de continuer à hausser le budget de l'éducation en espérant satisfaire tous les besoins des étudiants. Le gouvernement croit utile de réaménager l'aide aux étudiants sur la base d'une participation Etat-étudiant.

"L'accessibilité à l'enseignement, a dit le ministre, impliquera donc une participation plus considérable de l'étudiant à un investissement qui lui est profitable à lui aussi."

Le nouveau système prêts et bourses prévoit une évaluation des besoins de trois groupes d'étudiants, ceux du niveau préuniversitaire et professionnel et ceux des niveaux universitaires de premier et de deuxième cycle.

L'étudiant, pour bénéficier d'une bourse gratuite de l'Etat, devra auparavant recourir à l'aide des institutions financières choisies par le gouvernement. L'Etat assurera le paiement des intérêts tant que l'étudiant poursuivra ses études.

Le ministre a déclaré que le nouveau système serait appliqué selon des normes semblables à celles qui sont déjà en vigueur.

On sait que les étudiants, par la voix de l'UGEQ, ont donné un accord bien mitigé au nouveau système : M. Bertrand a déclaré cependant que son ministère étudiait sérieusement le rapport préliminaire du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation supérieure, recommandant une réduction progressive des frais de scolarité.

Précaution

—"Alors, monsieur Durand, comment allez-vous ?"

"Bien, merci, je viens de trouver un emploi qui me permettra de mettre otus les mois plusieurs centaines de dollars de côté."

"Je comprends. Pour vos vieux jours, n'est-ce pas ?"

"Oh que non, ce sera pour mon avocat !"

Les enseignants en Mauricie croient la grève inévitable

SHAWINIGAN. — Une grève chez les cinq cents enseignants au cours primaire dans huit localités de la Mauricie serait devenue inévitable. En effet, la séance de conciliation convoquée par le ministère du Travail dans l'intention d'amener les deux parties en cause à s'entendre n'a pas donné les résultats escomptés.

Les principales clauses en litige portent sur l'échelle des traitements, la classification des brevets, de même que sur le nombre des heures d'enseignement. Pour leur part, les conseillers scolaires entendent se prévaloir d'un droit de regard, en ce qui a trait au choix du personnel enseignant, aux mutations et aux promotions. Sous ces rapports, aucun progrès ne s'est réalisé.

Le président du syndicat des enseignants, M. Robert Davidson, au cours d'une conversation téléphonique, a déclaré que le comité constitué depuis une quinzaine pour fixer le jour de l'arrêt de travail a opté pour deux dates, qu'il maintient secrètes pour l'instant. Cette grève priverait dix mille élèves de leurs cours réguliers à La Croche, La Tuque, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Thècle, Sainte-Tite, Shawinigan et Shawinigan-sud.

15 ans de prison à l'un des auteurs du vol postal en G.-B.

NOTTINGHAM, Grande-Bretagne. (AFP) — Le pirate du rail Ronald Edwards dit "le casseur" arrêté il y a trois mois pour sa participation en 1963 à l'attaque du train postal Glasgow-Londres, a été condamné aujourd'hui à 15 ans de prison par les assises de Nottingham (Nottinghamshire).

Edwards, 37 ans, fleuriste, avait plaidé non coupable. Il avait été arrêté à Londres plus de trois ans après le hold-up, qui avait rapporté plus de deux millions et demi de livres à ses auteurs.

Au moment de son arrestation, Edwards avait déclaré qu'il s'était rendu à la police sur l'insistance de sa femme et parce qu'il n'avait plus d'argent.

NOEL EN DEUIL

Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.

Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.
Prix : 0.05 chacune, enveloppe comprise.

Pour impression de votre nom au bas des cartes :
$1 — Si payé par chèque, ajoutez 0.25

IMPRESSIONS BEL OEIL
254, Louis-Hébert, Beloeil, Qué. Tél. 467-6509

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALLARD (François) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé François Allard, époux de feu Maria Pilon. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415 est, rue Fleury,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARSENEAU (Edgar) — A l'Institut Neurologique de Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Edgar Arseneau, époux de Lucienne Maréchal et père de Robert et Claude. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire
Tees & Co.
1459 rue Towers.
Les funérailles auront lieu samedi à 8 hres 30 a.m. en l'église St-Irénée. Inhumation au Champ d'Honneur, Pointe-Claire.

ASSELIN (Gérard) — Subitement, à Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Gérard Asselin, époux d'Alice Gadouas, demeurant 6266 Marseille. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et Gingras,
5605, rue Boileau,
angle Lacordaire,
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASTPHAN (Sophie) — A Joliette, le 7 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Simon Astphan, née Sophie Tabah, demeurant 396, rue Notre-Dame, Joliette. Elle laisse dans le deuil 2 fils, Alfred et Joseph, 1 petit-fils, Jean, de Joliette, 2 petites-filles, Evelyn, de Montréal, et Odette, épouse du Dr Marcel Sylvestre, de St-André-d'Argenteuil. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant le convoi funèbre partira des salons
Garceau & Garceau
636, boul. Manseau,
pour se rendre à la cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Thérèse) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Thérèse Gagné, épouse de J.-Alyre Bilodeau, employé de Canadian International Paper. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, une fille Mme Claude Simard (Jeannine), un fils Dr Rolland Bilodeau ainsi que six petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Marc) — A Montréal, le 8 décembre 1966, est décédé M. Marc Bissonnette, pharmacien, époux de Counne Laflamme, demeurant 5441, avenue Duquette, N.D.G., père de Pierre-André, Louise (Mme Charles Daudelin). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Louis) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Bouchard, époux de Jeanne Cossette. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Ronald) — Accidentellement à Charlemagne, le 8 décembre 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Ronald Bouchard, fils de David Bouchard et de Yolande Laflamme, demeurant à 13, rue Archambault, Charlemagne. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne
222 rue Notre-Dame-des-Champs
Repentigny
pour se rendre à l'église St-Simon et St-Judes, de Charlemagne, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CALLAN (Wilhemine) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Wilhemine Garneau, épouse de feu Georges Callan, demeurant 1060, rue Bourget, St-Vincent-de-Paul (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
1039, rue du Collège
St-Vincent-de-Paul
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Corona) — A St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mlle Corona Cartier, de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
1039, rue du Collège,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Sylvain, boul. Lesage, St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Edouard) — A Montréal, le 5 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edouard Coutu, ex-employé du C.N. à sa retraite, ancien marguillier de la paroisse St-Zotique de Montréal, époux de Louisa Roy, demeurant à 3478, Ste-Catherine est. Père de Jeannette (Mme René Geoffrion), grand-père de Louise (Soeur Ste-Hélène du Sacré-Coeur) P.S.S.F., Marie-Paule (Soeur Marie-de-Fatima), P.S.S.F., et d'Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472, rue Ste-Catherine est
à 11 hrs 15, pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré à 11 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Bernard) — A Jacques-Cartier, accidentellement, le 7 décembre 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Bernard Dandurand, fils de Jean-Paul Dandurand et d'Estelle Lepage, demeurant 2483, Lincourt. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
1370, Chemin Chambly
Jacques-Cartier
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DASSYLVA (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Dassylva, née Marie-Jeanne Dufour, demeurant à 4260 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin
518 est, rue Rachel
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECHENE (Victoria) — A Montréal le 8 décembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Richard Déchêne, née Victoria Ménard, demeurant 10136 Berri, mère de Jean-Louis, Paul-André, Mme Guy Tousignant (Rollande), Mme Louis Gauthier (Marie-Marthe). Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jude où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Angélina) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Ovilda Desjardins, née Angélina Lefrançois, épouse en 2èmes noces de feu Delphé Cardinal, mère de Louis et Paul Cardinal, Mme Roger Desroches (Cécile), Mme Roger Savaria (Thérèse). Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Léo) — A Flint, Michigan, le 6 décembre 1966 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Léo Dubuc, époux de Laurette Roy, anciennement de Greenfield Park. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
1270 rue Laprairie
pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Urbain, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 7 heures.

DUBUC (Wilfrid) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Wilfrid Dubuc, époux de feu Eva Chénier, demeurant à 7928 St-Denis. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu
7766, rue St-Hubert
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Herméline) — A Montréal, le 9 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Herméline Bernard, épouse de J.-Antonio Dufresne, demeurant à 5322 Bordeaux. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6662, rue St-Denis
pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUGUAY (René) — A Grand'Mère, le 7 décembre 1966, à l'âge de 18 ans et 4 mois, est décédé René Duguay, ancien porteur de La Presse durant 3 ans à Grand'Mère, fils d'Edouard Duguay et de Jeanne Savaria, demeurant 618, 6e ave, Grand'Mère. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jourdain, Lord et Jourdain,
152, 6e ave, Grand'Mère,
pour se rendre à l'église St-Paul de Grand'Mère, où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FIMONDS (Franklin) — A l'hôpital St. Mary's, vendredi le 9 décembre 1966, est décédé Franklin Fimonds, époux bien-aimé de Blanche Mercier. Exposé au salon mortuaire
Kane et Fetterly
5301, boulevard Décarie
Avis des funérailles plus tard.

GAGNIER (Léonie) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 90 ans 8 mois, est décédée Léonie Beaudry, épouse de feu J. Hormidas Gagnier, soeur de Edmond, Mme Armand Archambault (Florida), Armand, Mme Charles-Emile Lavigne (Eva). Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Aristide) — A Ste-Thérèse, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Aristide Gauthier, époux de Berthe Filion, demeurant 46 Dubois. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence
Maurice Savaria Enrg.,
61 ouest, rue Blainville,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Alma) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Georges Gendron, née Alma Lahaie, demeurant 8339 Henri-Julien, mère de Mme Eugène Beaudry (Joséphine) et Mme Victor Roy (Jullenne). Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Droiet, angle Jarry,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Léonard) A St-Michel, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Léonard Germain, époux en 1ères noces de feu Emilienne Perreault, et en 2èmes noces de Thérèse Lafrance, demeurant à 7062 boul. Pie-IX, père de Claude, Mme Gérard Guertin (Louise), Mme Claude Paquette (Françoise), frère de Mme Adrien Côté (Hélène) et Lucienne Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier
4036 rue Bélair
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 2 hres, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Armand) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Armand Gilbert, employé du C.N.R., époux de Juliette Marleau, demeurant 4234, Ste-Emilie. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Donat) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Monseigneur Donat Godin, P.D., ex-curé de la paroisse St-François-d'Assise, aumônier de la Société des Artisans. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.,
7895 est, Notre-Dame,
Translation des restes dimanche soir à 7 heures, pour l'église St-François-d'Assise, où le service sera chanté lundi matin à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Adélia) — A St-Michel, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Albert Hamel, née Adélia Morin, demeurant 6965, 17e Avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661, rue Jean-Talon est,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENAULT (Viateur) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Viateur Hénault, époux d'Eva Thouin. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE (Régina) — A Montréal, le 7 décembre 1966, est décédée Mlle Régina Labonté, fille de feu Napoléon Labonté et de feu Florida Roy, propriétaire du Salon de Coiffure Elégant, demeurant 831, rue Roy. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6821, rue St-Hubert
à 10.30 hrs pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Isidore de Dorchester, où l'inhumation aura lieu lundi, le 12 courant. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Augusta) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Onésime Lacasse, née Augusta Filteau. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Plessisville, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Rollande) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Gérard Lacroix, née Rollande Légaré, demeurant 1901 est, Laurier. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LADOUCEUR (Lucien) — Subitement, à Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Lucien Ladouceur, ex-employé civil, époux de Marguerite Lalonde. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Léonidas) — A Jacques-Cartier, le 9 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé Léonidas Lapierre, époux de Eglantine Bleau, demeurant 1589 Papineau. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
527, rue Ste-Hélène, Longueuil
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (J.-Adéodat) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Maître J.-Adéodat Laporte, notaire, époux de Alice St-Maurice, demeurant à 4371 Parthenais. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Fernand) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Fernand Laramée, époux d'Elodia Millette, demeurant 5163 Fabre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Pie-de-Guire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Clovis) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Clovis Leclerc, époux en premières noces de feu Yvonne Therrien et en deuxièmes noces de feu Marguerite Therrien. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Joseph Groulx,
173, boul. Ste-Anne,
à Ste-Anne-des-Plaines,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joachim-la-Plaine, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Joachim-La-Plaine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (R.-E.) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. R.-E. Leduc, demeurant rue Gilford, époux en premières noces de feu Florida St-Pierre et en deuxièmes noces de Thérèse Désormiers. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aline) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Antonio Lefebvre, née Aline Durocher, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville, demeurant chez sa fille, Mme Paul Marchand (Mariette), 9515, rue Boyce. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.
8989, rue Hochelaga
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Georges) — Subitement, à Berthierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Georges Lefebvre, époux de Germaine Robidoux, propriétaire de Lefebvre Transport Enrg., de Berthierville, demeurant à 425, Vaudreuil, Berthierville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Bernard Lanoix Ltée
51, rue de Bienville,
Berthierville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFORT (Georges) — A Lachine, le 6 décembre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Georges Lefort, époux d'Eliane Pilon, père de Louise (Mme P. Boisselle), Jacques et Jean. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Emile) — A St-Rémi de Napierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Emile Lefrançois, époux de feu Germaine Lamarre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostiguy
44, rue Chèvrefils
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Olympia) — A Comeau, comté Vaudreuil, le 7 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Fred Léger, née Olympia Landry. Mère de Guy Léger, de Jeanne et de Mme F. Church (Rita), et 1 petit-fils Michael. Elle laisse 1 soeur, Mme Arthur Fleury. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Fils
Hudson
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Hudson, où le service sera célébré à 11 hrs. et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCIL (Albine) — A St-Urbain-de-Châteauguay, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans et 8 mois, est décédée Mme veuve Urbain Marcil, née Albine Primeau. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Barrette et Ste-Marie,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Urbain, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAUCIERI (Salvatore) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Salvatore Mauciéri, époux d'Annunziata Serentino, demeurant 11,985 Place Jean-Massé. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue De Salaberry
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McGINNIS (Pierrette) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Gérard McGinnis, née Pierrette Dupuis, demeurant 811 rue du Rosaire. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
à 8 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (André) — Accident

La Commission Laurendeau-Dunton a déjà coûté $5,373,198.

OTTAWA (PC) — La Commission d'enquête Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme a coûté, jusqu'au 31 octobre dernier, la somme de $5,373,198.

C'est ce que révèle un rapport soumis au parlement à la demande du député Robert C. Coates (PC-Cumberland), l'un des critiques les plus violents de la Commission.

On ne sait pas encore quel sera le coût final de la Commission, dont les travaux en sont à leur troisième année et dont le rapport et les recommandations doivent être soumis au gouvernement durant les premiers mois de l'an prochain.

Le ministre de la main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, lui-même un ancien membre de la Commission, a déclaré que le coût total et final pourrait bien s'élever à $7,000,000, mais que ce sera de l'argent "bien placé".

Les commissaires reçoivent $100 pour chaque jour qu'ils consacrent à la Commission.

Le rapport des dépenses publie une liste des principaux frais et honoraires versés jusqu'au 31 octobre, aux commissaires :

M. André Laurendeau, de Montréal, co-président: $66,100; M. Davidson Dunton, d'Ottawa, co-président: $40,350; M. Jean-Louis Gagnon, de Montréal: $58,800; M. Royce Frith, de Toronto: $35,250; M. Frank Scott, de Montréal: $30,100; M. Paul Wyczynski, d'Ottawa : $30,050; Mme Gertrude Laing, de Calgary: $29,150; M. Jaroslav Rudnyckyj, de Winnipeg : $28,650; le R. P. Clément Cormier, de Moncton: $25,000; M. Jean Marchand (avant qu'il ne soit élu député): $14,450; Me Paul Lacoste, qui a remplacé M. Marchand: $11,150.

Les commissaires reçoivent, de plus des allocations de voyages, de logement et de repas lorsqu'ils voyagent pour la Commision. Ces paiements n'ont pas été publiés.

On s'attend généralement que le rapport de la Commission renfermera des recommandations sur des amendements à la constitution, sur le fonctionnarisme fédéral, la radiodiffusion, les systèmes scolaires et l'entreprise privée en vue de promouvoir l'égalité des opportunités pour les Canadiens de langue française et anglaise.

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 9 H. SAMEDI, JUSQU'À 5 H. 30

SPÉCIAUX DU SAMEDI

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

Un jour seulement... profitez-en !

Demain, faites comme des centaines d'acheteurs satisfaits qui attendent les spéciaux du samedi, venez tôt et économisez sur ces valeurs choisies pour vous, la famille et le foyer. N'attendez plus, comparez et choisissez dès maintenant et vous serez sûr d'économiser.

LES REDUCTIONS SONT COLOSSALES !

Pas de commandes postales, P.S.L. ni téléphoniques, s.v.p. — Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à chaque client

Ohé, les jeunes le PÈRE NOËL EST CHEZ DUPUIS au 4e ETAGE



à la Cité des Jouets, Amenez vos petits, ils seront émerveillés et pourront lui parler directement de la vitrine Dupuis

Heures de visite : 9 h. 30 a.m. à 9 h. p.m., Samedi toute la journée

OBTENEZ VOTRE PHOTO IMMEDIATEMENT

Un photographe sera à votre disposition pour prendre la photo de votre enfant en compagnie du Père Noël.

Chaque photo .99 plus taxe .06 : **1.05**

UNIQUE À MONTRÉAL au 4e ETAGE

LA FÉE DES ÉTOILES

C'est dans son palais merveilleux qu'elle reçoit tous les petits enfants. A chacun, elle remet un cadeau souvenir. Entrée : .25



LE P'TIT TRAIN DU NORD

Les petits n'oublieront pas une randonnée dans le P'TIT TRAIN DU NORD . . . Faites-leur plaisir ! Le voyage ..... .25

LA BOUTIQUE DE NOËL AU TROISIEME ETAGE

Vous trouverez au troisième étage, une jolie boutique spéciale. Il y a de nombreuses idées de décorations, des sapins, des guirlandes, des cartes de souhaits et tout le nécessaire pour donner à votre maison l'ambiance de Noël.

SERVICE D'EMBALLAGE DE CADEAUX AU 3e ETAGE



Couvertures viscose/nylon par "Tex-Made"

Voici la suggestion-cadeau que vous attendiez pour offrir aux fiancés de Noël ! De marque reconnue, chaude et légère, la couverture à motif fleuri sur fond blanc. Large bordure de satin. Rose, bleu, mauve. Dim. : 72" x 84".

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 160



Pyjamas "Lady Forsyth" style tailleur — ½ prix !

Prix courant : 4.98 et 5.98

Légers pyjamas avec manches et jambes courtes et taille sur élastique. Coton imprimé. Grand choix de couleurs. Vous épargnez 50% et plus sur cet achat ! P.M.G.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 390



Bottes cosaques suède 5½ à 10 — Economisez !

Ordinairement : 14.95

Bottes cosaques chaudement doublées et semelles de polymousse, antidérapantes. Suède gris, moka ou noir. C'est la botte idéale pour braver nos fameuses tempêtes d'hiver ! Pointures : 5½ à 10.

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 472

Chics bottillons en suède Choix de 2 couleurs !

Prix courant : 22.95

Un achat dont vous serez fier ! Bottillons de suède, taupe ou bourgogne, modèle à bout carré et chaude doublure. Profitez de cette offre pré-saison et soyez prêt à temps cette année. Hauteur 10". Pointures : 5½ à 10.



Chics montres-sautoir... Offrez-les en cadeau !

Ordinairement : 12.95

Très en vogue, les montres-sautoir sont un cadeau sûr de plaire ! Montées sur pendentif à chaîne très délicate. Forme ronde et mouvement solide. Venez tôt car la quantité est limitée à ce très bas prix !

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 251



Téléviseur portatif, 17" de marque "Philco"

Appareil de 17", puissance d'image de 18,000 volts, haut-parleur ovale de 6", syntonisateur Ultraspec réglable automatique. Trois mois de service gratuit à domicile et 1 an de garantie sur tout l'appareil.

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 843



Garde-robes à miroir Une économie de 10.00 !

Ordinairement : 39.95

Sauvez de l'espace et protégez mieux vos vêtements ! Garde-robes simples, une porte avec miroir pleine longueur. Fabriquées de bois au fini noyer. Côtés à panneaux de fibres. Dim. : lar. 32½", haut. 65", prof. 21½".

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 710



Essuie-mains 100% ratine Achetez-en plusieurs !

Faites-en bonne provision pour en avoir toujours sous la main ! Des essuie-mains 100% ratine de qualité indiscutable. Pratiques dans la cuisine et dans la salle de bain ! Dim. : 18" x 24".

DUPUIS — SOUS-SOL — RAYON 1145



Contenant en plastique Cadeau : serviette ratine

Contenant à multiples usages. Modèle imitation du cristal. Diam. : 8½", hauteur : 4". Assiette de 10". Gratuit avec l'achat, une serviette de ratine de 14" x 26".

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 780



Garde-robes pratiques pour le foyer moderne

Ordinairement : 10.95

Fait de 3 épaisseurs de carton robuste et extérieur au fini naturel. Solide barre pour cintres à l'intérieur. Devant 2 panneaux coulissants de gauche à droite, une économie d'espace. Dim.: 60 x 28 x 21".

DUPUIS — MEZZANINE — RAYON 730



Ensemble de chemise, bas, cravate, mouchoirs

Ordinairement : 3.75

Un ensemble-cadeau pour les Fêtes ! Chemise broadcloth sanforized blanche, col baleiné, poignets 2 façons. Tailles : 11½ à 14½. Bas nylon/coton, semelles doubles, extensibles. Cravate en tissu synthétique. Brun, marine, gris. 2 mouchoirs coton blanc. Le tout dans une boîte-cadeau.

DUPUIS — SOUS-SOL — RAYON 1665



Vestons sport 100% laine Choix de 6 couleurs

Prix courants : (6 à 10) 11.97
(11 à 16) 13.97 à 15.97

Vestons sport 100% laine, coupe simple 3 boutons, poches à rabats et ½ doublure au dos. C'est le préféré des adolescents ! Pratique, il se porte en toutes occasions. Brun, gris, vert, bleu, fusain, tweed, dans le groupe.

DUPUIS — SOUS-SOL — RAYON 1655

Pourquoi pas chez Dupuis... À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

Le rapport secret d'un comité du Barreau reconnaît que des agents provinciaux ont commis des actes de brutalité

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 9 décembre 1966 / sainte Valérie, vierge / 82e année, No 286 / 4 cahiers / 52 pages / Météo : averses / Min. 35 / Max. 50

par François TREPANIER

QUEBEC, — Un comité spécial du Barreau de la province reconnaît que des actes de brutalité ont été posés par des membres de la Sûreté provinciale et de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada dans l'affaire des incendies criminels.

Ce fait est contenu dans le rapport du comité qui fut chargé de mener une enquête bien avant les élections à la suite de certaines plaintes formulées par des avocats de la défense qui eurent de la difficulté à remplir leur mandat à cause des agissements de policiers.

Il est question de procureurs de la Couronne

Dans son rapport qui était demeuré secret jusqu'à maintenant, le comité spécial du Barreau constate également que des procureurs de la Couronne eurent vent de ces incidents et il s'interroge sur leur attitude.

Le comité note, par ailleurs, qu'il ne put compléter son enquête parce que ces procureurs de la Couronne ne furent pas entendus malgré qu'ils aient été assignés et il regrette de ne pas avoir obtenu plus d'informations de ces derniers.

Ces représentants de la Couronne se seraient abstenus de témoigner à la suite d'une intervention personnelle de l'ancien ministre de la Justice, Me Claude Wagner, qui aurait fait savoir, par l'intermédiaire d'un de ses émissaires Me Yves Pratte, que ceux-ci ne pouvaient être forcés de témoigner.

Dans ses allégués, Me Pratte aurait mis en doute les pouvoirs du Barreau sur les procureurs de la Couronne et contesté le caractère un peu spécial du comité.

L'affaire des incendies criminels

Le rapport du comité, qui a près d'une trentaine de pages, porte essentiellement sur les traitements qui furent infligés à certaines des personnes arrêtées dans l'affaire des incendies criminels et sur les relations de ces personnes avec leur avocat.

Le rapport fait état en particulier des interrogatoires que durent subir certaines de ces personnes dans un local de la Sûreté provinciale sur la rue McGill à Montréal. Ce local est actuellement décrit à Québec, dans les milieux juridiques, comme la "chambre des tortures de la PP".

Le rapport mentionne que ces interrogatoires furent conduits dans des conditions anormales, soit jour et nuit, et il signale qu'ils donnèrent lieu à des actes de cruauté et de brutalité.

Ces actes de brutalité, selon les dépositions, seraient du genre de ceux dont fait état l'action en dommages intentée par Louis Sicotte au début de la semaine en Cour supérieure à Montréal.

Cette action en dommages, au montant de $250,000 attribue

Voir RAPPORT en page 2

Loi provinciale sur le référendum déjà jugée ultra-vires • En page 15

Les préposés à la cueillette du courrier votent la grève

par Jacques LAFRENIERE et André BELIVEAU

Les Postes canadiennes — autrefois royales — connaissent des difficultés par les temps qui courent.

Après les facteurs et les postiers, c'est maintenant au tour des préposés à la cueillette du courrier de montrer les dents.

Les employés de la maison Rod Service Ltée, qui détient la presque totalité des contrats de transport du courrier entre Drummondville et Ottawa, ont en effet donné mandat à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève dès qu'ils le jugeront opportun.

Selon un chef syndical, l'arrêt de travail sera décrété d'ici quelques jours, à moins d'un revirement-surprise dans la tournure des négociations.

Le vote de grève a été pris au scrutin secret au cours d'une assemblée tenue au sous-sol de l'église Saint-Sauveur, à Montréal. Plus de 99 pour cent (244 sur 246) des votants se sont prononcés en faveur de l'arrêt de travail.

Si le syndicat mettait maintenant sa menace à exécution — et il semble probable qu'il le fasse, aucune clause de la convention de travail n'étant encore réglée et les deux parties paraissant assez éloignées l'une de l'autre — le service postal pourrait être paralysé dans presque tout l'ouest du Québec à quelques jours de la période des Fêtes.

M. William Houle, président régional de l'Association des postiers du Canada (FTQ-CTC), qui assistait à l'assemblée d'hier soir, a donné l'assurance à ses camarades de la CSN que ses commettants respecteraient leur décision et ne risqueraient pas de compromettre leur action s'ils débrayaient effectivement. "CTC ou CSN, je ne me pose pas de questions, a-t-il dit, Ce qui m'intéresse dans les produits, c'est pas le label, c'est ce qu'il y a dans la canne!"

Des contrats d'importance

Rod Service Ltée, société dirigée par l'ancien lutteur Rodrigue Turcotte, compte 350 employés et possède quelque 300 camions. Depuis 1952, année où elle a acheté le roulant de Sénécal Transport Ltée, elle a bénéficié (sans soumissions publiques, prétend le syndicat) d'importants contrats de transport du courrier accordés par le ministère des Postes : cueillette du courrier des boîtes aux lettres à Montréal ($557,191), colis postaux à Montréal ($897,800), service des gares et des quais à Montréal ($494,783), trajets entre bureaux de postes de Montréal ($353,900), livraison spéciale à Montréal ($213,690), services à Lachine, à Pointe-aux-Trembles, à Ottawa, et trajets Montréal-Hawkesbury, Montréal-Mont-Laurier, Montréal-Sainte-Agathe et Montréal-Drummondville.

Jusqu'au 19 novembre 1965, les employés de Rod Service étaient représentés par un "syndicat de boutique". Depuis cette date, cependant, ils sont affiliés à la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN). Ils négocient présentement leur premier contrat de travail en qualité de membres de la CSN.

Le principal grief des employés porte sur les heures de travail. Ils contestent les statistiques de la compagnie, selon qui leur semaine de travail moyenne serait de 50 heures. Ils affirment, eux, que cette semaine moyenne est plutôt de 60 ou 70 heures. Plusieurs d'entre eux font 80 heures, et on affirme que la semaine de travail a même atteint, en quelques cas, 108 heures.

Les chauffeurs, en particulier, soulignent qu'on les oblige à se rendre au travail à une heure donnée et, une fois rendus, à attendre les ordres, parfois pendant des heures. La compagnie ne tiendrait compte de ces heures d'attente ni dans ses statistiques ni dans le calcul des salaires.

Le syndicat réclame donc la réduction de la semaine de travail à 40 heures au bout de deux ans, sans diminution du salaire hebdomadaire. La compagnie offre de ramener la semaine à 40 heures en trois ans, mais le syndicat estime que le salaire horaire qu'elle propose équivaudrait à une diminution

Voir PREPOSES en page 2

Adoption des crédits additionnels à Québec

QUEBEC. (PC) — L'Assemblée législative du Québec a adopté aujourd'hui à l'unanimité son premier budget supplémentaire des dépenses relatives à l'agriculture et à la colonisation, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1967.

Il s'agit d'un budget de $1,519,000 qui sera affecté à la direction générale de la vulgarisation, y compris les subventions et les bourses.

Ceci porte le budget des dépenses pour l'agriculture et la colonisation à $94,861,600 pour l'année en cours.

Les dépenses de la direction générale de la vulgarisation pour les subventions se chiffrent à $4,319,000. Le gouvernement du Québec n'a perçu du gouvernement canadien sous forme de contributions et de remboursements qu'une somme de $2,600,000. C'est ce qui nécessite le nouveau budget supplémentaire.

Il s'agit du premier budget supplémentaire à être présenté à la Législature provinciale pour l'année 1966-67.

Ce budget porte à $2,064,665,800 le budget des dépenses de la province pour l'année en cours.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a fait inscrire ce matin, en appendice au feuilleton de l'Assemblée législative, une motion visant à autoriser la Chambre à siéger six jours par semaine à compter de mardi prochain.

La motion dont le but est d'accélérer les travaux de la Chambre à l'approche de la fête de Noel, précise que les députés devraient tenir une séance tous les jours à l'exception du dimanche.

D'autre part, quatre membres du cabinet de M. Johnson ont inscrit en appendice au feuilleton six nouveaux projets de loi.

Le ministre des Finances, M. Dozois, a inscrit un projet de loi visant à modifier la loi concernant l'établissement de manufactures de sucre de betterave à Saint-Hilaire.

Le ministre du Revenu, M.

Voir ADOPTION en page 2



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Brouillard sur Montréal

Grisaille, pluie, brouillard. Les Montréalais, comme d'ailleurs la majorité des citoyens de la Belle Province, ont fort à faire depuis quelques jours pour se mettre dans l'esprit des Fêtes. Et il en sera ainsi encore quelques jours. La météo prévoit pour aujourd'hui des records de température, le thermomètre devant atteindre 55 degrés. Le "front chaud", qui nous vaut cette température exceptionnelle, ne se déplace que très lentement. On ne prévoit pas avant le début de la semaine prochaine un changement majeur des conditions météorologiques.

Robert Cliche : aucune scission dans le parti

En réponse à une rumeur parue dans Le Devoir ce matin, selon laquelle il existerait une crise à l'intérieur du Nouveau parti démocratique québécois, le leader Robert Cliche et le président du conseil exécutif Charles Taylor ont publié aujourd'hui un communiqué conjoint dans lequel ils affirment qu'il n'existe aucune scission idéologique dans le parti. "Nous restons unis derrière le programme et la doctrine du NPD."

Selon les deux porte-parole, la croissance du parti impose de nouveaux besoins, spécialement sur le plan de l'organisation, et c'est à ce propos que se sont manifestées des divergences. On sait que ces divergences ont entraîné un vote de défiance des membres du conseil exécutif envers le secrétaire du parti, M. Marc Boulard.

"Cependant, poursuit le communiqué, aucune décision n'a encore été prise (sur les questions d'organisation) et il est probable que toutes les difficultés seront aplanies dès lundi soir à l'occasion d'une réunion de notre comité exécutif." (Autres informations en page 15).

La Chine populaire achète 900,000 tonnes de blé canadien

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la vente de 900,000 tonnes fortes de blé à la Chine communiste, dont la livraison s'effectuera par les ports de l'ouest dans les premiers six mois de 1967.

C'est M. Jean-Charles Cantin, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, M. Winters, qui a fait part de la nouvelle aux Communes.

Cette vente est de l'ordre de 35,300 boisseaux de blé, portant ainsi à 93,000,000 de boisseaux le blé vendu à la Chine depuis l'entente intervenue le 1er août dernier.

Selon cette entente d'une durée de trois ans, la Chine s'est engagée à acheter un minimum de 168,000,000 boisseaux de blé et un maximum de 280,000,000 de boisseaux.

La dernière vente se chiffre à $70 millions, soit environ $2 du boisseau.

Selon l'entente, le blé est payable comptant à 25 pour cent pour chaque navire déchargé et le solde devra être acquitté en 18 mois avec intérêt.

En apprenant la nouvelle, le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, n'a pas blâmé le gouvernement pour avoir vendu du blé à la Chine communiste, mais il a déclaré que cette vente constituait la pierre d'achoppement de toute la politique économique du régime libéral.

Pour sa part, le député NPD de Springfield, M. Bruce S. Beer, a dit que cette vente réjouirait tous les Canadiens.

Enfin, le député créditiste de Medicine Hat, M. H. A. Olson, s'est réjoui de la transaction, mais il a noté que les conditions du marché dans le commerce international du blé sont telles qu'il était maintenant temps de porter les prix à leur niveau réel.

AUJOURD'HUI

Effets de la campagne contre la cigarette

Un rapport rendu public par le ministre fédéral de la Santé nationale et du bien-être social révèle que plus d'un million de Canadiens qui fumaient habituellement la cigarette ont réussi à se libérer de cette habitude. Par ailleurs, sur les 5,500,000 Canadiens que l'on croit être encore des usagers habituels de la cigarette, 45 pour cent ont sérieusement tenté de cesser de fumer.

— Page 25

Aide aux étudiants : dernière lecture

L'Assemblée législative du Québec a adopté hier en 3e lecture le nouveau projet d'aide aux étudiants.

— Page 51

Jean-Gérin Lajoie répond au député Jean Chrétien

Selon Jean Gérin-Lajoie, directeur québécois des Métallos unis, le député Jean Chrétien tombe dans la même erreur que certains séparatistes lorsqu'il parle du développement économique du Québec.

— Page 9

Coût des primes d'assurance-auto

La hausse des primes d'assurance-automobile s'établira autour de un pour cent au Canada en 1967. Cependant, dans la région de Montréal, la Fédération des assureurs du Canada prévoit une baisse de quatre pour cent.

— Page 11

Demain, dans

le magazine de LA PRESSE

Les souvenirs d'une institutrice de Montréal

L'électronique et la formation des étudiants

Un commissaire entendra au Manitoba les plaintes contre l'administration

WINNIPEG. — Dans un livre blanc présenté à l'Assemblée législative du Manitoba, le gouvernement de cette province vient de proposer l'adoption d'une loi très large destinée à soulager les citoyens qui sont aux prises avec les problèmes de la vie dans une société moderne.

Le document sans précédent, bien accueilli tant par les ministériels que par les membres de l'opposition, contient des mesures protectrices pour les personnes qui ont à se plaindre de l'administration gouvernementale et pour celles qui contractent des emprunts ou achètent à crédit.

Le livre blanc prévoit aussi des compensations pour les victimes innocentes d'actes criminels, et une assistance judiciaire pour les indigents.

Le secrétaire de la province du Manitoba, M. Stewart McLean, qui a déposé le document à l'occasion du discours du trône, a déclaré :

"Les relations commerciales et sociales étant de plus en plus complexes et nombreuses, l'individu n'a plus de moyens adéquats pour se protéger dans plusieurs des situations où il se trouve de plus en plus engagé".

M. McLean a proposé que le

Voir COMMISSAIRE en page 2

Québec étudiera en priorité le grave problème financier de Ville de Laval



Jacques TETRAULT, maire de Laval

par Claude GENDRON

Le gouvernement provincial étudiera en priorité le projet de Loi de Laval, pour aider la ville à résoudre ses problèmes financiers. Un des articles du bill concerne la consolidation des déficits de $10,000,000 dont la ville a hérité des anciennes municipalités de l'île Jésus, au moment de la fusion.

En outre, Québec, mis au courant de la situation dans les menus détails, est en train d'élaborer une formule d'aide financière à la ville, qui pourrait se traduire par une ou des subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Finalement, le cri d'alerte, lancé lundi soir par le vice-président de l'Exécutif de Laval, M. André Lagarde, et les pourparlers des derniers jours ont suscité certaines interventions qui permettront à la ville d'obtenir rapidement l'argent dont elle a besoin pour s'administrer en attendant la rentrée des taxes.

Voilà, en somme, ce que nous avons appris de bonne source, hier. On n'ignore pas que le cri d'alerte de M. Lagarde, a causé beaucoup d'émoi en plusieurs milieux, tant chez les contribuables qu'auprès des autorités provinciales.

Dans les jours qui ont suivi, le maire Jacques Tétreault et les hauts fonctionnaires municipaux, dont le gérant, M. Marc Perron, ont eu des entretiens avec le premier ministre, M. Daniel Johnson, et le ministre des Affaires municipales, M. Paul Dozois.

Rentré à Laval, hier soir, le maire Tétreault a déclaré au représentant de LA PRESSE que le gouvernement provincial, à la suite de ces entretiens, était très sensibilisé aux problèmes de la ville et en connaissait toutes les données.

"Je ne saurais vous dire ce que fera le gouvernement, précise M. Tétreault. Je ne sais pas encore moi-même; et si je le savais, cela reviendrait au gouvernement de le faire".

Certes, il n'y aura ni faillite, ni tutelle. Le ministre des Affaires municipales l'a déjà affirmé. Il semble bien — ce n'est cependant pas confirmé — que le gouvernement accordera à la ville certaines subventions dont on ignore encore la forme et le montant global.

Hors de tout doute, la consolidation des déficits des anciennes municipalités, et la création de nouveaux services municipaux ou l'installation de nouvelles structures dans des services qui existaient déjà pour répondre aux besoins des citoyens d'une "grande ville" comme Laval, sont à l'origine des problèmes financiers actuels.

Si on évalue les premiers à $10 millions, on établit les seconds — causés directement par la fusion, dit-on — à un peu plus de $3 millions.

Les suggestions que la ville a présentées à Québec

Au cours de son entrevue, exclusive, le maire Tétreault nous a fait part des suggestions que la ville avait proposées au gouvernement :

— 1. Consolidation des déficits : "Beaucoup se méprennent sur ces termes", dit M. Tétreault. S'il est facile de dire

Voir LAVAL en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 38, 39 et 42 à 49
Bandes dessinées / 12
Courrier "Que faire ?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 6
Finance / 34 à 36
Horoscope / 33
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 39
"Navigation" / 10
Nouvelles internationales / 41 et 50
Nouvelles métro / 37
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 24
Spectacles et concerts / 20 à 22
Sports / 27 à 32
Vie féminine / 16, 18 et 19
Vie mondaine / 17
Vie syndicale / 9
Votre médecin / 33

CKAC 73

Rhodésie: Wilson est coincé entre le bloc des afro-asiatiques et l'opposition tory

(d'après Reuter, AFP, PA, UPI) — Le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne a reçu aux Communes, hier, l'approbation de sa guerre économique limitée contre la Rhodésie, mais il subit, par contre, au Conseil de sécurité de fortes pressions de la part des pays noirs d'Afrique qui, eux, veulent, contre la Rhodésie, des sanctions qui ne soient pas "limitées" mais globales.

En effet, le bloc afro-asiatique — le plus considérable et le plus puissant au sein de l'Assemblée générale de l'ONU — veut que la Grande-Bretagne ajoute le pétrole (importation vitale en Rhodésie) sur sa liste de produits devant être frappés d'embargo. Ces pressions afro-asiatiques ont, comme contrepartie, les pressions de l'opposition conservatrice en Grande-Bretagne, laquelle veut empêcher l'embargo du pétrole, de peur que cette mesure n'encoure les représailles économiques de l'Afrique du Sud (grand importateur de produits anglais).

L'embargo (limité) proposé par Londres comprend les produits suivants : le tabac, l'amiante, le minérai de fer, le chrome, la fonte, le sucre, les viandes et les produits à base de viande, ainsi que les cuirs et les peaux.

Pour ou contre la force

Le Conseil de sécurité (qui s'attaquait au problème hier soir) se réunit de nouveau ce matin à onze heures (HNE). Hier, M. George Brown, chef de la diplomatie britannique à l'ONU, a dit dans son discours devant le Conseil qu'il n'ignorait pas que certaines nations estimaient insuffisantes les mesures demandées par la Grande-Bretagne "et préconisaient l'usage de la force".

"Je voudrais simplement dire, a enchaîné M. Brown, que nous savons tous par expérience qu'il est facile de commencer à faire usage de la force, mais souvent très difficile de prévoir où cet usage peut mener et comment on pourrait le modérer ou l'arrêter."

Faisant allusion à l'embargo sur le pétrole, le diplomate a dit qu'il accepterait "une telle mesure supplémentaire" à condition toutefois qu'elle ne comporte pas de danger de faire évoluer la crise vers une confrontation avec des pays tiers.

Le chef de la diplomatie américaine, M. Arthur Goldberg, a félicité M. Brown pour son discours qu'il a qualifié de "profond et courageux".

M. Goldberg a dit: "La résolution proposée au Conseil par le Royaume-Uni sera appuyée par les Etats-Unis qui, dès l'origine de cette affaire, ont reconnu la responsabilité constitutionnelle de Londres dans la recherche d'une solution par tous les moyens pacifiques et appropriés."

Le Togo, de son côté, considère que "si le chantage de Ian Smith continue, nous demanderons à Londres d'user purement et simplement de la force pour réduire la rébellion rhodésienne."

Nuançant cette attitude, l'Inde trouve que les "sanctions limitées" qu'on propose "ne vont pas assez loin et resteront vraisemblablement sans effet." Le chef de la diplomatie indienne, M. Chagla, a notamment demandé que l'embargo s'applique aux importations de pétrole et de produits pétroliers. Il a cependant déclaré que si des sanctions globales elles-mêmes "ne mettaient pas le régime illégal de M. Smith sur les genoux", il faudrait recourir à la force. Mais ce recours, a-t-il ajouté, devrait s'effectuer sous les auspices de l'ONU.

C'est par 353 voix contre 244 que la Chambre des communes de Londres a approuvé, hier soir, la politique rhodésienne du gouvernement travailliste, au terme d'un débat de deux jours, l'un des plus animés que le parlement de Westminster ait connus depuis la crise de Suez.

En revanche, la Chambre des lords a repoussé, la nuit dernière, après un débat de près de onze heures une motion semblable. C'était un vote purement symbolique et qui n'a étonné personne, la Chambre haute étant formée d'une forte majorité conservatrice.

PREPOSES

SUITE DE LA PAGE 1

du salaire hebdomadaire, ce qu'il trouve inacceptable.

Le salaire horaire actuel des 285 chauffeurs est de $1.97, et le temps supplémentaire est payé à taux simple. Les chauffeurs estiment que leur salaire hebdomadaire moyen, à ce taux, est d'environ $120 pour plus de 60 heures de travail.

Le syndicat juge tout aussi inacceptable plusieurs autres offres de la compagnie: aucun jour de maladie payé, pas de salaire pour les employés qui négocient pendant leurs heures de travail, etc.

Dernièrement, devant ce que le syndicat appelle "l'état déplorable des conditions de travail de ces employés", des représentants de la Fédération canadienne des employés des services publics sont allés remettre un mémoire à ce sujet au ministre des Postes Jean-Pierre Côté. Ce dernier a alors ordonné la tenue d'une enquête sur l'administration et le fonctionnement de Rod Service, enquête qui ne serait pas encore terminée.

Au cours d'une conférence de presse tenue peu avant l'assemblée d'hier soir, les négociateurs syndicaux ont insisté particulièrement sur les conditions de travail de ces employés.

Un conseiller juridique de la Fédération, Me Bernard Bastien, a fait part de nombreux télégrammes qu'il a fait parvenir au ministre des Postes, à celui des Transports et au Service de santé de Montréal afin de les renseigner sur la situation.

"Les camions, a-t-il dit, sont dans un état déplorable. Sur bon nombre d'entre eux, les serrures des portières ne fonctionnent pas et pourtant, on a congédié il y a quelque temps un chauffeur qui s'était éloigné de son camion en oubliant de fermer ses portes à clef."

Le ministère non impliqué

Pendant ce temps à Ottawa, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a déclaré que son ministère ne se sentait pas directement impliqué par la menace de grève des préposés à la cueillette du courrier. Mais il a dit qu'il allait suivre de près la rencontre qui doit avoir lieu en fin de semaine entre la direction de la compagnie et ses conducteurs.

Il répondait ainsi à M. Théogène Ricard, député conservateur de St-Hyacinthe, qui voulait savoir ce que le gouvernement projetait de faire pour empêcher que le courrier de Noël ne puisse être livré.

M. Côté a précisé que les employés étaient embauchés par la firme Rod Service et que c'est cette dernière qui avait un contrat avec le ministère des Postes.

TEMOIN

Toute personne ayant été témoin ou possédant des renseignements concernant un accident d'automobile survenu le 9 novembre à l'intersection d'Henri-Bourassa et Jean-Meunier à 9:15 p.m. entre une Renault bleue et une Studebaker verte est priée de communiquer immédiatement avec

L. FLANZ au No. 866-8965

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

empruntons ce qu'il faut pour payer les déficits et en répartir le coût sur une période déterminée, ce que nous ferons en définitive, il n'en va pas de même aux yeux de la loi. Une ville ne doit pas accumuler de déficits d'administration. Si au terme d'une année, on en enregistre un, on doit l'inscrire au budget de l'année suivante et taxer en conséquence.

"Dans des circonstances normales, Laval n'échapperait pas à cette loi et c'est pour cela qu'elle ne peut décider d'elle-même d'emprunter $10 ou $15 millions pour combler les déficits d'administration. Elle doit auparavant en obtenir le pouvoir en vertu d'une loi spéciale adoptée par l'Assemblée législative. C'est la portée d'un des articles du projet de loi que la ville a déjà déposé devant la Législature et auquel le gouvernement accordera une priorité".

— 2. Les subventions gouvernementales : "Si Québec adopte une formule de subventions, reprend M. Tétreault, je suggère que ces sommes ne soient pas affectées aux déficits, car alors ce serait consacrer ou approuver en quelque sorte des erreurs administratives. Je verrais plutôt ces subventions servir à l'administration et avoir une portée directe sur la taxation de façon à freiner la hausse de la taxe générale; ce qui, à mon avis, bénéficierait à tous les citoyens également".

Le maire a déjà expliqué que les déficits accumulés seront répartis entre les contribuables des anciennes municipalités au prorata du déficit que chaque ville a enregistré. Les villes avaient déjà encouru ces déficits au moment de la fusion, le 6 août 1965. M. Tétreault ajoute qu'en appliquant des subventions aux déficits, les citoyens de Laval en bénéficieraient de façon fort inégale.

Quant au manque de liquidités dont M. Lagarde a parlé lundi soir, il semble bien que le cri d'alerte et les pourparlers entrepris cette semaine ont rapidement produit un bon effet et la confiance chez les banquiers. Dans les milieux municipaux, on espère pouvoir régler le problème d'ici quelques jours tout au plus.

Brève rétrospective des événements

Il faut préciser, par ailleurs, que les problèmes financiers de Laval n'avaient pas été tout à fait imprévus au moment de la fusion. Si, le 6 août 1965, le bill 63 créait la ville de Laval, on n'en a pas moins poursuivi l'administration financière des 14 anciennes villes jusqu'au 31 décembre de cette même année, de façon séparée.

La liquidation des anciennes administrations devait entraîner l'intégration des structures financières. Selon certains observateurs, on aurait pris des mesures peut-être analogues à celles qu'on est sur le point d'annoncer, après avoir suivi des chemins différents.

Mais, les jeux de la politique et des élections hâtives ont donné des orientations différentes aux événements. Avant même la fin de 1965, le conseil provisoire de Laval, dirigé par le maire Jean-Noel Lavoie, était partiellement défait aux élections municipales de novembre. M. Tétreault fut élu à la mairie et, selon les prévisions de la charte, forma lui-même l'exécutif avec des élus de son groupe politique.

Pour sa part, le gouvernement provincial de M. Lesage appela des élections quelque six mois plus tard avec les résultats que l'on sait. Ainsi, le gouvernement ne put apporter à la charte, soit par bill privé soit par bill public, les amendements nécessaires pour régler le problème financier avant que la situation ne devienne trop serrée pour la ville. Voilà, comment, dans les très grandes lignes, on explique les événements.

A Québec de décider de l'opportunité d'une enquête

Il reste un point, cependant, à éclaircir. On a parlé d'erreurs administratives dans les administrations des anciennes villes de Laval. Le maire Tétreault lui-même y a fait allusion à plusieurs reprises récemment. Y aura-t-il enquête sur ces administrations? Si oui, qui la fera et quelle sorte d'enquête sera-ce?

Interrogé à ce sujet, le maire Tétreault a reconnu que son administration avait fouillé dans les livres de certaines anciennes villes. "Nous avons fait des constatations parfois fort désagréables, dit-il. Mais nous n'avons pas poussé nos recherches très loin, et nous n'avons pas encore décidé de les poursuivre plus avant. Des analyses de ce genre seraient assez onéreuses pour la ville."

Si on devait faire enquête, cela reviendrait-il à la ville ou au gouvernement de la faire? M. Tétreault doute que la ville puisse décider de la faire elle-même. "Nous n'en avons pas les moyens, d'abord. Et je crois que cela revient au gouvernement. Si celui-ci décide que l'enquête est opportune et s'il nous le demande, la ville pourrait la faire, à la condition qu'elle n'ait pas à en payer la note", conclut le maire sur ce point.

COMMISSAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

livre blanc soit renvoyé à un comité de la Chambre qui en fera l'étude. Il a ajouté qu'on travaille actuellement à la rédaction de textes de loi basés sur le livre blanc.

Compensation aux victimes de crimes

Le document est une innovation au Canada, en ce qui touche la compensation aux victimes de crimes et la procédure permettant de protester contre l'administration gouvernementale.

La nomination d'un commissaire représente, croit-on, la réponse du gouvernement aux nombreuses pressions de l'opposition en faveur de la nomination d'un ombudsman. Les pouvoirs du commissaire, selon le projet, seront plus restreints, cependant.

Les passages du document qui décrivent la fonction du commissaire disent qu'il s'occupera "des erreurs de l'administration" et qu'il sera "un instrument de plus" des législateurs pour protéger l'ensemble des citoyens.

Le commissaire sera un fonctionnaire indépendant nommé par la Couronne; pour le démettre de ses fonctions, il faudra une décision de l'assemblée législative.

Les citoyens qui ont à se plaindre soumettront leur grief d'abord à leur député provincial qui, s'il le juge à propos, transmettra la plainte au commissaire.

Le rôle du Commissaire

Ce dernier pourra prendre la plainte en considération si elle ne tombe pas sous la juridiction d'un tribunal compétent et seulement si elle a rapport avec un acte ou une décision d'une agence, d'une commission, d'une régie ou d'une corporation de la Couronne.

Le commissaire n'aura pas le droit de critiquer les politiques du gouvernement ou les décisions que ce dernier peut prendre en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, sauf dans les cas où il semble y avoir erreur d'administration.

Au cours d'une enquête, le commissaire aura le pouvoir de faire produire des documents autres que ceux du cabinet ou des comités du cabinet.

"Le gouvernement conservera toujours le droit de refuser de produire tel ou tel document", affirme le livre blanc.

Les ministres pourront interdire la publication d'informations par le commissaire, s'ils jugent nécessaire d'agir ainsi dans l'intérêt public.

Parlant des dispositions du livre blanc concernant la compensation aux victimes de crimes, M. McLean a déclaré que le nombre croissant des crimes violents amène le besoin de compensation. Le livre blanc propose donc une aide aux personnes innocentes blessées au moment où un crime est commis, à l'occasion d'une arrestation ou d'une tentative d'arrestation, ou quand des personnes tentent d'empêcher qu'un délit soit commis.

Les plaintes et réclamations à ce chapitre seront reçues par un comité spécial dont la décision sera sans appel. Le comité ne pourra étudier que les réclamations de plus de $150. Avant de déposer une plainte, la victime devra avoir tenté, mais sans succès, d'obtenir réparation ou compensation par tous les autres moyens habituels.

Le crédit aux consommateurs

Le livre blanc contient cependant des dispositions plus larges en vue d'aider les individus dans le domaine du crédit aux consommateurs, et dans celui de l'assistance judiciaire aux indigents.

M. McLean a déclaré que dans le domaine du crédit aux consommateurs, il est important de mettre sur un pied d'égalité les clients non avertis et les prêteurs sans scrupule.

Il a ajouté que le principe de base devra être : "que le prêteur soit lui-même sur ses gardes..."

La législation provinciale concernant les permis sera élargie afin d'englober un grand nombre de catégories de prêteurs, et la loi contiendra des dispositions exigeant, entre autres choses, que soit révélé en détail le coût des prêts. On mettra sur pied un bureau central d'enregistrement de toutes les transactions de crédit et l'on établira une agence de protection des consommateurs.

Quant au service d'assistance judiciaire aux indigents, ses pouvoirs seront étendus afin de couvrir les causes criminelles et civiles, de même que les causes de faillite et de divorce.

M. McLean a déclaré que le divorce n'est plus considéré comme "un luxe légal", et l'on nommera des procureurs pour s'occuper de la poursuite comme de la défense dans les causes de divorce.

RAPPORT

SUITE DE LA PAGE 1

des actes de torture à des membres de la Sûreté provinciale et des membres de l'agence Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada.

Elle soutient notamment que Sicotte aurait été battu, piétiné, brûlé avec des mégots de cigarettes et qu'il aurait reçu des coups aux parties génitales.

Le rapport du comité du Barreau parle également des difficultés qu'ont rencontrées certains avocats de la défense dans l'exercice de leur mandat.

Il signale que certains détenus ont été privés du droit de voir leur avocat et il fait remarquer que dans d'autres cas, des détenus ont été forcés de renvoyer leur avocat.

Selon les informations communiquées à LA PRESSE, le rapport du comité du Barreau aurait été remis avant les élections au ministre de la Justice, Me Claude Wagner, et le nouveau ministre M. Jean-Jacques Bertrand s'en serait vu remettre une copie après son élection.

Des membres du Barreau auraient également insisté, il y a peu de temps, auprès du ministre de la Justice, pour que le comportement de certains membres de la Sûreté provinciale soit l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, selon certaines sources dignes de foi, le projet de Me Wagner de soumettre un projet de loi à l'Assemblée législative pour que les procureurs de la Couronne et les hauts officiers du ministère de la Justice soient soustraits de la juridiction du Barreau aurait pris naissance à l'occasion de l'enquête du comité du Barreau lorsque les procureurs de la Couronne mêlés à l'affaire des incendies criminels auraient été assignés.



Exclusivité

L'entente cordiale !

C'était fête hier après-midi pour les parlementaires à Québec. Il s'agissait en l'occurrence de la fête patronale de l'Université Laval qui avait attiré dans la vénérable institution des personnalités politiques et autres. Au nombre des premières, nous apercevons, l'ancien et le nouveau premier ministre du Québec, MM. Jean Lesage et Daniel Johnson, discutant sérieusement semble-t-il, "dans le dos" de M. Hugues Lapointe, lieut.-gouverneur.

ADOPTION

SUITE DE LA PAGE 1

Johnston, a fait inscrire de son côté trois projets de loi faisant suite au discours sur le budget prononcé par M. Lesage le printemps dernier. Ces projets de loi visent à modifier la loi de l'impôt provincial sur le revenu, la loi de l'impôt sur les opérations forestières et la loi des droits sur les successions.

Le secrétaire de la province, M. Yves Gabias, annonce pour sa part le bill visant à modifier la loi des fabriques et enfin le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Maurice Bellemarre, a inscrit un projet visant à modifier la loi du crédit aux pêcheries maritimes.

L'assurance-maladie est adoptée en 3e lecture

OTTAWA (DNC) — Le projet de loi sur l'assurance-frais médicaux a été adopté en troisième lecture hier, par 177 voix contre 2, après que la chambre eut disposé par 103 à 80 d'un amendement conservateur exigeant que la mise en vigueur de "Medicare" soit reportée de juillet 1968 à juillet 1967.

Seuls deux créditistes de l'Ouest ont voté contre "Medicare".

Au moment du vote sur l'adoption du projet de loi dans son entier, les libéraux se sont payé la tête de l'opposition tant conservatrice que néo-démocrate qui ne pouvait s'offrir le luxe d'enregistrer, dans le journal officiel, sa dissension à un projet de loi d'une telle envergure.

Tout au plus cette opposition a-t-elle eu le plaisir de faire observer au gouvernement, lors de la mise aux voix de l'amendement, qu'il votait contre une promesse répétée mille fois aux électeurs canadiens.

Au début de la semaine, on avait cru que la troisième lecture du bill se ferait mercredi, mais ce n'est qu'hier soir que le vote final a été pris.

Medicare a donc maintenant franchi la principale étape et les ministériels ne cachent pas leur soulagement. Avant de quitter la chambre hier, M. Pearson a tapoté à plusieurs reprises l'épaule de son ministre de la Santé, M. MacEachen, qui s'en est tiré avec brio.

Le bill franchira maintenant une étape en théorie beaucoup plus facile, celle du Sénat, avant d'obtenir la sanction royale.

Avant d'ajourner ses travaux, hier soir, la chambre a commencé l'étude en seconde lecture du bill sur le revenu garanti amendant la loi des pensions du Canada.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT : 35
MAXIMUM DEMAIN : 50

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est :** nuageux avec quelques averses et très doux ; vents du sud de 15 milles. Minimum et maximum à Montréal et Ottawa 35 et 50 ; Sherbrooke 40 et 50.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions du St-Maurice, des Laurentides, de Québec, du Lac-St-Jean, de Rimouski et de Gaspé : pluie ou bruine occasionnelle, doux, vents légers. Minimum et maximum à Québec et Ste-Agathe 32 et 40. Gaspé, La Tuque, Chicoutimi, Rivière-du-Loup et Mont-Joli 32 et 35.

Aperçu pour samedi : nuageux et moins doux.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Iles : nuageux avec pluie ou bruine occasionnelle, doux ; vents légers. Minimum et maximum à Baie-Comeau 30 et 35 ; Sept-Iles 28 et 35.

Saisie par la Syrie l'IPC cherche d'autres routes pour transiter son pétrole

BEYROUTH, Liban (UPI) — Le gouvernement militaire syrien appuyé par Moscou, a saisi hier les oléoducs géants et les installations évalués à des dizaines de millions de dollars, de quatre sociétés occidentales. C'est là la plus importante saisie au Moyen-Orient depuis que l'Egypte a nationalisé le canal de Suez en 1956.

Le gouvernement de Damas, déjà impliqué dans des tentatives de renverser le souverain pro-occidental Hussein, de Jordanie, entraîne du même coup de puissants intérêts américains dans la crise qui sévit présentement au Moyen-Orient.

Les Etats-Unis ont lancé hier un appel à la Syrie, lui demandant de cesser l'agitation qu'elle a déclenchée dans cette région. Le porte-parole du Département d'Etat, M. Carl Bartch, a dit à Washington que le chef d'Etat syrien, le Dr Nureddin Atassi, n'aidait nullement à pacifier la situation en recommandant aux Jordaniens de se révolter contre le roi Hussein. Il a ajouté que les Etats-Unis surveillent étroitement les événements déclenchés par la saisie des installations pétrolières occidentales.

Un décret émis à Damas a annoncé que le gouvernement syrien avait saisi toutes les installations de l'Iraq Petroleum (IPC), un consortium de sociétés pétrolières britanniques, américaines, hollandaises et françaises dans le but de renforcer ses demandes de royautés accrues. Deux sociétés américaines "Esso" et "Mobil Oil" à elles seules possèdent 23 pour cent des actions de la société.

Les oléoducs géants qui s'échelonnent sur une distance de 300 milles transportent le pétrole d'Iraq à travers la Syrie vers la Méditerranée. Les autres intérêts de l'IPC en Syrie comprennent des stations de pompage, des bureaux et des installations au terminus de Banias, à la raffinerie de Homs et à Damas même.

Allard croit que Paris prolongera le délai au sujet des bases aériennes

LONDRES (PC) — Le général Jean-V. Allard, chef des forces armées du Canada a déclaré hier que le délai accordé au Canada pour retirer ses troupes de deux bases aériennes en France sera peut-être quelque peu prolongé.

Au cours d'une conversation téléphonique de Paris, le général Allard a dit : "Nous avons de bons rapports avec le gouvernement français". Néanmoins, une fois le départ des troupes amorcé, il ne demeurera aucune organisation de transport militaire aérien du Canada sur le sol français.

Le général de Gaulle a ordonné la fermeture de toutes les bases militaires de l'OTAN en France d'ici le mois d'avril.

La fermeture de la base à Marville et du quartier général à Metz a été "plus vite dit que faite", a ajouté le général Allard. Non seulement ce départ, pose-t-il des problèmes de stratégie en ce qui concerne des opérations éventuelles au Moyen-Orient et ailleurs, mais cela va demander la construction de nouveaux bâtiments.

Tournée

Le général Allard termine actuellement une tournée officielle de cinq jours en France où il a passé en revue l'armée française et inspecté les installations de la force de frappe. De plus, il a eu des entretiens avec le chef des forces armées françaises, le général Charles Ailleret, le ministre français des Armées, M. Pierre Messmer et le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville.

Il est "significatif, a dit le général Allard, que cette tournée ait lieu en ce moment. Elle prouve que la France "n'a pas changé d'attitude vis-à-vis le Canada".

Attentat terroriste à Saigon

SAIGON. (UPI) — Un terroriste vietcong a fait sauter à la grenade un camion de l'armée sud-vietnamienne chargé de munitions aux limites de Saigon, ce soir, provoquant une explosion qui a secoué la capitale.

Selon la police militaire américaine, l'explosion s'est produite sur le pont de la route de Bien Hoa qui enjambe la rivière Saigon. Un terroriste a lancé une grenade sous le camion au moment où il traversait le pont. Les munitions ont explosé et les obus ont volé dans toutes les directions.

Le pont en acier a tenu le coup malgré la violente secousse provoquée par l'explosion. Quant au camion, il continuait de brûler. Des équipes de démolition américaines ont été dépêchées sur les lieux.

L'attentat est survenu sur la route qui relie Saigon à la grande base aérienne américaine de Bien Hoa, 17 milles au nord-est de la capitale.

à lire!

une publication en rotogravure consacrée au

CHATEAU CHAMPLAIN

PLACE DU CANADA MONTRÉAL



qui paraîtra dans

LA PRESSE

DEMAIN

DURANT 8 JOURS SEULEMENT
de midi à 10 p.m. tous les jours
H. DARWIN
présente
pour la huitième année
EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES
Exécutées par un groupe de
17 artistes européens
et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans, ce groupe original tenait sa première exposition à Montréal. Depuis cette date, nous avons présenté les oeuvres de plusieurs nouveaux artistes lors de nos expositions. Aujourd'hui, nous avons le choix le plus étendu, la qualité la plus remarquable et les plus bas prix au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur :	Prix du cat.	Prix de vente :
14 x 16	$ 45.00	$16.00
18 x 22	$ 70.00	$24.00
26 x 34	$115.00	$38.00
26 x 34	$125.00	$42.00
31 x 39	$200.00	$65.00
32 x 44	$235.00	$78.00
31 x 55	$265.00	$88.00

LES PRIX COMPRENNENT DES CADRES DE QUALITE

SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL
Entrée gratuite *Catalogue gratuit*
DERNIER JOUR, SAMEDI 17 DECEMBRE

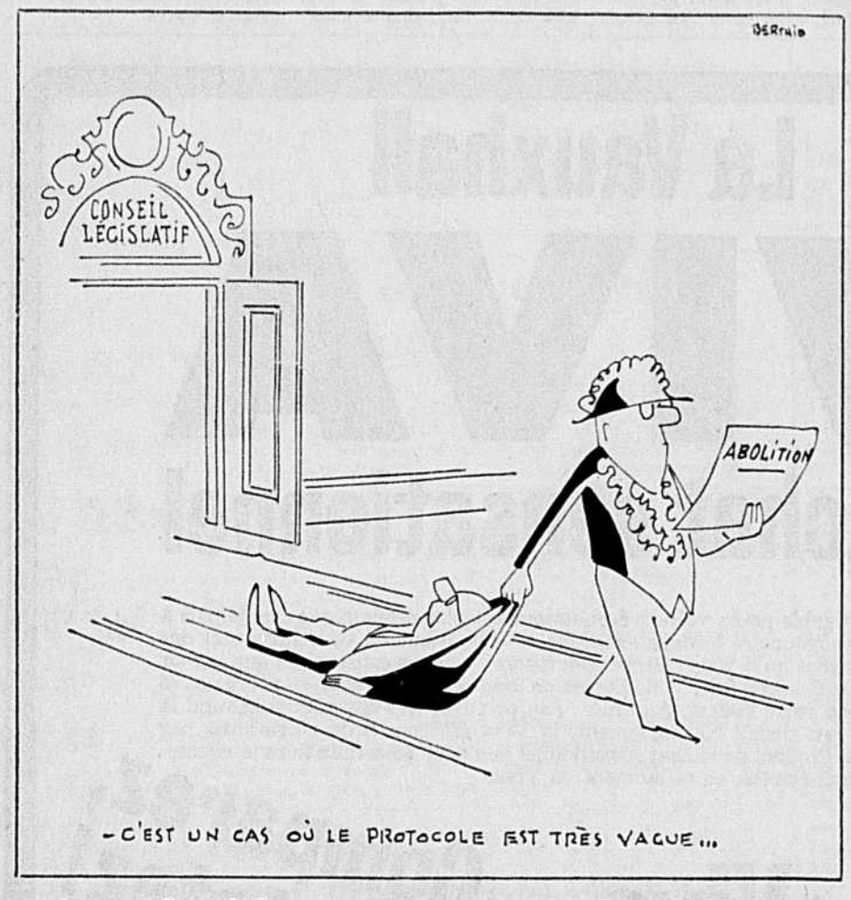


Distillée au Canada pour Sté Pierre Smirnoff Fils

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, VENDREDI 9 DECEMBRE 1966 — 82e ANNEE — No 286



Montréal doit interdire la discrimination dans les services publics qu'il réglemente

— Le Comité pour la défense des droits de l'homme

par Claude GRAVEL

Les dirigeants du Comité pour la défense des droits de l'homme ont l'intention de revenir bientôt à la charge et de demander au maire Jean Drapeau de faire adopter une réglementation "précise" au sujet de la discrimination qui, selon eux, se pratique dans la métropole.

Dans un second mémoire dont "la révision sera faite dans une semaine" et qu'ils lui feront parvenir, les responsables du comité demanderont que l'administration municipale "établisse un règlement interdisant la discrimination dans tous les services publics qui opèrent avec un permis de la ville".

Dans une entrevue accordée hier soir à LA PRESSE, le secrétaire exécutif du comité, M. Langis Sirois, a stipulé que le mémoire portera sur trois genres de discrimination : raciale, religieuse et ethnique, qu'il prévoira une réglementation-type ainsi qu'une série de "sanctions".

Selon lui, ces mesures sont rendues encore plus nécessaires par suite de la tenue à Montréal de l'Exposition universelle. "On craint que, durant l'Expo, ne se produisent des incidents fâcheux de discrimination envers des visiteurs. Il suffirait de quelques incidents pour qu'il y ait des scandales pouvant entrainer des répercussions au plan international. Et cela ternirait évidemment la réputation de la province de Québec."

M. Sirois a fait remarquer que le problème de la discrimination à Montréal "prend de plus en plus d'envergure avec l'immigration". Selon lui, les dernières enquêtes faites sur cette question ont révélé, par exemple, que les Noirs "étaient refusés dans les logements dans une proportion de 15 à 20 pour cent".

M. Sirois a dit que si, à la suite des représentations de son comité, "le maire ne veut rien faire ou n'offre pas satisfaction, d'autres mesures seront prises parce qu'on considère que la situation ne peut plus être tolérée".

Interrogé au sujet de ces "mesures", le secrétaire exécutif du Comité pour la défense des droits de l'homme a seulement laissé entendre qu'elles pourraient prendre la forme de marches ou de manifestations.

M. Sirois a affirmé que la ville de Montréal avait présentement le pouvoir de suspendre ou d'enlever des permis dans

Voir DISCRIMINATION page 4



photo René Picard, LA PRESSE

Le vol organisé au port

Trois barils contenant chacun 50 gallons de vodka, plusieurs dizaines de paires de gants, divers articles de toilette, des récepteurs de radio et d'autres accessoires électriques, évalués ensemble à environ $5,000 et constituant le produit de vols récemment commis sur les quais de Montréal, ont été saisis par des policiers du port au cours d'une descente effectuée hier après-midi dans un garage situé au 522 rue Bossuet. Dans la maison attenante à cette caverne d'Ali-Baba, un suspect a de plus été arrêté. Il s'agit de Claude Chiasson, un débardeur qui devait comparaître ce matin sous une série d'accusations de "possession illégale". Notre photo montre, de gauche à droite, l'agent Roger Leblanc, le capitaine Roger Charbonneau, ainsi que les agents Jean-René Berger et Claude Lebreux, dressant l'inventaire des marchandises retrouvées après avoir participé à l'opération. On sait qu'une douzaine de débardeurs ont déjà été traduits en justice depuis que, voici moins de trois mois, les policiers du port de Montréal et les gardiens de l'agence Citadel ont intensifié leur guerre au vol organisé sur les quais de la métropole.

Usine de filtration : querelle entre Longueuil et Jacques-Cartier

par Claude MASSON

La sourde mésentente qui régnait entre l'ancien conseil municipal de Longueuil et les autorités de Jacques-Cartier se perpétuera-t-elle avec le nouveau conseil élu il y a un mois ?

Une toute petite phrase qu'aurait prononcée le nouveau maire de Longueuil, M. Marcel Robidas, a provoqué en tout cas une querelle sur les mots entre lui et son collègue de Jacques-Cartier, le maire Roland Therrien.

C'est au cours d'une récente assemblée de la Commission intermunicipale de la rive sud, alors que certains membres de l'organisme trouvaient exagérés les profits perçus par l'usine de filtration de Jacques-Cartier aux dépens des contribuables des sept autres municipalités desservies par celle-ci, que M. Robidas aurait estimé à $1 million "les profits annuels nets de l'usine de filtration de Jacques-Cartier".

Cette déclaration qu'on lui attribue a suffi pour mettre le "feu aux poudres". Le maire Roland Therrien, dans une mise au point, déclare notamment :

"Je dois d'abord signaler le fait qu'au lendemain de l'élection à Longueuil, lorsque j'ai offert par téléphone mes félicitations à M. Robidas, celui-ci a exprimé l'espoir qu'aucune déclaration intéressant Jacques-Cartier et Longueuil ne soit faite sans discussions préalables par les maires de ces deux villes. Depuis cette date, me conformant au souhait de mon confrère, je me suis abstenu de toute déclaration qui pourrait être préjudiciable aux bons rapports entre les deux municipalités. En ce qui concerne M. Robidas, cependant, il n'en a pas été ainsi."

Selon le maire de Jacques-Cartier, son collègue de Longueuil est "complètement dans les nuages" lorsqu'il avance de pareils chiffres. "Comment pouvons-nous réaliser des profits nets d'un million de dollars par année avec notre usine de filtration lorsque le total des ventes aux sept municipalités n'atteint pas $500,000, sans compter que de cette somme il faut déduire le montant du coût de la production, ce que tout bon administrateur devrait savoir", de dire le maire Therrien.

Négation du maire Robidas

Le maire de Longueuil, par contre, est convaincu n'avoir jamais fait allusion à $1 million

Voir USINE en page 4

FAITS divers

Collision mortelle à Laprairie

Un résidant de Colombie-Britannique a été tué dans une collision impliquant deux automobiles et un camion survenue, vers 12 h. 35 hier après-midi, sur la route 9B, près de Laprairie, en banlieue sud de Montréal.

La victime, qui est morte sur le coup, a été identifiée comme étant M. Henri Devost, de Terrace, à 96 milles à l'est de Prince Rupert, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Au moment de l'accident, l'infortuné voyageur se dirigeait vers Saint-Jean pour y voir un ami.

D'autre part, le chauffeur du camion impliqué a été transporté avec des blessures mineures à l'hôpital Charles LeMoyne, à Greenfield Park, tandis que la conductrice de la seconde automobile est sortie indemne de la triple collision.

Un homme fait une chute mortelle

Un homme de 59 ans, récemment sorti d'un hôpital où l'avait conduit une dépression nerveuse, a fait une chute mortelle, vers 11 h. 15 hier matin, en tombant du 4e étage de l'immeuble Medico-Dental, au 1396 ouest, rue Sainte-Catherine.

La victime qui a été tuée sur le coup, s'est écrasée sur le béton d'une ruelle située derrière le bâtiment, au pied de l'escalier de sauvetage.

Une employée a signalé que l'homme, d'apparence extrêmement fébrile, avait gagné le 4e étage de l'immeuble Medico-Dental près de deux heures avant sa chute. Tout porte les policiers à croire à un drame du désespoir.

Laiterie dévalisée à Saint-Michel

Trois individus armés de revolvers et d'une carabine au canon tronqué ont réussi à s'enfuir avec une somme d'environ $500, vers 10 h. 42 hier soir, au terme d'un vol commis à la laiterie Perrette, au 7385 boulevard Saint-Michel, à Saint-Michel.

M. Wilfrid Pressault, l'employé qui a été obligé de remettre l'argent du tiroir-caisse aux bandits, n'a pas été brutalisé. Les voleurs se sont enfuis en voiture.

Un suspect s'enfuit, menottes aux poignets

Un suspect qu'un policier venait de capturer a réussi à prendre la fuite en sortant précipitamment d'une auto-patrouille, bien qu'il eut les menottes aux poignets.

L'individu avait été arrêté dans une ruelle, à l'arrière du 1442, rue Valois, alors qu'il tentait de récupérer un appareil TV volé quelques heures plus tôt et caché dans la ruelle.

Un policier était aux aguets et attendait le voleur ou le receleur de cet appareil.

En fuyant le présumé voleur s'est réfugié sur le toit d'une maison voisine. Le policier a tiré deux coups de feu mais ne l'a pas atteint.

Le suspect a réussi à échapper au policier.

Voir FAITS DIVERS page 4

Un écolier de 13 ans est accusé d'avoir allumé 11 incendies

Un écolier de 13 ans devait comparaître aujourd'hui en cour du Bien-être social sous un lot d'accusations relatives à onze incendies criminels commis à brefs intervalles durant le mois dernier et qui ont jeté plusieurs familles montréalaises sur le pavé en causant des dégâts estimés à plus de $50,000.

Tous les sinistres imputés à l'adolescent ont dévasté des constructions diverses, habitations ou immenbles commerciaux, situés entre les numéros civiques 5200 et 6000 de l'avenue du Parc et de la rue Jeanne-Mance. Selon le capitaine Jean-Paul Whissell, qui dirige les enquêtes du Service d'incendie de Montréal et dont les hommes ont arrêté le jeune suspect, mardi après-midi, dans la métropole, l'enfant aurait d'ailleurs allumé tous les incendies à partir de la ruelle séparant les deux artères mentionnées, soit à l'arrière des bâtiments qui ont été ravagés.

Le plus important des incendies a causé des dégâts évalués à $25,000, tandis que les pertes se montent à $10,000 dans un autre cas. Ensemble, les dommages atteignent plus de $50,000.

Le jeune présumé pyromane a pu être appréhendé grâce aux descriptions concordantes fournies aux investigateurs par plusieurs personnes qui avaient remarqué sa présence sur les lieux des différents sinistres.

Traduit hier en compagnie de sa mère devant le commissaire des Incendies du district de Montréal, M. John McDougall, l'adolescent, dont on ne peut divulguer l'identité, la loi l'interdisant, en raison de son âge, aurait avoué tous les actes criminels qui lui sont reprochés.

L'hôpital Queen Elizabeth n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants

L'administrateur de l'hôpital Queen Elizabeth, M. John Partlo, a tenu à démentir, par ses avocats, une information publiée dans notre journal, le 6 décembre, lui attribuant la parternité d'une déclaration qu'il n'aurait jamais faite.

Cet hôpital éprouve des difficultés avec son service d'entretien ménager depuis le 1er décembre, alors que l'entreprise Nationwide Interior Maintenance Co. Ltd. a succédé à l'entrepreneur précédent, la Brooklin's Cleaners, pour effectuer le service d'entretien ménager.

Le nouveau sous-traitant est arrivé sur les lieux avec son personnel, ce qui a provoqué la mise à pied des 49 employés de Brooklin's Cleaners qui avait mis fin à son contrat.

C'est alors que, par erreur, on a attribué à M. Partlo la déclaration voulant que la nouvelle entreprise ait offert aux employés de Brooklin's Cleaners de travailler pour elle, si ces employés consentaient à abandonner leur adhésion syndicale. Cette déclaration ne peut être attribuée à M. Partlo, puisque l'hôpital n'a rien à voir dans l'embauchage du personnel des sous-traitants.

Plus un seul océanique dans la Voie maritime depuis ce matin

Il n'y avait plus ce matin un seul océanique dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Le dernier, le cargo britannique "New York City" a franchi les écluses de Saint-Lambert aux petites heures ce matin, et au lever du soleil, il était déjà loin dans le fleuve, en aval de Montréal. Il ne s'est pas arrêté dans le port de la métropole.

Dans les registres officiels de la Voie maritime, il a franchi les écluses à 3 h. 27 du matin.

Dans la journée d'hier, le "New York City" a dû jeter l'ancre une deuxième fois à cause du brouillard. Il a mouillé à proximité des écluses de Beauharnois. Il lui restait alors une très courte distance à parcourir avant de se trouver dans le fleuve.

Ainsi a pris fin ce matin le suspense annuel de la course contre l'hiver.

Les autorités de la Voie maritime prévoient cependant que celle-ci restera ouverte encore jusqu'au 13 décembre. Ce matin, il y avait une vingtaine de péniches de lac, entre Port Colborne et Montréal.

L'an dernier, à la faveur du temps doux comme cette saison, la navigation s'est poursuivie jusqu'au 16 décembre dans la Voie maritime. Il ne sera cependant pas possible d'atteindre encore une fois cette date, car d'importants travaux de réfection doivent commencer le 15.

La Voie maritime aura connu cette année l'une de

Voir OCEANIQUE en page 4

"La Corporation de gaz naturel favorise l'exploitation des usagers"

— Le syndicat (CSN)

Le syndicat qui représente les 800 grévistes de la Corporation de gaz naturel du Québec et cette entreprise en sont venus aux prises verbales encore une fois hier, cette fois au sujet du maintien des services essentiels et de l'exploitation dont seraient victimes les usagers du gaz naturel qui doivent faire effectuer des réparations.

En négociant avec la CGNQ une entente sur le maintien des services essentiels pendant la durée de la grève, le syndicat a voulu protéger au maximum la population et lui éviter les contrecoups de la grève, déclare le syndicat de la CSN, dans un communiqué.

"Actuellement, non seulement la Corporation n'utilise pas les hommes que le syndicat lui fournit pour ces services essentiels, mais ce faisant, elle favorise l'exploitation de la population montréalaise par des gens qui ne pensent qu'à faire plus d'argent avec cette grève.

"En effet, la CGNQ semble profiter de ce que ses clients habituels ignorent quels sont leurs droits. Elle dit clairement dans les textes publicitaires qu'elle diffuse par le truchement des média d'information, qu'un des avantages à devenir un abonné du gaz est que la Corporation fournit à ses clients des services gratuits de réparation. C'est même ce qui, en 1958, avait marqué la relance de cette compagnie et l'avantage qu'elle avait pris sur les compagnies qui offrent d'autres systèmes de chauffage, puisqu'à l'époque les compagnies qui fournissent de l'huile à chauffage, par exemple, ne procuraient pas de services gratuits à leurs abonnés."

Mais, soutient le syndicat, depuis ledébut de la grève, la compagnie déclare à ses clients qu'elle ne peut les servir et qu'ils devraient plutôt appeler un plombier. "La population qui fait appel à la CGNQ devrait insister pour qu'on lui fournisse des services : le syndicat a justement négocié une entente de services essentiels qui garantit un nombre suffisant de travailleurs pour que la population soit assurée de recevoir les services à domicile auxquels elle a droit."

Le syndicat fait ensuite état de l'exploitation dont seraient victimes plusieurs abonnés, de la part des plombiers qui présentent des factures fort élevées. On cite le cas de deux abonnés.

Le point de vue patronal.

Le directeur du service des relations extérieures de l'entreprise, M. Samuel Gagné, n'a pas mis de temps à répliquer. Il attribue la paternité de la déclaration du syndicat au direc-

Voir GAZ NATUREL page 4

La police appelée à protéger des équipes de travail du gaz

par Germain Tardif

Des policiers municipaux ont été chargés d'assurer la protection d'employés de la Corporation de gaz naturel du Québec qui effectuent des travaux dans un secteur de Rosemont comprenant les 8ème, 9ème et 10ème Avenues.

Le directeur des relations extérieures de la compagnie, M. Samuel Gagné, a déclaré que cette mesure a été prise à la suite de menaces graves proférées à l'endroit de ces employés.

"Depuis une dizaine de jours, explique-t-il, nous n'arrivons pas à vider l'eau qui s'est introduite dans les conduits de gaz de ce secteur. Le liquide a pour effet de boucher les conduits et de priver plusieurs usagers de gaz. Lorsque nous parvenons à vider l'eau, il faut ensuite nous rendre chez les usagers pour rallumer les flammes-pilotes des poêles, des chaudières ou des réservoirs d'eau.

"Ces défectuosités se répètent souvent depuis une dizaine de jours. Nous avons fait des recherches pour découvrir les sources de cette eau mais nous n'avons rien trouvé. Nous en sommes forcément venus à soupçonner des causes artificielles".

"Nos équipes affectées à ces travaux ayant reçu des menaces sérieuses, la police a été mandée sur les lieux des travaux."

Le directeur de la grève des 800 employés d'entretien et de réparations, M. Jacques Dupont, nie, pour sa part, que les grévistes se soient adonnés à des actes de sabotage de ce genre ou qu'ils aient proféré des menaces à l'endroit des employés affectés aux réparations.

"La pénétration d'eu dans les

Voir LA POLICE en page 4

Explosion dans une usine: 6 blessés

Deux hommes ont reçu des blessures assez graves pour nécessiter l'hospitalisation, vers 2 heures cet après-midi, dans une explosion survenue aux usines de la société Trempe des Métaux, Montréal Inc., à l'angle des rues Des Carrières et Cartier, dans le nord-est de la métropole.

Quatre autres personnes ont reçu des blessures moins graves dans ce qui semble être l'explosion de chaudières, selon les premiers rapports.

Un violent incendie a suivi la déflagration. A un certain moment, les flammes jaillissaient à 15 pieds au-dessus du toit. Une trentaine de pompiers ont réussi à circonscrire l'incendie moins d'une heure après le début du sinistre.

Au moment de mettre sous presse, on ne connaissait pas encore l'identité des victimes, ni à quel hôpital les plus gravement atteints ont été transportés.

L'explosion et l'incendie ont causé des dégâts matériels considérable à l'établissement industriel.

SPÉCIAL DE CETTE SEMAINE

ANNEAU AUX POMMES

Rég. 65¢ 53¢

En vente à la pâtisserie RBI Richstone de votre voisinage

Richstone RBI BAKERIES, Inc.

NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

système Centrex

de

LA PRESSE

Général 874-7272

Tirage 874-6911

(Livraison à domicile)

Annonces classées 874-7111



LE PETIT FAUTEUIL INDISPENSABLE

Léger mais robuste, confortable mais de dimensions réduites, ce joli fauteuil est idéal dans la salle à manger. Il est aussi chez lui dans le vivoir, le boudoir, la salle de jeux ou la chambre d'enfants. Il est bon aussi bien pour l'étude que pour la table ou la détente, grâce à son dossier oscillant. Il est encore temps pour Noël : Choisissez parmi 13 couleurs d'un joli tissu tout laine :

En teck, garni vinyle : $45.00 prix spécial

En teck, garni laine : $49.00 prix spécial

Ces prix ne valent que jusqu'au 17 décembre. Il s'obtient aussi en bois de rose brésilien moyennant supplément.

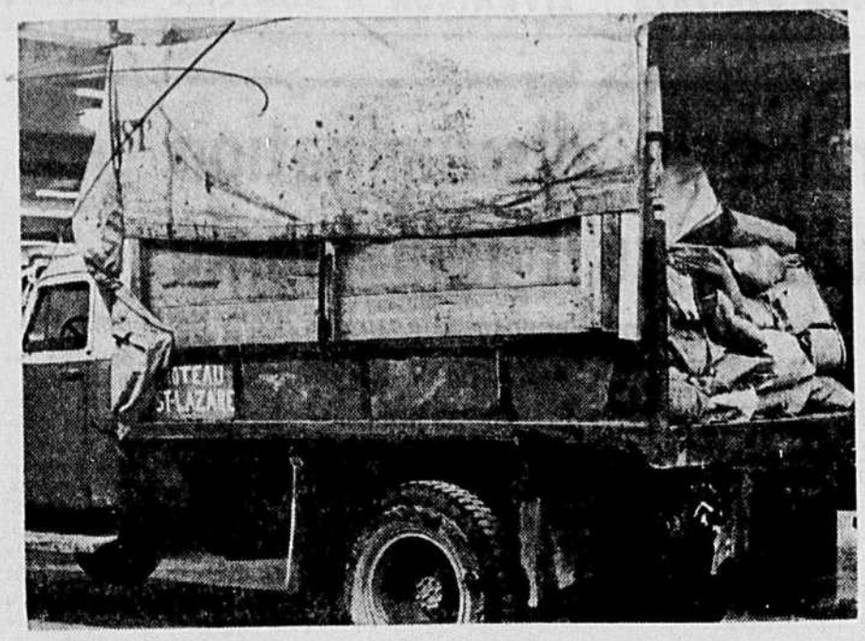
LIVRAISON IMMEDIATE

VIAU MORISSET

OUVERT tous les jours jusqu'à 5.30 le jeudi et le vendredi jusqu'à 9.30

720, boul. DECARIE à ST-LAURENT—747-9921

Facilités de paiement si désiré — Stationnement à la porte



Le transport du courrier... à découvert

Un dirigeant du syndicat des employés de Rod Service Limitée, l'entreprise qui a les contrats les plus importants de la livraison et de la distribution du courrier à Montréal, a pris cette photographie d'un camion appartenant à M. Croteau de St-Lazare, camion qui n'offre pas les garanties exigées par le ministère des Postes. De plus, soutient le syndicat, la loi interdit à l'entrepreneur de confier des sous-contrats du genre.

La police de Toronto envie le programme d'entraînement de la police de Montréal

TORONTO — La police métropolitaine de Toronto a fait l'éloge du nouveau programme d'entrainement et d'éducation de la police de Montréal pour son personnel. Ces louanges n'étaient cependant pas sans quelques restrictions.

Ni le directeur James Mackey, ni le commissaire Charles O. Bick n'ont voulu dire s'ils appuieraient un projet semblable pour la police métropolitaine.

"Cette idée est toujours dans l'air", s'est contenté de déclarer M. Bick. Il a refusé d'en dire plus avant de connaître davantage le programme de Montréal.

Quant au chef Mackey, il a décrit le programme comme étant "encourageant" et a ajouté qu'il approuverait "tout ce qui est susceptible d'accroitre l'efficacité de la police".

Il a signalé que six agents de la police métropolitaine de Toronto suivent actuellement des cours en criminologie et en "science policière" à l'Université de Toronto.

D'autres, a-t-il ajouté, étudient à l'Institut Kettering, à l'Université Purdue, à Harvard, à l'Institut Northwestern de Chicago et ailleurs.

Quant à l'agent Sydney Brown, président de l'Association des policiers de Toronto métropolitain, il a affirmé qu'il accueillerait bien un programme semblable à celui de la police de Montréal. Il a précisé que l'association tente de porter à la 13ème année, le minimum d'instruction requis pour les recrues.

Les cours pour les policiers montréalais seront gratuits et ceux qui les prendront bénéficieront de bonis atteignant $1,500 s'ils obtiennent les trois degrés de bachelier ès arts, maitre ès arts ou docteur en philisophie.

USINE

SUITE DE LA PAGE 3

en profits nets mais plutôt en bénéfices bruts. M. Robidas a confirmé avoir mentionné le chiffre d'un million de dollars d'affaires pour l'usine de filtration de Jacques-Cartier. Mais, coïncidence, lors d'une entrevue télévisée, mercredi soir, il a de nouveau mentionné un million de dollars de "bénéfices nets". Etait-ce une erreur dans la terminologie ?

Pour plusieurs observateurs municipaux, la querelle ne serait pas uniquement une affaire de mots. Au contraire, la ville de Longueuil désirerait enlever quelques clients à Jacques-Cartier, qui fournit présentement l'eau potable aux municipalités de Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Hubert, Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Greenfield Park et Laflèche.

Dans sa mise au point, le maire Therrien fait d'ailleurs allusion à cette possibilité : "Cette sortie de M. Robidas ne cache-t-elle pas un grand désappointement, du fait que l'usine de Longueuil, maintenant agrandie, cherche sans succès des débouchés au détriment de Jacques-Cartier ? La même vieille histoire se répète".

D'autre part, prié d'apporter quelques précisions à ce sujet, le maire de Longueuil a expliqué aux membres du conseil, après l'assemblée régulière de mercredi soir, que la capacité de production quotidienne de l'usine de filtration de Longueuil est de 9 millions de gallons mais qu'elle produit actuellement seulement six millions. Il a alors laissé échapper que Boucherville pourrait bien devenir une cliente éventuelle, sans toutefois préciser si des démarches ont été ou seront entreprises à cet effet.

Tout un profit

De son côté, sans jamais préciser le montant exact de profits annuels nets de l'usine de filtration de Jacques-Cartier, M. Roland Therrien s'est toujours vanté qu'elle rapportait beaucoup. Dans un communiqué de presse annonçant la tenue d'un référendum sur l'agrandissemen' de l'usine de filtration, par exemple, il est dit : "L'usine de filtration, actuellement, rapporte des profits considérables puisque le prix de vente tient compte des immobilisations et des intérêts de la dette de chacune des municipalités intéressées".

Est-ce que l'eau "inondera" les bonnes relations des premiers jours entre MM. Robidas et Therrien ?

LA POLICE

SUITE DE LA PAGE 3

conduits, a-t-il dit, est due à la pluie et à la neige des derniers jours et à des fissures par où cette eau s'est introduite.

"La compagnie, a-t-il ajouté, refuse, par ailleurs de recourir à notre équipe d'urgence. Nos hommes ne font qu'une sortie par jour alors qu'en temps normal, ils en faisaient huit en moyenne.

"Au lieu de les utiliser, la compagnie se sert d'employés de bureaux ou de cadres qui ne connaissent rien du travail qu'on leur demande d'effectuer.

"Si bien, que la situation s'aggrave pour la sécurité du public. Le syndicat a mis en service 52 voitures dont les occupants en grève font des tournées d'inspection à travers la région pour détecter des fuites. Quand il y en a, nous avertissons la compagnie. Mais celle-ci refuse toujours de recourir à notre équipe d'urgence.

Interrogé au sujet de la proposition de la compagnie de faire appel à la Régie du gaz et de l'électricité du Québec comme arbitre quand il y a désaccord sur l'urgence des travaux à accomplir, M. Dupont a déclaré que le syndicat donnera sa réponse sous peu.

vers 1 h. 25 ce matin, à l'intersection des rues St-Hubert et Rachel.

A la suite d'une collision avec une automobile, la camionnette de livraison que conduisait la victime s'est écrasée contre un immeuble.

Trois des occupants de l'automobile, souffrant de diverses blessures, ont été transportés à l'hôpital Notre-Dame.

GAZ NATUREL

SUITE DE LA PAGE 3

teur de la grève, M. Jacques Dupont, de qui il dit qu'il continue "de parler comme un amateur ou un irresponsable, ou les deux".

"C'est vral, a-t-il poursuivi, que nous ne pouvons pas nous prévaloir des services de tous leurs hommes pour les raisons suivantes :

— plusieurs de leurs hommes, dans de nombreux cas, ont tout simplement refusé de faire le travail qui se présentait ;

— dans de nombreux cas, plusieurs de leurs hommes ont refusé de faire le travail selon les instructions des contremaîtres, avec le résultat que la corporation a dû taxer davantage le personnel de ses cadres pour que le travail soit fait ;

— si la CSN est tellement consciente des exigences de la sécurité du public, comment se fait-il qu'après deux semaines, elle n'a pas encore répondu à notre demande de prendre la Régie de l'électricité et du gaz comme arbitre dans les cas de conflit sur la définition de ce qu'est une urgence ?"

M. Gagné ajoute ensuite que l'entente du 19 novembre entre le syndicat et la CGNQ pour le maintien des services essentiels prévoyait les urgences mais non pas le service aux appareils des usagers. "C'est pour cette raison que dès les premiers jours de la grève, nous avons publié des annonces demandant à nos usagers de faire appel à leurs plombiers. Si la CSN a des preuves que les plombiers chargent trop cher, elle devrait faire les représentations à la Corporation des maitres-plombiers qui est une association professionnelle compétente, indépendante de nous, et dont les membres, pour exercer leur méter, doivent obtenir au préalable un certificat de compétence.

"Dans la mesure où ils ont cette carte de compétence, ils relèvent de leur corporation, et c'est leur éthique professionnelle qui joue et non la nôtre.

"La CSN aurait autre chose à faire, comme par exemple empêcher que nos véhicules et notre équipement soient démolis. Elle devrait aussi exercer une surveillance pour empêcher qu'il y ait intimidation à l'endroit des équipes qui assurent les services essentiels."

M. Gagné a tenu à rassurer la population en déclarant qu'il n'y a aucun danger. Il a laissé entendre que pour ce qui est de l'intimidation et des dommages, "la CGNQ va encore faire preuve d'une certaine patience, mais pas plus. Elle saura prendre les moyens de protéger son personnel et sa propriété."

Il a rappelé finalement que les offres de la compagnie sont les suivantes : une augmentation de 13 cents l'heure avec effet rétroactif au 1er août, une hausse additionnelle de 5 cents à la signature du contrat, 10 cents le 1er mai 1967 et une hausse moyenne de 12 cents l'heure au chapitre des bénéfices marginaux et sociaux.

FAITS DIVERS

SUITE DE LA PAGE 3

Livreur assailli et dévalisé

Un adolescent de 14 ans, livreur à la pharmacie Francoeur, au 4941 ouest, rue Notre-Dame, s'est fait voler une somme de $20, vers 10 h. 20 hier soir, par deux individus qui l'ont assailli en face du 5078 rue Sainte-Marie, dans l'ouest de la métropole.

Le jeune Michel Gendron, la victime, a déclaré aux policiers que l'un de ses agresseurs l'avait bâillonné et maintenu pendant que l'autre lui vidait les goussets. Les deux voleurs se sont enfuis à pied sans autrement molester le livreur.

Piéton de Lévis tué par une auto

ST-DAVID-DE-LEVIS — Un homme de 50 ans, M Marcel Gosselin, du 9 rue Saint-Ferdinand, à Lévis, a été heurté mortellement par une automobile, vers 8 h. 45 hier soir, alors qu'il marchait sur la route non 2, à Saint-David-de-Lévis.

Employé de LA PRESSE tué dans un accident

Un employé de LA PRESSE, M. Jean-Paul Lapointe, âgé de 49 ans, du 11685 rue Zotique-Racicot, a perdu la vie dans un accident de circulation survenu,

Saisie de billets de loterie et arrestations de 3 personnes

Deux garçons de taverne et un présumé imprimeur de billets de loterie devaient comparaître cet après-midi devant les tribunaux de juridiction pénale pour répondre à des accusations de possession, d'impression et de distribution de billets de loterie basée sur le hockey professionnel.

Dans un premier cas, concernant l'un des garçons de taverne et l'imprimeur, l'enquête a débuté hier après-midi quand la police a découvert, dans une auto impliquée dans un accident, une cinquantaine de billets de ce genre.

De fil en aiguille, elle a été conduite à une taverne de Jacques-Cartier, où elle a procédé à l'arrestation de l'un des garçons de table.

De là, les limiers se sont rendus dans un appartement de la rue Sherbrooke, où ils ont découvert plaques, brocheuses et tout le matériel d'imprimerie pour fabriquer les billets.

En tout, les agents ont mis la main sur 3,759 billets de loterie à $1 et à $2 "Succès" et sur une certaine quantité de billets de la loterie irlandaise.

OCEANIQUE

SUITE DE LA PAGE 3

ses plus longues saisons à cause de son ouverture hâtive, le 1er avril dernier.

Le dernier océanique à quitter ses eaux, en 1966, le "New York City", qui jauge 5,603 tonneaux, avait quitté Toronto mardi. Lorsque, dans quelques heures, il débouchera du golfe Saint-Laurent dans l'Atlantique, il mettra le cap sur Bristol, son port d'attache en Angleterre.

Mesdames, surveillez votre sac à main !

La police municipale tient à prévenir les femmes qui s'affairent à leurs achats des fêtes, de bien tenir leurs sacs à main.

"C'est la période de l'année où elles doivent transporter de plus grosses sommes que d'habitude et c'est aussi le temps de prédilection des malfaiteurs pour leur arracher leur argent", souligne la police.

DISCRIMINATION

SUITE DE LA PAGE 3

une réglementation au sujet de la discrimination.

A la mi-novembre, le président du Comité, M. Gérard Rancourt, avait affirmé lui aussi que la discrimination se pratique couramment dans la métropole. Hier soir, M. Rancourt, en voyage à Regina, n'a pu être rejoint.

Le comité a déjà présenté un premier mémoire au maire Drapeau touchant la discrimination, mais ce dernier aurait demandé à M. Rancourt de lui fournir des faits précis et détaillés.

Un volumineux dossier aurait alors été préparé, comportant des faits, des plaintes et des preuves de discrimination dans les services opérant avec un permis de la ville. Il y serait question, notamment, de discrimination dans l'emploi, les services publics, le logement, les salaires, les restaurants, les cinémas et autres.

La Vauxhall

VIVA

un achat sensationnel

La Viva. L'infatigable petite voiture économique est plus économique que jamais à l'achat. Le concessionnaire Vauxhall-Pontiac est impatient de vous faire part des offres sensationnelles qu'il vous réserve. Comparez . . . vous constaterez que le mot sensationnel n'est pas trop fort. Voilà l'occasion unique d'acquérir une voiture neuve sans gêner en rien votre budget. Au fait . . . au prix très très bas auquel se vend la Viva, pourquoi pas deux? Naturellement, la Viva est construite et garantie par General Motors. Profitez de l'achat sensationnel que peut vous faire faire le concessionnaire Vauxhall-Pontiac en ce moment: la Viva.

La Vauxhall Viva de General Motors

Comparez, constatez!



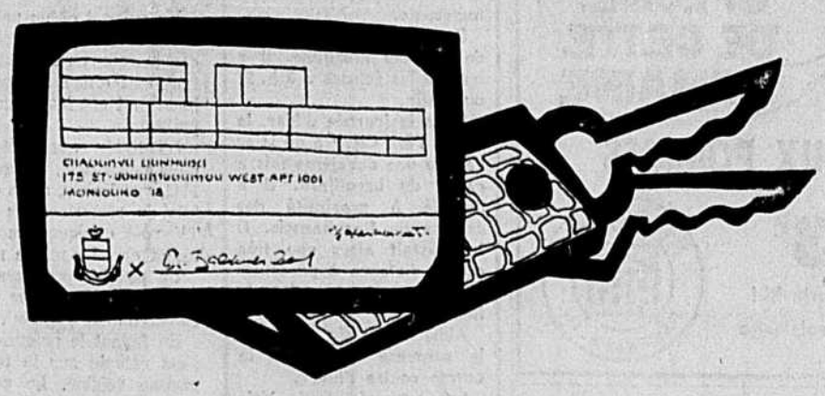
La Viva de luxe
UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Voyez votre concessionnaire Vauxhall-Pontiac

V-1066-AP



Qu'y a-t-il de commun entre votre anniversaire et votre permis de conduire?



RIEN, sinon qu'ils arrivent en même temps!

Quelques semaines avant votre anniversaire, le courrier vous apportera une carte. Lisez-la. Remplissez-la en indiquant tout changement d'adresse. Puis, retournez-la sans délai, accompagnée NON PAS D'ARGENT... mais d'un chèque visé ou d'un mandat.

Vous recevrez alors par la poste votre nouveau permis de conduire, valide pour deux ans à compter de votre anniversaire.

Si deux semaines avant votre anniversaire vous n'avez pas reçu votre carte, procurez-vous-en une au bureau local des véhicules automobiles: vous la retournerez ensuite par la poste.

P.S. Bon anniversaire! Et prudence au volant!

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

Un résidu de terrain exproprié sera transformé en café-terrasse

par Florian Bernard

Un résidu d'expropriation dont la ville est propriétaire dans l'ouest de la ville sera bientôt transformé en café-terrasse.

En effet, les membres du conseil municipal ont approuvé un projet d'acte préparé par le notaire de la ville en vue de louer à Chez Bourgetel Inc cette bande de terrain située à l'angle sud-ouest du nouveau boulevard De Maisonneuve et de la rue de la Montagne.

On doit y aménager dès le printemps prochain un café-terrasse du type de ceux qui existent à Paris.

Cette location est pour une période de trois ans, à compter du 1er mai 1967, avec option de renouvellement pour trois autres années. Elle est consentie en considération d'un loyer mensuel de $112.50.

Une clause spéciale est insérée au projet de bail permettant à Chez Bourgetel Inc, d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires à la condition, toutefois, que les règlements soient suivis.

Le conseiller Paul-Emile Robert a félicité l'administration municipale d'avoir autorisé cette location. Selon lui ces cafés-terrasses constituent une excellente formule pour attirer les touristes et donner un cachet agréable à Montréal, particulièrement durant l'Expo.

Me Rhéal Brunet est nommé procureur chef adjoint de la couronne

Me Rhéal Brunet occupe depuis quelques jours le poste de procureur chef adjoint de la Couronne pour le district judiciaire de Montréal, poste qui était vacant depuis la nomination du juge Gérard-P. Laganière à la Cour des sessions de la paix.

Membre du Barreau depuis 1954, Me Brunet est substitut du procureur général à Montréal depuis le 1er mai 1962. Il a surtout occupé dans des causes importantes devant jury.

C'est Me Jean Bruneau, procureur chef de la Couronne, qui a fait part de cette nomination à tous les procureurs, qui sont tous permanents à l'exception de Me Bruneau, au cours d'une réunion tenue, hier après-midi, au Nouveau palais de Justice.

La 44e avenue devient la rue Sagamo

(F.B.) — Sagamo, ça ne vous dit rien ? En langue algonquine ça veut dire capitaine. C'était par ce mot que les indiens de la Nouvelle-France désignaient les capitaines français ou anglais débarqués en terre nouvelle. Puis, par usage, sagamo désigna plus tard, dans l'esprit des historiens et des gens de l'époque, les chefs de tribu. Ces chefs indiens portaient, en réalité, le nom de agouhana qui signifie roi ou grand chef. Par exemple, il y eut l'agouhana Donacona qui donna son nom au village que l'on connait. Mais nous nous éloignons de la nouvelle qui nous intéresse . . .

Sagamo, en 1966, c'est le nom d'une nouvelle rue à Montréal. Elle désigne une courte voie au nord de la rue Bélanger, dans le quartier Rosemont. Elle portait, jusqu'ici, le nom de 44ème avenue et reliait la 43ème avenue à la 44ème. Le fait que cette courte voie est-ouest porte le même nom que la voie nord-sud prête souvent à confusion.

Voilà pourquoi les membres du conseil municipal de Montréal ont décidé de changer le nom de cette rue en celui de Sagamo, afin de rendre hommage aux chefs huron et algonquin Anahotaha et Mitioumeg qui combattirent et périrent avec Dollard des Ormeaux, au Long-Sault.

Nouveau poste de police pour l'île Sainte-Hélène

(F.B.) — Le service des travaux publics de la ville de Montréal a été autorisé, par le comité exécutif, à démolir le poste de police numéro 8 dans l'île Sainte-Hélène et à élaborer les plans définitifs en vue de sa reconstruction.

Les documents requis pour l'appel d'offres sont en voie de préparation et seront complétés d'ici le quinze décembre prochain. Les membres du conseil municipal viennent d'autoriser des crédits de $172,000 afin de permettre au service des travaux publics de mener rapidement la construction du nouveau poste. Ce dernier doit être prêt pour l'ouverture de l'Expo.

Les crédits votés au conseil municipal concernent l'exécution des travaux, la préparation des plans, les honoraires d'architectes et d'ingénieurs, les frais de surveillance, d'inspection, de laboratoires et de financement, de même que les travaux corrélatifs.

Un conseil provincial de la sécurité routière

Le président de la Ligue de sécurité du Québec, M. G. E. Maguire, a recommandé au ministère provincial du Transport de créer un Conseil de sécurité dont la tâche serait de réduire le nombre des accidents de la route qui, selon lui, est plus élevé dans notre province que partout ailleurs au Canada.

M. Maguire a précisé qu'un tel organisme pourrait coordonner l'activité des ingénieurs en circulation, les lois et les programmes d'entraînement des conducteurs de véhicules à l'échelle provinciale.

M. Maguire s'adressait aux membres du Club Kiwanis de Lakeshore, dans le cadre d'une campagne de sécurité internationale organisée par le Kiwanis International dans plusieurs pays.

Il a signalé qu'en 1965, 10,979 Canadiens sont morts accidentellement, 45.2 pour 100 d'entre eux dans des accidents de la route. Québec, pour sa part, a déploré 3,023 morts accidentelles, dont 53 pour 100 dues à la circulation.

Citant toujours des chiffres, M. Maguire a dit que les accidents de la route ont coûté $131,000,000 en pertes de salaires, frais médicaux, assurances et dommages à la propriété, dans notre province.

D'après lui, la création d'un conseil provincial de sécurité ne répondrait peut-être pas à tous les problèmes, mais constituerait certainement un grand pas en avant.

Hausse des tarifs: il faut se méfier des chiffres du Pacifique Canadien

— *La ville de Pointe-Claire*

par Gilles PRATTE

Le Pacifique Canadien n'a vraiment aucune raison défendable d'augmenter ses tarifs pour le circuit Montréal-Rigaud, d'abord parce que c'est un des seuls à rapporter des profits ($83,693 par année) et puis parce que si ce taux de rentabilité ne lui paraît pas suffisant, la compagnie n'a qu'à faire une meilleure utilisation de son matériel.

Présentement, elle se conduit comme si elle avait les moyens de se payer une administration totalement dépourvue d'efficacité.

C'est le point de vue qu'a fait valoir le représentant de Pointe-Claire, le conseiller Stan J. Deakin, devant la Commission fédérale des transports qui étudie présentement le projet du Pacifique Canadien d'augmenter d'environ 30 pour cent le prix des billets pour le circuit Montréal-Rigaud.

Pointe-Claire a pris la tête du peloton des villes de l'ouest de Montréal qui toutes s'opposent à cette augmentation de tarifs.

M. Deakin soutient que cette hausse projetée, atteignant jusqu'à 38 pour cent pour le secteur compris entre Lachine et Beaconsfield, forcerait un nombre considérable de banlieusards à mettre leurs ressources en commun pour se rendre à Montréal à plusieurs dans une auto, ce qui réduirait de 50 pour cent leurs frais de déplacement.

Selon lui, cette situation chargerait la ville de Montréal d'un poids supplémentaire de circulation automobile, particulièrement l'année prochaine alors qu'à l'occasion de l'Exposition, la ville sera déjà singulièrement engorgée.

Double système de comptabilité

Le conseiller municipal de Pointe-Claire note qu'il faut se méfier des chiffres que le Pacifique Canadien soumet à la Commission pour prouver que le service Montréal-Rigaud n'est pas rentable.

Dans le mémoire qu'il a présenté à la commission, M. Deakin soutient que la compagnie a un double système de comptabilité.

Pour les fins de certains calculs, remarque-t-il, les employés ont été habitués, par exemple, à considérer les actionnaires non comme des propriétaires, mais comme des créanciers.

C'est ainsi que dans les rapports soumis à la commission, l'argent versé aux actionnaires est inscrit au chapitre des déboursés.

Par contre, pour fins d'impôts, la compagnie doit, selon M. Deakin, n'inscrire dans la colonne des déboursés que les montants sortant réellement de ses coffres.

Double comptabilité, Double dépréciation

Le conseiller municipal affirme que cette double façon de compter prévaut également lorsqu'il s'agit d'évaluer la dépréciation du matériel.

Le taux d'allocation du coût en capital du matériel pour fin d'impôts doit être, remarque M. Deakin, de six pour cent de la valeur décroissante de ce matériel.

Comme le Pacifique Canadien a soutenu devant la commission que son taux était de 4.41 pour cent au lieu de 6, le conseiller Deakin affirme que la compagnie réclame encore un taux de dépréciation sur un investissement très considérable qu'elle a déjà couvert.

Ainsi, la compagnie établit à $159,581 la dépréciation sur les wagons de la série B. Ce qui signifie, remarque M. Deakin, que le coût original de ces wagons aurait été de $3.6 millions en 1950.

En utilisant six pour cent comme taux de dépréciation, poursuit-il, en 15 ans la compagnie doit avoir couvert 70 pour cent de son investissement.

Selon M. Deakin, cela veut dire que la dépréciation nette de ces wagons est d'environ $1.1 million et non de $2,196,119, comme le prétend la compagnie.

Et le conseiller municipal note que la situation est encore plus caire, si possible, avec les vieux wagons.

Ces wagons payés environ $1.2 million en 1930 ont complètement couru, de l'avis de M. Deakin, leur période de dépréciation et pourtant, en 1966, le Pacifique Canadien continue à réclamer $53,747 pour dépréciation.

La réélection du maire M. Tucker est assurée à Westmount

La ville de Westmount a une singulière façon de choisir les élus du peuple.

C'est ainsi qu'on sait déjà que le mois prochain le maire Michael L. Tucker verra son mandat renouvelé pour une période de deux ans; que M. Daniel Doheny succédera au conseiller Claude-P. Beaubien; et que M. G. Ian Craig remplacera le conseiller Donald N. Byers.

Ces nominations seront confirmées mardi soir prochain, à la réunion annuelle de la Westmount Municipal Association, qui se tiendra au Victoria Hall.

Si jamais il devait y avoir élections, elles auraient lieu en janvier. Mais une fois que la Westmount Municipal Association a choisi, il n'y a jamais d'élections.

M. Tucker a été élu conseiller en 1960, puis réélu en 1963. En 1965, il a été élu maire, par acclamation, cela va de soi.

Bureaux de poste ouverts jusqu'à 6 heures p.m.

Afin de faciliter les transactions postales, le ministère des Postes fait savoir que toutes ses succursales et tous les bureaux de poste auxiliaires demeureront ouverts jusqu'à 18 heures (6 h. p.m.), les samedis 10 et 17 décembre.

La distribution du courrier se fera cependant aux heures habituelles ces jours-là, de même que la levée des boites postales.

ANNONCE ANNONCE



"Ah monsieur, votre avenir s'annonce brillant."

Le taux de la taxe foncière demeure inchangé depuis cinq ans à Saint-Hubert

Pour la cinquième année consécutive, les citoyens de Saint-Hubert peuvent respirer d'aise : aucune majoration de la taxe foncière n'est prévue dans le budget que vient d'adopter le conseil municipal pour la prochaine année financière.

Selon le maire Norman Litchfield, la stabilité du taux de la taxe pendant ces cinq années est attribuable au souci d'économie des membres du conseil et à l'essor constant que connait cette municipalité dans les domaines industriel, commercial et résidentiel.

Au cours de l'année 1967, il est prévu que Saint-Hubert dépensera $2,274,400 tandis que les recettes sont estimées à $2,278,212, soit un léger surplus de $3,812. La majeure partie des dépenses sera versée aux services d'aqueduc et d'égout, soit $911,747.

M. Litchfield a expliqué, lors de la présentation du budget, que les efforts consacrés par le conseil à l'aménagement de deux importants parcs industriels commencent à porter des fruits encourageants.

"Depuis le début de l'année, a-t-il dit, onze nouvelles entreprises ont investi chez-nous plus de $5 millions dans des installations qui créeront près de 1,000 nouveaux emplois".

Avec ses 18,000 citoyens et son immense territoire de 24 milles, à deux pas de Montréal, a conclu M. Litchfield, la ville de Saint-Hubert est en route vers un brillant avenir.

Le conseil de Saint-Roch-des-Aulnaies décide de mettre fin à sa grève

SAINT-ROCH-DES-AULNAIS, (PC) — Le conseil municipal de Saint-Roch s'est réuni mercredi soir pour la première fois depuis le 25 octobre dernier.

Le conseil avait décidé à cette date de faire la "grève", c'est-à-dire de ne pas siéger tant que le ministère provincial de la Voirie n'aurait pas redressé une courbe dangereuse, théâtre de plusieurs accidents mortels, au centre du village.

Saint-Roch-des-Aulnaies, qui se trouve sur la route principale reliant Québec à la Gaspésie, réclame depuis fort longtemps le redressement de cette courbe.

Le gouvernement avait fait savoir au conseil de Saint-Roch, peu après avoir été mis au courant de leur décision, que les plans et devis des travaux étaient prêts et que ceux-ci seraient exécutés le printemps prochain. Le coût des travaux serait de l'ordre de $47,000.

Le gouvernement ne voulait pas entreprendre les travaux immédiatement parce que leur exécution, à l'automne, comportait des risques d'un grand nombre d'accidents encore. Le ministère a toutefois décidé de raser immédiatement une rangée d'arbres qui obstruaient la vue des automobilistes et qui obligeaient les camions à emprunter le milieu de la route pour éviter les branches pendantes.

Le conseil s'est dit satisfait de cette décision pour le moment et il a décidé de reprendre ses séances.

Victime d'un avortement trouvée dans un hôtel

En moins de cinq jours, la police de Montréal a découvert une deuxième jeune fille, victime d'un avortement dans un hôtel du bas de la ville.

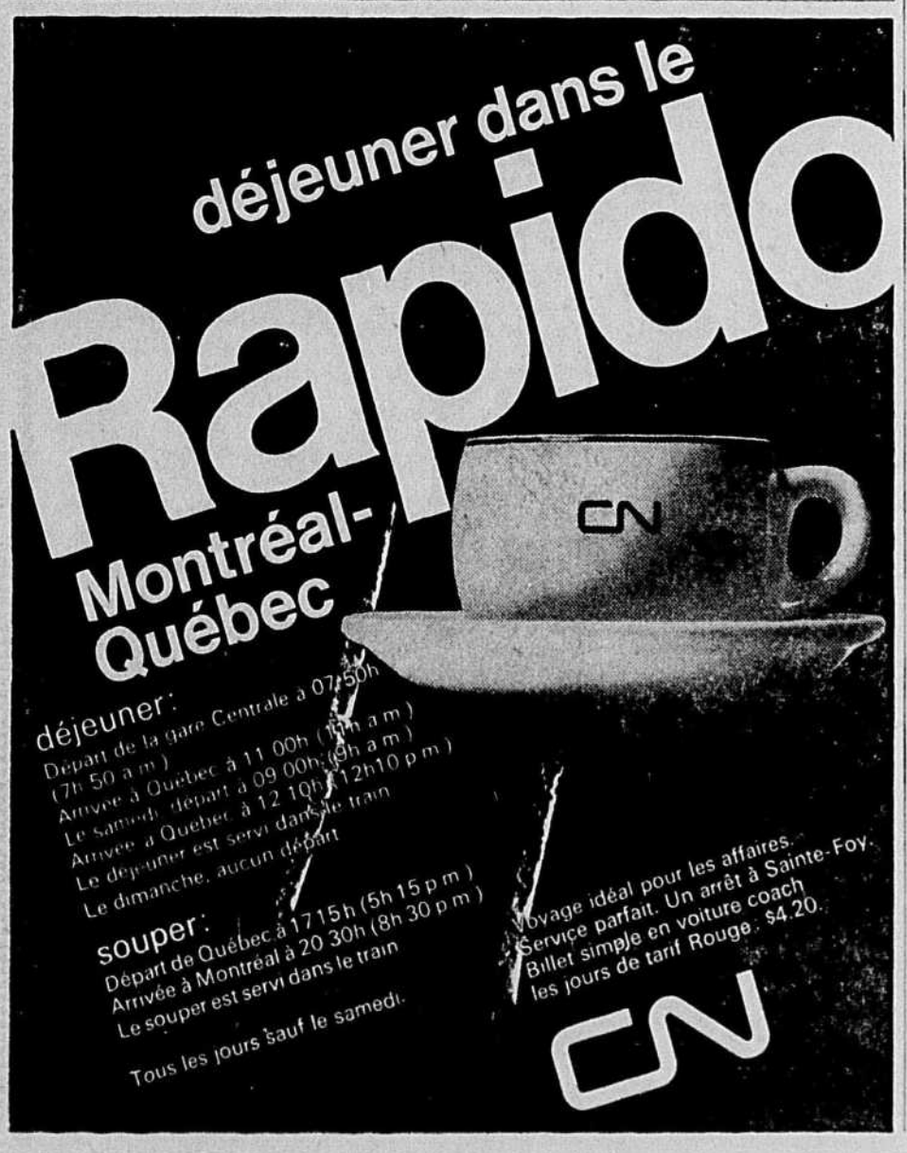
Cette fois, il s'agit d'une jeune fille âgée de 24 ans, de la rue Saint-Dominique, dans le nord de la ville, qui a été découverte dans un état précaire dans une chambre d'hôtel.

La police avait été alertée par la soeur de la victime. Celle-ci, malgré sa grande faiblesse, a pu avertir sa soeur de ce qui lui arrivait après avoir payé la somme de $100 à une femme pour se faire avorter.

La jeune fille a été transportée à l'hôpital Saint-Luc où les médecins ont constaté que son état était critique. La police mène une enquête serrée dans cette affaire qui, semble-t-il, n'est pas reliée à l'autre avortement survenu en fin de semaine dans un autre hôtel du bas de la ville.

Beauté juvénile

Dès le début de la vingtaine le massage au coucher avec une crème de nuit vitalisante est idéal pour adoucir les traces de sécheresse de l'épiderme et les fines rides. Appliquez une crème de nuit vitalisante Olay sur les joues, le front, la gorge et massez-la légèrement par des mouvements dirigés vers le haut afin de la faire pénétrer : enlevez-la ensuite avec un tissu cellulosique. Un tel soin aidera à conserver l'éclat de votre teint.



VOUS POUVEZ GAGNER DE $5 à $2500

POUR LES FUMEURS DU QUÉBEC SEULEMENT!

FUMEZ MATINÉE KING SIZE ou ORDINAIRES



CHAQUE PAQUET QUE VOUS ACHETEZ VOUS DONNE UNE CHANCE DE GAGNER. REGARDEZ LE CERTIFICAT À L'INTÉRIEUR.

Si le numéro:

se *termine* par	000 (3 zéros) . . . vous pouvez gagner	$ 5.00
se *termine* par	0000 (4 zéros) . . . vous pouvez gagner	$ 25.00
se *termine* par	00000 (5 zéros) . . . vous pouvez gagner	$ 250.00
se *termine* par	000000 (6 zéros) . . . vous pouvez gagner	$2500.00

PARMI LES NOMBREUX GAGNANTS À DATE:

Mme G. Plamondon, Baie Comeau, a gagné $250.



E.-B. Walker, Sherbrooke, a gagné $250.



Année prospère pour la ligue Américaine en 1966

BOSTON. (PC) — La ligue Américaine de baseball, célébrant encore la victoire des Orioles de Baltimore sur les Dodgers de Los Angeles dans la série mondiale, en quatre matches d'affilée, a rapporté hier une année record pour 1966.

Le président Joe Cronin a dit que 66 records des ligues Nationale et Américaine avaient été brisés ou égalés la saison dernière.

La liste montre 20 records des majeures améliorés, 22 égalés et 9 records de ligue abaissés et 15 égalés.

Cronin a également proclamé Frank Robinson, du Baltimore, comme champion frappeur de la ligue avec une marque de .637, la plus haute depuis que Mickey Mantle, des Yankees, eut décroché le titre avec .687 en 1961.

Robinson, qui a remporté la triple couronne avec une moyenne de .316 au bâton, dont 49 circuits et 122 points produits, a facilement décroché le championnat des frappeurs.

Hoyd Whilhelm, un lanceur droitier de relève des White Sox de Chicago, a abaissé cinq records des majeures. Pour le plus grand nombre de matches sans erreur, 229; le plus de matches comme lanceur de relève, 764; le plus de victoires en rélève, 99; le plus de matches terminés en relève, 485, et le plus de manches lancées en relève, 1,428.

Mantle, ennuyé durant presque toute la saison par des blessures, a brisé deux records des majeures en cognant huit circuits en six matches consécutifs et en portant son total de retraits au bâton à 1,500 pour sa carrière. Mantle a également égalé le record des majeures en cognant sept circuits en cinq matches de suite.

Bobb Knoop, des Angels de la Californie, établissait un record en participant à six doubles-jeux dans un match contre les Red Sox de Boston, le 1er mai.

Yves Paré sur l'équipe de badminton du Québec

QUEBEC. — Huit athlètes de Québec et de Montréal participeront aux Jeux d'Hiver Canadiens qui se dérouleront à Québec du 11 au 19 février prochain.

L'épreuve éliminatoire de badminton fut tenue le 4 decembre, au Québec Winter Club. Venus de tous les coins du Québec ; Montréal et région, Sept-Iles, Baie-Comeau, Québec et région, les adeptes du badminton ont pu assister à de brillantes démonstrations. Il s'agissait, comme on le sait, de choisir les membres de l'equipe du Québec qui participeront aux Jeux.

Quatre des huit membres de l'équipe québecoise sont de Québec : messieurs Jean-Marc Paré, Claude Méthot, Jean-Claude Laprise, mademoiselle Nicole Lemieux. Les autres membres sont : M. Yves Paré, Mme Jean Miller, M. Pat Moodey et Mme Barbara Coutts, de Montréal.

En plus de l'équipe du Québec, les neuf autres provinces canadiennes seront représentées aux Jeux d'Hiver ainsi que les territoires du Nord-Ouest.

Green Bay et Dallas devraient s'affronter dans la finale

par Jacques Barrette

Les championnats des divisions est et ouest de la ligue Nationale de football seront peut-être décidés en fin de semaine.

Dans l'Ouest, les Packers de Green Bay mériteront leur deuxième titre d'affilée et leur cinquième en sept ans s'ils triomphent des Colts de Baltimore, dans cette dernière ville, samedi. Ce match sera télédiffusé par le réseau français de Radio-Canada, à compter de 3 h. p.m. Les commentateurs, Yves Létourneau et Jean Séguin, et le réalisateur Guy DesOrmeaux auront la responsabilité de cette télédiffusion.

Dans l'Est, les Cowboys de Dallas gagneront le championnat s'ils battent les Redskin de Washington, dimanche, à Dallas, et si les Cardinaux de St. Louis plient l'échine devant les Falcons d'Atlanta, le même jour. Les Cowboys mènent présentement par deux matches avec deux à jouer. Une victoire des Cowboys leur assurerait, à toutes fins pratiques, le titre même si les Cardinaux l'emportent, à leur dernière partie de la saison, le dimanche suivant, alors qu'ils feront face aux faibles Giants de New York.

Dernière chance du Baltimore

Les Packers dominent la division ouest par quatre points, avec le même nombre de matches à disputer. Une défaite à Baltimore ne signifierait pas la catastrophe, car ils pourront



Donnie Anderson

toujours se reprendre la semaine suivante, à Los Angeles. En fait, les Packers doivent obtenir un verdict nul en deux matches pour s'assurer le championnat.

Les Packers sont favoris pour l'emporter dès demain. Les hommes de Vince Lombardi, qui ont été victorieux dans 10 de leurs 12 premiers matches, sont en parfaite condition physique et leurs réservistes sont d'une très grande qualité.

Par exemple, Paul Hornung, l'un des meilleurs demis du football au cours des dernières années, n'a pas pu reprendre son poste après avoir été blessé, il y a plusieurs semaines. Le noir Elijah Pitts n'a aucune intention de le lui céder. Il joue merveilleusement bien. De bons jeunes réservistes, tels Jim Grabowski, Bill Curry, Donny Anderson, Gale Gillingham et autres, et des vétérans de la trempe des Hornung, Zeke Bratkowski, Bill Anderson, Max McGee et Doug Hart sont toujours à la disposition de Lombardi, en cas de blessures subies par un ou des réguliers.

Lors du premier match entre les Packers et les Colts, la formidable défensive du Green Bay a conduit l'équipe à un triomphe de 24 à 3.Lee Roy Caffey et Bob Jeter ont intercepté chacun une passe de Johnny Unitas et ont couru jusqu'à la zone du but adverse.

Chez les Colts, les blessures ont décimé leurs rangs. Unitas souffre encore de douleurs à l'épaule tandis que Steve Stonebreaker et Jackie Burkett, deux secondeurs de ligne, ne reviendront pas au jeu cette saison. Et lorsque Andy Stynchula, le troisième ailier défensif de l'équipe, a été blessé gravement, l'instructeur Don Shula a fait appel à Gino Marchetti, un retraité depuis une couple d'années. D'autres, tels John Mackey et Alvin Haymond, jouent en dépit de blessures.

En analysant la course au championnat dans la division est, mentionnons que les Cowboys de Dallas sont grands favoris pour passer au match de championnat de la NFL, match qui aura lieu le 1er janvier prochain, sur le terrain des champions de l'Est.

la prochaine fois demandez **WHITE HORSE** *le scotch léger et agréable*



Distillé, mélangé et embouteillé par White Horse Distillers, Ltd., Ecosse



Jim Grabowsky

Rolland Godin dans le deuil

La gent sportive aura le regret d'apprendre le décès de M. Alfred Godin, père du joueur de tennis Rolland Godin, décédé à l'hôpital après une longue maladie, à l'âge de 66 ans. M. Godin laisse dans le deuil son épouse et quatre enfants.

La dépouille mortelle est exposée au numéro 4955, rue Adam. Le service funèbre sera célébré lundi. M. Godin étant décédé tôt ce matin, l'endroit exact et l'heure de la sépulture n'ont pas été déterminés encore.

Rolland Godin occupe les premiers rangs du tennis provincial et canadien depuis plusieurs années. Il est membre également de la Commission de tennis qui a organisé une tournée de tennis à travers la province en 1966.

Championnat canadien de curling à Winnipeg en 68

Le tournoi Dominion Diamond "D" de 1968 se déroulera à Winnipeg.

J. Scott Feggans, vice-président des magasins Dominion Ltée, a annoncé que la capitale du Manitoba avait été choisie comme emplacement de la 8e classique du championnat canadien féminin de curling.

L'organisation du championnat de 1967 a été confiée à Montréal et à Madame G. Roy, de Howick, Québec, présidente de l'A.C.C.F., qui agira en qualité d'hôtesse-présidente. Les matches seront disputés à l'aréna de ville Mont-Royal, du 27 février au 3 mars.

L'Association de curling féminin du Manitoba, hôtesse du championnat Dominion Diamond "D" de 1968, a élu Madame Lura McLuckie de Winnipeg à la vice-présidence de l'A.C.C.F. Elle accédera en mai prochain à la présidence qu'elle aura déjà assumée lorsque le tournoi sera en cours dans sa ville.

L'A.C.C.F. a aussi annoncé la nomination de Madame Catherine Creighton, de Lunenburg, N.-E., aux fonctions d'administratrice pour l'Est. D'autres administratrices sont Madame K. Ryan, d'Edmonton et Madame H. Watt, de Toronto. L'A.C.C.F. représente 70,000 membres dans les dix provinces du Canada. En 1961, le Trophée Dominion Diamond "D" fut mis en jeu pour la première fois à Ottawa. Le Manitoba sera la huitième province à organiser ce tournoi en huit ans d'existence.

LONDRES. (AFP) — Le poids lourd britannique Billy Walker a battu, hier soir à l'Albert Hall de Londres, l'Américain Ray Patterson par arrêt de l'arbitre à la 8e reprise d'un combat prévu en 10.

Si vous aimez le bon brandy...

vous aimerez le PAUL MASSON

PAUL MASSON & CO. LIMITED, MONTREAL, CANADA



téléphoto UPI

Les meneurs dans l'embarras

Quand l'enjeu est aussi considérable qu'au championnat national de la PGA, il faut risquer le tout pour le tout. Comme le fait ci-haut Al Besselink qui se dirige dans un lac afin de pouvoir frapper sa balle. Besselink et son partenaire Doug Sanders partagent le premier rang avec Billy Farrett et Babe Lichardus.

Le député regrette l'incident Clairmont

VALLEYFIELD. (par J.-D. G.) — Le bureau de direction du Club nautique de Valleyfield, au cours d'une assemblée ordinaire et après "discussions sérieuses", s'est déclaré obligé d'accepter à l'unanimité et "avec regret", la démission du Dr Armand Clairmont, du poste qu'il occupait officiellement au sein du club. Rappelons qu'il a offert sa démission par suite d'une altercation verbale avec le maire Cauchon, concernant la lenteur apportée à la réalisation d'une rade de plaisance, à proximité du Club nautique, en vue de l'exposition universelle de 1967.

Le démissionnaire était "commissaire en charge de la liaison avec la Commission du Centenaire de la Confédération et de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, et en charge de la publicité en vue de la régate mondiale de 1967 à Valleyfield, au mois de juillet".

De son côté, le député fédéral de Beauharnois, Gérard Laniel, a refusé de "s'immiscer" dans ce conflit personnel entre deux hommes.

Il a tout de même regretté la publicité accordée à cet accrochage qui risque d'entraver la bonne marche à suivre en vue de la régate mondiale. "Dans le cas présent, dit-il, j'ai l'impression que tout le monde veut être sincère, et à mon avis, le problème actuel est plus une question de manque de communication qu'autre chose. Avec ma courte expérience dans le domaine politique, a-t-il poursuivi, je me permettrais toutefois d'ajouter que la voix des journaux n'est pas toujours le meilleur instrument de dialogue . . ."

Il a ensuite réitéré son désir de collaborer étroitement au succès de cet événement mondial qui se tiendra durant deux fins de semaine consécutives au mois de juillet, sur la baie Saint-François, au coeur de la ville de Valleyfield. Il a rappelé une subvention au montant de $15,000, que la Commission du centenaire de la Confédération a accordée à la régate mondiale.

Il a finalement manifesté le désir de recevoir très bientôt les plans définitifs de la rade de plaisance afin d'entreprendre les démarches nécessaires à une subvention fédérale.



Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh à Baltimore
Hershey à Buffalo
Rochester à Providence
Québec à Springfield

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Oshawa à Niagara Falls

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Rosemont à Palestre

LIGUE DE LA RIVE SUD
St-Constant à Chateauguay

LIGUE AMICALE DU NORD
Villeray à Bella-Vista
St-François à Local 235

HIER

LIGUE PROVINCIALE SR
Sherbrooke 9, Victoriaville 4
St-Hyacinthe 2, Drummondville 4

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Kitchener 2, Hamilton 3
Toronto 7, Peterborough 4

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Thetford 5 Québec 1
Drummondville 0, Sherbrooke 5
Shawinigan 1, Sorel 3

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Laval 5, Mtl-Nord 4

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
LaSalle 7, Mtl-Nord 8

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Notre-Dame 2, Rive-Sud 11
Laflèche 6, Chambly 1

6 LIGUE INTERUNIVERSAITE
McMaster 4, Waterloo 8

LIGUE DE LA RIVE SUD
Chateauguay 2, Iberville 7

LIGUE SANSPRESSION
Hauterive 3, Concorde 3
Frontenac 7, Champlain 2

LIGUE AMERICAINE
(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Québec	13	8	3	95	80	29
Hershey	12	7	2	102	69	26
Baltimore	12	6	1	70	54	25
Springfield	8	9	3	68	74	19
Providence	2	16	4	54	102	8

(Division Ouest)

Pittsburgh	13	6	3	84	73	29
Rochester	13	9	1	103	79	27
Cleveland	7	9	3	75	76	17
Buffalo	5	15	4	73	117	14

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
Drummondville	10	7	1	66	66	21
St-Hyacinthe	9	8	1	60	56	19
Sherbrooke	9	9	0	74	46	18
Victoriaville	7	11	0	65	79	14

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Kitchener	10	6	3	86	82	23
Toronto	11	6	0	65	55	22
Hamilton	9	6	4	78	62	22
St. Catharines	9	5	3	70	49	21
Oshawa	8	6	4	52	70	17
London	7	9	2	67	75	16
Niagara Falls	6	8	4	83	74	16
Peterborough	5	11	3	59	81	13
Canadien Jr	3	7	6	51	63	12

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	18	4	0	123	57	36
Sorel	13	8	0	101	64	26
T.-Rivières	11	12	0	107	124	20
Sherbrooke	9	8	0	76	82	18
Shawinigan	9	12	0	79	105	18
Québec	8	14	0	74	100	16
Drummondville	7	14	0	67	94	14

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	13	5	2	112	81	28
Laval	12	5	4	101	86	28
Palestre	11	5	2	99	62	24
Lachine	11	8	0	88	92	22
Rosemont	5	10	4	86	100	14
Mtl-Nord	5	13	3	84	126	13
St-Jérôme	4	15	2	82	116	10

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	10	2	0	46	21	20
LaSalle	8	3	2	60	35	18
Verdun	7	5	1	36	29	15
West Island	7	6	1	6	25	15
St-Laurent	5	7	1	44	48	11
Rosemont	5	8	1	36	44	11
Mtl-Nord	6	7	1	40	48	13
Mont-Royal	4	7	1	26	34	9
Outremont	2	9	0	19	48	4

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	12	1	0	65	24	24
Rive-Sud	11	2	0	82	32	22
Chambly	5	6	3	48	60	13
J.-Cartier	5	6	2	50	40	12
St-Lambert	1	8	4	30	60	6
Notre-Dame	1	12	1	28	87	3

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	4	0	0	51	7	8
Carabins	3	2	1	28	26	7
Western	3	1	0	22	8	6
Laval	2	2	0	12	26	4
Waterloo	1	0	2	12	9	4
McGill	1	2	1	14	24	3
McMaster	1	3	0	14	29	2
Guelph	0	4	1	13	36	1
Queen's	0	1	1	5	6	1

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
Iberville	8	4	3	89	62	19
LaSalle	9	6	1	86	58	19
Laprairie	8	5	1	64	67	17
Chateauguay	5	8	3	56	68	13
St-Constant	3	10	0	57	93	6

LIGUE AMICALE DU NORD

	G	P	N	P	C	Pts
Bella-Vista	6	1	1	36	27	13
Local 235	5	2	1	44	31	11
St-François	2	4	2	32	37	6
Villeray	1	7	0	30	41	2

LIGUE SANSPRESSION

	G	P	N	P	C	Pts
Concorde	4	2	3	45	39	11
Hauterive	5	4	1	41	42	11
Frontenac	3	5	1	42	40	7
Champlain	3	5	1	36	43	7

Deux équipes en tête au championnat de la PGA

PALM BEACH GARDENS, Floride (UPI) — Billy Farrell, le fils de l'ancien champion omnium des Etats-Unis, Johnny Farrell et son partenaire Babe Lichardus, l'ancien adjoint de son père, ont uni leurs efforts de brillante façon, hier, et partagent avec le duo de Doug Sanders et Al Besselink le premier rang après deux rondes du championnat national par équipes de la PGA.

Les deux équipes ont présenté des rondes identiques de 62 — dix coups sous la normale — dans la compétition à la meilleure balle. Les meneurs dominent avec des fiches combinées de 17 coups sous la normale. Ils détiennent une avance de deux coups sur les formations de Jack Nicklaus et Arnold Palmer et de Chris Blocker et Howie Johnson.

Doté d'une bourse globale de $275,000, ce tournoi est le plus prestigieux au monde. Chaque membre de l'équipe victorieuse encaissera un chèque de $25,000 tandis que les seconds se consoleront avec une somme de $13,000.

Le père de Farrell a gagné l'omnium des Etats-Unis en 1928 alors qu'il avait vaincu le célèbre Bobby Jones en ronde supplémentaire. "Il y a peu de joueurs dans ce tournoi qui sont plus liés d'amitié que Babe et moi", a dit Farrell. "Il était l'adjoint de mon père lorsque j'étais préposé à l'entretion des bâtons. Nous avons joué plusieurs fois ensemble".

Sanders et Besselink n'ont décidé que récemment de former équipe. "Doug ne jouait pas assez bien pour que je le choisisse comme partenaire l'an dernier", a dit Besselink en badinant. "Mais de la façon qu'il a encaissé les bourses cette année, j'ai cru qu'il deviendrait le coéquipier idéal".

Les champions de l'an dernier, Gay Brewer et Butch Baird accusent un retard de huit coups sur les meneurs.

Les Canadiens George Knudson et Al Balding, de Toronto, se sont qualifiés pour la troisième ronde en raison de leur total de 136 coups. L'autre Canadien, Wilf Homenuik, de Winnipeg et l'Américain Ralph Montoya, présentent une fiche identique.

LES MENEURS

AL BESSELINK - DOUG SANDERS	65 - 62 — 127
BILLY FARRELL - BABE LICHARDUS	65 - 62 — 127
CHRIS BLOCKER - HOWIE JOHNSON	64 - 65 — 129
JACK NICKLAUS - ARNOLD PALMER	63 - 66 — 129
JAY HEBERT - LIONEL HEBERT	64 - 66 — 130
DICK CRAWFORD - JACK McGOWAN	67 - 64 — 131
PAUL HARNEY - DON JANUARY	66 - 65 — 131
ART WALL - BOB McCALLISTER	66 - 65 — 131
TOMMY AARON - JACK RULE	66 - 66 — 132
JERRY PITTMAN - TERRY WILCOX	66 - 66 — 132
BURT WEAVER - WES ELLIS	64 - 68 — 132
JOE CAMPBELL - SAM CARMICHAEL	66 - 67 — 133
RAY FLOYD - BILLY MAXWELL	67 - 66 — 133
DOUG FORD - BOB GOALBY	65 - 68 — 133
CHARLES SFIFORD - DAVE HILL	65 - 68 — 133

Amateurisme déguisé et inquiétant

LONDRES. (UPI) — Le juge Carl Aarvold, président de l'Association de lawn tennis d'Angleterre, a déclaré à l'assemblée annuelle de l'Association, hier, que le "faux amateurisme" dans le sport devenait de plus en plus inquiétant.

Le juge a ajouté: "Vous savez que la Fédération internationale de tennis a établi un autre comité pour étudier la position de l'amateur, mais il faudra être habile pour produire un rapport meilleur que celui soumis par le comité spécial en 1962."

Le mois dernier, avant de partir pour les Bermudes où il devait remplir un contrat de deux ans comme instructeur professionnel, l'ancien joueur de la coupe Davis, Alan Mills, affirma que les meilleurs joueurs au monde ne "pouvaient se payer le luxe de devenir professionnels", parce qu'ils font entre 700 et 900 dollars par semaine en compte de dépenses.

CADILLAC '65
DECAPOTABLE

De Ville, jaune, toit noir, intérieur noir, tous accessoires mécaniques, radio, propriétaire unique. Achat et service chez Mid-Town. En parfait état.

Se vendait $4675
MAINTENANT
$4395
Appeler F. RACINE
MID-TOWN MOTORS
866-9961

Le **TORONADO** de
STETSON



La toute nouvelle mode des chapeaux d'automne se caractérise par un feutre à pli au centre et un bord étroit d'une grande élégance. Venez donc faire l'essai de ce nouveau modèle exclusif à Hugh Scott Limited. Vous n'aurez qu'à vous en féliciter. Dans les teintes de la nouvelle saison.

$20 et $25
HUGH SCOTT LIMITED
1018 ouest, rue Ste-Catherine, près de Peel
Ouvert vendredi soir jusqu'à 9 h.

GAGNEZ un TV en COULEUR ● RIEN à ACHETER

ZENITH
LE MEILLEUR ET PLUS PUISSANT T.V. JAMAIS MANUFACTURE
LES PLUS BAS PRIX ET LES TERMES LES PLUS FACILES EN VILLE

AUCUN DEPOT SUR TOUS VOS ACHATS
PAYEZ AUSSI PEU
$2. PAR SEMAINE





LE JETLITE 12"
- PUISSANCE D'IMAGE DE 13,500 VOLTS
- CABINET LEGER DE 21 LIVRES
- CHASSIS MONTE A LA MAIN
- TRANSFORMATEUR DE HAUT VOLTAGE



LE TOURNEY
- CABINET AUX LIGNES TRES ELANCEES
- PUISSANCE D'IMAGE DE 20,000 VOLTS
- ANTENNE TELESCOPIQUE
- CIRCUIT AUTOMATIQUE "FRINGE-LOCK"
- CHASSIS FAIT A LA MAIN ZENITH

$3. PAR SEMAINE

LE ROAMER 16"
- PUISSANCE D'IMAGE DE 16,500 VOLTS
- CABINET LEGER
- CHASSIS MONTE A LA MAIN
- TRANSFORMATEUR A HAUT VOLTAGE
- HAUT-PARLEUR ZENITH MONTE A L'AVANT



LE AUSTIN 21"
- PUISSANCE D'IMAGE DE 20,000 VOLTS
- TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE
- ANTENNE RETRACTABLE
- CHASSIS MONTE A LA MAIN
- CIRCUIT AUTOMATIQUE
- HAUT-PARLEUR 5" A L'AVANT

$4. PAR SEMAINE LE PAIENT!

UN NOUVEAU ZENITH pour aussi peu que ... **$169.** (MOINS AVEC ECHANGE)

Prenez avantage de cette offre ! jusqu'à **$50.** SUR L'ACHAT D'UN NOUVEL APPAREIL PAR ZENITH "LE MEILLEUR AU MONDE"
POUR VOTRE TV ACTUELLE, QUEL QU'EN SOIT L'ETAT

LIVRAISON EN 6 HEURES Dans votre FOYER sur tous vos ACHATS

OUVERT TARD LE SOIR JUSQU'A NOEL

Beaucourt
1018 E., STE-CATHERINE Tél. 849-3737
COIN AMHERST

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
500	Abitibi	9	9⅞	9⅞
1000	Algoma	21⅞	21⅝	21⅞
—	Alliance	125	115	—
—	Alliance	125	115	—
1300	Alcan	31½	30½	30⅝
125	Alcan 4¼	37¼	37¼	37¼
—	Alcan 2 P	40	40	—
—	AT 4½ P	33½	33½	—
25	AT 265 P	45½	45½	45½
100	Argus	14½	14½	14½
500	Arg C P	10¼	10¼	10¼
100	Asbestos	20¼	20¼	20¼
400	Atl Sug	9½	9½	9½
150	Bq CN	51	51	51
100	Bq d'Epar	12¼	12¼	12¼
50	Bq I-C	58⅛	58⅛	58⅛
1515	Bq Mont	53⅜	53¼	53⅜
150	Bq N-E	64¼	64	64
200	Bq PC	40	40	40
1075	Bq Roy	68½	68	68¼
300	Bq T-D	57½	57½	57½
575	Bathurst P	27¾	27⅜	27¾
100	Bath W	850	850	850
200	Bath P A	55½	55½	55½
2525	Bell Phone	46¾	46⅝	46¾
100	BowMer pr	49⅝	49⅝	49⅝
300	Brazil	10⅝	10½	10½
—	B9 Bk Note	68	68	—
100	BA Oil	32¼	32¼	32¼
200	BC Forest	19	19	19
4200	Brineo	405	395	400
100	Bruck A	20	20	20
1900	CAE	7¾	7⅝	7⅝
1200	Cal Pow	22½	21⅝	22½
—	Can Cem	33	33	—
1100	Can Iron	19	18½	19
—	C Pack B	67½	67½	—
—	C S L	29½	29	—
7800	C Brw	6¾	6⅝	6¾
800	C Brw A	35	35	35
—	C Br Alm A	18	18	—
300	CBAL A w	460	450	460
—	CBAL B w	435	435	—
100	C Chem w	535	535	535
400	C I L	15½	15½	15½
—	CI Pow	30	29½	—
2100	CPR	58½	57⅝	58
2000	CPR 4% Pr	8	8	8
400	C Pfina	11½	11⅜	11⅜
—	Cdn Tire A	12½	12¼	—
1800	Central D	13¾	13⅜	13⅜
—	Chemcell	13¼	13	—
100	Col Cell	5⅛	5⅛	5⅛
2000	Cominco	33	32¾	32⅝
825	Cons Paper	38⅞	38⅝	38⅞
100	Cons Text	10½	00½	10½
—	Couvre 'A'	475	475	—
—	Crush Int	11½	11⅜	—
—	Denison	56½	56½	—
500	Dist Seag	33½	33⅜	33⅜
600	Dome Pete	35½	35¼	35½
300	D Bridge	19	19	19
700	Do Fasco	18⅜	18¼	18⅜
300	D Glass	13	13	13
—	Dosco	9	8¾	—
200	D Stores	18½	18½	18½
2400	Domtar	16⅜	16⅛	16⅛
800	D Text	26¾	26¾	26¾
—	Donohue	7	7	—
175	Du Pont	36⅛	36½	36½
700	Enamel A	5¼	5	5¼
—	Falcon	90	90	—
550	Fam Play	30½	30	30½
—	Fleetwood	27	27	—
—	Fraser	22½	22½	—
2500	Fr Pete	495	475	495
1000	Glengair	150	150	150
400	GL Paper	23¾	23½	23½
100	Hawk Sidd	395	395	395
100	Hollinger	22	22	22
2600	Home A	24	23¾	24
—	Home B	24¾	24⅛	—
	Alum of Can. 4½	1973	88½	89½
	BP Tanker 6¼	1985	95	97
	Brazilian 4½	1971	92½	—
	BA Oil 5½	1977	88	89
	Can Cement 3¾	1975	80½	82¼
	CB Alum 5¾	1980	88	90
	C-I-L 5¾	1977	91	92
	C-P-R 5	1983	84	85
	CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
	Dom Stores 5½	1976	91	93
	Dom Steel 6	1985	85	87
	Domtar 5⅝	1990	86½	88½
	Eaton Accept 5¾	1985	89	91
	Imp Oil 3	1969	92	93
	Ind Accept 6¾	1984	99½	100½
	Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
	Roymat 6¼	1981	94	96
	Shell Oil 5⅞	1977	96	98
	St Law Corp 8	1978	87	89
	Simpson's 4¾	1973	90	92
	Traders Fin 5¾9	1985	81	83
	Triad 4¾	1971	90	—
	Weston Geo 5½	1983	87	89
	Woodward's 5¾	1985	89	91

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	90½	91½
Mon Hy 6¼ 1er oct.	1986	96¾	97¾
N. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	93¾	94¾
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy 6 15 juil.	1988	97	98
Quebec 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que. Hy. 6 15 nov.	1979	91¾	92¾
Quebec 6½ 1er oct.	1991	95½	96½
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92	93
Que. Hy 6 15 juil.	1990	89½	90½
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97	98
Eerrnve 6¼ 1r juin	1991	94½	95½

MUNICIPALITES

Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ter Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv	1986	97	98

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1500	Agassiz	29½	29	29
1400	Alscope	135	135	135
—	Amg B B	8	8	—
800	Am M E	190	190	190
17000	Anthonian	23	19	22
3000	Arno	5½	5½	5½
1000	Augustus	43	43	43
—	Band-Ore	11	11	—
—	Beauce PI	4	4	—
1000	Black Hwk	70	70	70
3000	Black River	12½	12	12
100	Blue Bon	295	295	295
2000	Bluewater	13	13	13
1000	Bruce-Presto	6½	6½	6½
—	Bruneau	15	15	—
—	Burnt Hill	31½	30½	—
100	Camflo	330	330	330
—	C SecuritA	200	200	—
1500	Cannon Min	23	22	22
29000	Carbec	62	61	61
200	Cassiar	15½	15½	15½
700	Cessland	310	300	300
1200	Chemalloy	109	105	105
8000	Chipman	40	36½	36½
—	Coastal M	12	11	—
—	Comm H&M	46	45	—
—	Cominga	6	6	—
500	C Canorama	15	15	15
3000	C Manitoba	16	15	16
—	C Mogador	12	12	—
1000	CQ Smelt	50	50	50
3500	C Virginia	54	54	54
—	Crownbridg	20	20	—
1000	Dauphin	11	11	11
—	Delta Elec	160	160	—
100	Denault A	7	7	7
1600	Dolsan	16	16	16
525	D Oilcloth	11½	11	11
500	Dumont	17	17	17
200	East Sull	570	570	570
1500	Empire Ex	11	10	10
12000	Equity Ex	62	58	62
4000	Fab Met	14	14	14
6000	Fano	4½	4½	4½
15800	Fidelity	63	55	63
—	Flint Rock	12	12	—
1500	FT Reliance	28	28	28
—	Fox Lake	10½	10½	—
7000	Frigistors	35	30	30
11300	Futurity	70	65	65
—	Garney	34	33	—
100	Gilchrist	490	490	490
3000	Glacier	5½	5½	5½
200	Glen Lake	125	125	125
700	Grt W Min	73	70	73
—	Grissol	200	200	—
—	Hubbard	26¼	26¼	—
900	Inspiratn	195	193	195
—	Int Atlas	25	25	—
—	Int. Norvalie	16	16	—
500	James Bay	15	15	15
—	Keltic Mng	11	11	—
1800	K Desmond	15½	15	15½
500	Kiena	56	56	56
300	Kodiac Pet	125	125	125
100	L Dufault	11¼	11¼	11¼
3100	Lemieux C	26	25	26
—	Lingside	4	4	—
35500	Louanna G	20	18	20
200	McIntyre	84	84	84
—	Mid-Chib	12	12	—
900	Midepsa	190	186	190
—	Miro Mines	10	9½	—
—	Moly Hill	10	10	—
2000	Monpre	5	5	5
—	Mt Costigan	20	20	—
11000	Mt Pleast	13	11½	13
—	Mio Dts	¼	¼	—
9000	Native Min	18	17	18
1000	NA Asbest	7½	7½	7½
1000	NA R M	23	23	23
2500	North E	25	24½	25
3000	Opem Ex	10½	10½	10½
6200	Pat Silver	23½	22½	22½
710	Peace Riv	815	800	810
100	Pembrok El	26⅞	26⅞	26⅞
3000	Pennbec	17	16	17
—	Peso S	75	75	—
900	Phoenix O	285	281	281
—	Pine Ridge	19	19	—
2000	Prime Potsh	16	15	16
400	Provo G	550	545	545
—	Que Ascot	4½	4	—
—	Queenston	9	9	—
—	Rancheria	17	17	—
300	Ranger O	340	340	340
6000	Rouyn Ex	18	17	17
2000	RA Pete B	179	178	178
2000	Rusty L	7½	7	7½
10000	Sapawe	10	10	10
14000	Silver Reg	20	20	20
2500	Silver Sum	10½	10	10½
—	Silver T	25	23	—
3000	S Dufault	8	8	8
6300	Spartan Air	60	57	59
2000	Surlaga	73	73	73
2000	Tache	8	8	8
—	Talisman	31	31	—
3000	Tazin	4	4	4
100	Terrex Mng	21	21	21
—	Trsterre	20	20	—
500	U Canso	380	380	380
100	Val-Mar	350	350	350
100	V Der H	350	350	350
400	Waite Duf	21½	21½	21½
3700	Wd Dts	⅛	⅛	⅛
500	Westairs	10½	10½	10½
450	West Hill	33	30	33
2000	West Tin	22	22	22
14500	Wisconsin	32	28	28½

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 8 déc.	149.37	131.10	109.17	142.03	106.22
Clôture — 7 déc.	147.57	129.58	109.24	140.46	105.65
Sem. dernière	144.38	127.21	109.23	137.73	106.72
Mois dernier	145.51	126.31	107.23	138.18	109.37
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.89	102.49
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(9 décembre, à midi)

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4½ 1er oct	1967	98½	99
3¾ 15 juin	1968	95¾	96¼
5 1er oct.	1968	98½	99
5¾ 1er oct.	1969	99½	100
5 1er juil.	1970	96¾	97¾
5 1er juin	1971	96½	97½
4¼ 1er sept.	1972	91	91¾
5 1er oct.	1973	94¼	95
5 1er oct.	1975	96½	97¼
3¼ 1er juin	1976	80	81
5½ 1er aout	1980	95½	96
4½ 1er sept.	1983	84	84¾
5¼ 1er mai	1990	90¾	91¾
5¾ 1er sept.	1992	96¾	97½
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	92¾	93¼
CNR 5½ 15 dec.	1971	97½	98½
CNR 4 1er fev.	1981	80	81
CNR 5¾ 1er jan.	1985	96½	97½
CNR 5 1er oct.	1987	87½	88½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elc 5¾ 18 avr.	1991	90½	91½
Mon Hy 6¼ 1er oct.	1986	96¾	97¾
N. Brwk 6¼ 15 nv.	1991	93¾	94¾
Ontario 5¾ 1er mrs	1986	93¾	94¾
Ont. Hy 6 15 juil.	1988	97	98
Quebec 6½ 1er oct.	1978	96½	97½
Que. Hy. 6 15 nov.	1979	91¾	92¾
Quebec 6½ 1er oct.	1991	95½	96½
Que. Hy 6 15 juil.	1979	92	93
Que. Hy 6 15 juil.	1990	89½	90½
Saskat. 6¼ 1er oct.	1986	97	98
Eerrnve 6¼ 1r juin	1991	94½	95½

MUNICIPALITES

Mtl 5¾ 1er juin	1989	85	86
Mtl 6 1er nov.	2005	85¾	86¾
Ottawa 6¼ 1er sept.	1986	96¾	97¾
Vanc. 5½ 15 dec.	1980	89¾	90¾
Ter Met 6 15 juin	1986	94½	95½
Tom Met 6¼ 1r nv	1986	97	98

CONVERTIBLES

Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina ½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	97	97
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102

INDUSTRIES

Abitibi 6¼	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90

fruits LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

Carottes : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux de Bruxelles : $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

Choux : Verts $1.50 à $1.75 les 50 livres, Rouges $2, Savoie $2.25 le cageot.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Navets : $1.50 à $1.75 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

Poireaux : $1 la douzaine.

Oignons : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes .35.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis : .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 68.1, A-gros 65.1, A-moyens 61.2, A-petits 51.0.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42¼; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. $1.10 à $1.15 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.-P.-E. $1.85 à $1.90 les 75 livres, $1.35 à $1.40 les 50 livres, .34 à .36 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½ procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15½ à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de petit lait de 4 à 4½ cents.

dividendes

		Taux		Paiement	Enrg.
B.C. Telephone (or.)		$0.60	tr.	1- 1-67	16-12-66
id.	(5¾% priv.)	$1.43	tr.	1- 1-67	16-12-66
id.	(4.84% priv.)	$0.30¼	tr.	1- 1-67	16-12-66
id.	(4½% priv.)	$1.12	tr.	1- 1-67	16-12-66
id.	(5.15% priv.)	$1.28	tr.	15- 1-67	30-12-66
id.	(4¾% priv.)	$1.18	tr.	15- 1-67	30-12-66
id.	(4¾% priv. 1956)	$1.18	tr.	15- 1-67	30-12-66
id.	(6% priv.)	$1.50	tr.	1- 2-67	17- 1-67
id.	(4¾% priv.)	$1.09	tr.	1- 2-67	17- 1-67
Ash Temple Ltd. (prd.)		$0.25	tr.	3- 1-67	16-12-66
id.	("A")	$1.50	tr.	3- 1-67	16-12-66
id.	("B")	$0.16¼	tr.	3- 1-67	16-12-66
Br. Intern. Finance (Canada)		$0.03	—	30-12-66	23-12-66
Cominco Limited		$0.90	sa.	16- 1-67	16-12-66
David & Frère Ltée "A"		$0.75	tr.	30-12-66	15-12-66
Maher Shoes (priv.)		$0.15	tr.	3- 1-67	16-12-66
id.	(ord.)	$0.12	tr.	3- 1-67	16-12-66
Manoir Industries Ltd.		$0.03	tr.	16- 1-67	4- 1-67
Sherwin-Williams of Can. (ord.)	(X)	$0.35	tr.	1- 2-67	5- 1-67
Trans-Canada Corp. Fund		$0.10	tr.	2- 1-67	15-12-66
Viceroy Manufacturing		$0.15	tr.	21-12-66	14-12-66
West Kootenay P. & L. (priv.)		1¾%	tr.	30-12-66	16-12-66
American Growth Fund		$0.03½	sa.	31-12-66	16-12-66
European Growth Fund		$0.10	sa.	13- 1-67	27-12-66
Growth Equity		$0.05	sa.	31-12-66	13-12-66

(X)—Réduction de 10 cents trimestriellement.

du parquet de la bourse

La tendance se raffermit à Montréal

Irrégulière en début de séance, la tendance à la **Bourse de Montréal** cet après-midi se raffermit dans presque tous les secteurs du marché.

Les industrielles sont notamment plus fortes. Les actions A et B de Weston progressent de 1 et de 1¼ à 19 respectivement, à la suite du rapport de l'empire financier de la compagnie qui a été dévoilé jeudi, pour la première fois, aux actionnaires et devant le comité sénatorial qui enquête présentement sur le coût de la vie.

Inco continue de progresser de 1 à 96¾ à la suite de son gain de 1¼ enregistré hier. Les raffineries continuent également de gagner du terrain, Texaco de 1 à 71, Imperial Oil de ½ à 56⅜ et French Pete de 20 cents à 4.95. Ailleurs aux industrielles, IAC hausse de ⅝ à 22⅝ et Loblaw B de ⅜ à 8½.

Sont en baisse, la banque de N.-Ecosse de 1 à 64, Bruck A de 1 à 20, CPR de ½ à 58, Interprovincial Pipe de ½ à 87, Trans-Canada Pipe de ⅜ à 25 et Sogemines de ⅜ à 10⅝.

Pembrooke Electric dans le groupe industriel à la Bourse Canadienne, marque un gain de 3⅞ à $26⅞ sur un volume de seulement 100 actions et Val Mar sur un même volume fléchit de 50 cents à $3.50. Aux minières, Louanna, la plus active, gagne .02 à 20 cents, Wisconsin .04½ à 21 cents, Surlaga .10 à 80 cents et Fidelity perd 5 cents à 58 cents.

* * *

A **Toronto**, les pétroles de l'ouest qui ont marqué des hausses assez accentuées depuis quelques jours sont sujets à des prises de bénéfices aujourd'hui. Dome Pete perd 1¼ à 35, Husky et Banff fléchissent de ⅞ à 12⅝ et 18½ respectivement. Par contre Canadian Superior hausse de ¾ à un haut de 30½.

Aux métaux Denison perd 1 point à 55½ mais Brunswick gagne 20 cents à 9.25. New Imperial, parmi les mines spéculatives, subit un délai d'ouverture d'environ 30 minutes afin de mettre ordre dans les commandes puis progresse de 18 cents à 2.28.

Les autorités de la Bourse ont annoncé aujourd'hui que les actions de Irvington Mining Co. sont suspendues en attendant que la compagnie fournisse aux autorités de plus amples renseignements sur l'état de ses affaires depuis le mois de septembre. Hier en clôture les actions cotaient 15 cents.

* * *

Dans une atmosphère modérément active le marché de **Wall Street** cet après-midi enregistre un léger recul dû aux prises de bénéfices qui y sont réalisées.

La tendance toutefois demeure inégale. On note parmi les perdants, les compagnies aériennes et autres titres auréolés et spéculatifs, quelques chimiques et les pétroles. Mais à l'encontre de la tendance, les pharmaceutiques, les matériaux de construction, certaines aérospatiales de même que quelques titres de chemins de fer et d'automobiles gagnent du terrain.

Norton Co. qui a gagné 13⅛ hier, continue de se signaler. Un délai d'ouverture très long est enregistré dans le commerce de ses actions qui finalement débutent un peu après midi en hausse de 4⅜ à 46½ sur une transaction-bloc de 45,000 actions et gagnent subséquemment un autre ½ point à 47.

L'indice industriel Dow Jones est en baisse de 2.39 à 810.41.

* * *

LONDRES (Clôture)—(AFP) —Tendance lourde au Stock Exchange où la cote glisse dans tous les compartiments. La prudence des boursiers est engendrée d'une part par les incertitudes persistantes de la crise Rhodésienne et d'autre part par la mise en garde de la Banque d'Angleterre contre toute relance prématurée de l'Economique. L'indice des industrielles cède 2,6 points peu avant la clôture tandis que les Fonds d'Etat et les mines d'or accusent des moins-values fractionnaires sur un large front.

* * *

(AFP) — Fin de semaine très calme à la **Bourse de Paris.** Les échanges sont peu nombreux et les écarts enregistrés de faible ampleur. Dans l'ensemble le marché a fait preuve de résistance, de nombreuses plus-values étant enregistrés malgré un peu d'effritement en clôture.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Cgn Net
ACF Ind	300	40	40	40	+ ⅛
Address	8300	54¾	54	54⅛	—1¼
Admiral	7500	34¾	34¼	34¼	+ ¼
Alcan Alum	7600	28¾	28⅛	28⅛	— ⅛
Allegany	700	8⅛	8	8	— ⅛
Allis Ch	2600	22½	22¼	22¼	— ⅛
Amerada	900	74	74	74	— ⅜
Am Can	5000	47	46¼	46¼	— ¾
Am Cyan	6000	33¾	33⅛	33½	+ ⅛
Am Home	1700	85⅛	85	85⅛	+ ⅛
Am Mot	6000	6¾	6⅝	6⅝	
Am Smelt	1700	57¼	56¾	57¼	+ ½
Am Std	7600	17⅞	17⅝	17⅞	+ ⅛
Am T Tel	25100	54¾	54⅜	54⅜	— ⅜
Am Tob	4400	30¾	30½	30¾	+ ⅛
Amsted	500	38⅛	38¼	38¼	— ¼
Ancnda	1700	82¼	81⅜	82	+ ⅜
Armco Stl	5000	45⅞	45½	45¾	+ ¼
Armst CK	3100	49¾	48½	49½	+1
Avco Corp	1900	23⅞	23¾	23¾	— ¼
Babcock	2800	35⅛	34¾	34⅞	— ⅜
Bell How	15500	54⅛	53⅛	53¾	+1¼
Beth Stl	12300	28⅞	28⅜	28⅝	+ ⅛
Boeing	29000	62⅜	60⅝	60⅞	—1⅝
Borden	5000	32	31	32	+ ¼
Borg War	800	37⅝	37⅜	37⅝	
Bos Edison	200	38¼	38⅛	38¼	+ ⅜
Brunwk	8400	7	6⅝	6⅞	+ ⅛
Bucy Erie	4400	23⅛	23	23⅛	+ ⅛
Burl Ind	1800	26	25⅜	26	+ ⅛
Burrghs	5800	87⅜	86⅛	86¼	— ½
Calumet	1600	34⅝	33¾	34½	+ ¼
Camp Soup	8300	27⅞	27⅝	27⅝	— ⅛
Can Dry	200	25¼	25¼	25¼	
Cdn Brew	500	6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Case JI	2500	19⅛	18½	19	+ ⅜
Cater Tr	5400	37⅛	36¾	37	+ ¼
Celanese	2600	50½	50	50	— ¼
Ches Ohio	1600	63½	62⅜	62⅜	— ¼
Chrysler	24500	32⅛	31⅞	32	
Cities Sv	4700	47	46⅝	46¾	— ⅛
Clark Eq	2000	22¾	22½	22¾	— ⅛
Clevite	300	39½	39¼	39½	
Coca Cola	2700	87¾	87	87¾	+ ¾
CBS	4200	60¼	59⅞	59⅞	— ½
Coml Solv	1700	42¾	42	42	— ⅜
Com Sat	1700	42⅜	42	42¼	+ ⅛
Con Edis	11700	31⅞	31⅝	31⅝	
Container	500	30⅛	30	30⅛	+ ⅛
Cont Can	6000	42⅜	41¾	41¾	— ⅛
Cont Mot	700	15⅜	15½	15½	
Cont Oil	6700	74¼	74	74	— ¼
Control D	13600	35½	34¼	34½	—1
Copw Stl	200	26⅜	26⅜	26⅜	— ¼
Corn Pd	800	47⅞	47⅜	47⅞	+ ⅛
Crane Co	500	41¼	41	41	— ⅛
Cr Zell	2000	44½	44½	44½	+ ¼
Curtiss Wr	900	19½	19⅜	19⅜	
Deere	46500	65½	64	65⅜	+1⅜
Def Stl Cp	1100	11¾	11⅝	11¾	+ ¼
Dome M	1300	38¼	38	38	+ ½
Douglas	41700	46⅜	44	45⅝	+3¼
Dow Chem	3700	62¾	61⅞	61⅞	— ⅜
Du Pont	2000	151½	150½	150¾	—1⅜
East Kod	6900	128⅝	126½	128	—1
Eaton Yt	4800	23⅜	23⅛	23⅜	
El Stor B	300	47	46¾	46¾	— ⅛
El Pas NG	2300	17¼	17⅛	17¼	+ ⅛
Essex Wire	700	40½	40⅛	40¼	— ⅛
Evehshp	700	17⅜	17⅛	17⅜	+ ⅛
Firestn	2700	46⅜	46⅛	46½	+ ¼
Ford Mot	28500	39⅝	39¼	39½	+ ¼
Frueh Tra	1200	25½	25½	25½	
Gen Dyn	16400	52¼	51¾	52	+ ⅛
Gen Elec	9800	98¾	97⅞	98¼	— ½
Gen Fds	4000	77	76½	77	— ⅛
Gen Instru	2500	47	46⅜	46⅞	+ ½
Gen Mills	200	63⅛	63	63⅛	— ¼
GMC	30500	66¼	65⅞	66	— ⅛
Gen P Cem	1700	9⅛	9⅛	9⅛	
Gen Prec	2300	64½	64	64⅛	— ⅜
G Tel El	5900	45	44½	45	+ ¼
Gen Tire	4800	32⅞	32½	32½	+ ½
Ga Pac Cp	1700	39⅞	39½	39¾	+ ¼

La loi des prêts et bourses aux étudiants est adoptée

par Claude TURCOTTE

QUEBEC — La loi des prêts et bourses aux étudiants (bill 2) est la première loi importante à être adoptée au cours de la première session de la vingt-huitième législature.

Et c'est pour respecter une échéance fixée par le gouvernement en accord avec l'Union générale des étudiants, que la Chambre a interrompu le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône pour adopter cette loi.

L'opposition n'a pas fait d'obstruction. Elle était d'accord en principe. M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'Education, fut le principal porte-parole des libéraux. Il a déclaré que cette loi constituait une amélioration considérable.

Mais le député de Vaudreuil-Soulanges a essayé en vain de faire bénéficier les élèves du cours du soir ou à temps partiel des avantages de cette loi.

Le premier ministre, M. Daniel Johnson, a répondu que le bill 2 n'avait pas la prétention de régler tous les cas. Il s'agit d'abord de venir en aide immédiatement aux élèves des cours réguliers des niveaux post-secondaire.

Selon la loi, qui entre en vigueur aujourd'hui même, l'étudiant devra avoir recours à des prêts pour assurer le financement de la première tranche de ses besoins; l'aide gouvernementale sous forme de bourses n'interviendra que pour combler l'écart entre cette première tranche et ses besoins essentiels totaux, déduction faite des revenus propres de l'étudiant et de la contribution de sa famille.

Cette nouvelle politique amènera des déboursés, en 1966-67, de l'ordre de $45 millions. Le Québec contribuera pour $17 millions, plus les intérêts, soit $1.6 million. Au cours du dernier exercice financier, le Québec avait dépensé $9 millions pour les bourses.

Quant aux étudiants à temps partiel, le premier ministre a laissé entendre qu'on pourra plus tard, même pendant la présente session adopter une loi, qui tient compte de leurs difficultés.

La police à Shawinigan met au jour un réseau de pilleurs

SHAWINIGAN — Le détachement de la sûreté québécoise à Shawinigan, en collaboration avec celui de Saint-Gabriel-de-Brandon, a mis au jour un réseau de pilleurs, manoeuvrant particulièrement dans les chalets estivals.

Le montant des objets dérobés s'élèverait à $10,000. Une cinquantaine de chalets, bâtis à divers endroits du Québec, particulièrement à Saint-Hippolyte, Saint-Gabriel-de-Brandon, Sherbrooke, Drummondville, dans l'île de Montréal et aux environs de Shawinigan, ont reçu la visite des malfaiteurs.

Un jeune homme, âgé de vingt-cinq ans et domicilié à Montréal, est détenu comme témoin en rapport avec cette affaire. D'après sa façon de procéder, il faisait paraître des annonces dans un quotidien de la métropole, indiquant des articles de grande valeur à vendre à prix modiques. Parmi les objets trouvés à son domicile, on a relevé un appareil à polycopier, des radios portatifs, des téléviseurs, des dactylographes, des tourne-disques et autres. Il en avait, disait l'annonce, pour satisfaire tous les clients.

Salon du jouet à Milan du 4 au 12 février 1967

MILAN — Sur l'emplacement de la Foire de Milan se poursuivent rapidement les travaux d'organisation du 5e Salon international du jouet, qui aura lieu du 4 au 12 février 1967. Les promoteurs de cette manifestation ont élaboré sur le plan technique et de l'organisation ainsi que sur le plan srtuctural, d'importants programmes susceptibles d'accroître la portée de cette exposition. Ce Salon du jouet revêtira un intérêt considérable pour les agents économiques italiens, européens et extra-européens qui se rendront à Milan du fait aussi que la superficie réservée à l'exposition des articles a été élargie et en raison du nombre accru des exposants.

Le 4e Salon international du jouet avait déjà enregistré des indices-record en comparaison des autres manifestations européennes du même type : 35,000 mètres carrés de superficie globale, 15,000 mètres carrés de superficie d'exposition, 650 firmes exposantes appartenant à 18 pays, 3,212 agents de commerce venant de 45 pays, 13,000 visiteurs commerciaux italiens. Les données de comparaison par rapport aux Salons précédents montrent quel est l'intérêt que les milieux économiques italiens et internationaux attachent à cette manifestation milanaise : en 1963, le premier Salon occupait 5,000 mètres carrés de stands sur un total de 10,000 mètres carrés et comptait 294 exposants ; en 1964, les stands du deuxième Salon occupaient 9,200 mètres carrés sur un total de 17,000 et comptait 476 exposants ; en 1965, le troisième Salon a consacré aux stands 11,000 mètres carrés, sur un emplacement global de 30,000 mètres carrés et a vu la participation de 558 exposants.

D'après le nombre des adhésions, le prochain Salon couvrira un emplacement plus vaste encore, avec 18,000 mètres carrés pour les stands, et aura une importance accrue, 50 nouvelles firmes s'étant ajoutées aux exposants de l'an dernier.

Pour le moment, tous les fabricants de jouets maintiennent une stricte réserve au sujet des nouveautés qu'ils enverront à Milan ; ce qui se comprend fort bien, du fait que les jouets qui seront présentés au Ve Salon international orienteront la production qui, pendant toute l'année prochaine, formera l'objet de l'activité des techniciens et des ouvriers des plus importantes industries du monde dans ce secteur et représentera les nouveautés pour la Noël 1967.

L'immigration française au pays devrait augmenter

— Marchand

OTTAWA. (PC) — M. Jean Marchand, ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, a déclaré au Communes qu'il y a lieu de prévoir une amélioration dans l'immigration française au Canada par suite de son récent voyage en France.

En réponse à une question de M. Martial Asselin PC-Charlevoix, M. Marchand a déclaré : "On n'aurait pas raison de croire en une immigration massive de France mais, comme je l'ai déjà dit publiquement, je crois qu'il y a moyen d'améliorer l'immigration française sur ce qu'elle est actuellement."

Projet de loi de Cadieux touchant les magasins d'alimentation

QUEBEC (PC) — M. Gérard Cadieux, député libéral de Beauharnois, à l'assemblée législative, a déclaré qu'il se propose de soumettre à la législature, d'ici quelques semaines, un projet de loi touchant les magasins d'alimentation au détail.

Il a précisé, au cours d'une entrevue, que le projet de loi aura pour but d'uniformiser les heures d'ouverture et de fermeture des magasins d'alimentation à travers la province.

M. Cadieux a déclaré qu'un groupe de marchands, préconisant l'uniformisation des heures d'ouverture et de fermeture, projettent de marcher sur le parlement d'ici peu afin d'appuyer leur demande.

Précaution

—"Alors, monsieur Durand, comment allez-vous ?"

"Bien, merci, je viens de trouver un emploi qui me permettra de mettre otus les mois plusieurs centaines de dollars de côté."

"Je comprends. Pour vos vieux jours, n'est-ce pas ?"

"Oh que non, ce sera pour mon avocat !"

Les enseignants en Mauricie croient la grève inévitable

SHAWINIGAN. — Une grève chez les cinq cents enseignants au cours primaire dans huit localités de la Mauricie serait devenue inévitable. En effet, la séance de conciliation convoquée par le ministère du Travail dans l'intention d'amener les deux parties en cause à s'entendre n'a pas donné les résultats escomptés.

Les principales clauses en litige portent sur l'échelle des traitements, la classification des brevets, de même que sur le nombre des heures d'enseignement. Pour leur part, les conseillers scolaires entendent se prévaloir d'un droit de regard, en ce qui a trait au choix du personnel enseignant, aux mutations et aux promotions. Sous ces rapports, aucun progrès ne s'est réalisé.

Le président du syndicat des enseignants, M. Robert Davidson, au cours d'une conversation téléphonique, a déclaré que le comité constitué depuis une quinzaine pour fixer le jour de l'arrêt de travail a opté pour deux dates, qu'il maintient secrètes pour l'instant. Cette grève priverait dix mille élèves de leurs cours réguliers à La Croche, La Tuque, Saint-Adelphe, Saint-Séverin, Saint-Thècle, Sainte-Tite, Shawinigan et Shawinigan-sud.

15 ans de prison à l'un des auteurs du vol postal en G.-B.

NOTTINGHAM, Grande-Bretagne. (AFP) — Le pirate du rail Ronald Edwards dit "le casseur" arrêté il y a trois mois pour sa participation en 1963 à l'attaque du train postal Glasgow-Londres, a été condamné aujourd'hui à 15 ans de prison par les assises de Nottingham (Nottinghamshire).

Edwards, 37 ans, fleuriste, avait plaidé non coupable. Il avait été arrêté à Londres plus de trois ans après le hold-up, qui avait rapporté plus de deux millions et demi de livres à ses auteurs.

Au moment de son arrestation, Edwards avait déclaré qu'il s'était rendu à la police sur l'insistance de sa femme et parce qu'il n'avait plus d'argent.

NOEL EN DEUIL

Si vous êtes en deuil à Noël, l'étiquette veut que vous vous absteniez d'envoyer des cartes de souhaits mais que vous répondiez à celles que vous recevez.

Procurez-vous de ces cartes simples, imprimées avec formule spéciale de remerciements et de souhaits appropriés.

Prix : 0.05 chacune, enveloppe comprise.

Pour impression de votre nom au bas des cartes :

$1 — Si payé par chèque, ajoutez 0.25

IMPRESSIONS BEL OEIL

254, Louis-Hébert, Beloeil, Qué. Tél. 467-6509

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALLARD (François) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé François Allard, époux de feu Maria Pilon. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc., 1415 est, rue Fleury, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARSENEAU (Edgar) — A l'Institut Neurologique de Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Edgar Arseneau, époux de Lucienne Maréchal et père de Robert et Claude. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Tees & Co, 1459 rue Towers. Les funérailles auront lieu samedi à 8 hres 30 a.m. en l'église St-Irénée. Inhumation au Champ d'Honneur, Pointe-Claire.

ASSELIN (Gérard) — Subitement, à Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé Gérard Asselin, époux d'Alice Gadouas, demeurant 6266 Marseille. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire, Bonneville et Gingras, 5603, rue Boileau, angle Lacordaire, à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASTPHAN (Sophie) — A Joliette, le 7 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Simon Astphan, née Sophie Tabah, demeurant 396, rue Notre-Dame, Joliette. Elle laisse dans le deuil 2 fils, Alfred et Joseph, 1 petit-fils, Jean, de Joliette, 2 petites-filles, Evelyn, de Montréal, et Odette, épouse du Dr Marcel Sylvestre, de St-André-d'Argenteuil. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant le convoi funèbre partira des salons Garceau & Garceau 636, boul. Manseau, pour se rendre à la cathédrale de Joliette où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BILODEAU (Thérèse) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Thérèse Gagné, épouse de J.-Alyre Bilodeau, employé de Canadian International Paper. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, une fille Mme Claude Simard (Jeannine), un fils Dr Roland Bilodeau ainsi que six petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Marc) — A Montréal, le 8 décembre 1966, est décédé M. Marc Bissonnette, pharmacien, époux de Counne Laflamme, demeurant 5441, avenue Duquette, N.D.G., père de Pierre-André, Louise (Mme Charles Daudelin). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Louis) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Louis Bouchard, époux de Jeanne Cossette. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359, 11e Avenue, Rosemont à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Ronald) — Accidentellement à Charlemagne, le 8 décembre 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Ronald Bouchard, fils de David Bouchard et de Yolande Laflamme, demeurant à 13, rue Archambault, Charlemagne. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Yvon Champagne 222 rue Notre-Dame-des-Champs Repentigny pour se rendre à l'église St-Simon et St-Judes, de Charlemagne, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CALLAN (Wilhemine) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Wilhemine Garneau, épouse de feu Georges Callan, demeurant 1060, rue Bourget, St-Vincent-de-Paul (Ville de Laval). Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. M. D. Cyr 1039, rue du Collège St-Vincent-de-Paul à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTIER (Corona) — A St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mlle Corona Cartier, de St-Vincent-de-Paul. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-M.-D. Cyr, 1039, rue du Collège, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Sylvain, boul. Lesage, St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Edouard) — A Montréal, le 5 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edouard Coutu, ex-employé du C.N. à sa retraite, ancien marguillier de la paroisse St-Zotique de Montréal, époux de Louisa Roy, demeurant à 3478, Ste-Catherine est. Père de Jeannette (Mme René Geoffrion), grand-père de Louise (Soeur Ste-Hélène du Sacré-Coeur) P.S.S.F., Marie-Paule (Soeur Marie-de-Fatima), P.S.S.F., et d'Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 3472, rue Ste-Catherine est à 11 hrs 15, pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré à 11 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DANDURAND (Bernard) — A Jacques-Cartier, accidentellement, le 7 décembre 1966, à l'âge de 19 ans, est décédé Bernard Dandurand, fils de Jean-Paul Dandurand et d'Estelle Lepage, demeurant 2483, Lincourt. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc. 1370, Chemin Chambly Jacques-Cartier à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DASSYLVA (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme veuve Napoléon Dassylva, née Marie-Jeanne Dufour, demeurant à 4260 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin 518 est, rue Rachel à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECHENE (Victoria) — A Montréal le 8 décembre 1966, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Richard Déchêne, née Victoria Ménard, demeurant 10136 Berri, mère de Jean-Louis, Paul-André, Mme Guy Tousignant (Rollande), Mme Louis Gauthier (Marie-Marthe). Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400, rue Henri-Bourassa est, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jude où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Angéline) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Ovilda Desjardins, née Angélina Lefrançois, épouse en 2èmes noces de feu Delphé Cardinal, mère de Louis et Paul Cardinal, Mme Roger Desroches (Cécile), Mme Roger Savaria (Thérèse). Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc. 4240, rue Adam à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Léo) — A Flint, Michigan, le 6 décembre 1966 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Léo Dubuc, époux de Laurette Roy, anciennement de Greenfield Park. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg. 1270 rue Laprairie pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Urbain, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 7 heures.

DUBUC (Wilfrid) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Wilfrid Dubuc, époux de feu Eva Chénier, demeurant à 7928 St-Denis. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu 7766, rue St-Hubert à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Herméline) — A Montréal, le 9 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédée Herméline Bernard, épouse de J.-Antonio Dufresne, demeurant à 5322 Bordeaux. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 6662, rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUGUAY (René) — A Grand'Mère, le 7 décembre 1966, à l'âge de 18 ans et 4 mois, est décédé René Duguay, ancien porteur de La Presse durant 5 ans à Grand'Mère, fils d'Edouard Duguay et de Jeanne Savaria, demeurant 618, 6e ave, Grand'Mère. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Jourdain, Lord et Jourdain, 152, 6e ave, Grand'Mère, pour se rendre à l'église St-Paul de Grand'Mère, où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNIER (Léonie) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 90 ans 8 mois, est décédée Leonie Beaudry, épouse de feu J. Hormidas Gagnier, soeur de Edmond, Mme Armand Archambault (Florida), Armand, Mme Charles-Emile Lavigne (Eva). Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc. 130 Boul. Henri-Bourassa est à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Aristide) — A Ste-Thérèse, le 8 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Aristide Gauthier, époux de Berthe Filion, demeurant 48 Dubois. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence Maurice Savaria Enrg., 61 ouest, rue Blainville, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GENDRON (Alma) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Georges Gendron, née Alma Lahaie, demeurant 8339 Henri-Julien, mère de Mme Eugène Beaudry (Joséphine) et Mme Victor Roy (Julienne). Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée 8078, rue Drolet, angle Jarry, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Léonard) A St-Michel, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Léonard Germain, époux en 1ères noces de feu Emilienne Perreault, et en 2èmes noces de Thérèse Lafrance, demeurant à 7062 boul. Pie-IX, père de Claude, Mme Gérard Guertin (Louise), Mme Claude Paquette (Françoise), frère de Mme Adrien Côté (Hélène) et Lucienne Germain. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Sanscartier 4036 rue Bélair à 1 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 2 hres, et de là au cimetière de Chambly, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Armand) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Armand Gilbert, employé du C.N.R., époux de Juliette Marleau, demeurant 4234, Ste-Emilie. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505, rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Donat) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 80 ans, est décédé Monseigneur Donat Godin, P.D., ex-curé de la paroisse St-François-d'Assise, aumônier de la Société des Artisans. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires Adolphe Lemay Inc., 7895 est, Notre-Dame. Translation des restes dimanche soir à 7 heures, pour l'église St-François-d'Assise, où le service sera chanté lundi matin à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Adélia) — A St-Michel, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Albert Hamel, née Adélia Morin, demeurant 6965, 17e Avenue, St-Michel. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3661, rue Jean-Talon est, à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENAULT (Viateur) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Viateur Hénault, époux d'Eva Thouin. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2630, rue Notre-Dame ouest à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABONTE (Régina) — A Montréal, le 7 décembre 1966, est décédée Mlle Régina Labonté, fille de feu Napoléon Labonté et de feu Florida Roy, propriétaire du Salon de Coiffure Elégant, demeurant 831, rue Roy. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 6821, rue St-Hubert à 10.30 hrs pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de St-Isidore de Dorchester, où l'inhumation aura lieu lundi, le 12 courant. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Augusta) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Onésime Lacasse, née Augusta Filteau. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Plessisville, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Rollande) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Mme Gérard Lacroix, née Rollande Légaré, demeurant 1901 est, Laurier. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LADOUCEUR (Lucien) — Subitement, à Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Lucien Ladouceur, ex-employé civil, époux de Marguerite Lalonde. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Léonidas) — A Jacques-Cartier, le 9 décembre 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé Léonidas Lapierre, époux de Eglantine Bleau, demeurant 1589 Papineau. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc. 527, rue Ste-Hélène, Longueuil à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (J.-Adéodat) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Maître J.-Adéodat Laporte, notaire, époux de Alice St-Maurice, demeurant à 4371 Parthenais. Les funérailles auront lieu lundi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228, rue Papineau à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARAMEE (Fernand) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Fernand Laramée, époux d'Elodia Millette, demeurant 5163 Fabre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de St-Pie-de-Guire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLERC (Clovis) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Clovis Leclerc, époux en premières noces de feu Yvonne Therrien et en deuxièmes noces de feu Marguerite Therrien. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Joseph Groulx, 173, boul. Ste-Anne, à Ste-Anne-des-Plaines, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joachim-la-Plaine, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Joachim-La-Plaine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (R.-E.) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans, est décédé M. R.-E. Leduc, demeurant rue Gilford, époux en premières noces de feu Florida St-Pierre et en deuxièmes noces de Thérèse Désormiers. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, 4848, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aline) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Antonio Lefebvre, née Aline Durocher, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville, demeurant chez sa fille, Mme Paul Marchand (Mariette), 9515, rue Boyce. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gizuère et Tomasso Inc. 8989, rue Hochelaga à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Ste-Thérèse-de-Blainville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Georges) — Subitement, à Berthierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Georges Lefebvre, époux de Germaine Robidoux, propriétaire de Lefebvre Transport Enrg., de Berthierville, demeurant à 425, Vaudreuil, Berthierville. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Bernard Lanoix Ltée 51, rue de Bienville, Berthierville pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFORT (Georges) — A Lachine, le 6 décembre 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Georges Lefort, époux d'Eliane Pilon, père de Louise (Mme P. Boisselle), Jacques et Jean. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Raoul Bourgie Inc. 1345, rue Notre-Dame, Lachine à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFRANÇOIS (Emile) — A St-Rémi de Napierville, le 7 décembre 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Emile Lefrançois, époux de feu Germaine Lamarre. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. N. Ostiguy 44, rue Chèvrefils pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Olympia) — A Comeau, comté Vaudreuil, le 7 décembre 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Fred Léger, née Olympia Landry. Mère de Guy Léger, de Jeanne et de Mme F. Church (Rita), et 1 petit-fils Michael. Elle laisse 1 soeur, Mme Arthur Fleury. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry & Fils Hudson à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Hudson, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCIL (Albine) — A St-Urbain-de-Châteauguay, le 8 décembre 1966, à l'âge de 78 ans et 8 mois, est décédée Mme veuve Urbain Marcil, née Albine Primeau. Les funérailles auront lieu lundi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons Barrette et Ste-Marie, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Urbain, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAUCIERI (Salvatore) — A Montréal, le 6 décembre 1966, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Salvatore Mauceri, époux d'Annunziata Serentino, demeurant 11,985 Place Jean-Massé. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2095, rue De Salaberry à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McGINNIS (Pierrette) — A Montréal, le 7 décembre 1966, à l'âge de 40 ans, est décédée Mme Gérard McGinnis, née Pierrette Dupuis, demeurant 811 rue du Rosaire. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745 rue Crémazie est à 8 heures 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (André) — Accidentellement, à Rigaud, le 7 décembre 1966, à l'âge de 26 ans, est décédé M. André Mercier, sergent de police pour la ville de Rigaud et chef des incendies de la ville de Rigaud, époux de Lucille Loiselle. Les funérailles auront lieu samedi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Fils, à Rigaud, à 1 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Rigaud, où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MIREAULT (Joseph-Eugène) — A Montréal, le 8 décembre 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Joseph-Eugène Mireault, célibataire, fils de feu Camille Mireault, et de feu Joséphine Lacombe. Les funérailles auront lieu lundi le 12